



Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSN)

République de Guinée | Décembre 2018



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Avec un financement de :



don du peuple japonais



Au service
des peuples
et des nations

unicef



BANQUE MONDIALE



Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN)

Guinée, 8^e VAM V₁ 2018 / Données collectées en Avril-Mai 2018

© Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies, Analyse et Cartographie de la Vulnérabilité (VAM)

Source photos : Anaïs Dresse / PAM – Mohamed Kaba

Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM)

Siège : Via Cesare Giulio Viola 68, Parco de' Medici 00148, Rome, Italie

Pour accéder à ce rapport et à d'autres rapports, veuillez consulter le site suivant : <http://vam.wfp.org/default.aspx>

Pour plus d'informations sur l'unité VAM, veuillez consulter le site suivant : <http://www.wfp.org/food-security>

Pour plus d'informations :

Bureau de Pays du PAM en Guinée

Contact : WFP.Conakry@wfp.org

M. Edouard Nizeyimana

Représentant/Directeur du PAM Guinée

Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Guinée

M. Aboubacar Kaba

Directeur Général, Institut National de la Statistique (INS)

Ministère de l'Agriculture, Guinée

M. Aly Condé

Directeur Général, Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires (ANASA)

Ministère de la Santé, Guinée

Dr. Diény Fadima Kaba

Directrice Nationale de la Santé Familiale et Nutrition

REDACTION

Emilie Pasquet, Consultante internationale

Jean Millimouno, Consultant national

Lansana Massandouno, Consultant national

Anaïs Dresse, VAM Officer, PAM Guinée

Mamady Adama Condé, VAM/G.I.S. Associate,
PAM Guinée

Moussa Doumbouya, Ingénieur Statisticien, Institut
National de la Statistique (INS)

Coordination nationale

Moussa Doumbouya, Institut National de la Statistique
(INS), Ministère du Plan et de la Coopération
Internationale

Idrissa Tall, Agence Nationale des Statistiques Agricoles
et Alimentaires (ANASA), Ministère de l'Agriculture

Dr. Mamady Daffé, Division Alimentation et Nutrition
(DAN), Ministère de la Santé

Supervision (Gouvernement)

Mamadou Aliou Seidou Diallo (INS)

Oumar Doumbouya (INS)

Idrissa Tall (ANASA)

Sékou Keita (ANASA)

M'Bemba Bikinda Bangoura (ANASA)

Abdul Kader Sidibé (ANASA)

Dr. Salifou Camara (DAN)

Dr. Mamadou Saidou Diallo (DAN)

Dr. Souleymane Dioubaté (DAN)

Supervision (Nations Unies)

Alseny Barry (PAM)

Anaïs Dresse (PAM)

Dr. Malado Kaba (PAM)

Bhélé Kholomou (PAM)

Fadima Leno (PAM)

Dr. Saliou Dian Diallo (OMS)

Fodé Ousmane Bangoura (OMS)

Dr. M'Ballou Dopavogui (FAO)

Mohamed Diakité (FAO)

Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies

Claudia Ahpoe, Head of the Assessment Support Team
(VAM HQ)

Sergio Regi, Food Security Analyst – VAM Officer,
Assessment Support Team (VAM HQ)

Cinzia Monetta, – VAM Officer, Assessment Support
Team (VAM HQ)

Eric Branckaert, Senior VAM Officer (VAM RBD)

Dominique Ferretti, Regional Food Security Analyst
(VAM RBD)

Mariam Katilé, Senior VAM Associate (VAM RBD)

William Olander, Information Management Specialist
(VAM RBD)

Abdoulaye Ndiaye, Senior VAM G.I.S. Associate (VAM
RBD)

Anna Horner, Senior Regional Nutrition Advisor (RBD)

Saidou Magagi, Regional Nutrition Officer (RBD)

Mahamadou Tanimoune, Regional Nutrition Officer
(RBD)

Malick Ndiaye, VAM Officer (PAM Nigeria)

REMERCIEMENTS

L'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) 2018 en Guinée a permis de mettre en lumière les tendances de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que leurs causes sous-jacentes, au niveau national et régional, mais aussi préfectoral, mettant ainsi à jour les données de la dernière Analyse Globale de la Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire collectées en 2012.

Au total, plus de 15 000 ménages ont été interrogés dans près de 1 000 zones de dénombrement, réparties sur les 33 préfectures de la Guinée ainsi qu'à Conakry. Les données analysées et présentées dans ce rapport ont été collectées d'avril à mai 2018, à l'intersaison. La collecte a été précédée par un long travail participatif en amont, impliquant les Ministères clés impliqués dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les agences onusiennes, les bailleurs internationaux et les organisations non gouvernementales, tous membres à part entière du Comité de Pilotage mis en place à cet effet.

Cette AGVSAN 2018 n'aurait pu être réalisée sans la participation active et continue du Gouvernement de la République de Guinée, à travers le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Agriculture. En particulier, nous remercions les cadres des agences spécialisées, à savoir l'Institut National de la Statistique (INS), la Division Alimentation et Nutrition (DAN), l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires (ANASA) et le Système d'Information des Produits Agricoles (SIPAG), qui ont rendu cette enquête possible en participant en tant que coordinateurs et superviseurs et en fournissant leur appui technique tout au long du processus. Leur implication et disponibilité a été la clé du succès de cette activité. L'appui des services techniques déconcentrés et décentralisés de

l'Etat à travers les autorités régionales, préfectorales et communautaires a permis le bon déroulement de la collecte des données sur le terrain et nous les remercions pour leur disponibilité.

L'effort fourni par les chefs d'équipes et enquêteurs sur le terrain est également à saluer, car ils ont persévéré malgré des conditions parfois défavorables, notamment dûes à l'état des routes et l'enclavement de certaines localités sélectionnées dans l'échantillon. Les auteurs de ce rapport remercient l'ensemble de l'équipe de collecte des données pour leur confiance et le travail collaboratif de grande qualité mis en place, mais aussi toutes les personnes ayant répondu à cette enquête. La participation active des populations et d'informateurs clés dans chaque communauté a en effet été essentielle à la bonne réalisation de cette enquête.

Nos remerciements vont également au Programme Santé de la Banque Mondiale et au Gouvernement du Japon qui ont participé au financement de l'AGVSAN, ainsi qu'aux agences onusiennes qui ont mis leurs ressources financières et humaines à la disposition de cette enquête, à savoir le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Enfin, notre reconnaissance va aux collègues du Siège du PAM à Rome, du Bureau Régional du PAM à Dakar, des sous-bureaux du PAM à Boké, Kankan, Labé et Nzérékoré, et des antennes du PAM à Kissidougou et Koundara, pour leur contribution à la réussite de cette activité.



Aboubacar KABA
Directeur Général
Institut National de la Statistique



Edouard NIZEYIMANA
Représentant/Directeur Pays
Programme Alimentaire Mondial Guinée



SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

REDACTION	iv
REMERCIEMENTS	v
SOMMAIRE	vii
TABLE DES MATIERES	viii
LISTE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX	x
ACRONYMES	xiv
RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION	9
CONTEXTE	13
2.1 Situation socio-économique de la Guinée	14
2.2 Pauvreté en Guinée	15
2.3 Assistance alimentaire	16
2.4 Principales productions alimentaires en Guinée	18
METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	23
3.1 Objectifs	24
3.2 Type d'enquête et outils	24
3.3 Echantillonnage	25
3.4 Formation et organisation de l'enquête	27
3.5 Echantillon final et qualité des données	27
3.6 Profil socio-démographique de la population enquêtée	30
3.7 Limites de l'étude	33
CONSOMMATION ET INSECURITE ALIMENTAIRE	35
4.1 Présentation méthodologique du CARI	36
4.2 Situation sécurité alimentaire en Guinée	36
4.3 Zones en insécurité alimentaire	38
4.4 Détail des résultats par région	40
4.5 Profil des populations en insécurité alimentaire	55
4.6 Consommation et diversité alimentaire	56
4.7 Marchés alimentaires	60
4.8 Dépenses alimentaires et vulnérabilité économique	64

NUTRITION	67
5.1 Définition des concepts	68
5.2 Evaluation de la qualité des données nutritionnelles	69
5.3 Description de l'échantillon	71
5.4 Etat nutritionnel des enfants	73
5.5 Allaitement, aliments de complément et santé des enfants	83
5.7 Utilisation du sel iodé	94
5.8 Conclusions sur la nutrition	95
FACTEURS INFLUENCANT LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	97
6.1 Education	98
6.2 Santé	100
6.3 Logement et accès à l'énergie	103
6.4 Eau et assainissement	105
6.5 Possessions du ménage	105
6.6 Migration	108
6.7 Genre	109
6.8 Communication	112
MOYENS D'EXISTENCE DES MENAGES	113
7.1 Principales activités des ménages	114
7.2 Sources de revenus et crédit	121
PRINCIPAUX CHOCS ET STRATEGIES D'ADAPTATION	129
8.1 Chocs	130
8.2 Stratégies d'adaptation	135
ASSISTANCE AUX POPULATIONS	139
9.1 Assistance reçue par les populations	140
9.2 Impact de l'épidémie de Maladie à Virus Ebola	141
9.3 Priorités d'intervention et besoin des ménages	143
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	145
10.1 Conclusion	146
10.2 Recommandations	147
BIBLIOGRAPHIE	149
ANNEXES	151

LISTE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

Liste des graphiques

Graphique 2.1 : Evolution du taux de croissance de la Guinée	14
Graphique 2.2 : Les principales productions par région sur les 5 dernières années	20
Graphique 3.1 : Proportion de marchés visités, par région, dans le cadre de l'enquête	29
Graphique 3.2 : Taille moyenne des ménages selon la région et la zone de résidence	30
Graphique 3.3 : Répartition des hommes et des femmes dans le ménage selon l'âge des membres du ménage	31
Graphique 3.4 : Répartition des hommes et des femmes dans le ménage selon l'âge des membres du ménage et le contexte de vie	31
Graphique 4.1 : Taux de sécurité alimentaire selon le groupe de richesse, le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence	37
Graphique 4.2 : Taux de sécurité alimentaire selon le niveau d'éducation et le sexe du chef de ménage	55
Graphique 4.3 : Score de consommation alimentaire par région	56
Graphique 4.4 : Evolution de la prévalence de la consommation alimentaire non adéquate (2012-2018) par région	58
Graphique 4.5 : Fréquence de consommation des aliments (par semaine) par région	59
Graphique 4.6 : Fréquence de consommation des aliments (par semaine) par lieu de résidence	59
Graphique 4.7 : Provenance du riz local vendu	62
Graphique 4.8 : Provenance du riz importé sur le marché	62
Graphique 4.9 : Prix de vente du riz local et importé en 2018 sur les différents marchés régionaux	63
Graphique 4.10 : Voies d'accès aux marchés tout au long de l'année	63
Graphique 4.11 : Part des dépenses alimentaires dans le revenu total des ménages par groupe de richesse, sexe du chef de ménage et milieu de vie	65
Graphique 4.12 : Part des dépenses alimentaires dans le revenu total des ménages par région	65
Graphique 4.13 : Part des dépenses non-alimentaires dans le revenu du ménage	66
Graphique 5.1 : Proportion (%) des enfants de moins de 5 ans par sexe et par région	71
Graphique 5.2 : Proportion (%) des enfants de moins de 5 ans par classe d'âge et par région	71
Graphique 5.3 : Evolution de la MAG selon les enquêtes SMART	73
Graphique 5.4 : Prévalence de la malnutrition aiguë globale, basée sur les z-scores Poids-pour-Taille et/ ou œdème par région selon le sexe	75
Graphique 5.5 : Evolution de la malnutrition chronique basée sur les z-scores Taille-pour-Age de 2012 à 2018 selon les enquêtes SMART	77
Graphique 5.6 : Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de 0 à 59 mois basée sur les z-scores, Taille-pour-Age par classe d'âge	80
Graphique 5.7 : Evolution de la prévalence de l'insuffisance pondérale basée sur les z-scores Poids-pour-Age de 2012 à 2018 selon les enquêtes SMART	80
Graphique 5.8 : Fréquence Alimentaire Minimum par classe d'âge au niveau national	86
Graphique 5.9 : Apport alimentaire minimum acceptable au niveau national par classe d'âge	87
Graphique 5.10 : Diversité Alimentaire Minimum au niveau national par classe d'âge	87
Graphique 5.11 : Déclaration des enfants de moins de 5 ans à l'état civil après leur naissance	90
Graphique 5.12 : Répartition des femmes de 15-49 ans selon la classe d'âge par préfecture	91

Graphique 6.1 : Niveau d'éducation du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage, le contexte de vie et la région	99
Graphique 6.2 : Lieu de traitement des maladies chroniques	102
Graphique 6.3 : Lieu de traitement des maladies non chroniques	102
Graphique 6.4 : Principales sources d'éclairage des ménages	104
Graphique 6.5 : Répartition des groupes de richesse selon la région	107
Graphique 6.6 : Insécurité alimentaire selon le groupe de richesse	107
Graphique 6.7 : Manque de capital selon le sexe du répondant et par région	111
Graphique 7.1 : Type de spéculations pratiquées en première et deuxième culture	115
Graphique 7.3 : Utilisation des récoltes pour les 5 spéculations les plus cultivées sur la dernière campagne agricole 2017-2018	116
Graphique 7.4 : Taux d'utilisation d'intrants par région	118
Graphique 7.5 : Proportion d'animaux possédés par les éleveurs	119
Graphique 7.6 : Contraintes du secteur de l'élevage	119
Graphique 7.7 : Type de poissons pêchés	120
Graphique 7.8 : Principales sources de revenus des ménages	123
Graphique 7.9 : Principales sources de revenus des ménages en zones rurales par région	124
Graphique 7.10 : Typologie des activités des ménages (première, deuxième et troisième) vivant en zones rurales selon les régions	124
Graphique 7.11 : Taux de recours au crédit selon le groupe de richesse, le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence des ménages	125
Graphique 7.12 : Utilisation du crédit selon les régions	126
Graphique 8.1 : Stratégies d'adaptation mises en place par les ménages par région	138
Graphique 9.1 : Type d'aide reçue par les ménages au cours des 6 derniers mois par région	140
Graphique 9.2 : Impact de la MVE sur les ménages touchés	142
Graphique 9.3 : Besoins d'assistances des populations selon les régions	143

Liste des cartes

Carte 4.1 : Situation de sécurité alimentaire selon les régions	38
Cartes 4.2 et 4.3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire par région et par préfecture	39
Carte 4.4 : Score de consommation alimentaire par préfecture	57
Carte 4.5 : Principaux marchés régionaux en Guinée	61
Carte 5.1 : Prévalence de la malnutrition aiguë (z-scores poids-pour-taille et/ ou œdème) par région	74
Carte 5.2 : Prévalence de la malnutrition aiguë (z-scores poids-pour-taille et/ ou œdème) par préfecture	75
Carte 5.3 : Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de 0 à 59 mois (z-scores Taille-pour-Age) par région	78
Carte 5.4 : Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de 0 à 59 mois (z-scores Taille-pour-Age) par préfecture	79
Carte 5.5 : Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de 0 à 59 mois (z-scores Poids-pour-Age) par région	81
Carte 5.6 : Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de 0 à 59 mois (z-scores Poids-pour-Age) par préfecture	82
Cartes 8.1 : Principaux types de chocs subis par les ménages selon les régions	132
Carte 8.2 : Indice réduit de stratégies d'adaptations	136
Carte 9.1 : Cas d'Ebola en Guinée entre 2014 et 2016	141

Liste des schémas

Schéma 2.1 : Structure Guinée Vision 2040	15
Schéma 2.2 : Calendrier agricole national	19

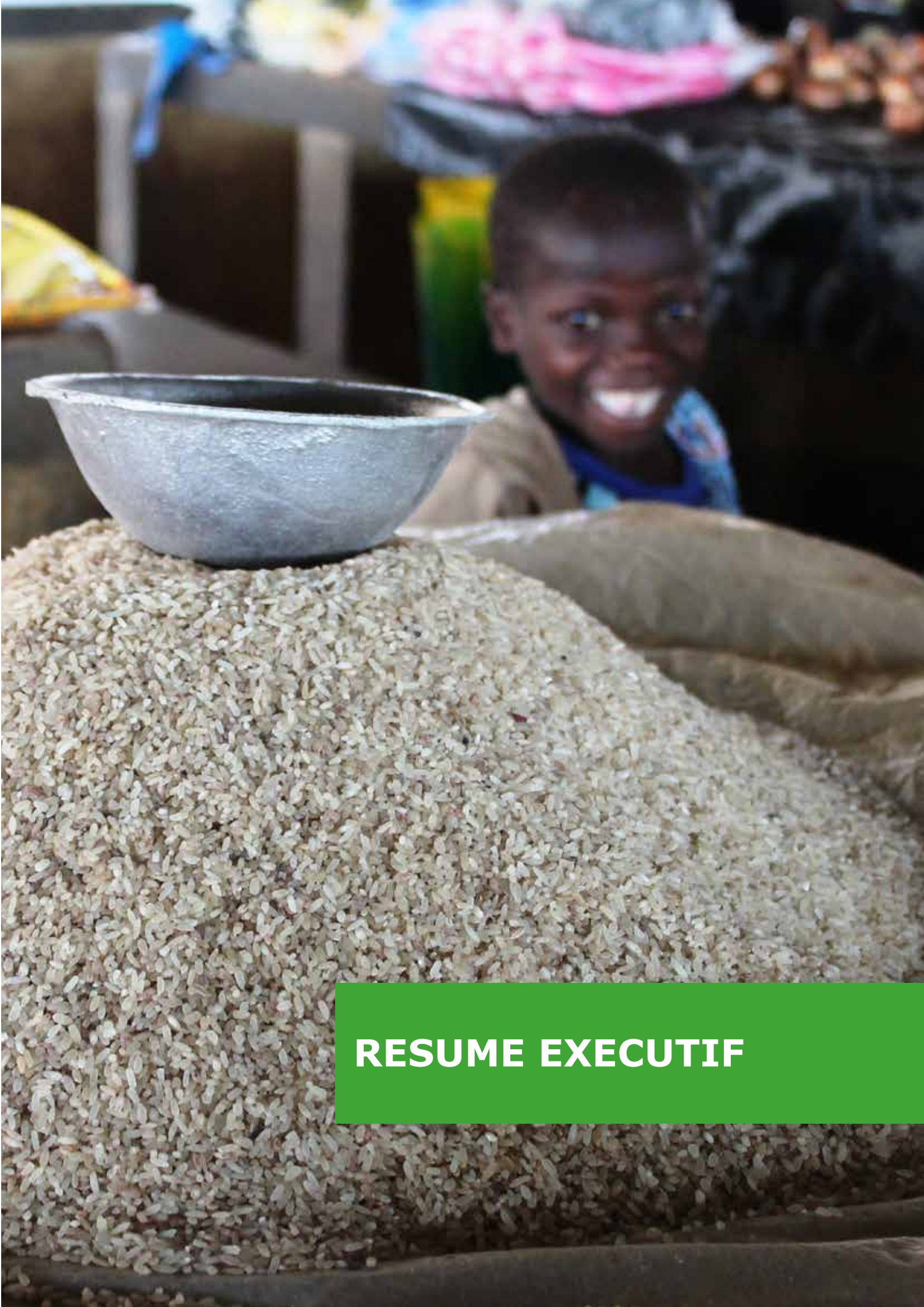
Liste des tableaux

Tableau 2.1 : Proportion de population vivant en dessous du seuil de pauvreté selon les régions	16
Tableau 3.1 : Taille de l'échantillon ménage attendu par préfecture	26
Tableau 3.2 : Taille de l'échantillon ménage réalisé par préfecture	28
Tableau 3.3 : Principales caractéristiques de l'échantillon	30
Tableau 4.1 : Résultats console CARI sur la sécurité alimentaire en Guinée	37
Tableau 5.1 : Valeurs seuils de l'indice Poids pour Taille (P/T), Taille pour Age (T/A) et Poids pour Age (P/A) selon les normes OMS 2006, en z-score	68
Tableau 5.2 : Valeurs seuils de la mesure anthropométrique périmètre brachial définissant la malnutrition aiguë modérée et sévère	68
Tableau 5.3 : Niveau de sévérité de la malnutrition chez les enfants de 6 à 59 mois	69
Tableau 5.4 : Evaluation de la qualité des données selon le rapport de plausibilité et les scores de préférence du poids, la taille et le MUAC	70
Tableau 5.6 : Prévalence de la malnutrition aiguë des femmes de 15 à 49 ans basée sur les seuils de MUAC par statut physique de la femme pendant l'enquête	92
Tableau 5.7 : Prévalence de la malnutrition aiguë des femmes de 15 à 49 ans, basée sur les seuils de MUAC par caractéristiques sociodémographiques	93
Tableau 6.1 : Taux de scolarisation des filles et des garçons de 6 à 14 ans selon la région	99
Tableau 6.2 : Taux d'abandon d'au moins un enfant du ménage par région	100
Tableau 6.3. Principaux profils des logements selon le contexte de résidence des ménages	103
Tableau 6.4 : Caractéristiques des ménages selon leur groupe de richesse	106
Tableau 6.5 : Taux de migration sur les 6 derniers mois par région	108
Tableau 7.1 : Superficie moyenne emblavée et gain moyen par type de cultures	117
Tableau 7.2 : Implication des membres du ménage dans la génération des différentes sources de revenu du ménage	123
Tableau 7.3 : Taux de recours au crédit selon les régions	125
Tableau 7.4 : Méthode de remboursement des crédits selon les régions	127
Tableau 8.1 : Prévalence des chocs par région	131
Tableau 8.2 : Impact du choc principal sur le revenu des ménages	134
Tableau 8.3 : Résilience des ménages aux chocs par région	135
Tableau 8.4 : Détail des différentes stratégies d'adaptations	137

ACRONYMES

AGVSAN	Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition
ANASA	Agence Nationale des Statistiques Agricoles et alimentaires
APIP	Agence de Promotion des Investissements Privés
CaLP	Cash Learning Partnership
CARI	Consolidated Approach for Reporting food security Indicators
CBT	Cash Based Transfer
CILSS	Comité de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
DAN	Division Alimentation et Nutrition
EFSA	Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence
ELEP	Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté
ERARE	Equipes Régionales d'Alerte de Réponse aux Epidémies
FAO	Food and Agriculture Organization
FED	Fonds européen de développement
FEWS NET	Famine Early Warning Systems Network
FMI	Fonds Monétaire International
INS	Institut National de la Statistique
MAG	Malnutrition Aiguë Globale
MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MGE	Maison Guinéenne de l'entrepreneur
MUAC	Mid-Upper Arm Circumference
MVE	Maladie à Virus Ebola
ODK	Open Data Kit
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAGSEM	Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier

PAM	Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies
PASAL	Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PB	Périmètre Brachial
PDL	Programme de Développement Local
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Plan Indicatif National
PNDA	Politique Nationale de Développement Agricole
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNIASAN	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSDSD	Programme de Développement Social et de Durable de Guinée
PSSA	Programme Spécial de la Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBD	Regional Bureau Dakar
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SIPAG	Système d'Information des Produits Agricoles
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SNU	Système des Nations Unies
SOGUIPAH	Société Guinéenne des Palmiers à Huile et Hévéa
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNICEF	United Nations International for Children's Emergency Fund
ZME	Zone de Moyen d'Existence



RESUME EXECUTIF

Contexte

Encadrée dans sa partie Nord-Ouest par la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Mali au Nord, la Côte d'Ivoire au Sud-Est, la Sierra Léone et le Libéria au Sud, la République de Guinée s'étend sur un territoire de 245 857 km².

Le pays dispose de nombreuses ressources naturelles. Son sous-sol renferme le 3^{ème} gisement de bauxite au monde, de même que d'importantes réserves en fer, diamant, or de même que du pétrole et de l'uranium. Le pays dispose également d'importantes réserves hydriques.

Du point de vue économique, l'économie Guinéenne est principalement structurée autour de deux grands piliers que sont l'agriculture et les mines. Si l'agriculture emploie 51% de la population active du pays, elle ne contribue qu'à 16,9% du PIB, tandis que le secteur des mines, qui emploie 2% de la population, compte pour 15,3% du PIB¹. Le pays peine cependant à faire fructifier ces ressources naturelles, et la pauvreté y est élevée. La dernière enquête de 2012² faisait état de 55,3% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire, fixé à 8 875 GNF par jour par personne (soit 1,25 USD). Des chiffres de 2014 montrent également que la pauvreté multidimensionnelle atteignait 7,5 millions de personnes³.

A partir de 2009–2010, la croissance du pays a connu un net ralentissement dû à l'instabilité politique. Si le Gouvernement Guinéen a su mettre en place des réformes pour un retour de la croissance, celle-ci a connu une nouvelle décélération entre 2013 et 2015 suite à la chute des cours de minerais et à l'arrivée de l'épidémie de Maladie à Virus Ebola (MVE). Depuis 2016, la croissance est repartie à la hausse soutenue par le prix de l'or, de la bauxite et la hausse de l'activité minière. L'économie Guinéenne, très ouverte sur l'extérieur, reste cependant vulnérable aux fluctuations des cours mondiaux ainsi qu'aux variations de taux de change, pour les minerais et les cultures de rente par exemple.

Méthodologie de l'enquête

Cette enquête AGVSAN 2018, mise en œuvre par le Gouvernement Guinéen à travers le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, le Ministère de l'Agriculture, et le Ministère de la Santé, avec l'appui des agences du Système des Nations Unies en Guinée (PAM, UNICEF, PNUD, OMS et FAO) et grâce à un financement du Gouvernement du Japon et du Programme Santé de la Banque Mondiale, a pour objectif d'analyser la vulnérabilité ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en Guinée. Plusieurs années après la dernière Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (ENSAV) publiée en 2014 et l'Évaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence (EFSA) de 2015 réalisées avec l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM), cette nouvelle étude a pour but de fournir des informations actualisées à l'ensemble des acteurs travaillant dans la sécurité alimentaire et la nutrition en Guinée. Plus particulièrement, les résultats permettront de répondre aux questions suivantes :

- Qui sont les personnes en sécurité et insécurité alimentaire et en malnutrition ?
- Combien sont-elles ?
- Où vivent ces populations ?
- Quel est le profil de ces personnes vulnérables ?
- Quelles sont les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ?

Conformément aux recommandations de la méthodologie⁴, cette enquête a consisté en une collecte de données quantitatives et qualitatives à travers des groupes de discussion et des entretiens avec les ménages et d'autres informateurs clés. Ainsi :

- Une enquête ménage a été réalisée auprès de 15 151 ménages interrogés sur 15 thématiques différentes (démographie, éducation, santé, migration, habitat et équipement du ménage, agriculture, élevage et pêche, source de revenus et moyens d'existence, crédit et dépenses, consommation alimentaire et source des aliments, chocs, stratégies de consommation, assistance et priorités, nutrition, et suivi par téléphone);

1 INS, 2017 : Rapport d'analyse des données du RGPH-3.

2 INS, 2012 : Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté (ELEP).

3 INS, 2016 : Annuaire Statistique.

4 PAM, 2009 : Comprehensive, Food Security and Vulnerability Analysis Guidelines.

- Une enquête de nutrition auprès des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer (15–49 ans) a été conduite : les enfants ont été pesés, mesurés et leur périmètre brachial pris (PB ou MUAC (Mid-Upper Arm Circumference)). Pour les femmes en âge de procréer, seul le PB a été pris. Au total, 24 534 enfants et 15 099 femmes ont été dépistés;
- Une base de 955 villages a été développée à travers des groupes de discussions avec des informateurs clés dans chaque communauté (chef de village, personnel de l'éducation et de la santé, agriculteurs, représentants des associations de femmes et de jeunes, etc.), portant sur les thématiques suivantes : démographie, migration, transport, communication, éducation, marchés, assistance, chocs et sécurité alimentaire;
- Une enquête marché a été conduite ciblant les commerçants, les transporteurs et les producteurs. Au total, 38 marchés ont été visités sur lesquels 303 commerçants, 76 transporteurs et 34 producteurs ont été interrogés;
- En complément, une collecte de données secondaires a également été conduite afin d'obtenir des informations contextuelles.

L'échantillonnage a été défini par l'INS à travers un tirage aréolaire, stratifié à deux degrés : au premier degré, les Zones de Dénombrement (ZD) ont été tirées par sondage en grappes avec probabilité proportionnelle au nombre de ménage. Pour calculer l'échantillon minimum en termes de nutrition, le logiciel ENA for SMART a été utilisé. Les ménages ont ensuite été sélectionnés au second degré. Des coefficients de pondération ont également été appliqués afin d'obtenir une représentativité nationale, régionale mais également préfectorale, ce qui constitue une des spécificités de cette enquête. La collecte des données s'est déroulée du 10 Avril au 13 Mai, pendant l'intersaison, et a été réalisée par 178 enquêteurs répartis en 36 équipes formées et sélectionnées avec les organisations partenaires de l'enquête, ainsi que 16 superviseurs mis à disposition par l'Institut National de la Statistique, l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires, la Division de l'Alimentation et de la Nutrition, l'OMS, la FAO et le PAM. Les résultats préliminaires de l'enquête ont été présentés au Comité de Pilotage mis en place pour cette activité le 5 Juillet et validés par les partenaires de l'enquête et les ministères impliqués le 8 Août à Conakry.



Combien de personnes y a-t-il en insécurité alimentaire et en malnutrition ?

Les résultats de l'enquête AGVSAN montrent que **21,8% des ménages guinéens sont en situation d'insécurité alimentaire, soit 2 459 419 personnes**. Parmi ces ménages, 2,4% sont en insécurité alimentaire sévère soit l'équivalent de 272 585 personnes. Si 78,2% des ménages apparaissent en situation de sécurité alimentaire, plus d'un ménage sur deux (51,2%) est cependant en sécurité alimentaire limite, preuve d'une fragilité de la situation de ces ménages.

La situation de nutrition pour les enfants de moins de 5 ans reste précaire : **la malnutrition aiguë globale touche 6,1% des enfants de moins de 5 ans dont 1,7% dans sa forme sévère**. Par ailleurs, **24,4% des enfants de moins de 5 ans accusent un retard de croissance**, ou malnutrition chronique, tandis que **12%** présentent une insuffisance pondérale, dont **2,3%** dans sa **forme sévère**.



Où vivent les populations en insécurité alimentaire et en malnutrition ?

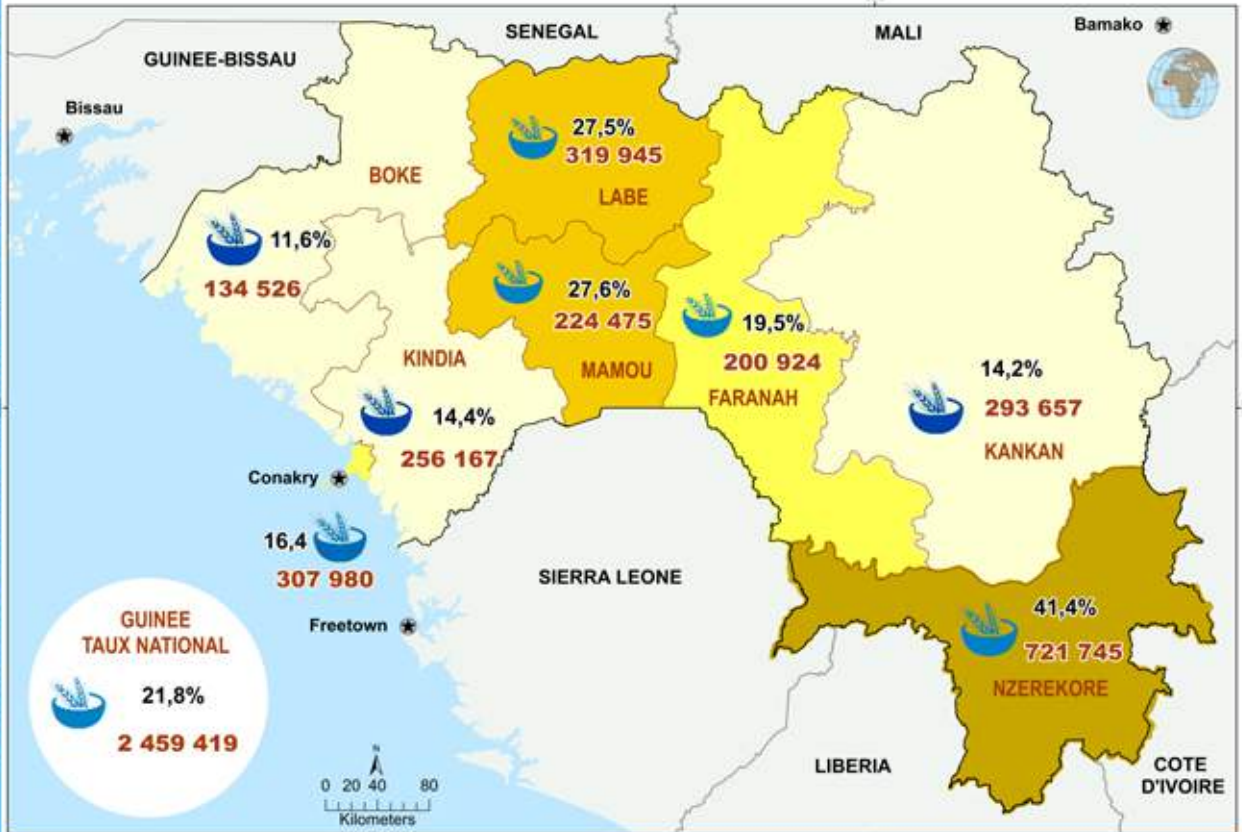
Avec une **prévalence de 41,4%**, la **région de Nzérékoré est la plus touchée par l'insécurité alimentaire**. En termes de population, 29,3% du nombre total des personnes identifiées par cette enquête en insécurité alimentaire vivent dans cette région, soit 721 745 personnes. Par ailleurs, parmi ces ménages, 6,1% apparaissent en insécurité alimentaire sévère, ce qui représente 104 378 personnes.

Un peu plus en retrait, **les régions de Mamou et de Labé connaissent des taux d'insécurité alimentaire de 27,6% et 27,5%**, touchant respectivement 224 475 et 319 945 personnes. Si les prévalences sont équivalentes, l'insécurité alimentaire présente cependant des visages différents dans ces 2 régions. A Mamou, l'insécurité alimentaire est principalement modérée (26,8% des ménages), tandis qu'à Labé, alors que 23,4% des ménages sont en insécurité alimentaire modérée, 4,1% sont dans une situation difficile d'insécurité alimentaire sévère, ce taux étant le deuxième plus élevé au niveau national.

Dans la région de Conakry, qui présente un profil uniquement urbain⁵, la prévalence s'affiche à 16,4% touchant le nombre élevé de 307 980 personnes. Enfin, pour les régions de Kindia et Kankan, les taux d'insécurité alimentaire sont de l'ordre de 14,4% et 14,2%. La zone de Boké est la plus épargnée avec seulement 11,6% des ménages en insécurité alimentaire, soit 134 526 personnes.

Au niveau préfectoral, **l'insécurité alimentaire atteint des niveaux préoccupants à Guéckédou où 79,4% des ménages** sont en insécurité alimentaire, dont **20,2% en insécurité alimentaire sévère**. A Téliélé, la prévalence atteint 54,3%, dont 8,3% des ménages en insécurité alimentaire sévère. Par ailleurs, à Kérouané et Macenta, un ménage sur deux apparaît en insécurité alimentaire (respectivement 51,8% et 50,9%), dont 9,7% en insécurité alimentaire sévère dans la préfecture de Kérouané.

⁵ Pour les besoins de cette enquête, Conakry a été considéré comme une strate et n'est donc pas comparable avec les autres strates au niveau préfectoral mais bien régional.



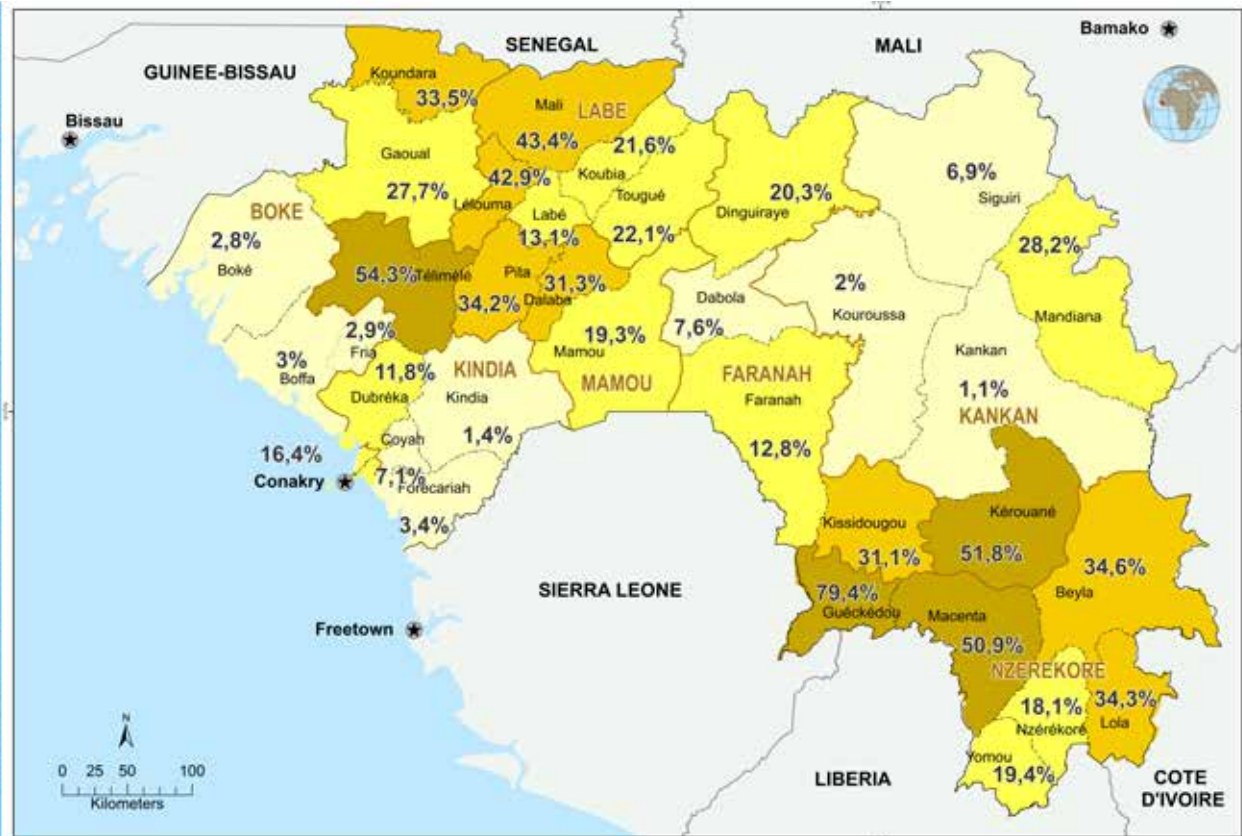
Date de création: 24 Septembre 2018
 Contact: mamadyadamaconde@wfp.org
 Website: www.wfp.org
 Préparé par: WFP CO, VAM Unit
 Référence carte: GIN_WFP_AGVSAN_SARAgén_A2L

% des ménages en insécurité alimentaire

<15%	20% - 30%
15% - 20%	> 30%

Insécurité alimentaire
 XX%: % total des personnes en insécurité alimentaire
 YYY: Total de personnes en insécurité alimentaire

Source des données: WFP, UNICEF, GeoNames, Gauf
 Les frontières, les noms et les désignations utilisés sur cette carte n'impliquent pas l'endossement officiel ou l'acceptation par les Nations Unies.
 © World Food Programme 2018



Date de création: 24 Septembre 2018
 Contact: mamadyadamaconde@wfp.org
 Website: www.wfp.org
 Préparé par: WFP CO, VAM Unit
 Référence carte: GIN_WFP_AGVSAN_SARAgén_A2L

% des ménages en insécurité alimentaire

< 10%	30% - 50%
10% - 30%	> 50%

— Frontière Internationale
 — Limite région
 — Limite préfecture

Source des données: WFP, UNICEF, GeoNames, Gauf
 Les frontières, les noms et les désignations utilisés sur cette carte n'impliquent pas l'endossement officiel ou l'acceptation par les Nations Unies.
 © World Food Programme 2018

Qui sont les personnes qui vivent en insécurité alimentaire ?

Les personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire vivent principalement en zones rurales. Elles pratiquent plus l'agriculture que ce soit l'agriculture vivrière, le maraîchage ou les cultures de rentes. Ainsi, parmi les personnes en insécurité alimentaire sévère, 71,1% pratiquent l'agriculture vivrière (taux national de 51,3%), 23,3% le maraîchage (taux national 15,3%) et 45,2% l'agriculture de rente (taux national 25,9%). Plus le ménage est en insécurité alimentaire et plus les taux de pratique de ces types d'agriculture sont élevés.

Par ailleurs, les ménages en insécurité alimentaire appartiennent plus aux quartiles de richesse les plus pauvres, démontrant une corrélation entre le niveau de richesse des ménages et l'insécurité alimentaire. Ainsi, selon les résultats de l'enquête, 42,3% des ménages classés en insécurité alimentaire sévère relèvent du quartile de richesse des très pauvres et 34,5% du groupe des pauvres, selon l'indicateur de richesse défini par la méthodologie du PAM.

Les ménages en insécurité alimentaire ont également plus tendance à avoir à leur tête une personne (homme ou femme) avec un faible niveau d'éducation. Ainsi, parmi les ménages en insécurité alimentaire sévère, 30,1% ont un chef de famille analphabète, contre 16,9% pour les ménages en sécurité alimentaire. En revanche, les résultats ne démontrent pas de tendance forte entre le sexe du chef de ménage et l'insécurité alimentaire. En effet, les taux d'insécurité pour les ménages avec à leur tête une femme ou un homme ne présentent pas de différences statistiquement significatives.

Enfin, une relation nette apparaît entre l'insécurité alimentaire et certains chocs, notamment climatiques, car les résultats de l'enquête montrent que les ménages en insécurité alimentaire ont, sur les 12 derniers mois, été plus exposés aux chocs liés au retard ou à la rupture des pluies.

Quelles sont les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire ?

Les causes de l'insécurité alimentaire sont multiples et peuvent jouer de façons différentes selon le contexte agro-écologique de la zone dans laquelle vivent les populations, les moyens d'existence de ces populations, l'accès des populations au marché, les pratiques et règles locales, les chocs subis dans les zones et les stratégies développées par les ménages. Cependant, dans le cas de l'insécurité alimentaire en Guinée, les grandes tendances suivantes peuvent être dégagées :

• L'insécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables :

Les résultats montrent que les ménages touchés par l'insécurité alimentaire (que ce soit en contexte urbain ou rural) présentent **une consommation alimentaire dégradée** liée à un déséquilibre de leur régime alimentaire. Par exemple, à la période de l'enquête, dans la région de Nzérékoré, les ménages consomment principalement du riz, tous les jours de la semaine, ainsi que de l'huile et des matières grasses (environ 5 fois par semaine). Le repas peut, au cours de la semaine, éventuellement être enrichi de poisson ou viande mais pas de façon systématique.

Les ménages sont dépendants du marché, en particulier les ménages qui pratiquent l'agriculture et qui appartiennent aux quartiles de richesse des très pauvres ou des pauvres. Pour ces ménages, l'autoconsommation de leur propre production et les stocks constitués ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins alimentaires du ménage tout au long de l'année. Ces ménages doivent donc, à certaines périodes de l'année, recourir au marché pour acheter leur nourriture. Ainsi, la moindre hausse des prix impacte sur l'économie de ces ménages. Si les marchés sont actuellement bien approvisionnés, l'analyse des marchés montre que sur la période d'avril-mai 2018, les prix du riz (que ce soit le riz local ou importé) sont plus élevés par rapport à la même période de l'année précédente, pesant sur la situation économique des ménages.

Par ailleurs, l'analyse des stratégies d'adaptation montre que les ménages des régions de Nzérékoré et de Labé ont mis en place, sur le mois écoulé, des stratégies d'adaptation touchant à leur alimentation. Plus particulièrement, ils ont adapté leur consommation en achetant des aliments moins chers, même si ceux-ci sont moins aimés par les membres du ménage. D'une façon générale les ménages ont des moyens d'existence sous pression ou en stress. Ainsi, dans certaines zones, **les ménages sont endettés de façon chronique** tout au long de l'année. Avec l'arrivée de la période de soudure ou pour les cérémonies, les gens s'endettent pour pouvoir se procurer de la nourriture. Ce sont bien souvent la famille ou les amis qui sont sollicités et font preuve d'entraide. Dans certaines régions comme Kankan et Nzérékoré, l'endettement se fait également pour payer les soins de santé d'un membre de la famille. Ensuite, afin de rembourser leurs dettes, les ménages vendent leur main d'œuvre ou sont amenés à hypothéquer leurs prochaines récoltes, les poussant ainsi dans un cercle vicieux de vulnérabilité.

• Causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire :

D'un point de vue plus macro, l'insécurité alimentaire en Guinée peut s'expliquer par plusieurs éléments :

- **La production agricole et la productivité sont faibles** dues à des sols dégradés, peu fertiles et à une faible mécanisation et utilisation des intrants par les agriculteurs. Selon les résultats de l'enquête, même si au niveau national 50,9% des ménages utilisent des herbicides, seulement 15,7% des agriculteurs ont accès à des semences améliorées, 25,1% utilisent des engrais organiques et 21,2% des engrais chimiques, quand 14,8% seulement ont accès aux fongicides.
- **Les pertes au niveau des récoltes sont importantes** dues aux mauvaises conditions de stockage ou au manque de transformation des produits comme pour les produits de maraîchage par exemple.
- **Le mauvais état des routes**, leur dégradation régulière suite aux inondations ou les pluies intenses limitent également l'accès aux marchés (à Yomou ou Téliélé par exemple) et **freinent la commercialisation des produits**.

Les ménages en insécurité alimentaire tendent à avoir plus de sources de revenus et à faire partie des quartiles de richesse les plus bas (pauvre ou très pauvre). Sur la base d'une situation érosive pour les moyens d'existence des populations, viennent s'ajouter des chocs. Certains sont plus ou moins récurrents, avec des intensités différentes qui impactent de façon variable les populations. Ainsi, les ménages de la région de Nzérékoré apparaissent touchés par plusieurs chocs au cours d'une année, bien plus que dans les autres régions. Dans cette zone, le choc principal déclaré par les ménages est le décès d'un membre actif du ménage qui constitue un choc difficile à surmonter puisqu'il touche à la capacité productive même du ménage surtout s'il s'agit du chef de famille. Dans les régions de Kankan et Labé, les ménages ont été plus touchés par des chocs liés à l'environnement. En effet, sur les 12 derniers mois écoulés, 58,2% et 51,2% des ménages déclarent avoir été touché par la sécheresse, l'arrivée tardive ou la rupture des pluies.

Quelles interventions ?

Les mesures pour combattre l'insécurité alimentaire devraient se mettre en place à plusieurs niveaux. Si des politiques et plans ont été développés pour combattre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée, leur financement et mise en place demandent encore à être effective pour des interventions permettant de réduire l'insécurité alimentaire à grande échelle.

Sur la base des résultats de cette étude, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Améliorer la performance de l'agriculture en favorisant l'accès aux intrants agricoles, la mécanisation et le crédit pour les populations les plus vulnérables et les femmes. Les agriculteurs doivent également être mieux accompagnés par une meilleure dissémination des bonnes pratiques, afin de limiter par exemple les pertes sur les récoltes;
- Accompagner le développement des filières en travaillant le long de la chaîne de valeur afin de favoriser la transformation des produits, les infrastructures et la structuration des filières;
- Améliorer la gestion des ressources naturelles : ceci est un point essentiel et une attention particulière devrait être apportée à l'amélioration de l'utilisation des ressources en eau, la lutte contre le désenclavement et la préservation du couvert végétal;
- Renforcer les transferts monétaires à travers l'élargissement de ce type de programmes, notamment l'adoption de filets sociaux à usage multiple pour répondre aux besoins en nourriture, santé, éducation et logement des ménages vulnérables;
- Poursuivre les programmes de sécurité alimentaire à travers notamment les programmes de cantines scolaires dans les zones avec une forte insécurité alimentaire et malnutrition, les banques de céréales ou des activités génératrices de revenus permettant aux ménages de diversifier et stabiliser leurs revenus;
- Améliorer la connaissance des marchés en mettant en place des systèmes de surveillance sur les prix et les flux commerciaux transfrontaliers;
- La mise en place d'un système de surveillance de la sécurité alimentaire permettrait le suivi de l'évolution de la situation et des interventions mieux ciblées aux besoins des populations;
- En matière de nutrition, un système de surveillance nutritionnelle solide devrait être mis en place avec une collecte d'informations régulière et standardisée. Ceci devrait également inclure une recherche active des cas dans toutes les préfectures où les taux de MAG ou de malnutrition chronique sont élevés.



INTRODUCTION

Située en bordure d’Afrique de l’Ouest, la Guinée-Conakry s’étend sur un territoire de 245 857 km² encadré dans sa partie Nord-Ouest par la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Mali au Nord, la Côte d’Ivoire au Sud-Est et la Sierra Léone et le Libéria au Sud. Le pays compte 10 523 261 habitants⁶ et sa capitale est la ville de Conakry. Sur le plan administratif, le pays est subdivisé en sept régions (Boké, Kindia, Labé, Mamou, Faranah, Kankan et Nzérékoré) auxquelles il faut ajouter la région de Conakry, constituée de la grande zone urbaine de la capitale. Les régions sont à leur tour subdivisées en 33 préfectures, elles-mêmes subdivisées en sous-préfectures (303 communes rurales) et 38 communes urbaines, dont 5 à Conakry.

Le pays est également composé de 4 régions naturelles : la Basse Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Les populations pratiquent majoritairement l’agriculture, qui reste une activité de subsistance, de même que l’élevage et dans certaines zones la pêche.

En termes de développement humain, le pays est classé 183^{ème} sur 188 pays selon l’indicateur de développement humain du PNUD⁷. Entre 2009 et 2015, plusieurs études ont été réalisées par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec le Gouvernement Guinéen pour investiguer la sécurité alimentaire des populations. Des études nutritionnelles ont également régulièrement été mises à jour avec d’autres agences comme l’UNICEF, en partenariat avec le Ministère de la Santé et les organisations non gouvernementales actives dans ce domaine. Ainsi, la dernière Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité réalisée en 2012 a montré qu’il existait en Guinée des poches d’insécurité alimentaire sévère. L’insécurité alimentaire modérée est prédominante surtout pendant la saison hivernale de juillet à septembre, au cours de laquelle une large partie de la population vulnérable souffrait d’un déficit alimentaire dû à un manque d’accès physique et financier aux denrées alimentaires, en plus d’une mauvaise gestion des recettes et des stocks alimentaires.

Sur le plan de la nutrition, un taux de malnutrition chronique élevé a été relevé au cours des dernières enquêtes en Guinée, s’expliquant par une insuffisance des pratiques de soins et d’hygiène, l’accès limité aux soins de santé et à l’eau potable. Le manque de diversité dans le régime alimentaire et la forte dépendance aux céréales sont également pointés comme des facteurs aggravants.

Cependant, les dernières enquêtes de sécurité alimentaire réalisées par le PAM et ses partenaires en Guinée ne prenaient pas en compte la dimension nutrition, limitant l’analyse des déterminants et l’interrelation entre l’insécurité alimentaire des ménages et la malnutrition maternelle et infantile. Par ailleurs, les données sur la situation alimentaire et nutritionnelle au niveau national sont peu récentes et ne permettent donc pas d’évaluer l’impact de l’épidémie de Maladie à Virus Ebola (MVE) sur la sécurité alimentaire des ménages à long terme.

Ainsi, plus de cinq ans après la dernière enquête nationale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (ENSAV) menée par le PAM et ses partenaires, et deux ans après la fin de l’épidémie de MVE et l’évaluation de la sécurité alimentaire en situation d’urgence (EFSA) en 2015, cette Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) a pour objectif d’apporter des informations actualisées et complémentaires au niveau régional mais aussi préfectoral sur la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition en République de Guinée.

Conçue de manière inclusive, cette étude résulte du partenariat entre le Gouvernement guinéen, les agences des Nations Unies et d’autres acteurs clés de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Guinée. Elle permettra une meilleure compréhension des tendances et des risques liés à l’insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les ménages en milieu rural et urbain, en tenant également compte de l’aspect genre. Cette enquête constituera un document de référence dans le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée. Plus précisément, cette AGVSAN ambitionne de fournir des données de référence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, en répondant aux questions suivantes :

- Qui sont les personnes vulnérables vivant dans l’insécurité alimentaire et malnutries ?
- Combien sont-elles, et en particulier combien de femmes et d’enfants ?
- Où vivent-elles ?
- Pourquoi sont-elles vulnérables et vivent-elles dans l’insécurité alimentaire ?
- Comment pourrait-on améliorer leurs conditions de vie ?

6 INS, 2014 : RGPH-3.

7 PNUD, 2016 : Rapport sur le Développement Humain.

Ces analyses permettront une meilleure définition des interventions du Gouvernement Guinéen et de ses partenaires, et appuieront une prise de décision informée de même qu'un meilleur ciblage lors de l'élaboration des projets et programmes d'assistance alimentaire ou non-alimentaire en faveur des populations vulnérables. Cette enquête constituera un support institutionnel solide permettant également de renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles en Guinée. Ces informations pourront également servir de base pour un plaidoyer à la fois auprès du Gouvernement Guinéen et de ses partenaires techniques et financiers, et s'inscriront comme un échelon clé dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable, en particulier les Objectifs 2 (Lutte contre la faim) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

Ainsi, après une présentation du contexte guinéen, la méthodologie de l'enquête sera détaillée. La structure de l'échantillon final y sera présentée, ainsi que les limites de l'étude. La partie suivante traitera de la consommation des ménages et dressera le portrait de l'insécurité alimentaire dans chaque région. Suivra la situation des marchés, source d'approvisionnement des ménages. L'état nutritionnel des enfants et femmes en âge de procréer sera ensuite détaillé dans la section suivante. La section d'après présentera les moyens d'existence des populations à travers les activités des ménages, avant d'aborder les facteurs influençant la sécurité alimentaire et la nutrition, en dressant un constat de la situation dans les domaines de l'éducation, de la santé, des conditions d'habitation et d'hygiène des populations, et avec une attention particulière à l'aspect genre. Les chocs subis par les ménages des différentes zones et les stratégies d'adaptation des populations seront ensuite détaillés. La dernière section présentera l'assistance apportée aux ménages guinéens. A l'issue de tous ces développements, des recommandations seront formulées quant aux types d'interventions pertinentes au regard des différents contextes et les personnes à cibler dans les futures interventions.





2

CONTEXTE

Cette section met en lumière les grandes caractéristiques de l'économie guinéenne : comment est-elle structurée et quelles sont les grandes orientations stratégiques du gouvernement en matière de développement économique et social, de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et d'agriculture. Après une présentation des programmes d'assistance alimentaire aux populations, la quatrième et dernière section traitera de la disponibilité alimentaire dans les différentes zones du pays à travers les principales productions alimentaires.

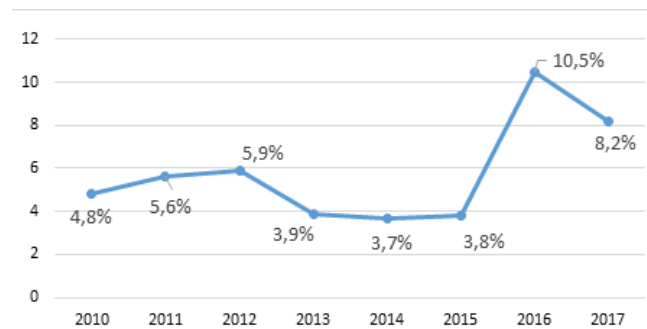
2.1 Situation socio-économique de la Guinée

2.1.1 Structuration de l'économie

L'économie guinéenne est structurée autour de grands piliers qui sont l'agriculture et le secteur des mines. Comptant pour 16,8% du Produit Intérieur Brut (PIB) entre 2009 et 2013, l'agriculture emploie plus de 80% de la population rurale révélant une faible capacité à créer de la richesse nationale. Le sous-sol guinéen renferme de nombreuses ressources minières comme la bauxite, le fer, l'or, le diamant et le nickel, et représente le troisième gisement de bauxite au monde. Ce secteur contribue à hauteur de 15,3% du PIB et emploie seulement 2,6% de la population nationale. L'économie guinéenne est également dominée par le secteur informel, avec une grosse partie de la population travaillant dans le commerce, l'hôtellerie, les transports et télécommunications.

En raison de sa structuration, l'économie est soumise à l'influence de l'évolution des cours de minerais et aux variations de change jouant sur les importations et les exportations et fragilisant le pays. En 2009–2010, l'économie guinéenne a connu une forte dégradation due à l'instabilité politique. Les politiques économiques mises en place à partir de 2010 ont amorcé un retour de la croissance en 2011. Entre 2013 et 2015, le PIB a connu une décélération imputable à la chute des cours des matières premières et à l'impact de la maladie à virus Ebola (MVE). Comme le montre le graphique 2.1 ci-dessous, la hausse des prix de l'or et de la bauxite en 2016 alliées à la hausse de la production minière ces dernières années, aux bonnes performances de l'agriculture et à un meilleur approvisionnement électrique ont, selon la Banque Mondiale, alimenté la reprise économique à des taux supérieurs à partir de 2015⁸.

Graphique 2.1 : Evolution du taux de croissance de la Guinée



Source : INS, 2018

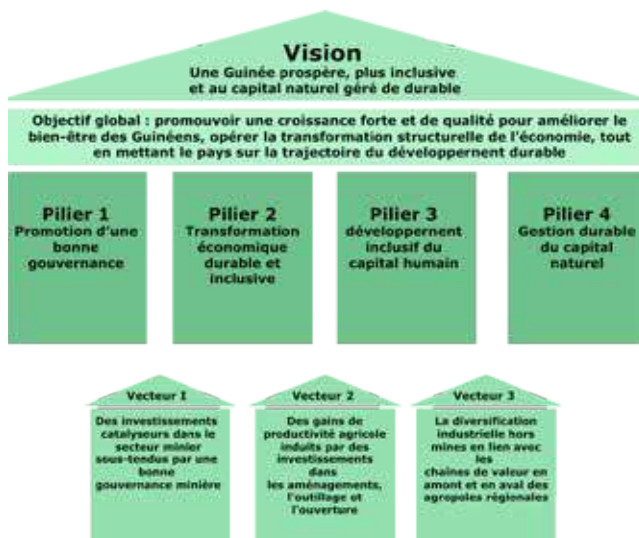
2.1.2 Politiques économiques et sociales

Entre 2002 et 2015, une série de documents et de politiques ont été élaborés ou revus dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, avec un accent particulier sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le plus récent de ces documents est le Plan National de Développement Economique et Social 2016–2020 (PNDES) qui fait suite au Plan Quinquennal 2011-2015 et à trois documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont le dernier a été bouclé en 2015.

Conçu dans le but d'opérationnaliser la Vision Guinée 2040, le PNDES constitue une fusion des stratégies sectorielles en cours de mise en œuvre en vue d'une culture de synergie entre les acteurs de tous les secteurs du développement socioéconomique. Il s'articule autour de quatre piliers de développement subdivisés chacun en domaines prioritaires assortis d'actions devant contribuer à l'atteinte de chaque résultat. Le deuxième vecteur tel que mentionné ci-dessous se consacre aux gains de la productivité agricole induits par les investissements dans les aménagements, l'outillage et l'ouverture du marché à l'international.

⁸ Banque Mondiale, 2018 : La Banque Mondiale en Guinée.

Schéma 2.1 : Structure Guinée Vision 2040



Source : Agence de Promotion des Investissements Privés, 2017

Pour opérationnaliser la mise en œuvre de ce plan dont le coût global est estimé 14,6 milliards USD, le Gouvernement Guinéen s'appuiera sur certains documents sectoriels comme le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN), le Programme Spécial de la Sécurité Alimentaire (PSSA), le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA). Couvrant la période 2018-2025, la PNDA s'est fixée pour objectif d'accroître la contribution du secteur agricole dans la sécurité alimentaire, la nutrition et la réduction de la pauvreté à travers 3 axes stratégiques :

1. Accroissement de la productivité des principales spéculations agricoles par l'amélioration des pratiques agricoles et la modernisation des infrastructures et aménagements productifs.
2. Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des différents segments des chaînes de valeurs des principales filières agricoles.
3. Amélioration de la gouvernance du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en termes de pilotage, de suivi-évaluation, de renforcement du capital humain, de nutrition, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, un code minier a été adopté conformément aux règles nationales en matière de protection de l'environnement en tenant compte de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. A ce sujet, un arrêté sur une nouvelle procédure cadastrale a été pris le 1er Septembre 2016 par le Ministre des Mines et de la Géologie. Cette procédure a été mise en place par le Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier (PAGSEM) avec l'appui de la Banque Mondiale.

Depuis 2005, le Gouvernement Guinéen à travers le Ministère de la Santé avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) a élaboré une politique nationale sur l'alimentation et la nutrition. L'objectif de cette politique est d'améliorer l'état nutritionnel des populations en général et celui des groupes vulnérables (enfants de 6 à 59 mois, femmes enceintes et allaitantes, personnes malades...) en particulier. A côté de ce document, il faut également noter qu'avec l'appui du gouvernement Brésilien et du Japon, le PAM en collaboration avec le Gouvernement Guinéen ont entrepris des actions en faveur de l'alimentation scolaire qui ont abouti à la conception d'une première ébauche de politique sur l'alimentation scolaire. Ce plan est en attente de révision et de validation. En résumé, cette politique vise à « contribuer au développement de l'éducation pour tous en favorisant la scolarisation, le maintien et l'apprentissage des enfants notamment les filles à l'école à travers le développement et la pérennisation de l'alimentation scolaire, l'amélioration de la santé et de la nutrition des enfants dans la perspective de l'atteinte des OMD»⁹. L'atteinte de ces objectifs passera par les objectifs spécifiques suivants :

- Améliorer l'accès, le maintien et la réussite des enfants en particulier des filles ;
- Améliorer la fréquentation scolaire par la réduction des abandons ;
- Réduire les inégalités entre garçons et filles ;
- Améliorer l'état nutritionnel et la santé des enfants ;
- Promouvoir l'hygiène dans les écoles ;
- Favoriser la participation de l'école au développement de la communauté.

Le Gouvernement Guinéen et ses partenaires ont formulé l'ambition d'assurer l'équité entre tous les enfants scolarisés et préscolarisés du pays. Cela passe par une couverture nationale exhaustive qui débutera par des zones pilotes, en tenant compte des capacités socioéconomiques du pays.

2.2 Pauvreté en Guinée

En Guinée, le seuil de pauvreté monétaire pour l'année 2012 est fixé à 8 815 GNF par personne et par jour, soit 1,25 USD. Sur cette base, 55,2% de la population Guinéenne vivaient en 2012 en dessous de ce seuil avec une tendance à la hausse sur les dernières années puisque le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25USD par jour était de 53% en 2007 et 41,9% en 2002-2003¹⁰.

En matière de pauvreté multidimensionnelle, en 2014, 60,7% des personnes étaient estimées en situation de privation. Selon la définition de la pauvreté multidimensionnelle, ce résultat montre que ces personnes (en particulier les femmes et les enfants) souffrent de privations en termes de possession de

9 Travail effectué en 2013.

10 NS, 2012 : ELEP.

certaines biens durables et ont un moindre accès aux services sociaux de base. Dans le cas de la Guinée, les résultats montrent une dégradation de l'assainissement et de l'eau potable de même que l'accès des enfants aux écoles entre 2012 et 2014. Au total, environ 7,5 millions de personnes étaient en 2014 en situation de pauvreté multidimensionnelle contre 6,07 millions en 2002.

Selon les rapports du Fonds Monétaire International (FMI), ces dernières années, la croissance économique s'est montrée trop faible pour pouvoir faire progresser le revenu par tête, résorber le chômage et le sous-emploi en plus de provoquer un recul significatif de la pauvreté. L'augmentation de la pauvreté de 2,2 points est en partie imputable à une redistribution défavorable des revenus aux populations les plus pauvres (0,9 point).

Le détail des résultats de la pauvreté monétaire montre que c'est dans les régions de Nzérékoré, Labé et Faranah que les populations vivent le plus en dessous du seuil de pauvreté avec respectivement 66,9%, 65,0% et 64,8%.

Tableau 2.1 : Proportion de population vivant en dessous du seuil de pauvreté selon les régions

Région	Proportion vivant en dessous du seuil de pauvreté (2012)
Boké	58,9 %
Conakry	27,4 %
Faranah	64,8 %
Kankan	48,7 %
Kindia	62,5 %
Labé	65,0 %
Mamou	60,8 %
Nzérékoré	66,9 %
National	55,2 %

Source : INS, 2012 : ELEP

En considérant la pauvreté dans sa définition plus globale (pauvreté multidimensionnelle), les populations des régions de Faranah, Labé et Mamou sont les plus touchées par la pauvreté. Pour chacune de ces régions, les taux s'affichent respectivement à 76,1%, 77,5% et 77,4%. La région de Nzérékoré affiche un taux de pauvreté de 72,1%. Il faut cependant noter que cette enquête date de 2012, bien avant la crise Ebola qui a lourdement touché cette région.

La pauvreté monétaire est également un phénomène plus rural qu'urbain qui, en 2012, touchait 66,9% des populations.

Entre 2002 et 2012, les inégalités se sont réduites avec un indicateur de Gini passant de 0,403 en 2002 à 0,317 en 2012. Les inégalités en milieu urbain ont cependant

progressé sur les dernières années, passant de 0,29 à 0,315 entre 2007 et 2012.

2.3 Assistance alimentaire

Le retrait de certains bailleurs et partenaires après la déclaration de la fin de la MVE par l'Etat Guinéen a replongé le pays dans la vulnérabilité. Cependant, selon la Banque Mondiale en 2017, le Gouvernement Guinéen a obtenu 21 milliards de dollars de promesse de financements de la part des partenaires et d'entités du secteur privé pour le soutien du PNDES. La Banque Mondiale, à son tour, s'est engagée avec 1,6 milliards USD de même que la société financière internationale à hauteur de 750 millions USD. La Chine a annoncé un prêt de 20 milliards USD à débloquer sur les 20 prochaines années.

2.3.1 Programmes nationaux d'aide

Plusieurs interventions ont lieu dans le domaine de l'agriculture en Guinée notamment dans les secteurs de la production, de la conservation, de la transformation et de la commercialisation. Les principaux sous-secteurs concernés par ces interventions sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie.

Considéré comme le principal secteur et levier du développement socioéconomique du pays depuis plus d'un quart de siècle, le secteur rural constitue une priorité dans les investissements agricoles de l'Etat. Malgré les contraintes qui empêchent le fonctionnement de ce secteur, il existe des orientations stratégiques nationales fédérées dans le PNIASA. Ce plan détaille la mise en œuvre de la politique agricole et une vision du développement dans les secteurs des productions végétales, animales, halieutiques, du changement climatique et de la conservation de la biodiversité. Au cours du quinquennat passé, le coût de réalisation de l'ensemble des activités du PNIASA (total programme) était estimé à 881 543 000 USD¹¹. Par ailleurs, six programmes basés sur les objectifs suivants ont été retenus au titre d'interventions prioritaires :

- Développer de façon durable la riziculture en maîtrisant l'eau ;
- Diversifier d'autres productions vivrières en dehors du riz ;
- Promouvoir des exportations agricoles et l'agrobusiness ;
- Améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles ;
- Améliorer la qualité des services agricoles à travers la recherche, le conseil agricole, la réglementation politique et renforcer les capacités des différents acteurs ;
- Assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA.

¹¹ Invest in Guinea : Agriculture, page 12.

Globalement, ce programme vise à valoriser d'ici à 2025 les potentialités agricoles de la République de Guinée afin de produire annuellement 3 millions de tonnes de riz, générer un milliard de dollars de recettes d'exportations grâce à l'agro-business, réduire la facture des importations des produits alimentaires de 500 millions de dollars et professionnaliser 2 millions d'emplois dans le secteur de l'agroalimentaire.

Au compte du PNDA, pour l'année 2017, 25 558 plants (café, cacao, palmier à huile et anacarde) ont été distribués à 322 producteurs en vue de mettre en valeur de 178 hectares de même que 437 951 plants ont été mis à terre par 568 planteurs sur un espace de 299 hectares. Par ailleurs, 54 245 plants de caféier ont été mis à la disposition de 187 planteurs pour une superficie de 3 915 hectares. Les bénéficiaires de l'ensemble de ces actions sont de Kissidougou, Macenta, Guékédou et Nzérékoré.

Enfin, il faut compter certains programmes de développement comme le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV), le Programme de Développement Social et Durable de Guinée (PSDSD), le Programme de Développement Local (PDL) de la Guinée qui participent à l'effort de lutte contre la pauvreté surtout en milieu rural. Ces programmes sont sous la tutelle du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

2.3.2 Programmes d'assistance des autres acteurs

Selon la grille de catégorisation des investissements en Guinée, les investisseurs sont classés en quatre catégories : de 100 000 à 1 million USD (catégorie C), de 1 à 5 millions USD (Catégorie B), de 5 à 20 millions USD (Catégorie A) et plus de 20 millions USD (Catégorie AA).



Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les interventions récentes de l'Etat et de ses partenaires se focalisent sur les domaines de l'agriculture, l'élevage et la pêche. A cet effet, les priorités récentes de l'Etat Guinéen se résument comme suit :

Agriculture

- Recensement national de l'agriculture et de l'élevage ;
- Aménagement des terres et réalisation d'infrastructures rurales ;
- Promotion des cultures d'exportation agricoles : café, palmier à huile, hévéa, ananas, mangue, anacarde, etc. ;
- Production et transformation des produits de niche : sésame, karité, fonio, café Ziama, petit piment, gingembre, miel, poivre, cannelle et essence de parfumerie ;
- Développement de la riziculture dans la vallée des fleuves Fie et Sankarani.

Elevage

- Opportunités d'investissement dans l'élevage (couvoir, production d'aliments de bétail, abattoir, sélection et croisement des animaux) ;
- Création d'un complexe avicole ;
- Développement de la production intensive de viande et de lait à partir des fermes de Ditinn et de Famoïla.

Pêche

- Développement de la pisciculture
- Développement de la pêche maritime

Conformément à ces priorités, certains financements ont été acquis avec la participation des partenaires techniques et financiers et ont permis de lancer certains projets dont, entre autres les projets agricoles suivants :

- Le Projet d'intensification de la riziculture familiale en Guinée par la réhabilitation des périmètres (30 000 ha) avec un montant de 120 000 000 GNF comme participation de la Guinée ;
- Le projet du nouvel aménagement hydro-agricole et de mise en valeur des petites et moyennes plaines (20 800 ha) avec 124 800 000 GNF assuré par l'Etat Guinéen et ses partenaires ;
- Le projet d'études et réhabilitation de pistes rurales, construction d'ouvrages de franchissement qui a permis de réaliser 3 000 km à 84 000 000 USD et 1 500 ouvrages de franchissement à 55 500 000 USD sous financement du partenariat public et privé ;
- Le projet de construction et équipement de plateformes régionales de conservation, transformation et commercialisation des produits agricoles qui a permis de construire cinq plateformes pour un montant de 15 000 000 USD sous partenariat public et privé ;

- Le projet d'aménagement hydroagricole de grandes plaines (aménagement de plaines de mangroves, alluviales et fluviales, aménagement des parcelles pour la production des cultures horticoles et industrielles d'exportation à hauteur de 150 000 000 USD ;
- Le projet de sécurité alimentaire pour les familles vulnérables en Basse Guinée avec 3,16 millions USD ;
- Le projet d'autonomisation économique des femmes du bassin du Haut Cavally 2 avec 0,72 millions USD ;
- Le projet d'intensification, diversification et valorisation des productions agricoles dans la région de Kindia avec 2 millions USD ;
- Le programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest avec 9 millions USD ;
- Le projet d'urgence d'appui à la productivité agricole (PUAPA) Phase 2 avec 20 millions USD ;
- Le programme National d'Appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) avec 33,3 millions USD ;
- Le projet de sécurité alimentaire pour les familles vulnérables en Basse Guinée (SABG) avec 3,16 millions USD sous financement de l'UE ;
- Le projet de développement des filières riz et maraichères en Haute Guinée avec 1,15 millions USD.

Les efforts de l'Etat Guinéen dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition sont complétés par les interventions des agences du système des Nations Unies (PAM, FAO, UNICEF, PNUD, OMS) et d'autres partenaires. Pour la période susmentionnée, les agences du SNU à travers l'UNDAF ont investi un montant de 187 494 000 USD en République de Guinée.

De même, les interventions des bailleurs de fonds parmi lesquels les institutions de Breton Woods (FMI, Banque Mondiale), l'Union Européenne, l'USAID, l'Agence Française de Développement, le Gouvernement Japonais, la Coopération Espagnole, le DFID, la Grande Bretagne, l'Arabie Saoudite, etc.

Dans le cadre du 11ème Fonds Européen de Développement (FED) qui couvre la période 2014 - 2020, l'Union Européenne et le Gouvernement Guinéen ont signé une convention le 6 Décembre 2014 pour un montant de 244 millions d'Euros. La réalisation de ce programme est consignée dans un Programme Indicatif National (PIN) qui vise trois secteurs principaux : la consolidation de l'Etat de Droit et la promotion d'une administration efficace au service des citoyens ; l'assainissement urbain et la santé ; les transports routiers ; l'appui à l'ordonnateur national du FED et la facilité technique de coopération.

2.4 Principales productions alimentaires en Guinée

2.4.1 Zones agro-écologiques

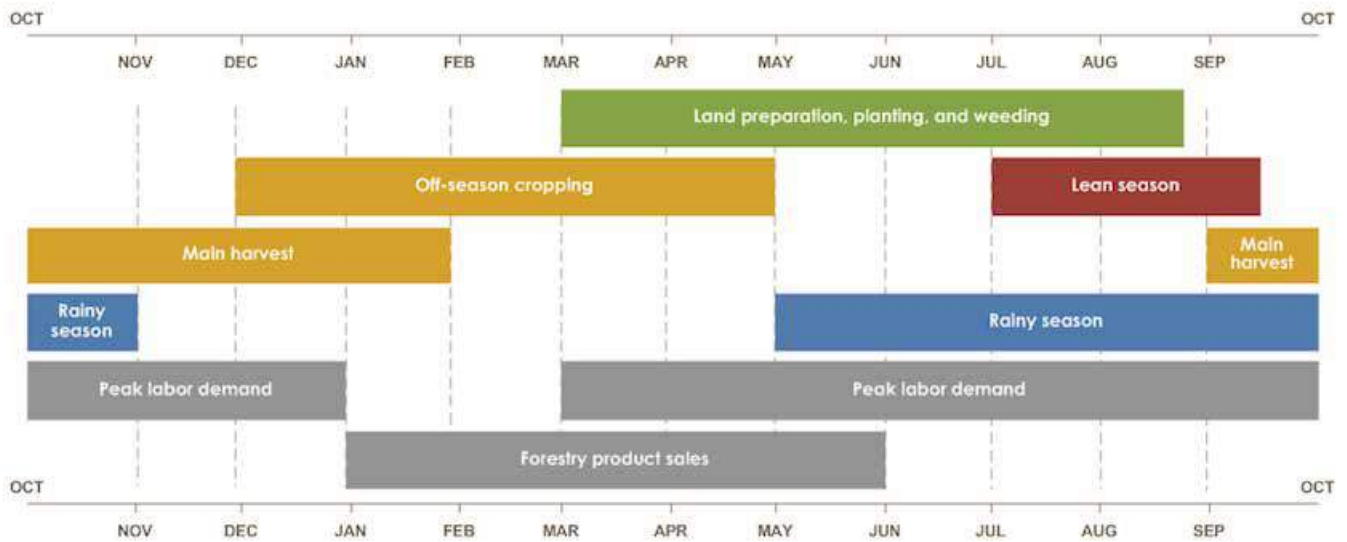
La Guinée se compose de 4 régions naturelles :

- **La Guinée Maritime ou Basse Guinée :** Couvrant 15% du territoire (36 200 km²), la basse Guinée s'étend des côtes maritimes jusqu'au pied du Fouta-Djalon. Elle comprend une zone côtière marécageuse et se caractérise par de grandes plaines. Ses précipitations peuvent atteindre 5 000 mm par an et sa végétation est constituée de mangroves, de palmiers et de cocotiers.
- **La Moyenne Guinée ou Fouta-Djalon :** Représentant 26% de la superficie nationale (63 600 km²), la Moyenne Guinée est une zone montagneuse qui englobe le massif du Fouta-Djalon et, dans sa partie Nord-Ouest, de basses plaines. Le climat y est doux, et de nombreux cours d'eau tels que les fleuves Sénégal et Gambie y prennent leur source.
- **La Haute Guinée :** Avec une superficie de 96 700 km² soit 39% du territoire, cette zone est une région de plateaux et de savanes. La Haute Guinée est arrosée par le fleuve Niger et ses nombreux affluents. Le climat y est de type soudanien et marqué par une saison sèche de 6 à 8 mois.
- **La Guinée Forestière :** Couvrant 20% du territoire national (49 500 km²), la Guinée forestière est une zone de massif montagneux (dont le point culminant est le Mont Nimba à 1 752 mètres), dont la végétation est dominée par les forêts primaires. Son sol regorge de réserves en fer et de plusieurs gisements de classe mondiale. Le climat y est de type subéquatorial avec une saison des pluies longue de 8 à 10 mois, qui démarre généralement en Avril. Les précipitations annuelles varient de 1 700 mm au Nord à 2 500 mm au Sud.

Plus de la moitié du territoire guinéen (53,6%) est recouvert de formations boisées, principalement des savanes boisées. En 2014, on dénombrait 367 850 hectares de forêt classés par l'état. Les ressources forestières bien qu'en diminution depuis plusieurs années restent tout de même un atout important pour le pays. Le pays dispose d'un réseau hydrographique de 6 500 km avec d'importantes réserves en eaux souterraines et des eaux de surface largement sous exploitées.

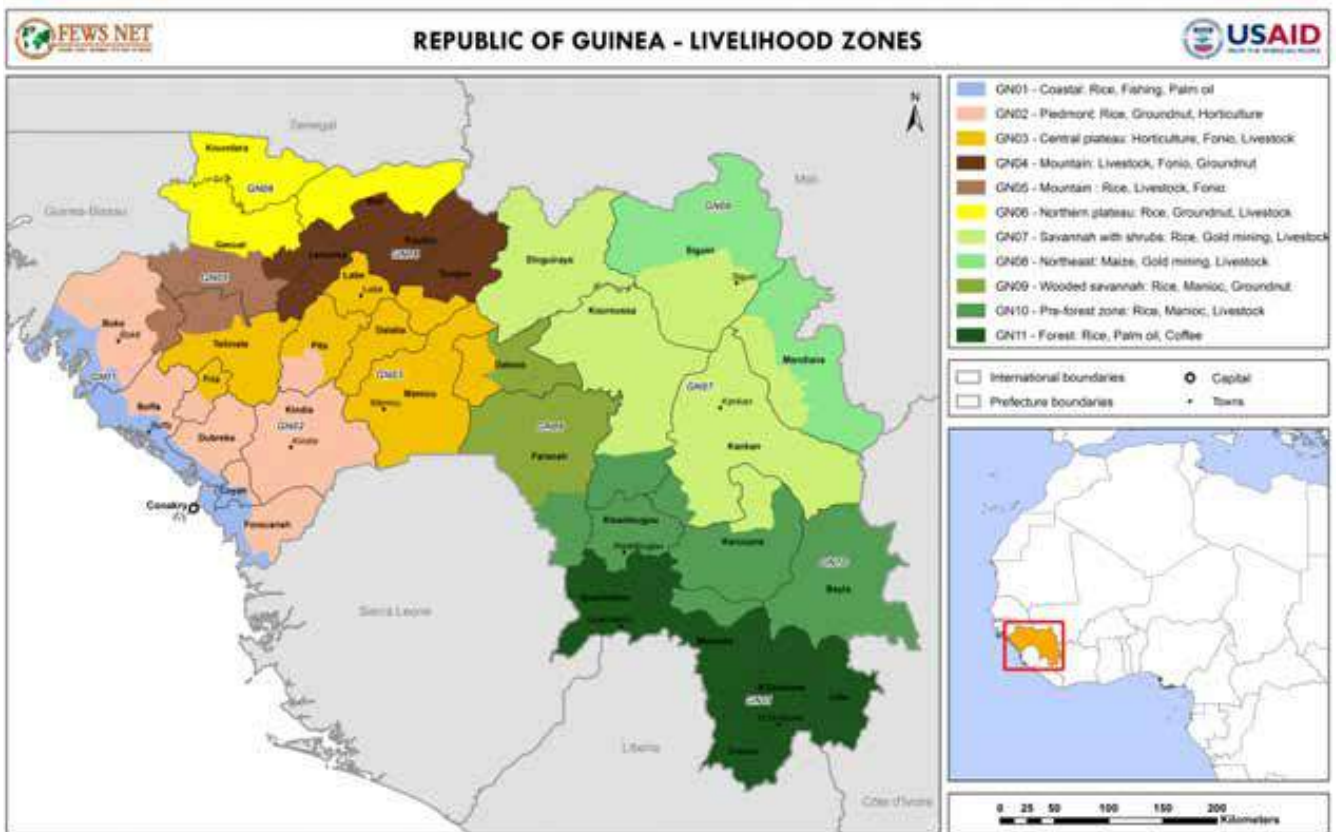
Le climat est caractérisé par l'alternance de deux saisons : la saison des pluies (de mai à octobre) et la saison sèche (de novembre à avril). Ces deux saisons sont plus ou moins marquées selon ces régions. Le calendrier varie également d'une zone agro-écologique à une autre. Il peut cependant être résumé comme suit pour une année normale typique.

Schéma 2.2 : Calendrier agricole national



Source : FEWSNET, 2016

Carte 2.1 : Zones des moyens d'existence en Guinée



Source : FEWS NET, 2014 : Guinée : Mise à jour du suivi à distance, <http://fews.net/fr/west-africa/guinea/remote-monitoring-report/december-2014>

Le pays est également divisé en 11 zones de moyens d'existence (ZME). Une ZME est un espace géographique où toutes les personnes vivant dans cet espace ont les mêmes moyens d'existence. La carte ci-dessus présente la répartition de ces ZME.

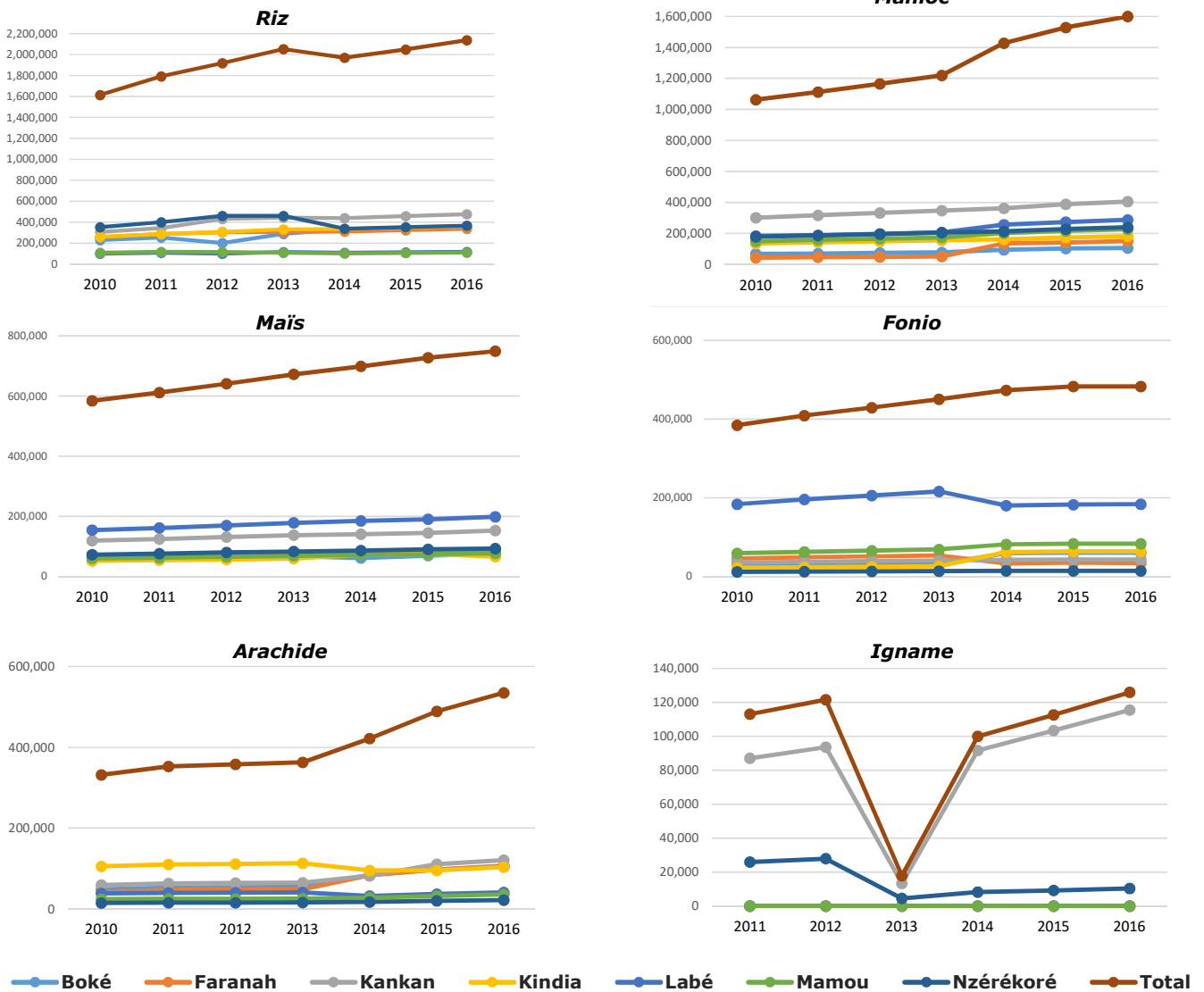
2.4.2 Production agricole

Premier secteur pourvoyeur d'emploi (environ 80% de la population rurale travaille dans ce secteur), l'agriculture Guinéenne est une agriculture de subsistance, diversifiée mais à caractère principalement familial. Les terres agricoles sont, en 2015, estimées à 14,5 millions d'hectares dont 700 000 ha seulement seraient exploités¹².

2.4.2.1 Cultures vivrières

Le riz est la première culture vivrière du pays avec 2 136 242 tonnes produites en 2016¹³. Occupant 67% des superficies emblavées, il est cultivé dans toutes les régions mais les grands bassins de production se situent à Nzérékoré, en Guinée Forestière, et à Boké. Il faut cependant noter que dans la région de Nzérékoré, la grande partie de la production sort de la zone car envoyée vers Conakry ou dans les pays limitrophes.

Graphique 2.2 : Les principales productions par région sur les 5 dernières années



Source : INS, Annuaire Statistique 2016

12 FAO, 2018: FAOSTAT – Guinea.

13 INS, 2016 : Annuaire Statistique.

Le riz constitue la base de l'alimentation des guinéens et bien que sa production ait évolué de 8,4% sur les trois dernières années, la production nationale n'est pas suffisante pour satisfaire la demande nationale et les importations demeurent nécessaires. Les autres grandes spéculations cultivées sont le manioc (1 599 132 tonnes produites en 2016), le maïs (748 639 tonnes), l'arachide (535 010 tonnes), et le fonio (496 953 tonnes)¹⁴.

Les rendements agricoles sont faibles et, si la production a augmenté sur les dernières années, cette hausse est principalement imputable à une augmentation des superficies cultivées plus qu'à une amélioration de la performance du secteur agricole.

14 Idem.

Un certain nombre d'actions ont vu le jour ces dernières années afin d'améliorer le secteur, comme par exemple l'émergence d'organisations paysannes, la fourniture d'intrants agricoles dans certaines zones, la construction et la réhabilitation de pistes sur l'ensemble du territoire. Le secteur agricole reste cependant confronté à de multiples contraintes incluant :

- L'insuffisance des infrastructures de maîtrise de l'eau pour assurer l'intensification agricole ;
- L'absence des établissements de crédits spécialisés dans le financement agricole ;
- L'inefficacité des systèmes de commercialisation liés, notamment à l'enclavement de certaines zones de production et au faible accès au marché des petits producteurs ;
- Les perturbations agro-climatiques dans certaines zones agricoles (région maritime, du septentrion, du plateau central et de la Guinée forestière) ;
- Le faible niveau d'accès aux intrants agricoles ;
- Le taux élevé des pertes post-récolte.

En plus des cultures vivrières, le pays cultive beaucoup de produits qui font l'objet d'exportation (produits de rente), notamment d'échanges inter-frontaliers avec les pays limitrophes. En dépit de leur nombre varié, ces exportations se limitent à une exportation de produits bruts, non transformés à cause d'un manque de structuration des filières. Il faut également mentionner que les politiques tarifaires de certaines zones ne sont pas favorables aux exportations du pays comme par exemple les cascades tarifaires pratiquées par l'Union Européenne (UE) qui font varier la taxation en fonction du degré de transformation ou les accords commerciaux préférentiels, qui ne favorisent pas la transformation des produits¹⁵.

2.4.2.2 Cultures de rente

A l'exception du riz, les filières sont peu structurées et le manque d'organisation le long de la chaîne de valeur entre les producteurs, les transformateurs, le stockage et les commerçants est un frein au bon développement des filières. Parmi les cultures de rente, on peut citer les principales ci-dessous :

Le cacao : Principalement cultivé en Guinée forestière, la production connaît depuis 2011 une forte baisse. En 2016, 8 200 tonnes de cacao ont été produits pour l'exportation¹⁶.

Le café : La variété Ziama (café arabica avec robusta) est historiquement cultivée en Guinée forestière. Des plantations de café arabica ont également vu le jour ces dernières années en Moyenne Guinée. La production en 2016 s'élève à 45 950 tonnes.

L'hévéa et l'huile de palme : L'hévéa et l'huile de palme sont principalement produits en Guinée forestière. Une usine d'exploitation de ces produits forestiers, la Société Guinéenne des Palmiers à Huile et Hévéa (SOGUIPAH) est notamment présente dans la préfecture de Yomou et une plantation expérimentale a récemment été créée en Basse Guinée : 13 000 hectares étaient projetés pour 2015¹⁷. La filière des palmiers à huile est considérée comme la deuxième filière agricole du pays. Si peu de chiffres officiels existent, il est estimé que cette production est à 80% artisanale basée sur des plantations naturelles de la variété locale (Dura). Le reste de la production est gérée par la SOGUIPAH, à partir d'une variété améliorée (Tenera).

Le coton : On le trouve en Moyenne Guinée, plus particulièrement à Gaoual et Koundara. C'est également une culture typique de la Haute Guinée. On estime qu'en 2016, 15 000 tonnes de coton ont été produites.

Les mangues : Parmi les produits fruitiers destinés à l'exportation, on peut citer les mangues ou les bananes. Les vergers des manguiers se situent dans 2 grandes zones : la Guinée Maritime (Kindia, Forécariah, Coyah et Dubréka) et la Haute Guinée (Kankan, Siguiiri et Mandiana) mais c'est surtout la Haute Guinée qui se trouve être la région la plus favorable pour les mangues, grâce à son climat tropical et la jeunesse de ses vergers.

L'anacarde : Les champs d'anacardiens sont présents en Basse et en Haute Guinée et génèrent des revenus pour les exploitants des zones Boké (Basse Guinée), Siguiiri, Mandiana, Dabola et Kouroussa (Haute Guinée). Le verger est cependant relativement jeune et la production, de l'ordre de 10 570 tonnes en 2016, est appelée à progresser dans les années à venir.

L'ananas : La zone de production de cette culture est la Basse Guinée plus particulièrement les zones de Kindia (zone de Friguiabé) et de Forécariah (zone de Maférenya). La production agricole s'affiche en progression sur les 5 dernières années, passant de 6 000 à 10 000 T.

De toutes ces filières, les mangues sont les produits les plus exportés. Avec une production qui s'élève à 100 000 T¹⁸ par an, les exportations restent encore difficiles à estimer faute de statistiques fiables sur la filière qui est pourtant exportée vers l'Union Européenne, les pays arabes (Maroc, Lybie, Arabie Saoudite). Du fait du manque de structures de conservation et de transformation, une grande partie de cette production est également perdue chaque année.

15 Ministère de l'Agriculture, 2007 : Politique Nationale de Développement Agricole : Vision 2015, Volume III : Plan d'Action.

16 INS, 2016 : Annuaire Statistique.

17 Tamtanguinee, 2018.

18 AGUIPEX, 2018.

Enfin, la forte progression des revenus tirés de certaines spéculations comme l'anacarde engendre une concurrence entre les cultures vivrières et les produits de rente et expose certains ménages à l'insécurité alimentaire par manque d'accès aux terres cultivables.

2.4.3 L'élevage

Contribuant à 4,5% du PIB, le secteur de l'élevage emploie plus de 300 000 personnes et représente la deuxième activité la plus importante des zones rurales après l'agriculture. L'élevage en Guinée est traditionnel et se caractérise par une faible technicité et rentabilité.

Selon le Ministère de l'élevage, en 2016, la taille du cheptel est estimée à 6 759 000 bovins, 2 380 000 ovins, 2 851 000 caprins, 127 000 porcins et 31 846 000 volailles. On dénombre également quelques équidés et ânes utilisés pour les travaux agricoles. Les espèces sont présentes dans toutes les zones naturelles de la Guinée, à l'exception des porcins essentiellement rencontrés en Guinée forestière et en Basse Guinée. La région du Fouta-Djalon est également une zone traditionnelle d'élevage traversée par des voies de transhumance.

Comme pour l'agriculture, les exploitations sont avant tout familiales et de petites tailles : les troupeaux se composent de petits ruminants avec parfois quelques têtes de bovins. Les grands éleveurs de troupeaux de bovins et de ruminants font dans la majorité des cas la transhumance. Le cheptel est exclusivement composé de races locales connues pour leur robustesse et leur résistance à la maladie du trypanosome et aux autres maladies rencontrées dans la zone.

Les produits des animaux peuvent se classer en deux catégories : d'un côté les produits directs tels que la production de lait, de viande et d'œufs et de l'autre les produits indirects comme le cuir, les peaux ou la traction animale.

En matière de production de viande, le marché est essentiellement approvisionné par le marché local, même si les importations ont augmenté ces dernières années afin de répondre à la demande nationale. Les animaux vivants (bovins et ruminants) suivent les différents intermédiaires des marchés passant des marchés primaires vers les marchés secondaires pour aller ensuite aux abattoirs et aux boucheries. Les volailles font figure d'exception, puisque leurs importations représentent 88% de la production nationale. Dans certaines zones transfrontalières, la demande extérieure et l'exportation, parfois illégale, cause également un manque de disponibilité et des prix élevés.

Atteignant un niveau de 192 002 000 litres en 2016, la production laitière a progressé de 24% sur les 5 dernières années. Les volumes produits ne suffisent cependant pas à couvrir l'ensemble des besoins de la population et des importations sont nécessaires.

Enfin, l'activité apicole présente dans certaines zones reste une filière faiblement structurée. En 2016, on dénombrait 1 343 producteurs pour une production totale de 36 145 kg de miel¹⁹.

2.4.4 La pêche

Avec 320 kilomètres de côtes et de nombreux cours d'eau, la pêche a, au fil des années, vu sa contribution au PIB diminuer en partie à cause d'une surexploitation des zones de pêche.

Plusieurs types de pêche sont pratiqués en Guinée : la pêche continentale, la pêche artisanale maritime, la pisciculture et la pêche maritime industrielle. En 2016, on estime la production halieutique (maritime, continentale et piscicole) à 294 436 tonnes représentant entre 2010 et 2016 une progression de 83,9%²⁰. Ces dernières années des programmes de riz pisciculture ont vu le jour dans la région de Nzérékoré augmentant fortement cette pratique dans la zone.

En dépit de ces performances, le secteur, qui demeure dans sa majorité artisanal, expérimente un certain nombre de difficultés :

- L'insuffisance d'équipements de navigation et d'infrastructures modernes, notamment l'absence de port de pêche industrielle, de chaîne de froid, d'infrastructures de débarquement, de traitement, et de conservation ;
- Le niveau très limité des compétences humaines, leur mauvaise répartition géographique, et le vieillissement de l'expertise nationale ;
- La faible structuration de la pêche artisanale ;
- La faiblesse des moyens navigants de surveillance ;
- Le laxisme dans la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée ;
- Le non aménagement des débarcadères de pêche artisanale ;
- La non-vulgarisation des textes réglementaires.

Le secteur a également connu des difficultés suite à l'embargo sur les importations de produits halieutiques en provenance de Guinée par l'Union Européenne.

19 INS, 2016 : Annuaire Statistique.

20 Idem.



3

METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

3.1 Objectifs

L'objectif de l'enquête AGVSAN 2018 est d'analyser la vulnérabilité, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Plus spécifiquement, elle permet d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- Qui sont les personnes en insécurité alimentaire et en malnutrition ?
- Combien sont-elles ?
- Où vivent ces personnes ?
- Quel est le profil de ces personnes vulnérables ?
- Quelles sont les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ?

Mise en œuvre par le Gouvernement Guinéen à travers les Ministères du Plan, de l'Agriculture et de la Santé avec l'appui des agences du Système des Nations Unies (PAM, UNICEF, PNUD, OMS et FAO), l'enquête s'est déroulée sur l'ensemble du territoire, couvrant les 7 régions administratives et les 33 préfectures du pays, ainsi que dans la région spéciale de Conakry. Au total, 34 strates ont été constituées. L'annexe 3.1a présente les termes de référence de l'étude.

3.2 Type d'enquête et outils

L'AGVSAN est une méthodologie standard développée par le PAM²¹ qui repose dans sa grande majorité sur des données collectées sur le terrain au niveau des ménages. L'étude AGVSAN 2018 a ceci de spécifique que les volets sécurité alimentaire et nutrition y sont pour la première fois combinés dans une même enquête ménage nationale en Guinée. La collecte des données sur la nutrition a été intégrée dans le questionnaire ménage sur la sécurité alimentaire. Ces données ont ensuite été complétées par des informations secondaires rassemblées auprès d'informateurs clés, sur le terrain, à travers des groupes de discussion. Un volet marché a également été prévu afin de mieux cerner le rôle et l'impact des marchés dans la sécurité alimentaire des ménages. Une revue documentaire a ensuite été réalisée de même qu'une collecte de données secondaires auprès de bailleurs de fonds, de représentants de l'administration et de membres de la société civile afin de contextualiser l'analyse et de croiser les informations.

Ainsi, dans le cas de cette étude AGVSAN réalisée en Guinée, les outils suivants ont été développés :

- Un questionnaire ménage quantitatif structuré autour de 15 sections : démographie, éducation, santé, migration, habitat et équipement du ménage, agriculture, élevage et pêche, source de revenus et moyens d'existence, crédit et dépenses, consommation alimentaire et source des aliments,

chocs, stratégies de consommation, assistance et priorités, nutrition, et suivi par téléphone. La partie nutritionnelle a été conduite en suivant la méthodologie SMART (Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions), une méthode d'enquête rapide, standardisée et simplifiée avec saisie et vérification quotidienne des données anthropométriques. Ces données collectées se basaient sur le poids et la taille en plus du périmètre brachial (PB) pour les enfants de moins de 5 ans et pour les femmes en âge de procréer (15–49 ans). Ces données ont été collectées à l'aide de balances et de toises pour le poids et la taille, mises à disposition par la DAN, et de rubans pour le PB.

- Un questionnaire village administré dans le cadre de groupes de discussions réunissant des informateurs clés des communautés visitées (ie. chef de village, personnel de l'éducation et de la santé et /ou représentants des associations de femmes et de jeunes, et agriculteurs), et comportant 7 sections : identification du village, démographie et migration, transport et communication, éducation, marchés agricoles, assistance et aide alimentaire, chocs et sécurité alimentaire.
- Questionnaires marchés : le volet marché est basé sur 4 questionnaires différents ciblant :
 - Les administrateurs de marché
 - Les commerçants (détaillants et grossistes) présents sur les marchés,
 - Les transporteurs
 - Les petits producteurs interrogés dans chaque zone visitée
- Guides d'entretien semi-structuré : La collecte de données secondaires s'est déroulée à travers des entretiens semi-structurés avec des personnes ressources (responsables d'ONG, bailleurs de fonds, cadres dirigeants du gouvernement) identifiées par les équipes du PAM, les consultants et les coordinateurs techniques de l'enquête (les guides d'entretiens sont disponibles en annexe en 3.2a et les questionnaires se trouvent dans le manuel des enquêteurs en annexe 3.4a).

La revue documentaire conduite portait sur des études nationales et régionales antérieures et des documents de recherche. Les documents clés nationaux et outils des différentes stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont été considérés. Des statistiques officielles, en particulier des données démographiques, économiques et socioculturelles, ont également été collectées. La bibliographie à la fin de ce document présente les documents consultés dans le cadre de cette revue.

21 PAM, 2009 : Comprehensive, Food Security and Vulnerability Analysis Guidelines.

3.3 Echantillonnage

La base de sondage retenue a été constituée à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) lors des travaux cartographiques pour le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3) de 2014 et mis à jour en 2016 à travers la cartographie censitaire par l'INS. Dans cette base, chaque ZD a été identifiée par la région, la préfecture, la sous-préfecture/commune, le district et le milieu de résidence. Les informations sur le nombre de ménages et la population totale ont également été issues des résultats provisoires du RGPH-3.

Un échantillon conjoint a été défini pour la nutrition et la sécurité alimentaire. Celui-ci est représentatif au niveau national, régional et préfectoral afin que l'AGVSAN fournisse des résultats fiables sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition à ces différents niveaux. La taille de l'échantillon ménage a été calculée pour chacune des 33 préfectures qui constituent les strates, plus Conakry qui est considérée comme une strate spéciale dont les résultats sont comparables au niveau national et régional, mais pas préfectoral²². Pour obtenir des estimations fiables à travers les différentes variables observées dans l'enquête, chaque strate devait avoir un effectif suffisamment grand pour satisfaire les conditions de validité statistique que ce soit pour la partie nutrition ou la partie sécurité alimentaire. L'échantillon le plus grand a donc été retenu pour chaque strate. Pour le calcul de la taille de l'échantillon, la formule de Neyman a été appliquée au niveau de chaque strate. Le taux de non-réponse attendu était de 3% et l'intervalle de confiance de 95%, avec une marge d'erreur de 5%.

Pour la nutrition, la taille de l'échantillon a été calculée à l'aide du logiciel ENA. Etant donné la part des femmes en âge de procréer au sein des ménages, la taille de l'échantillon pour ce type de population est généralement plus petite que la taille d'un échantillon pour les enfants de moins de 5 ans. Ainsi, pour chaque préfecture, la taille de l'échantillon pour les enfants a été considérée. Pour le calcul du nombre d'enfants à atteindre, une prévalence moyenne de 20% de malnutrition aiguë a été retenue, en se basant sur l'hypothèse qu'étant donnée la situation en Guinée, la prévalence a peu de chance d'être au-dessus de 20%²³. Sur la base de ces paramètres, le tableau suivant présente le nombre de ménages qu'il était prévu d'enquêter par préfecture.

22 Initialement, il était prévu de considérer les 5 communes de Conakry comme une strate à part entière afin de permettre la comparabilité de tous résultats au niveau préfectoral. Cela n'a cependant pas été techniquement possible et l'échantillon a donc été revu de 38 à 34 strates (voir note explicative en annexe 3.5a).

23 ACF, 2008 : Traitement et analyses de données enquêtes nutritionnelles et de mortalité, Logiciel SMART ENA.



Tableau 3.1 : Taille de l'échantillon ménage attendu par préfecture

Région admin	Préfecture	Effet de grappe	P	Précision	Nombre d'enfants à enquêter	Taille des ménages	% enfant de 0-5 ans	Taux de non réponse	Nutrition	Sécurité Alimentaire	Taille Max attendue	Nombre ménages grappe	Nombre de grappes	Nombre réel de grappes
Boké	BOFFA	1,5	20%	5%	401	7,60	19,3%	3%	313	434	434	15	28,9	29
Boké	BOKE	1,5	20%	5%	401	7,28	16,4%	3%	385	436	437	15	29,1	30
Boké	FRIA	1,5	20%	5%	401	5,81	15,8%	3%	501	431	501	15	33,4	34
Boké	GAOUAL	1,5	20%	5%	401	6,76	17,3%	3%	393	434	434	15	28,9	29
Boké	KOUNDARA	1,5	20%	5%	401	6,75	16,2%	3%	420	432	432	15	28,8	29
Conakry	CONAKRY	1,5	20%	5%	401	7,00	12,9%	3%	509	490	509	15	33,9	34
Faranah	DABOLA	1,5	20%	5%	401	7,09	18,3%	3%	354	436	437	15	29,1	30
Faranah	DINGUIRAYE	1,5	20%	5%	401	7,28	18,3%	3%	344	436	437	15	29,1	25
Faranah	FARANAH	1,5	20%	5%	401	8,08	17,1%	3%	333	437	438	15	29,2	30
Faranah	KISSIDOUGOU	1,5	20%	5%	401	7,07	15,9%	3%	409	438	438	15	29,2	30
Kankan	KANKAN	1,5	20%	5%	401	10,04	18,9%	3%	242	270	270	15	18,0	25
Kankan	KEROUANE	1,5	20%	5%	401	7,55	19,3%	3%	315	269	315	15	21,0	25
Kankan	KOUROUSSA	1,5	20%	5%	401	9,03	20,0%	3%	254	269	270	15	18,0	25
Kankan	MANDIANA	1,5	20%	5%	401	15,07	21,0%	3%	145	269	269	15	17,9	25
Kankan	SIGUIRI	1,5	20%	5%	401	10,89	20,4%	3%	206	270	270	15	18,0	25
Kindia	COYAH	1,5	20%	5%	401	7,30	15,4%	3%	409	450	450	15	30,0	30
Kindia	DUBREKA	1,5	20%	5%	401	7,21	18,0%	3%	354	451	451	15	30,1	31
Kindia	FORECARIAH	1,5	20%	5%	401	6,95	18,7%	3%	353	450	450	15	30,0	30
Kindia	KINDIA	1,5	20%	5%	401	7,00	16,8%	3%	390	452	452	15	30,1	31
Kindia	TELIMELE	1,5	20%	5%	401	5,77	17,9%	3%	445	451	451	15	30,1	31
Labé	KOUBIA	1,5	20%	5%	401	6,03	16,6%	3%	459	448	459	15	30,6	31
Labé	LABE	1,5	20%	5%	401	5,60	15,7%	3%	523	454	523	15	34,9	35
Labé	LELOUMA	1,5	20%	5%	401	5,45	16,8%	3%	502	452	502	15	33,5	34
Labé	MALI	1,5	20%	5%	401	6,80	16,3%	3%	415	453	454	15	30,3	31
Labé	TOUGUE	1,5	20%	5%	401	5,63	16,3%	3%	501	450	501	15	33,4	34
Mamou	DALABA	1,5	20%	5%	401	5,02	15,7%	3%	583	273	583	15	38,9	39
Mamou	MAMOU	1,5	20%	5%	401	5,41	15,9%	3%	534	274	534	15	35,6	36
Mamou	PITA	1,5	20%	5%	401	4,94	15,2%	3%	612	274	612	15	40,8	41
Nzérékoré	BEYLA	1,5	20%	5%	401	8,52	19,6%	3%	275	350	350	15	23,3	25
Nzérékoré	GUECKÉDOU	1,5	20%	5%	401	6,43	15,8%	3%	452	350	452	15	30,1	31
Nzérékoré	LOLA	1,5	20%	5%	401	6,00	16,9%	3%	453	349	453	15	30,2	31
Nzérékoré	MACENTA	1,5	20%	5%	401	6,56	15,8%	3%	443	350	443	15	29,5	30
Nzérékoré	NZEREKORE	1,5	20%	5%	401	6,38	16,1%	3%	447	351	447	15	29,8	30
Nzérékoré	YOMOU	1,5	20%	5%	401	9,75	17,0%	3%	367	348	367	15	24,5	25
Total					13 634			3%	13 640	12 739	14 825			1 031

Dans chaque strate (33 préfectures + Conakry), l'échantillon de l'enquête a été sélectionné par un sondage en grappes à 2 degrés. Au premier degré, des grappes ou ZD ont été tirées sur l'ensemble du territoire national à partir de la liste des ZD établie lors de la cartographie censitaire. Au total, 1 031 grappes ont été sélectionnées en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille des ZD (nombre de ménages). Un dénombrement des ménages dans chacune de ces grappes a fourni une liste des ménages à partir de laquelle a été tiré, au second degré, un échantillon de ménages avec un tirage systématique à probabilité égale. Au total et

comme mentionné dans le tableau 3.1, un minimum de 14 825 ménages était à enquêter pour au moins 12 739 enfants de moins de 5 ans dans 1 031 ZD sur l'ensemble du territoire national. La méthodologie complète est disponible en annexe 3.1a de ce rapport.

Pour le volet marché, un échantillon de 38 marchés a été sélectionné en tenant compte du type de marché et de leur répartition géographique (cf. annexe 3.3a pour la liste détaillée). Pour chaque marché, l'administrateur et au moins 2 transporteurs, 2 grossistes et 5 détaillants (dont au moins 50% de femmes) étaient sélectionnés de manière aléatoire.

3.4 Formation et organisation de l'enquête

Un coordinateur a été nommé par chaque institution gouvernementale partenaire pour encadrer l'enquête dès le début de sa conception en septembre 2017. Un Comité de pilotage composé de représentants des différents ministères impliqués, de bailleurs et d'organisations non gouvernementales a également été créé afin de suivre et conseiller le bon déroulement de l'étude. Celui-ci s'est réuni trois fois durant l'enquête et deux fois avant cela au cours de sa préparation.

La supervision rapprochée de la collecte de terrain a été assurée par 16 superviseurs, soit une équipe conjointe de 2 superviseurs par région. La moitié était issue des institutions partenaires de l'enquête, à savoir l'INS, l'ANASA, et la DAN, et l'autre moitié d'agences onusiennes (PAM, FAO et OMS). Tout au long de la collecte, ces équipes de supervision conjointes régionales servaient d'intermédiaire entre les équipes de collecte et la coordination à Conakry afin de garantir la qualité des données collectées, de faciliter les contacts avec les autorités locales, et de fournir un appui technique et logistique sur le terrain au moment opportun.

La collecte de terrain s'est déroulée du 10 avril au 13 mai 2018, après une formation délivrée aux 16 superviseurs du 29 au 30 mars 2018, et à plus de 200 candidats enquêteurs du 03 au 08 avril à Conakry. Cette formation a été réalisée sous la direction des coordinateurs techniques de l'enquête de l'INS, de l'ANASA, de la DAN et des agences onusiennes. Les thèmes abordés portaient sur la méthodologie et l'éthique de l'enquête, ainsi que l'apprentissage du questionnaire avec une attention particulière aux indicateurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Un test de standardisation des mesures anthropométriques a également été réalisé (voir manuel des enquêteurs en annexe 3.4a pour le détail du contenu de cette formation).

Au total, 178 enquêteurs et chefs d'équipes répartis en 36 équipes, supervisées chacune par un chef d'équipe, ont été sélectionnés pour l'enquête ménage, selon la répartition suivante :

- 2 équipes marché de 4 personnes ;
- 33 équipes de 5 personnes comptant chacune un chef d'équipe pour l'enquête ménage, soit une équipe par préfecture (toutes les équipes ayant commencé ensemble par Conakry afin de pouvoir effectuer les derniers réglages au besoin) ;
- Une équipe de renfort de 5 personnes dont un chef d'équipe a dû être déployée pour appuyer les équipes retardées dans les zones reculées et identifiées comme problématiques lors de la supervision, comme dans la préfecture de Mali par exemple.

Une fois les équipes déployées sur le terrain, la collecte de données primaires s'est faite par le biais de tablettes

et smartphones à l'aide de questionnaires au format Open Data Kit (ODK) envoyés quotidiennement par les enquêteurs sur le serveur ONA du PAM. Il faut cependant noter que dans certains cas, ce processus a été retardé par la faible connexion internet disponible dans les zones reculées. Pour la qualité générale des données et les volets sécurité alimentaire et marchés, les informations étaient vérifiées quotidiennement par une équipe de contrôle composée du coordinateur technique de l'INS, du consultant national et du spécialiste de gestion de l'information du Bureau Régional du PAM basé à Dakar. Pour le volet nutrition, les données anthropométriques étaient analysées quotidiennement sur ENA par une équipe de 11 personnes encadrées par le consultant national spécialiste de la nutrition.

Pendant l'enquête, les enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère (PB < 115 mm et/ou présence d'œdèmes) ont été référés dans les centres sanitaires appropriés après que les enquêteurs aient remplis des fiches de référence afin de garder les coordonnées de l'enfant et d'en assurer le suivi. Selon la méthodologie et les standards du PAM et de ses partenaires, l'anonymat des personnes interrogées a été respecté tout au long de l'enquête et les coordonnées personnelles ont été systématiquement séparées des bases de données archivées.

Enfin, un atelier de validation des résultats de l'AGVSN présentés dans ce rapport s'est tenu les 7 et 8 Août à Conakry, en présence des partenaires de l'enquête, des membres du Comité de Pilotage et de représentants des différents Ministères et ONGs impliqués dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

3.5 Echantillon final et qualité des données

Comme le montre le tableau 3.2, l'échantillon ménage a dépassé de 2,2% celui initialement planifié. Ainsi, 15 151 ménages ont été enquêtés au lieu des 14 825 prévus, parmi lesquels 24 534 enfants de moins de 5 ans (dont 53% de garçons) et 15 099 femmes de 15 à 49 ans pour le volet nutrition. Le nombre minimum de 401 enfants par strate a largement été dépassé dans la plupart des préfectures, allant jusqu'à 2,7 fois plus à Kankan ou un nombre minimum de 25 ZD par strate était fixé par la méthodologie ENA. Ceci combiné au fait que les enquêteurs enquêtaient 15 ménages par ZD explique le dépassement du niveau de réalisation dans plusieurs préfectures de cette région. La base ménage comporte également une sous-base portant sur les personnes du ménage en situation de migration, comptant 3 811 entrées. Ainsi, le niveau de représentativité est atteint dans toutes les strates pour le nombre d'enfants attendus.

Cependant, en ce qui concerne le taux de réalisation des ménages, 9 strates ont un taux de non-réponse compris entre 0 et 3%, et 6 strates ont eu un taux de non-réponse supérieur à celui estimé de 3%, ce qui impacte

l'intervalle de confiance dans ces préfectures. Il s'agit de Dinguiraye, Faranah, Dalaba, Coyah, Dubréka et Labé, où le taux de précision initialement prévu de 5% a été recalculé sur base du nombre de ménages atteints à la suite de l'enquête et varie entre 5,16 et 5,65%. On peut donc en conclure que la qualité des données pour le volet ménage de l'enquête AGVSAN est satisfaisante, avec ces limites dans les préfectures mentionnées.

Tableau 3.2 : Taille de l'échantillon ménage réalisé par préfecture

Préfecture	Nombre de ménages prévus	Nombre de ménages atteints	Niveau de réalisation (ménages)	Nouvelle précision	Nombre d'enfants prévus	Nombre d'enfants atteints	Niveau de réalisation (Enfants)
BEYLA	350	375	107,1%		401	635	158,4%
BOFFA	434	435	100,2%		401	581	144,9%
BOKE	437	451	103,2%		401	609	151,9%
CONAKRY	509	596	117,1%		401	808	201,5%
COYAH	450	421	93,6%	5,17%	401	764	190,5%
DABOLA	437	437	100,0%		401	668	166,6%
DALABA	583	529	90,7%	5,29%	401	552	137,7%
DINGUIRAYE	437	343	78,5%	5,65%	401	642	160,1%
DUBREKA	451	423	93,8%	5,16%	401	604	150,6%
FARANAH	438	375	85,6%	5,40%	401	1045	260,6%
FORECARIAH	450	441	98,0%		401	1006	250,9%
FRIA	501	510	101,8%		401	654	163,1%
GAOUAL	434	424	97,7%		401	422	105,2%
GUECKEDOU	452	450	99,6%		401	928	231,4%
KANKAN	270	377	139,6%		401	1112	277,3%
KEROUANE	315	376	119,4%		401	699	174,3%
KINDIA	452	440	97,3%		401	534	133,2%
KISSIDOUGOU	438	448	102,3%		401	609	151,9%
KOUBIA	459	466	101,5%		401	720	179,6%
KOUNDARA	432	436	100,9%		401	612	152,6%
KOUROUSSA	270	372	137,8%		401	566	141,1%
LABE	523	492	94,1%	5,16%	401	484	120,7%
LELOUMA	502	505	100,6%		401	746	186,0%
LOLA	453	462	102,0%		401	829	206,7%
MACENTA	443	434	98,0%		401	735	183,3%
MALI	454	471	103,7%		401	728	181,5%
MAMOU	534	528	98,9%		401	581	144,9%
MANDIANA	269	376	139,8%		401	933	232,7%
NZEREKORE	447	443	99,1%		401	670	167,1%
PITA	612	610	99,7%		401	708	176,6%
SIGUIRI	270	373	138,1%		401	796	198,5%
TELIMELE	451	446	98,9%		401	1049	261,6%
TOUGUE	501	519	103,6%		401	704	175,6%
YOMOU	367	367	100,0%		401	801	199,8%
Total	14 825	15 151			13 634	24 534	

Au terme de la collecte, les données ont été transférées au format SPSS pour analyse selon la méthodologie élaborée. Le travail d'apurement a dans un premier temps porté sur les données géographiques, qui ont été vérifiées et corrigées à chaque niveau administratif. Ensuite, les différentes sections du questionnaire ont été systématiquement contrôlées pour les valeurs aberrantes par des équipes de travail composées de représentants des Ministères et agences onusiennes impliqués dans l'enquête. Tous les changements ont été effectués à l'aide du logiciel SPSS et archivés dans une syntaxe compilée afin de conserver une trace de la base de données originale.

Les indices nutritionnels ont été calculés sur la base de la population de référence de l'OMS 2006, en utilisant le logiciel ENA (version du 9 juillet 2015). Les données nutritionnelles ont fait l'objet d'un suivi quotidien, comme expliqué dans la section précédente, et la qualité des données a été appréciée à l'aide du rapport de plausibilité produit par ce logiciel. Selon ce rapport, les données nutritionnelles collectées sont jugées excellentes dans 15% des préfectures, bonnes dans 21%, et acceptables dans 64%, ainsi que bonnes à Conakry qui est considérée comme une strate à part. Une évaluation détaillée de la qualité des données nutritionnelles de cette enquête est disponible dans la section 5 de ce rapport.

La répartition de l'échantillon parmi les strates étant non proportionnelle à celle de la population, les coefficients de pondération ont été utilisés pour pouvoir obtenir des résultats valables pour l'ensemble du pays. Le calcul des coefficients de pondération a permis de corriger le poids de chaque grappe et le poids de chaque région pour les estimations au niveau national. Les probabilités de sondage ont été calculées pour chaque degré de tirage et dans chaque strate. Enfin,

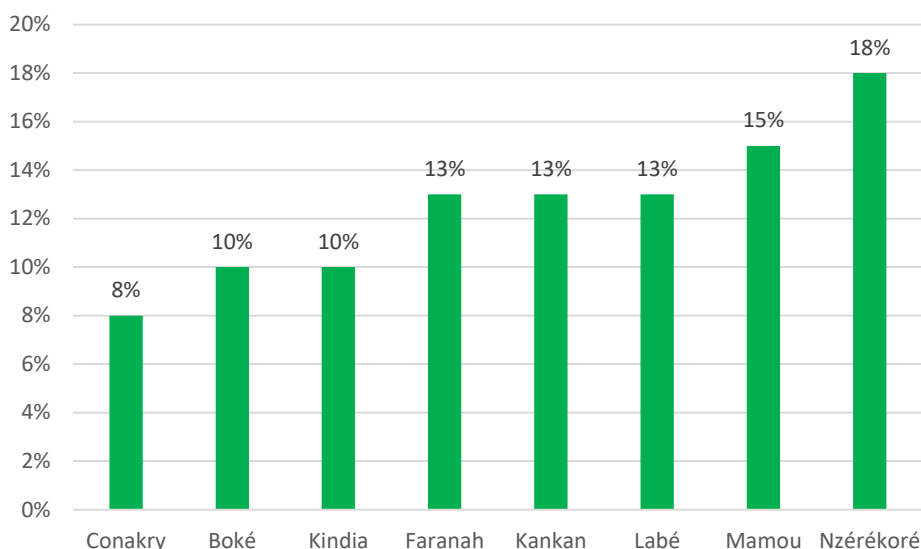
le taux de réponse a été pris en considération, et le coefficient de pondération multiplié par l'inverse du taux de réponse. Les coefficients de pondération obtenus ont été standardisés en utilisant comme référence la moyenne des coefficients de toutes les grappes. Les analyses ont ensuite été faites à l'aide du logiciel SPSS en vue d'obtenir les prévalences.

Pour la partie village, 955 questionnaires sur les 1 031 ZD prévues ont été réalisés, avec une sous-base « écoles et groupements » de 1 355 entrées et une sous-base regroupant le détail des participants aux groupes de discussion. Au total, 9 100 personnes ont participé à cette collecte de données qualitative, soit une moyenne de 9,5 personnes par groupe de discussion.

Enfin, en ce qui concerne l'enquête marché, l'itinéraire a été respecté par les deux équipes : 38 marchés ont été visités dans 7 régions et la ville de Conakry. En plus des 38 administrateurs de marché, 303 commerçants ont été interrogés, plus exactement 228 détaillants et 75 grossistes dont 51% de femmes et 49% d'hommes (cf. annexe 3.6a). De plus, 76 transporteurs et 38 producteurs ont été considérés dans le cadre de ce volet marché.

Comme présenté dans le graphique ci-dessous, la région de Nzérékoré a la plus grande proportion de marchés visités avec 18%, contre 8% dans la ville de Conakry. Trois types de marchés ont été visités par les enquêteurs : les marchés hebdomadaires situés dans certaines sous-préfectures qui dépendent des marchés de collecte, les marchés urbains ou marchés de consommation qui sont dans les chefs-lieux de préfectures ou régions et, les marchés nationaux localisés dans la ville de Conakry.

Graphique 3.1 : Proportion de marchés visités, par région, dans le cadre de l'enquête



3.6 Profil socio-démographique de la population enquêtée

Concernant la base ménage, la structure de l'échantillon telle que présentée dans le tableau 3.3 ci-dessous, montre que 70,7% des ménages interrogés résident en milieu rural et 29,3% en zone urbaine, respectant ainsi le quota fixé par la méthodologie de 70% (rural), 30% (urbain).

Les hommes représentent 85,7% des chefs de ménages, contre 14,3% de femmes chefs de ménage. On constate que les ménages dirigés par des femmes sont plus représentés en zones urbaines (22,7%) et affichent un à deux membres de moins comparés aux ménages dirigés par les hommes (taille moyenne respective de 7,3 pour les ménages dirigés par une femme contre 8,8 pour les hommes).

L'âge moyen du chef de ménage s'élève à 47,9 ans, et les hommes chefs de ménages sont en moyenne plus vieux que les femmes chefs de ménages, avec respectivement 48,4 contre 44,5 ans. Concernant leur statut matrimonial, les hommes chefs de ménages sont dans leur grande majorité mariés (98,1%) tandis que les femmes chefs de ménages sont mariées (51,6% des cas) ou veuves (41,3% des personnes interrogées).

En moyenne, les ménages comptent 8,6 membres et leur taille est légèrement plus élevée en zone rurale (8,6) qu'urbaine (8,3). Comme le montre le graphique 3.2 et le tableau 3.8a en annexe, les ménages sont de taille plus importante dans la région de Kankan (11,3 en moyenne) puis, dans une moindre mesure, à Kindia (9,2) et Faranah (9 personnes). A l'inverse, à Labé et Mamou, les ménages sont de taille plus réduite (respectivement 6,2 et 5,9 membres).

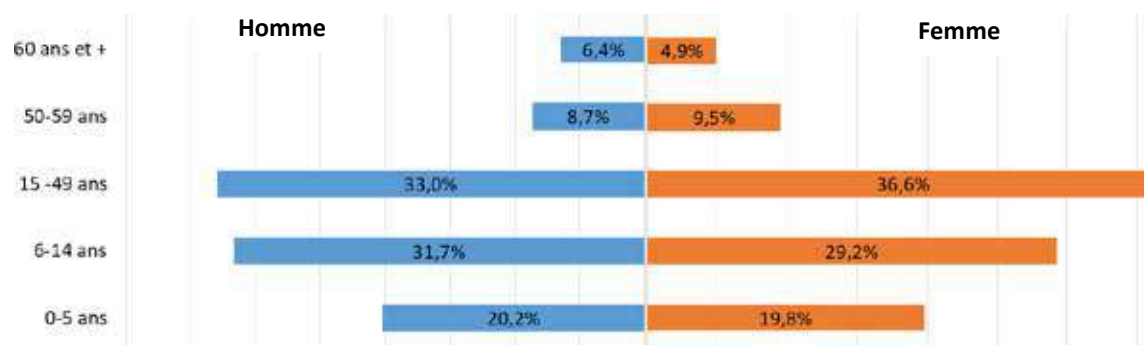
Graphique 3.2 : Taille moyenne des ménages selon la région et la zone de résidence



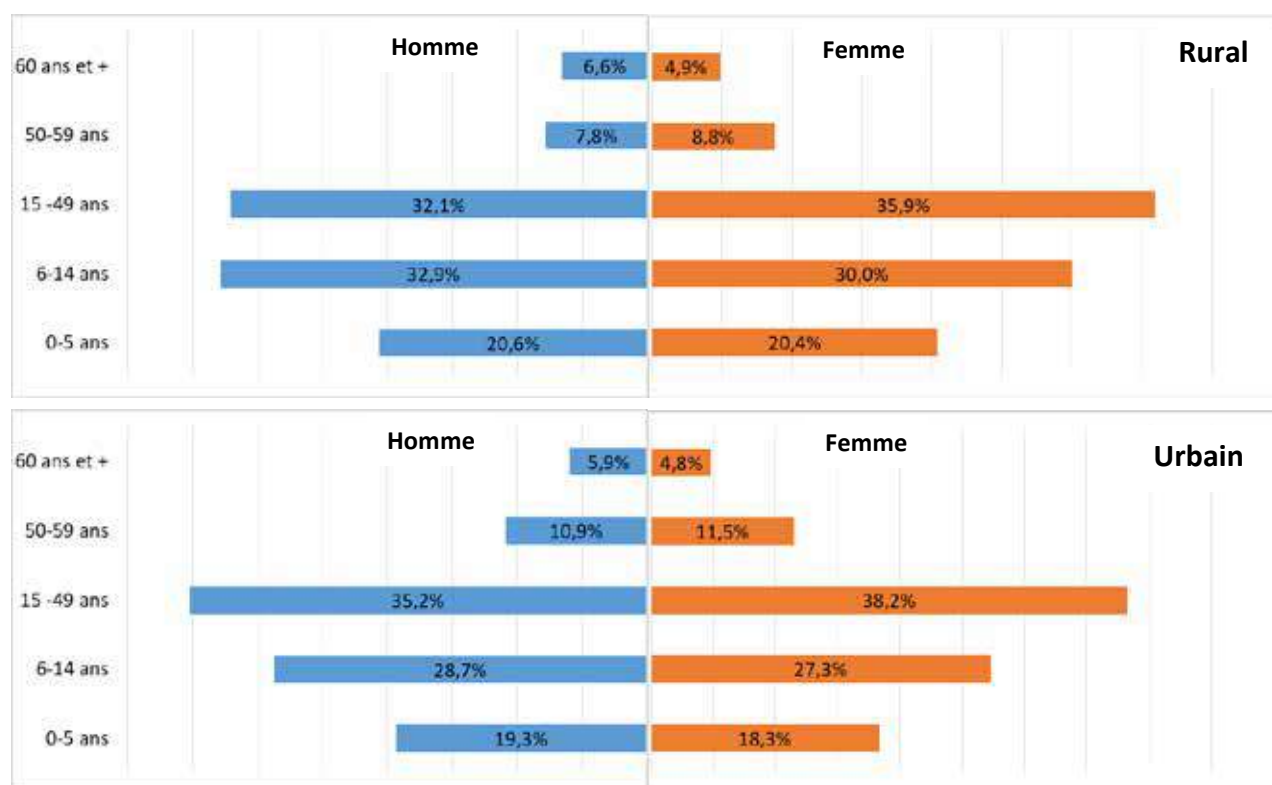
Tableau 3.3 : Principales caractéristiques de l'échantillon

		Homme	Femme	Total
Contexte de vie	Urbain	77,3%	22,7%	70,7%
	Rural	89,1%	10,9%	29,3%
	Total	85,7%	14,3%	-
Taille moyenne du ménage (nombre membre / ménage)		8,8	7,3	8,6
Age moyen du chef de ménage (ans)		48,4	44,5	47,9
Ratio de dépendance		6,3	5,4	6,2
Statut matrimonial	Marié	98,1%	51,6%	91,4%
	Divorcé / séparé	0,4%	4,6%	1%
	Veuf	0,8%	41,3%	6,6%
	Célibataire	0,7%	2,5%	1%

Graphique 3.3 : Répartition des hommes et des femmes dans le ménage selon l'âge des membres du ménage



Graphique 3.4 : Répartition des hommes et des femmes dans le ménage selon l'âge des membres du ménage et le contexte de vie



Le graphique 3.3 ci-dessus fait apparaître la répartition des hommes et des femmes dans le ménage en fonction de l'âge des personnes. Ainsi, dans l'échantillon obtenu, au niveau global, 51,3% des membres masculins du ménage sont des garçons de moins de 14 ans tandis que pour les filles ce taux atteint 49%. Près de la moitié des membres du ménage sont des enfants de moins de 14 ans, tandis que les personnes âgées (60 ans et plus) représentent respectivement 6,4% et 4,9% des hommes et des femmes des ménages tandis que les membres actifs sont de l'ordre de 41,4% et 46,1% des hommes et des femmes.

La comparaison entre le milieu urbain et rural montre que les ménages des zones rurales comptent plus d'enfants de moins de 14 ans que ceux vivant dans les centres urbains, et ce quel que soit le sexe des membres du ménage. En effet, en milieu rural, les enfants de 14 ans et moins comptent pour 53,5% et 50,4% des membres masculins et féminins des ménages. En zone urbaine, ces taux s'élèvent seulement à 48% et 45,6%. La proportion de personnes entre 15 et 59 ans est également plus importante en milieu urbain, laissant penser que les ménages y ont plus de membres actifs qu'en zone rurale : ces taux s'élèvent à respectivement 46,1% et 49,7% en milieu urbain pour les hommes et les femmes, contre 39,9% et 44,7% en zones rurales.

Le ratio de dépendance mesure la proportion de dépendants au sein d'un ménage à savoir les personnes de moins de 15 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans comparée aux indépendants du ménage. Au niveau national, le ratio s'élève à 6,2, ce qui signifie qu'au sein des ménages, 6,2 personnes sont à la charge des personnes potentiellement actives. Comme indiqué dans le tableau 3.7a en annexe, le ratio est faible en milieu urbain (4,7 contre 7 en milieu rural), de même que dans la région de Mamou (4,6) et Conakry (3,1). En revanche, ce ratio est le plus élevé dans les régions de Nzérékoré (7,9) et de Boké (7,8).



3.7 Limites de l'étude

Bien que cette enquête ait été conduite avec rigueur et engagement de la part de toutes les institutions impliquées, elle présente les quelques limites suivantes :

- Du point de vue méthodologique et à l'exception de l'enquête EFSA réalisée par le PAM en 2015, la comparaison avec les enquêtes de sécurité alimentaire précédentes en Guinée est limitée du fait de la taille réduite des échantillons précédant comparativement à celui de l'AGVSAN 2018 qui est beaucoup plus représentatif et de l'introduction de la méthodologie Consolidated Approach for Reporting Indicator (CARI) par le PAM à partir de 2014-2015 pour compléter le score de consommation alimentaire (voir section 4). Pour le volet nutrition, la méthodologie utilisée permet une comparaison avec les précédentes enquêtes SMART, mais ces dernières ne couvraient cependant pas toutes les préfectures ;
- L'enquête s'est déroulée dans des conditions particulièrement difficiles à cause de l'état des routes, l'éloignement et la mauvaise accessibilité de certaines ZD. Dans certaines préfectures, les enquêteurs ont dû atteindre des villages par pirogue, mototaxis ou à pied, ralentissant ainsi le travail. Certains villages initialement sélectionnés ont également dû être remplacés faute d'accès et ont été remplacés par d'autres ZD en suivant la méthodologie de l'INS ;
- Le nombre d'hectares mis en valeur durant la campagne 2016-2017 ainsi que la production totale et le montant des revenus des ménages n'ont pas été faciles à obtenir, en particulier en ce qui concerne les revenus. De nombreux chefs de ménages ou répondants se sont montrés très réticents à déclarer le montant de leurs revenus financiers, et ce malgré les explications des enquêteurs. Par conséquent, les données chiffrées obtenues sur ces surfaces et les revenus ont été revus et leur pertinence discutée au cours des ateliers d'apurement et de validation. En cas de doutes, les données aberrantes ont été identifiées et le fichier apuré ;
- S'agissant d'une enquête multisectorielle, des difficultés ont également été notées dans la compréhension de certains indicateurs spécialisés, comme le Score de Consommation Alimentaire (SCA) par certains enquêteurs durant la formation et les premiers jours de collecte. Ainsi, les saisies erronées ont été vérifiées auprès des enquêteurs lors du suivi et nettoyées de la base en cas d'erreurs confirmées ;
- Au vu du nombre d'enquêteurs et de langues locales parlées en Guinée, certains chefs d'équipe et enquêteurs ont dû avoir recours à des traducteurs à certains moments, ce qui a pu augmenter le risque de mauvaise interprétation de certaines questions par les ménages et de leurs réponses par les enquêteurs ;
- Toutes les données relatives à la santé des membres des ménages et aux maladies affectant les communautés visitées sont rapportées par les ménages ou les informateurs clés, et ne sont pas confirmées par un diagnostic médical ;
- Dans les zones ayant été affectées par l'épidémie de MVE, on note une forte réticence à la venue d'équipes externes et le taux de non-réponse aux questions spécifiques à Ebola est très élevé au niveau des ménages. Le nombre de jours de collecte a donc dû être prolongé dans ces zones afin d'atteindre l'échantillon ;
- La défectuosité de certaines balances sur le terrain a freiné quelques équipes qui ont dû trouver une solution alternative, parfois avec l'aide des autorités sanitaires locales ;
- L'utilisation de questionnaires sur tablette a permis la résolution de certains problèmes rencontrés dans leur administration sur le terrain de manière immédiate, mais a aussi constitué une limite pour certaines équipes n'ayant pas accès à l'électricité de manière régulière. De même, le manque de couverture du réseau téléphonique à certains endroits a retardé la synchronisation des données et leur vérification par les équipes de contrôle.



4

CONSOMMATION ET INSECURITE ALIMENTAIRE

Cette section présente les grandes tendances de la sécurité alimentaire en Guinée. Grâce aux résultats de la matrice « Consolidated Approach for Reporting Food Security Indicators » (CARI), un tableau des zones en insécurité alimentaire en Guinée peut être dressé, au niveau national, régional et préfectoral. Le nombre et le profil des personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire seront développés dans cette section de même que la consommation alimentaire, facteur primordial dans la compréhension de la sécurité alimentaire.

4.1 Présentation méthodologique du CARI

En 2012, le PAM a initié une réflexion interne afin d'harmoniser les outils d'évaluation et d'estimation des personnes en insécurité alimentaire et des besoins d'assistance dans ses zones d'intervention. Cette réflexion a abouti au développement d'une approche standardisée pour analyser la situation de sécurité alimentaire des ménages : le Consolidated Approach for Reporting Food Security Indicators (CARI).

Consolidated Approach for Reporting Food Security Indicators (CARI)

Le CARI est un indicateur composite qui permet de classer les populations selon 4 groupes :

- Sécurité alimentaire
- Sécurité alimentaire limite
- Insécurité alimentaire modérée
- Insécurité alimentaire sévère

Il repose sur 3 grandes composantes :

- Le score de consommation alimentaire (SCA) des ménages et plus particulièrement leur consommation alimentaire sur les 7 jours précédant l'enquête
- La vulnérabilité économique à travers la part des dépenses alimentaires des ménages dans leur revenu total sur les 30 derniers jours
- L'épuisement des actifs et notamment les stratégies d'adaptation des moyens d'existence mises en place par les populations sur les 30 derniers jours

Le score de consommation alimentaire (SCA) est un indicateur qui mesure la fréquence et la diversité de consommation alimentaire des ménages de plusieurs groupes d'aliments (céréales, légumineuses, légumes, fruits, huile et matière grasse, lait et produit laitiers, protéines animales) sur les 7 derniers jours précédant l'enquête.

Cet indicateur permet de classer les ménages en 3 catégories : si le SCA est inférieur à 21 alors la consommation du ménage est jugée pauvre. S'il est compris entre 21.5 et 35 celle-ci est estimée limite, et adéquate si le score est supérieur à 35. Les résultats sont indicatifs de la consommation des ménages au moment de l'enquête, dans ce cas précis en avril-mai 2018.

4.2 Situation sécurité alimentaire en Guinée

Les résultats de l'enquête de l'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN) montrent qu'en 2018, **78,2% des ménages guinéens sont en situation de sécurité alimentaire avec plus d'un ménage sur deux (51,2%) en sécurité alimentaire limite.**

Avec un taux d'insécurité alimentaire de 21,8%, on estime que **2 459 419 personnes** n'ont pas accès ou ont un accès limité (physique ou économique) à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences pour assurer une vie active, saine et stable. Par ailleurs, 272 585 personnes (2,4% des ménages) apparaissent en insécurité alimentaire sévère.

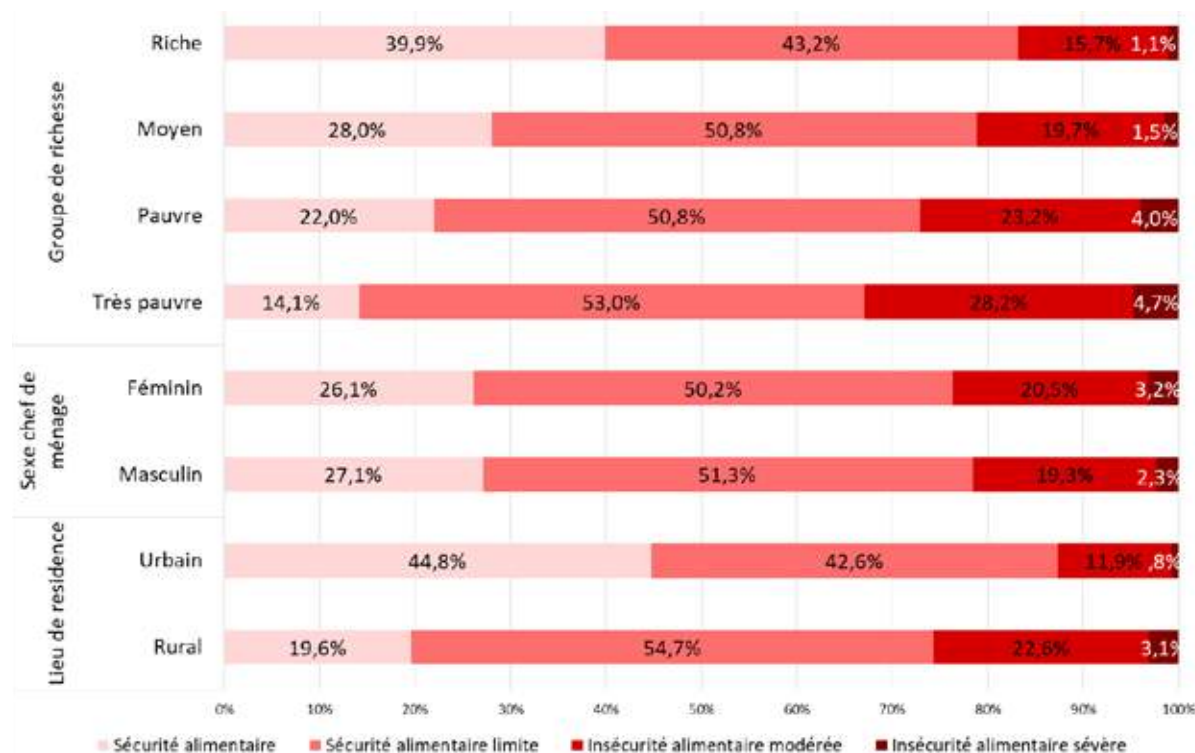
Tableau 4.1 : Résultats console CARI sur la sécurité alimentaire en Guinée

Indicateur			Sécurité alimentaire	Sécurité alimentaire limitée	Insécurité alimentaire modérée	Insécurité alimentaire sévère
Statut actuel	Consommation alimentaire	Score de consommation alimentaire	72,4% Acceptable	-	19,4% Limite	8,3% Pauvre
Capacité d'adaptation	Vulnérabilité économique	Part des dépenses alimentaires	27,9% < 50%	21,7% 50 - 65%	18,0% 65 - 75 %	32,5% > 75%
	Epuisement des actifs	Stratégie d'adaptation des moyens d'existence	57,9% Aucune	26,6% Stress	11,3% Crise	4,1% Urgence
Indice de sécurité alimentaire			27,0%	51,2%	19,4%	2,4%

L'insécurité alimentaire est plus prononcée dans les zones rurales où le taux atteint 25,7% contre 12,7% en zones urbaines (cf. annexe 4.1a). Dans les villes, les ménages vivent en grande majorité (87,4%) en situation de sécurité alimentaire, en particulier dans les zones urbaines de Boké ou Kindia où 96% des ménages sont en sécurité alimentaire.

Si peu de différences apparaissent selon le sexe du chef de ménage, avec 21.6% des ménages en insécurité alimentaire dirigés par des hommes contre 23.7% de ceux dirigés par des femmes (en notant que ces derniers ne représentent que 14,3% de l'échantillon), l'insécurité alimentaire touche principalement les catégories les plus pauvres²⁴. Ainsi, parmi les populations classées en groupe de richesse très pauvre, 32,8% sont en insécurité alimentaire, contre 16,8% pour le groupe de riches et 21,2% pour le groupe de moyens. Comme le montre le graphique ci-dessous, l'insécurité alimentaire a tendance à diminuer avec le niveau de richesse.

Graphique 4.1 : Taux de sécurité alimentaire selon le groupe de richesse, le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence



²⁴ Les groupes de richesse très pauvres, pauvres, moyens et riches sont définis dans la section 6.5 de ce rapport.

4.3 Zones en insécurité alimentaire

Le détail des résultats par région (cf. les cartes 4.1 et 4.2 ci-dessous) montre des situations contrastées. La Guinée forestière apparaît avec la situation la plus détériorée puisque 41,4% des ménages sont en insécurité alimentaire, dont 6,1% en insécurité alimentaire sévère. Bien en dessous, la moyenne Guinée, avec les régions de Mamou et de Labé affichent des taux respectifs de 27,6% et 27,5%. Il faut cependant distinguer les situations de ces zones : à Mamou, les ménages connaissent une insécurité alimentaire modérée (26,8% des ménages) et le taux d'insécurité alimentaire sévère est l'un des plus faibles d'un point de vue national (0,8%). Labé est, quant à elle, la deuxième région la plus touchée par l'insécurité alimentaire sévère avec une prévalence de 4,1%.

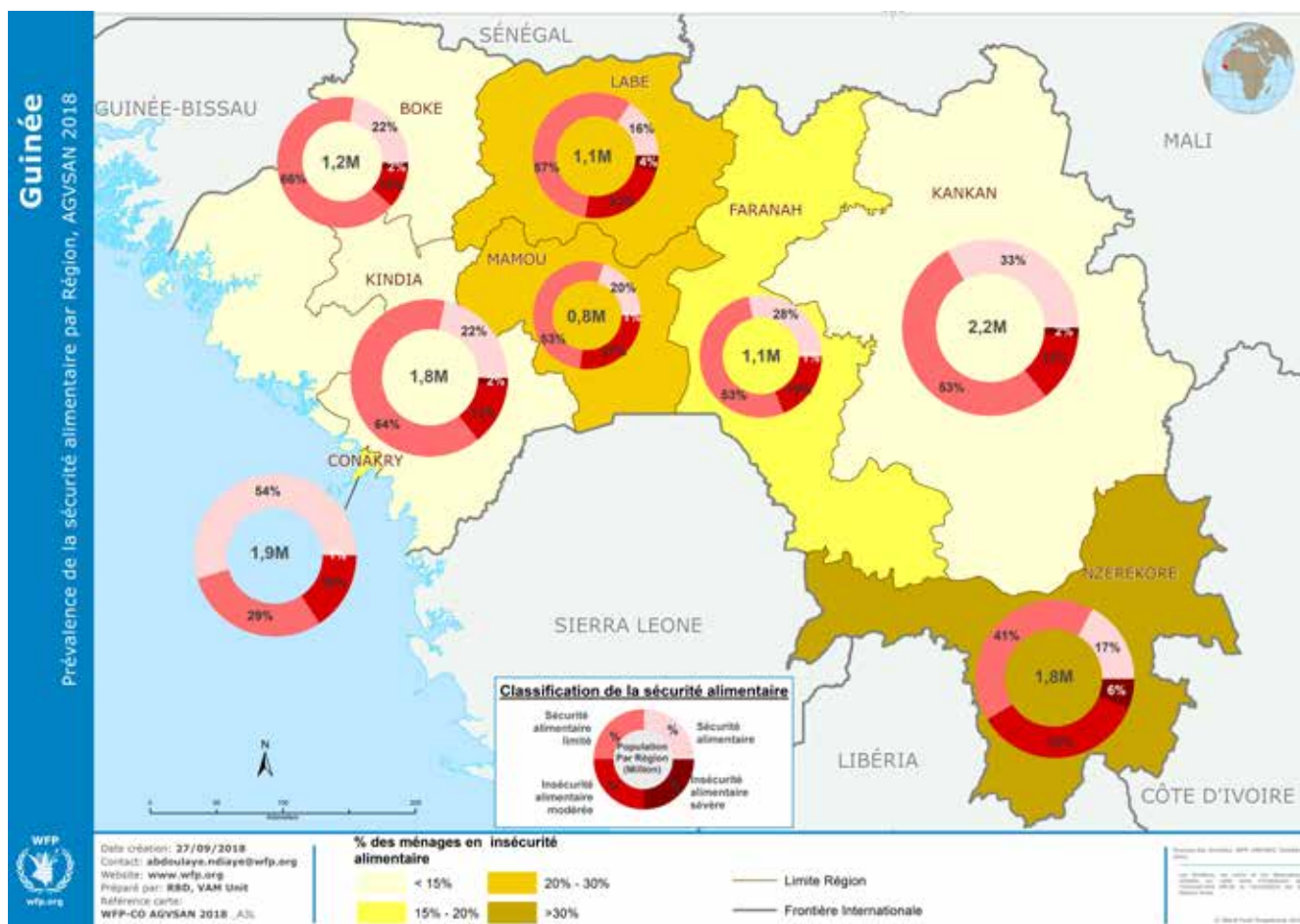
A Faranah et à Conakry, l'insécurité alimentaire (respectivement 19,5% et 16,4%) est plutôt de type modéré. Enfin, si les régions de Boké, Kindia et Kankan connaissent les taux d'insécurité alimentaire les plus faibles (de 11,6% à 14,2%), environ 2,0%, 1,8% et 1,7% de leurs populations sont en insécurité alimentaire sévère.

Carte 4.1 : Situation de sécurité alimentaire selon les régions

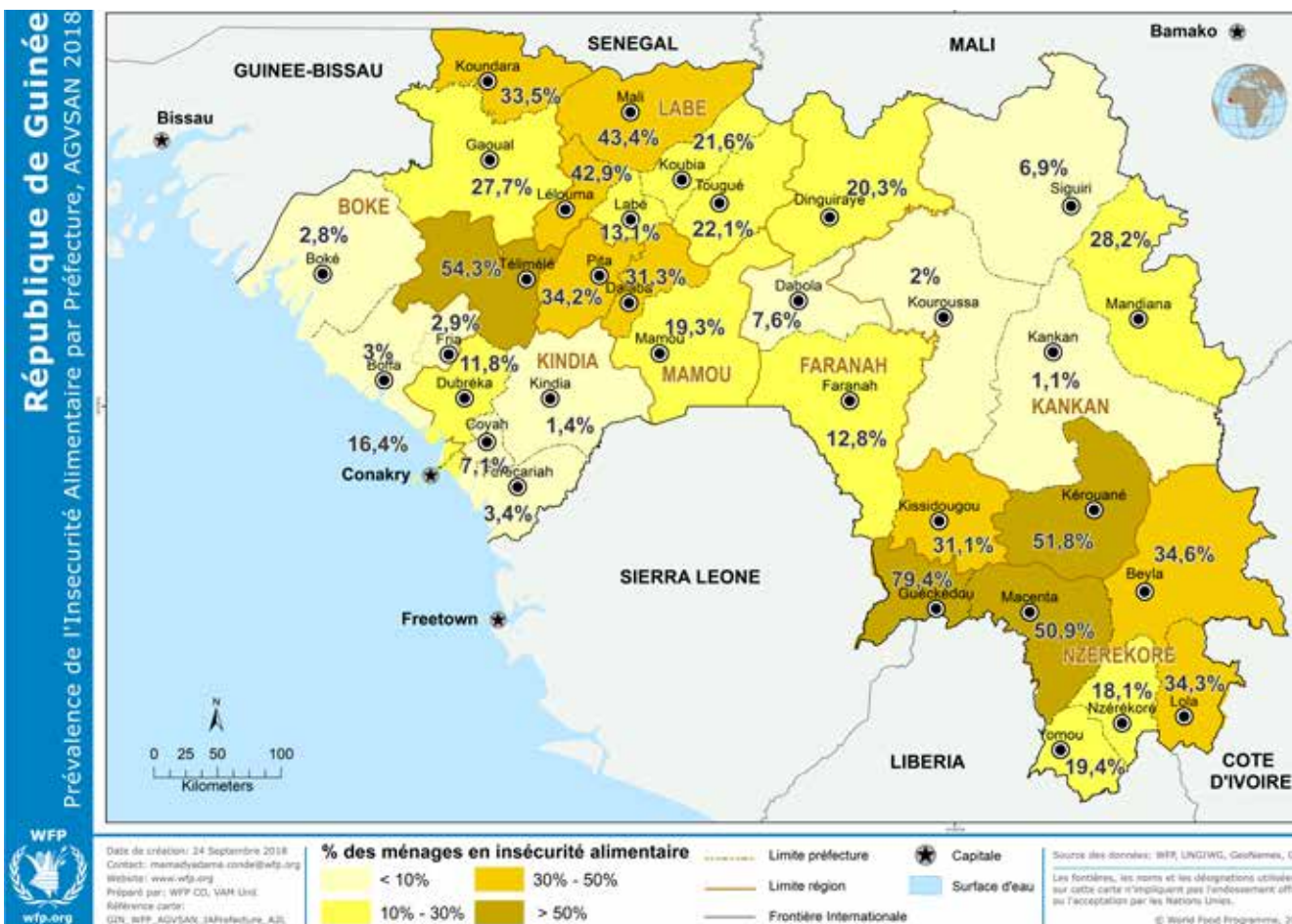
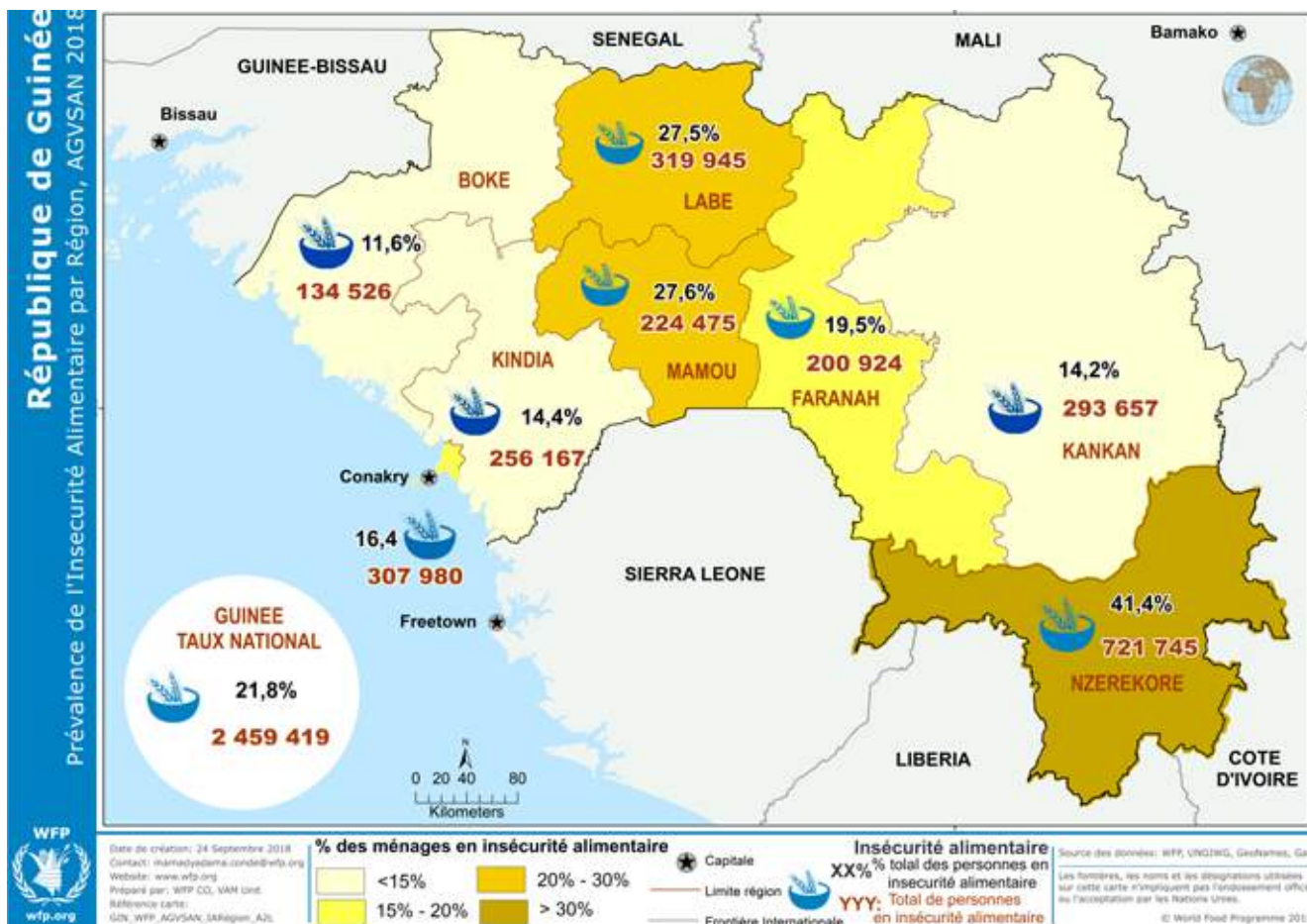
Au **niveau préfecture**, la situation est particulièrement préoccupante pour la **préfecture de Guéckédou** dans la région de Nzérékoré. En effet, 79,4% de la population y apparaît en insécurité alimentaire, dont 20,2% en insécurité alimentaire sévère. Ce taux capte la situation des ménages à la période de l'enquête et est lié à une consommation alimentaire pauvre et limitée pour 87,2% des ménages de la zone.

Par ailleurs, de la moitié des populations des préfectures de Téliélé, de Kérouané et de Macenta sont en insécurité alimentaire (respectivement 54,3%, 51,8% et 50,9%) avec 8,3%, 9,7% et 2,1% des ménages en situation sévère.

En termes de chiffres, sur les 2 459 419 personnes identifiées en insécurité alimentaire en Guinée en 2018, 721 745 personnes vivent dans la région de Nzérékoré. Viennent ensuite les régions de Labé (319 945 personnes), de Conakry (307 980) et de Kankan (293 657). Pour la région de Mamou, bien que le taux soit parmi les plus élevés nationalement, 224 475 personnes sont en insécurité alimentaire dans cette région. La préfecture de Guéckédou regroupe à elle seule 11% des personnes en insécurité alimentaire (260 900 personnes) et 24% (66 375 individus) en insécurité alimentaire sévère.



Cartes 4.2 et 4.3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire par région et par préfecture

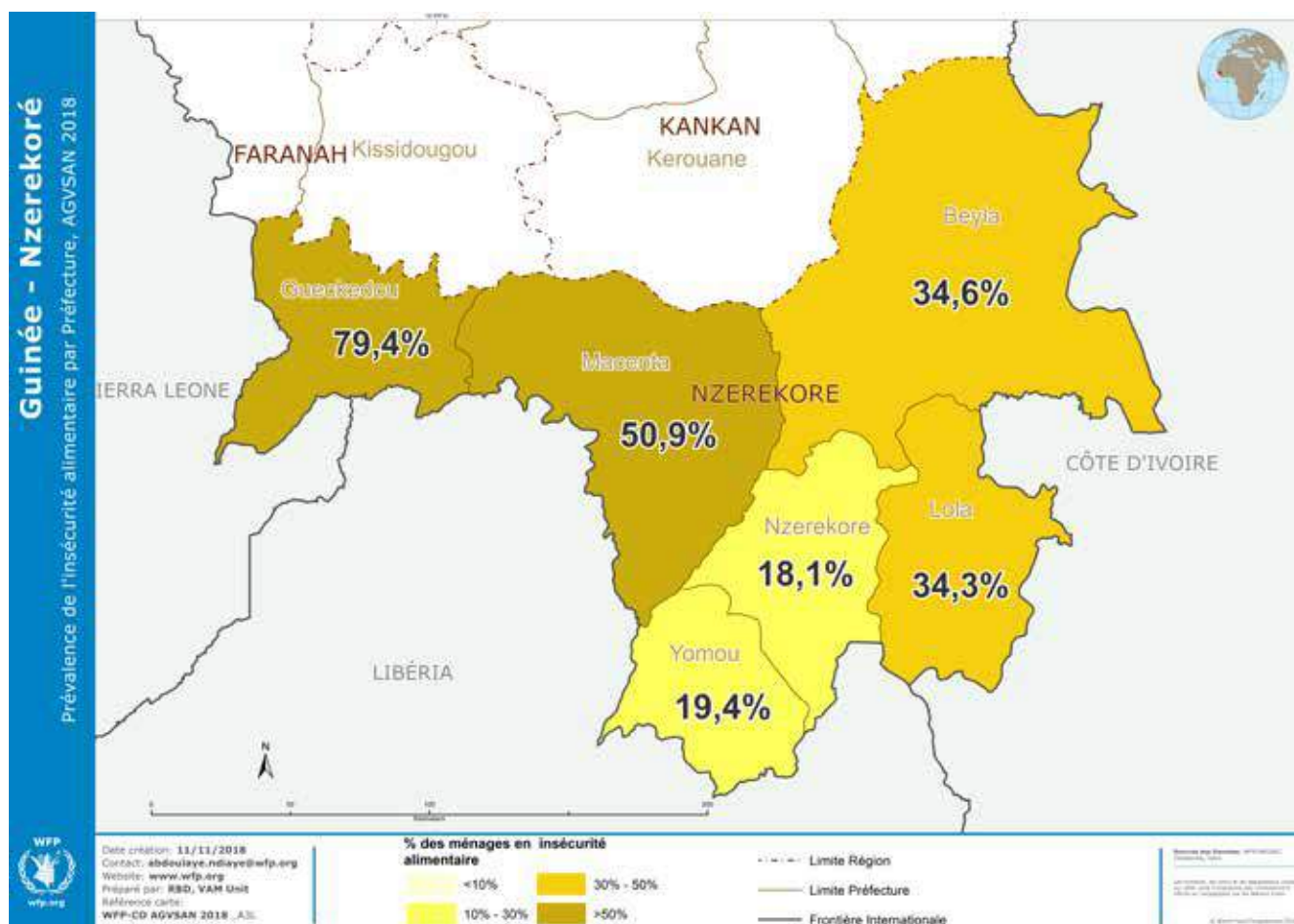


4.4 Détail des résultats par région

Cette section présente le détail des résultats par région et par préfecture. Pour chaque zone, des éléments de contexte liés à la disponibilité de nourriture dans la zone, à l'accès des ménages à cette nourriture ainsi qu'à son utilisation et pouvant donc expliquer l'insécurité alimentaire ont été présentés. Un résumé des principaux chocs expérimentés par les ménages a également été inclus de même que les stratégies d'adaptation développées par les ménages.

4.4.1 Région de Nzérékoré

	Beyla	Guéckédou	Lola	Macenta	Nzérékoré	Yomou
Nzérékoré	2018	2018	2018	2018	2018	2018
IA SEVERE	5,2%	20,2%	4,9%	2,1%	0,6%	-
IA MODEREE	29,4%	59,2%	29,4%	48,9%	17,5%	19,4%
SECURITE ALIMENTAIRE	65,4%	20,6%	65,7%	49,1%	81,9%	80,6%



Autrefois considérée comme le grenier du pays, la région de Nzérékoré connaît depuis plusieurs années une forte insécurité alimentaire. Les études réalisées par le PAM de 2009, 2012 et 2015 ont classé cette région comme la plus affectée. L'enquête AGVSAN 2018 confirme cette tendance : l'insécurité alimentaire touche 41,4% des ménages dont 6,1% sont en insécurité alimentaire sévère. Il s'agit du taux d'insécurité alimentaire sévère le plus élevé au niveau régional.

La préfecture de **Guéckédou** connaît la situation la plus détériorée avec un taux d'insécurité alimentaire de 79,4% et une situation sévère qui touche 20,2% des ménages. Ce taux peut être mis en parallèle avec le niveau de richesse des populations puisque, selon l'indicateur de richesse défini en section 6.5, 79,4% des ménages de **Guéckédou** sont classés dans le quartile des ménages soit très pauvres (21%) soit pauvres (58%).

A Macenta, la majorité des ménages (92,2%) relève des catégories les plus pauvres (39,3% du quartile des très pauvres et 52,9% de pauvres). Le taux d'insécurité alimentaire s'élève à 51% mais reste principalement modéré (48,9%). A Beyla, 73,3% des ménages sont pauvres ou très pauvres marquant une détérioration par rapport à 2012 où 63% des ménages entraient dans ces catégories. Dans cette préfecture, comme celle de **Lola**, 34,3% des ménages sont en insécurité alimentaire. Les ménages vivant dans les préfectures de **Nzérékoré** et de **Yomou** sont pour 81,9% et 80,6% en situation de sécurité alimentaire.

Disponibilités des aliments

Les populations de la région pratiquent principalement l'agriculture vivrière (67,4% des ménages) cultivant dans leur grande majorité du riz sur de petites superficies. Près d'un tiers des ménages (31,7%) s'adonne à l'agriculture de rente (café, cacao, huile de palme, hévéa, cola) et 37,3% également aux activités de maraîchage. La pisciculture est pratiquée en groupements par 10,1% des ménages et 19,3% possèdent du bétail, principalement des volailles et des porcs. L'élevage de porcins est une des caractéristiques de la zone, notamment dans la préfecture de **Guéckédou**. Les animaux sont destinés à être consommés pendant les cérémonies ou vendus à la saison des pluies.

Les superficies cultivées sont de petites tailles et les rendements faibles quelle que soit la spéculation. A **Guéckédou** et **Yomou**, 38,9% et 37,2% des ménages cultivent des superficies de moins d'un ha. Outre la superficie, ceci est imputable à plusieurs facteurs tels que la non-maîtrise de l'eau, le manque d'aménagement et d'infrastructures agricoles, la faible fertilité des sols. En matière d'élevage, et contrairement aux autres régions, le principal frein à l'élevage est, selon les éleveurs interrogés, le manque de moyens financiers. Les agriculteurs de la région utilisent des herbicides (59,9%) et des semences améliorées (19,8%) mais n'ont en revanche pas accès aux engrais chimiques : le taux d'utilisation s'élève à 8,4% contre 21,2% au niveau national. Les engrais organiques ne semblent également pas dans les pratiques puisque 4,5% seulement des agriculteurs ont recours à ce type d'intrants. Pour la préfecture de **Guéckédou**, 1% à 2% des agriculteurs utilisent des engrais.

Accès aux aliments

Les cultures sont en général autoconsommées et cette proportion augmente avec le niveau de richesse du ménage. Si les ménages de la zone dépendent du marché, seulement 26,3% des ménages ont des dépenses alimentaires qui représentent plus de 75% des revenus du ménage. Ce taux n'est pas à négliger mais reste cependant en dessous de la tendance dans les autres régions preuve de l'importance de la vulnérabilité des ménages dans la zone. Les ménages les plus pauvres ont recours au marché tout au long de

l'année pour s'approvisionner en alimentation de base. Cette dépendance s'intensifie avec l'approche de la période de soudure notamment aux mois d'avril-mai.

La principale source de revenus des populations de la zone est la production agricole (culture vivrière ou de rente) suivie du commerce (pour les populations les plus riches). Spécificité de la zone, 61% des ménages ne déclarent avoir qu'une seule source de revenus. Dans les préfectures de **Beyla**, **Guéckédou** et **Nzérékoré**, les femmes sont plus impliquées dans l'activité principale du ménage comparée aux autres régions (respectivement 19%, 14% et 17%). Ceci s'explique par le maraîchage qui est une activité principalement réalisée par les groupements de femmes.

Par ailleurs, les populations de la région ont majoritairement recours au crédit (61,9% contre une moyenne nationale de 34,3%). Dans la préfecture de **Guéckédou**, 85% des ménages se sont endettés sur les 12 derniers mois, 71% à Macenta et 60% à Lola et Nzérékoré. Les catégories les plus pauvres s'endettent pour pouvoir acheter des aliments de base hypothéquant soit sur les récoltes à venir soit en vendant leur main d'œuvre pour pouvoir rembourser. Le paiement des dettes s'échelonne en moyenne sur une durée de 2 à 6 mois ce qui fait que dans cette zone certains ménages sont endettés de façon chronique.

Utilisation des aliments

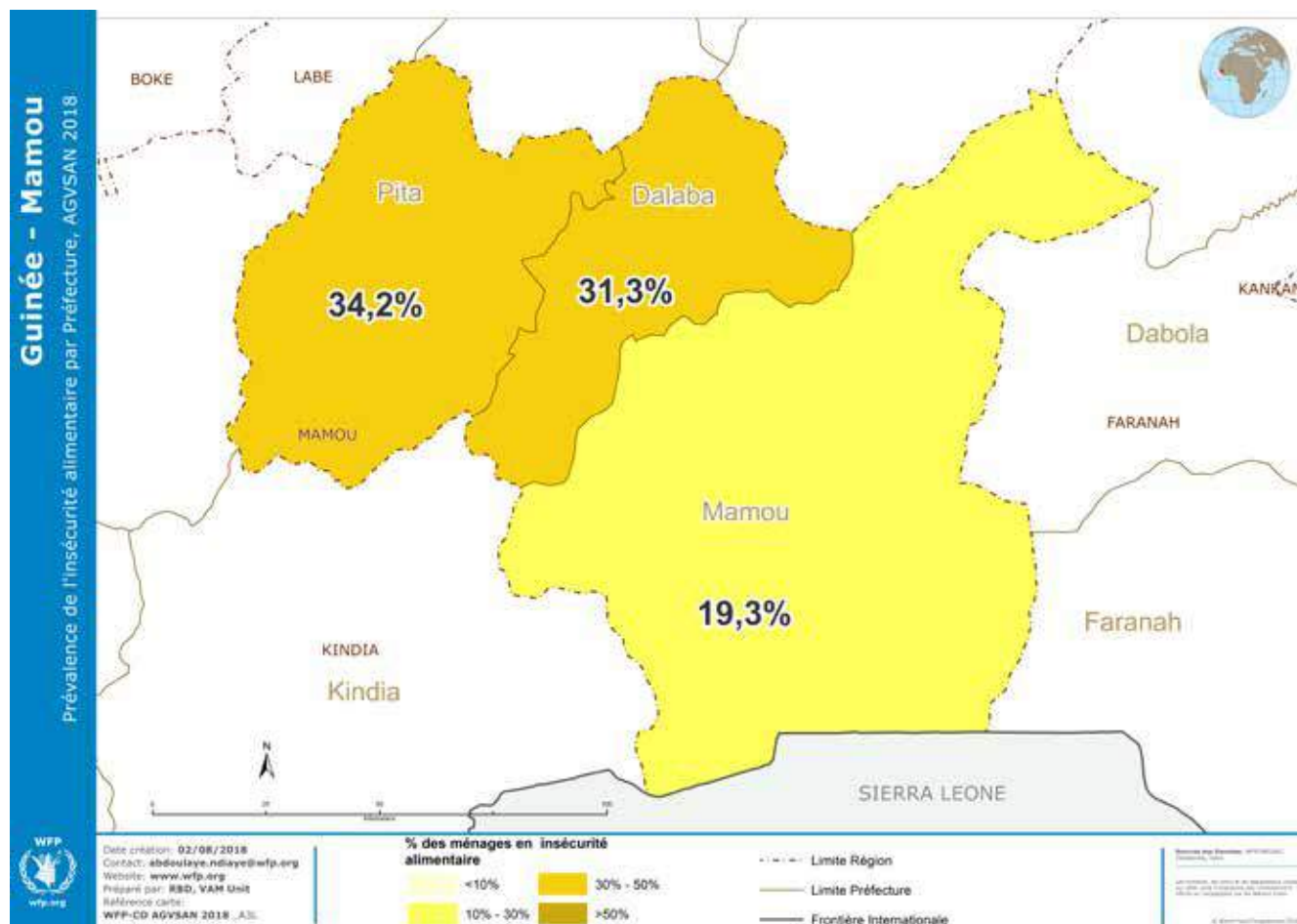
Au cours de la période de l'enquête, plus d'un ménage sur deux n'avait pas accès à une consommation alimentaire adéquate. La situation apparaît en nette dégradation comparée à 2012 où le score de consommation alimentaire s'établissait à 42%. Dans la préfecture de **Guéckédou**, le taux s'affiche à 87% démontrant un problème quant à la fréquence et la qualité de la nourriture consommée par les ménages. Le plat typique consommé se composait de céréales tous les jours (principalement du riz), d'huile et de matière grasse (5 jours par semaine) et éventuellement de la viande, de poisson ou de fruits 2 fois par semaine maximum.

Chocs et stratégies d'adaptation

La région de Nzérékoré est fortement exposée aux chocs idiosyncratiques et environnementaux. Sur les 12 derniers mois de l'enquête, les principaux chocs reportés par les ménages sont le décès d'un membre du ménage ou un choc climatique (retard de pluies, vents, etc.). Ces chocs ont eu pour impact une réduction des revenus de certains ménages. Il semble également que les jeunes de la préfecture de **Guéckédou** quittent la zone par manque de perspectives économiques pour migrer soit vers la zone minière de Siguiri, soit vers les centres urbains. Cela a pour effet la raréfaction de la main d'œuvre dans la zone. En réponse aux chocs structurels et conjoncturels, 46% des ménages ont mis en place des stratégies de stress, 15,6% des stratégies de crise et 5,6% des stratégies d'urgence impliquant une perte des actifs productifs du ménage.

4.4.2 Région de Mamou

	Dalaba	Mamou	Pita
Mamou	2018	2018	2018
IA SEVERE	1,4%	0,6%	0,7%
IA MODEREE	29,9%	18,7%	33,5%
SECURITE ALIMENTAIRE	68,7%	80,7%	65,8%



Située au Sud-Est du massif Fouta-Djalou, la région, et plus particulièrement la ville de Mamou, constitue un carrefour pour les migrations en direction de la Sierra Leone et du Liberia ou vers d'autres préfectures.

L'insécurité alimentaire de la région est de l'ordre de 27,6% et touche les populations appartenant aux quartiles des plus pauvres (33,1% pour le groupe des très pauvres et 32,1% pour les Pauvres), indépendamment du type d'activité pratiqué. Les ménages dirigés par des hommes affichent cependant des taux d'insécurité alimentaire plus élevés que ceux gérés par des femmes (30% contre 18,1%). Dans les préfectures de **Dalaba** et de **Pita**, 68,7% et 65,8% des ménages sont en situation de sécurité alimentaire et environ un tiers (respectivement 30% et 33%) en situation d'insécurité alimentaire modérée. La situation est meilleure à **Mamou** où 80,7% des ménages présentent une situation de sécurité alimentaire.

Disponibilité

La zone se caractérise par une activité de production maraîchère (25,8%) qui approvisionne Conakry notamment Dalaba où le maraîchage concerne 45,7% des ménages. Dans les préfectures de **Dalaba** et de **Mamou**, 65% à 62% des ménages s'adonnent à l'élevage, principalement des petits ruminants (66% des éleveurs), des bovins (55%) et des caprins (54%).

La pêche qui reste artisanale, est pratiquée dans une moindre mesure. La production vivrière est normalement assez importante, même si les résultats de l'enquête AGVSAN se révèlent un peu faibles par rapport à la réalité (taux obtenu de 46,1% contre un taux de pratique nationale de 51,3%).

Comme pour les autres zones, les rendements agricoles sont faibles. Le secteur de l'élevage est confronté à un manque de produits vétérinaires impactant sur la santé et la productivité du cheptel. L'utilisation d'herbicides,

de semences améliorées et d'engrais chimiques ne concernent que 17,0% à 15,7% des agriculteurs et seulement 5,2% pour les fongicides. Les agriculteurs recourent beaucoup plus aux engrais organiques ou fumiers, puisque 50% déclarent en avoir utilisé sur les 12 derniers mois.

Accès

Mamou est une région à forte activité commerciale, même si l'activité dominante reste la pratique de l'agriculture pour les catégories les plus pauvres. Les chefs de famille sont majoritairement impliqués dans la principale source de revenus du ménage, les autres membres travaillant dans d'autres activités pour compléter les revenus gagnés par le chef de ménage.

La région est également marquée par les cultures de rente, en particulier la production de la pomme de terre dans la préfecture de **Pita** qui a connu une forte progression ces dernières années. La campagne 2017-2018 a cependant été victime du mildiou, faisant chuter la production et par voies de conséquence les revenus des producteurs.

En matière d'approvisionnement, la dépendance des ménages au marché est forte en particulier à Dalaba où pour 53% des ménages les dépenses alimentaires représentent plus de 75% de leurs revenus.

Utilisation

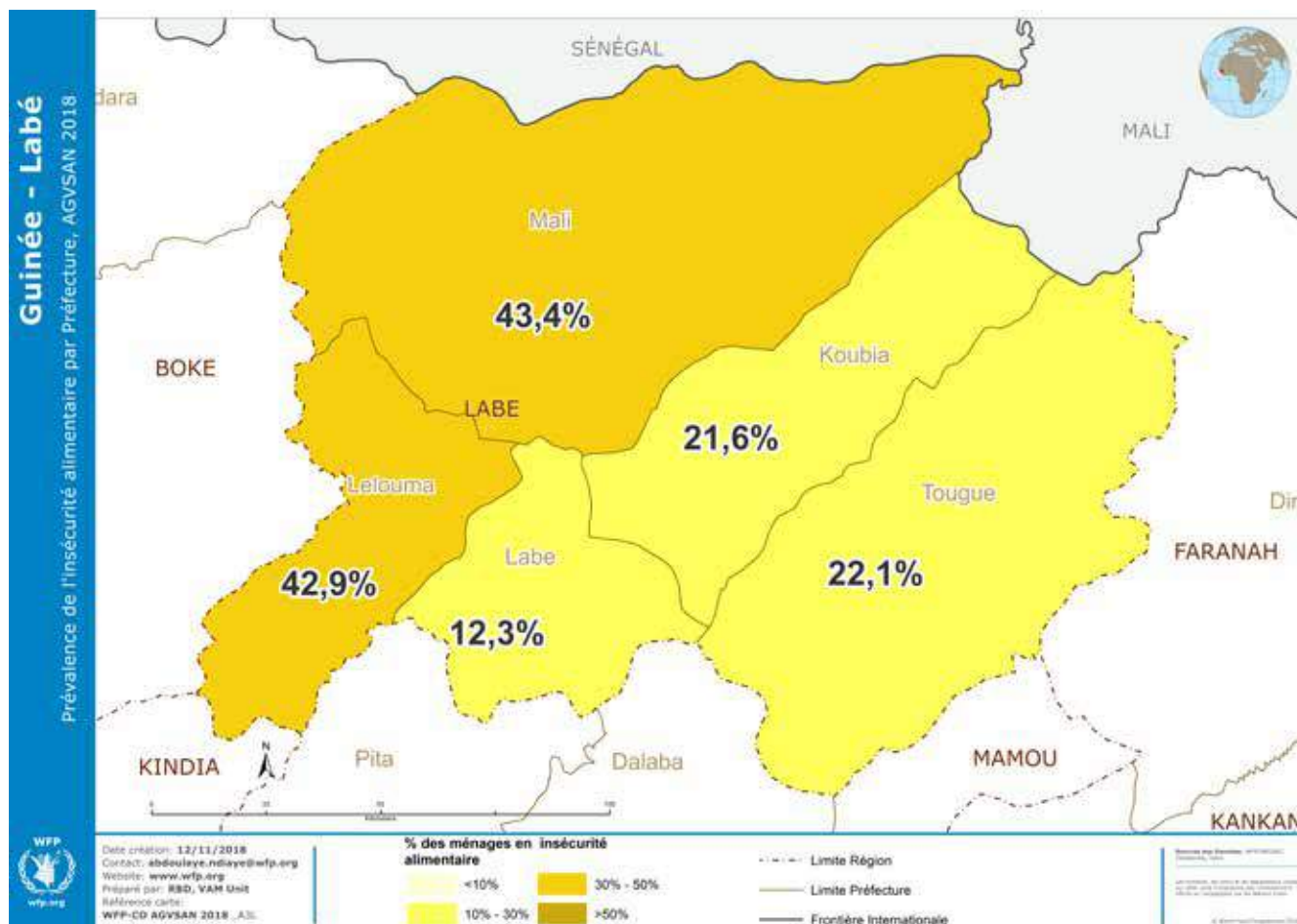
Près des deux tiers des ménages de la région de **Mamou** (65%) présentent un score de consommation adéquat et a donc un bon régime alimentaire. Dans la préfecture de Mamou, ce taux atteint 77% et 62% à **Pita**. En revanche, dans la préfecture de **Dalaba**, la majorité de la population (57%) présente une consommation alimentaire limite (46%) ou pauvre (4%).

Chocs et stratégies d'adaptation

En matière de chocs, sur les 12 derniers mois, les ménages déclarent avoir subi l'arrivée des pluies tardives impactant sur la production agricole vivrière ou de rente. La zone a également connu une hausse des prix réduisant le pouvoir d'achat des ménages. Cependant, sur les 12 derniers mois de l'enquête, 72,9% des habitants n'ont mis en place aucune stratégie d'adaptation révélant l'aspect structurel de ces chocs pour les ménages. Le taux s'avère élevé pour la préfecture de **Pita** (86%), tandis qu'à **Mamou**, 35% des ménages ont développé des stratégies de stress ou de crise et à **Dalaba**, ce taux atteint 29%.

4.4.3 Région de Labé

	Tougué	Lélouma	Mali	Labé	Koubia
Labé	2018	2018	2018	2018	2018
IA SEVERE	2,5%	7,7%	8,8%	0,8%	0,9%
IA MODEREE	19,6%	35,2%	34,6%	12,3%	20,7%
SECURITE ALIMENTAIRE	77,9%	57,1%	56,6%	86,9%	78,4%



Labé est un carrefour commercial qui ravitaille Conakry et exporte vers le Sénégal. L'étude nationale de pauvreté de 2012 classe cette région parmi les 3 régions les plus affectées par la pauvreté multidimensionnelle (prévalence de 75% contre 65% au niveau national).

Les préfectures de **Tougué**, **Lélouma**, et **Koubia** se situent dans la GN 04, caractérisée par des reliefs de montagne et des moyens d'existence des populations tournés vers l'élevage, la culture du fonio et de l'arachide. La préfecture de **Mali** est divisée par la GN04 dans sa partie nord et la GN06 - Plateau du nord, riz, arachide, élevage, au Sud. La préfecture de **Labé** est localisée dans la GN 03 - Plateau central, riz, arachide, élevage.

Labé est la deuxième région la plus touchée par l'insécurité alimentaire (27,5%). Les préfectures de **Lélouma** et de **Mali** sont les plus affectées avec 43% de leurs ménages en insécurité alimentaire et des taux d'insécurité alimentaire sévère de 8% et 9%.

Cette zone connaît une urbanisation croissante qui exacerbe la concurrence entre zone d'habitation et accès aux terres pour le maraîchage. La migration des jeunes est également un phénomène répandu. Par ailleurs, la prévalence de certaines maladies comme l'hyper/hypotension est également parmi les plus élevées comparée au niveau national notamment à **Tougué** (80% contre 62% au niveau national).

Disponibilité dans la zone

Certaines zones de la région se caractérisent par un relief accidenté et des sols peu fertiles. L'agriculture vivrière est cependant présente dans les préfectures de **Mali** (82,6% des ménages), **Koubia** (70,5%) **Tougué** (66,3%) et **Lélouma** (61,9%) où les ménages cultivent en priorité du fonio et du riz. Les superficies cultivées sont de moins de 1 ha pour la majorité des agriculteurs (52,7%).

A **Tougué**, presque un ménage sur deux (46%) exerce une activité de maraîchage, et il en est de même mais dans une moindre mesure dans la préfecture de Mali (43%).

Les rendements sont faibles à cause du manque de fertilité des terres et dans sa grande majorité, la population de la zone n'a que très peu accès aux intrants agricoles. En effet, seulement 15,7% des agriculteurs utilisent des herbicides (taux national de 50,9%) et 10% des engrais chimiques. Les semences améliorées ne sont accessibles qu'à 10% des ménages et la part des récoltes utilisées pour les semences n'est que de 3%, un des taux les plus faibles dans le pays.

La pratique de l'élevage est importante dans les préfectures de **Mali** et **Tougué** où respectivement 84% et 79% des ménages élèvent des animaux, principalement des bovins, des caprins et des volailles.

La pratique de l'agriculture de rente est quant à elle marginale et se limite à l'anacarde.

Accès

Les moyens d'existence des populations tournent autour des activités de commerce (principale source pour les catégories des moyens et des riches) et de la production agricole. Pour toutes les préfectures, les migrations saisonnières d'au moins un membre du ménage sont une stratégie d'adaptation afin d'assurer des revenus au ménage. A noter que dans cette région, 13% des catégories pauvres déclarent avoir comme source de revenus principale l'aide et les dons en nature.

En ce qui concerne leur alimentation, les ménages sont fortement dépendants du marché en particulier dans les préfectures de **Koubia** où 80% des ménages dépensent plus de 65% de leurs revenus en alimentation et à **Tougué** (74%). Les montants dépensés s'élèvent en moyenne à 247 433 GNF par mois.

Utilisation de la nourriture

La consommation alimentaire de la région de Labé apparaît adéquate pour 70% des ménages de la zone. On note cependant une situation un peu plus détériorée dans la préfecture de Mali où 19% des ménages ont une consommation pauvre et 39% une consommation limite. Comparée aux scores de l'enquête de 2012, la région a vu sa consommation se dégrader.

Sur les derniers mois de l'enquête, les ménages ont consommé en moyenne des céréales quasiment tous les jours (principalement du riz), des fruits plus de 5 fois par semaine et de l'huile et des matières grasses (plus de 4 jours). La consommation de la viande et du poisson est restée faible (un peu plus de 2 fois par semaine). Des légumes ont été consommés près de 3 fois par semaine et le sucre entre 3 et 4 jours.

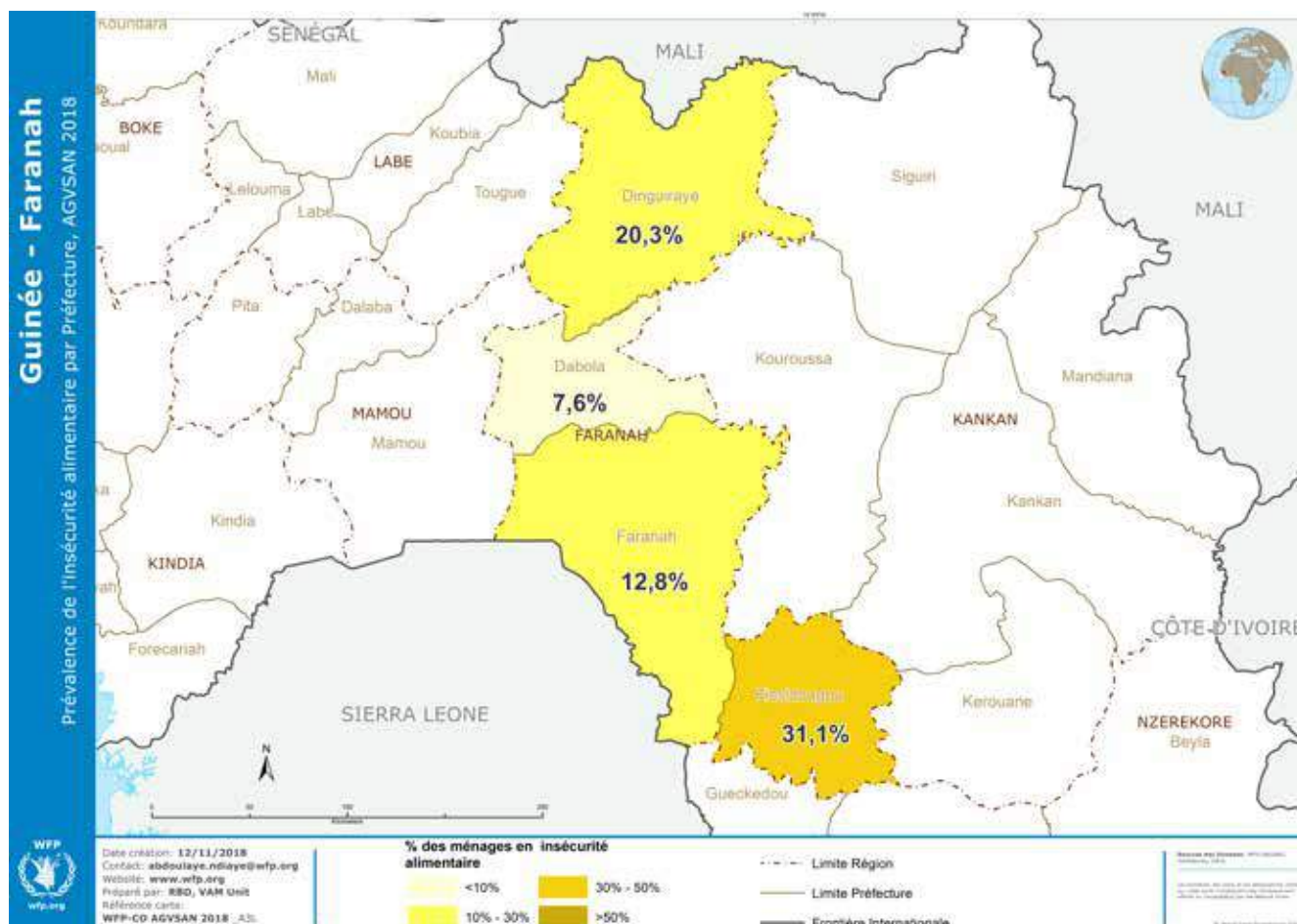
Chocs et stratégies d'adaptation

Sur les 12 derniers mois, 49% des ménages de la région de Labé ont déclaré avoir subi un choc et pour 25% ce choc était lié à l'environnement.

Du fait du peu de cultures de contre-saison, les ménages de la zone migrent de façon saisonnière : sur les 12 derniers mois, 95% des ménages ont au moins un membre de leur ménage qui a migré ou est actuellement en migration.

4..4.4 Région de Faranah

	Dabola	Dinguiraye	Faranah	Kissidougou
Faranah	2018	2018	2018	2018
IA SEVERE	0,1%	0,7%	1,0%	1,2%
IA MODEREE	7,5%	19,6%	11,8%	29,9%
SECURITE ALIMENTAIRE	92,4%	79,7%	87,2%	68,9%



La région de Faranah a été classée en 2012 comme une des zones les plus affectées par la pauvreté multidimensionnelle avec une prévalence de 76%²⁵.

Divisée en 4 départements, elle est traversée par 3 ZME : la GN 09 se caractérise par des zones de savanes arborées. Les ménages y cultivent le riz, le manioc et l'arachide. Cette zone englobe les préfctures de **Dabola** et de **Faranah**. Dans la zone GN07, les ménages vivent principalement des activités d'orpillage, de la culture du riz et de l'élevage. Cette zone caractérisée par de la savane arbustive comprend la préfcture de **Dinguiraye**. La GN10 inclut principalement **Kissidougou** et se caractérise par une zone pré-forestière. Les ménages y vivent de la culture du riz, du manioc et pratiquent également l'élevage.

L'insécurité alimentaire est limitée dans la région de Faranah, très faible dans la préfcture de **Dabola** (8%),

25 INS, 2012 : ELEP.

elle touche 23% des ménages de la préfcture de **Faranah** et 20% à **Dinguiraye**. A **Kissidougou**, 31% des ménages sont en insécurité alimentaire mais une insécurité alimentaire modérée.

Disponibilité

Dans la région, 67% des ménages cultivent la terre, principalement du riz et de l'arachide, sur de grandes superficies (entre 1 et 3 ha). L'activité du maraîchage touche 26% des ménages à Faranah, et 41% dans la préfcture de **Kissidougou**.

Les activités d'élevage sont pratiquées à **Dinguiraye** et **Dabola** où le cheptel se compose de troupeaux de bovins (88% des éleveurs), de caprins et de volailles. Le secteur est confronté de façon récurrente à des épizooties et le manque de services vétérinaires dans la zone représente un frein au bon développement de la filière.

La pêche est également exercée par 6% des ménages, principalement la pêche fluviale, surtout à **Dabola** (16%). Les poissons disponibles sur les marchés sont vendus soit fumés soit frais. Il semble que l'offre ne soit pas suffisante pour couvrir la demande de la zone. Le manque de structures de conservation est reporté par une majorité de ménages comme un frein à l'activité.

Le taux d'utilisation des herbicides est le plus élevé au niveau national (82%) prouve d'un bon accès des agriculteurs à cet intrant. Le taux d'utilisation de semences améliorées n'est que de 20% mais il reste un des plus élevés que le taux (15,7%) d'utilisation national.

Accès

Les principales sources de revenus des ménages sont la production agricole pratiquée par les groupes des très pauvres, des pauvres et des moyens. Le commerce est plus généralement pratiqué par les riches. Dans la préfecture de **Dinguiraye**, les ménages présentent des moyens d'existence plus diversifiés que dans les autres zones. Ceci peut s'expliquer par l'importance de l'artisanat : pour 19% des riches et 10% des moyens, l'artisanat est la source de revenus principale. Les activités d'orpillage fournissent également un revenu complémentaire aux ménages.

Les ménages auto-consommant leurs productions vivrières, ils apparaissent moins dépendants au marché que dans les autres zones, même si pour presque la moitié des ménages, les dépenses alimentaires comptent pour plus de 65% de leurs revenus. La culture de l'anacarde fournit également des revenus complémentaires aux ménages.

Utilisation

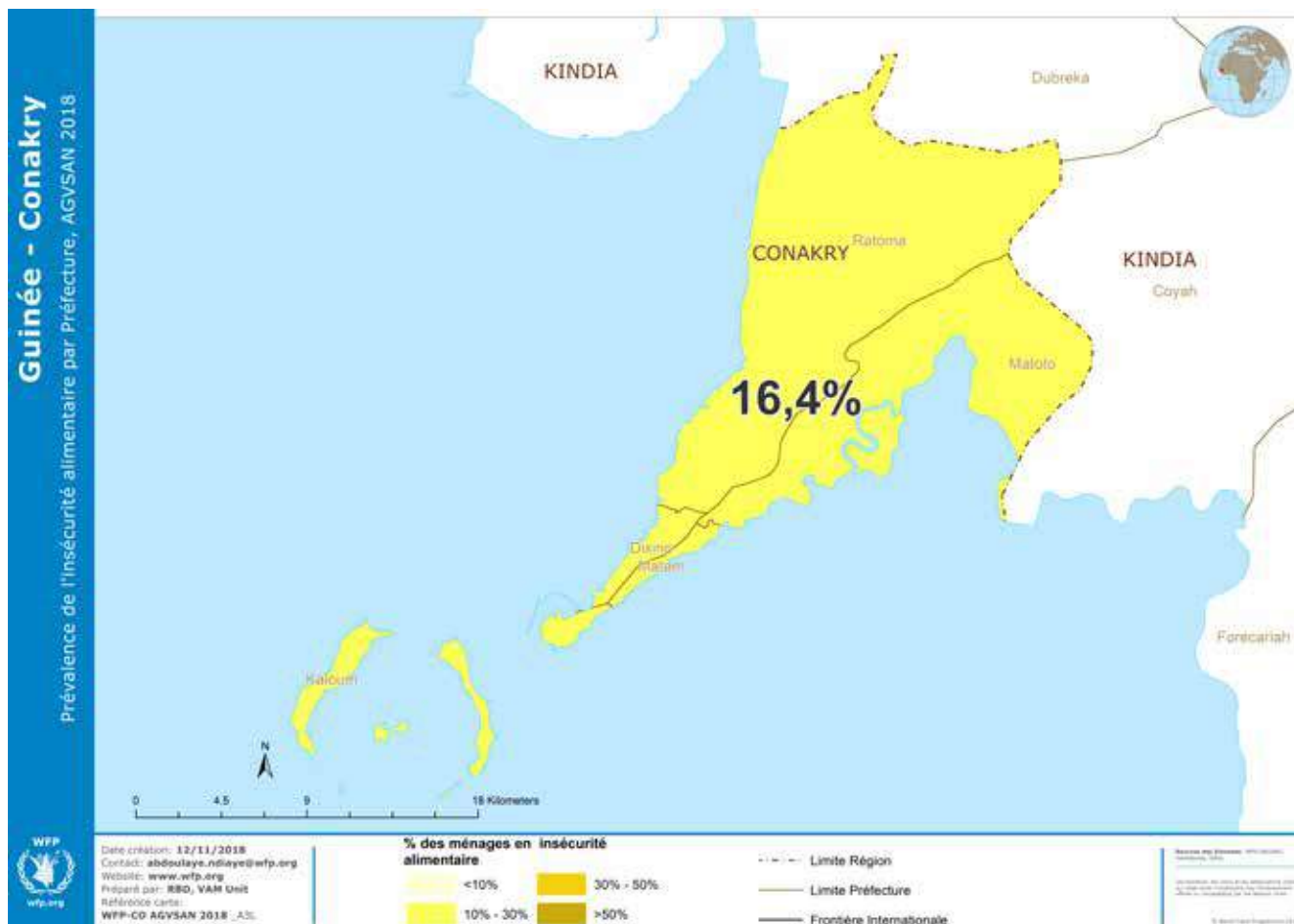
La consommation alimentaire apparaît adéquate pour 71% des ménages même si une dégradation est constatée comparée à 2012.

Sur les 30 derniers jours de l'enquête, le régime alimentaire des ménages de **Faranah** se composait de céréales (principalement du riz), une fois par jour, et d'huile et de matières grasses de 5 à 6 fois par semaines (5,6). La viande et les légumineuses ne sont consommées qu'en moyenne 2,8 à 2,7 fois par semaine et les fruits 4 fois par semaine. Ce régime est similaire quelle que soit la préfecture considérée.

Chocs et stratégies d'adaptation

Le principal choc auquel les ménages de la zone sont confrontés est environnemental : sur la saison passée, 72% des agriculteurs de la préfecture de **Dabola** ont connu un retard des pluies impactant sur leur production. Pour près de 45% des ménages très pauvres de Dabola, cela a entraîné une perte de revenus de plus de 50%.

4.4.5 Région de Conakry



Conakry	
IA SEVERE	0,8%
IA MODEREE	15,7%
SECURITE ALIMENTAIRE	83,6 %

Conakry a été considéré comme une région unique plutôt que par commune lors de l'échantillonnage et ne peut donc être comparé qu'aux autres régions et non préfetures. A Conakry, la proportion des ménages avec à leur tête une femme est plus importante que dans le reste du pays, avec 30% contre 14% au niveau national.

Disponibilité

Les marchés de la capitale sont en règle générale bien approvisionnés puisque le port de Conakry reçoit les importations comme le riz et une partie importante de la production nationale transite également par la capitale.

Accès

Les sources de revenus des ménages sont plus diversifiées à Conakry que dans le reste du pays : 10% des ménages déclarent avoir 3 sources de revenus contre 4% au niveau national.

La plus importante source de revenus pour 30% des ménages vivant dans la capitale provient du commerce,

que ce soit le commerce de gros ou le petit commerce. Les salaires perçus par les fonctionnaires ou les salariés du secteur privé représentent également une source importante pour 28% des ménages.

Utilisation

Le score de consommation alimentaire est acceptable pour 74% des ménages tandis que 9% des ménages affichent un score pauvre.

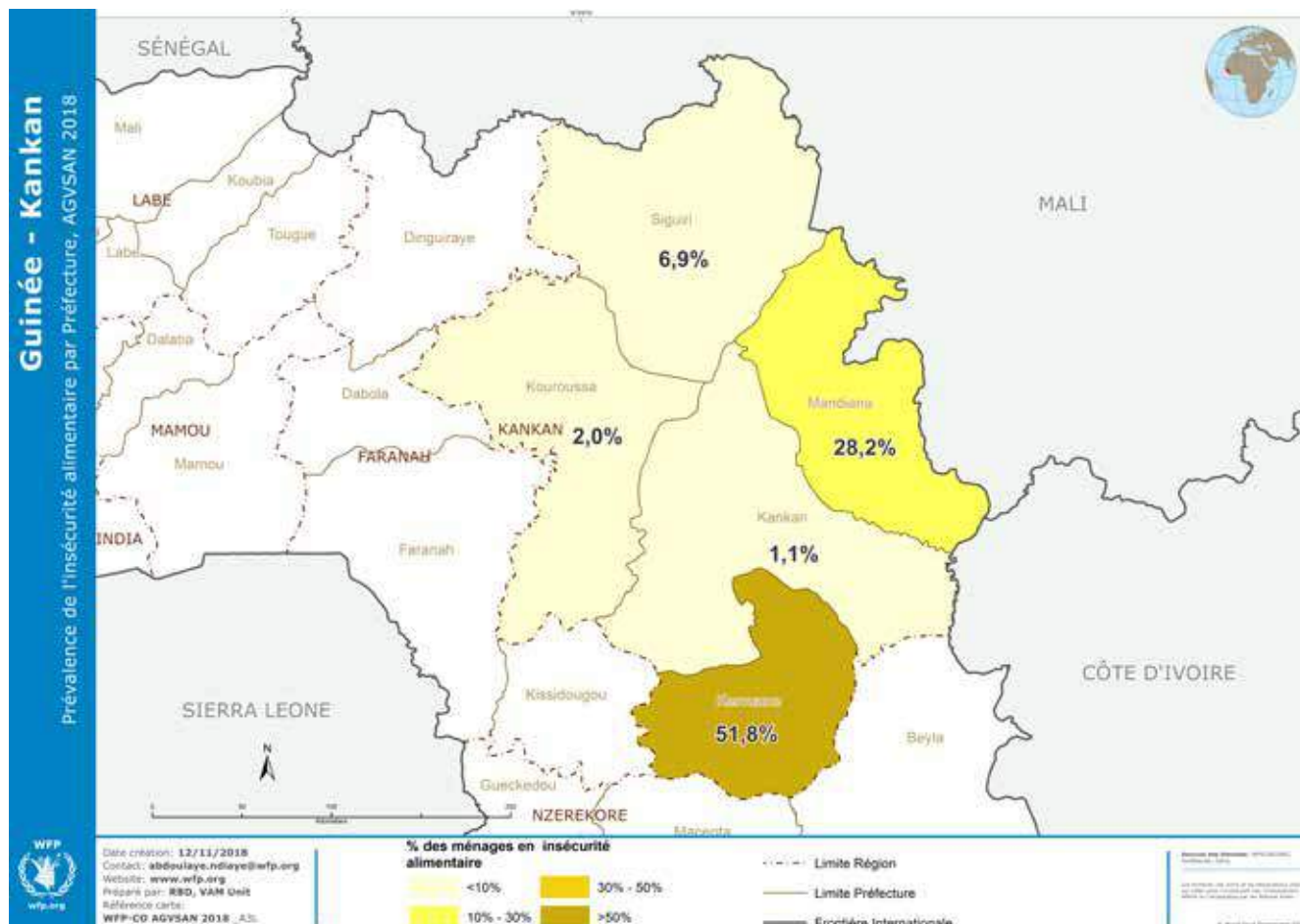
Même si la consommation est moins variée qu'ailleurs, les ménages consomment principalement des céréales (de 6 à 7 jours dans la semaine), de la viande/poisson, de l'huile et des matières grasses ainsi que du sucre 4 fois dans la semaine. Viennent ensuite les légumes et les fruits (2,5 à 2,4 fois dans la semaine).

Chocs et stratégies d'adaptation

Sur les 12 derniers mois, 64% des ménages déclarent ne pas avoir subi de choc, ce qui représente le taux le plus élevé au niveau national. Pour les ménages confrontés à un choc, 38% mentionnent le décès d'un membre actif du ménage, puis 26% la hausse des prix. Sur le mois précédant l'enquête, 66% des ménages n'ont mis aucune stratégie en place, 19% ont développé des stratégies de stress, 10% des stratégies de crises et 5% d'urgence.

4.4.6 Région de Kankan

	Kankan	Kérouané	Kouroussa	Mandiana	Siguiri
Kankan	2018	2018	2018	2018	2018
IA SEVERE	-	9,7%	-	3,3%	0,2%
IA MODEREE	1,1%	42,1%	2,0%	24,9%	6,7%
SECURITE ALIMENTAIRE	98,9%	48,2%	98%	71,8%	93,1%



La région de Kankan est traversée par la ZME GN07 qui est une zone de savane arbustive où les ménages vivent principalement de la culture du riz, de l'orpaillage et de l'élevage. Cette zone touche les préfectures de **Kankan**, **Kouroussa** et la partie Sud de **Siguiri**. Plus à l'Est, la GN 08-Nord-est regroupe des ménages avec des moyens d'existence axés sur la culture du maïs, l'orpaillage et l'élevage. Cette zone couvre le Nord de Siguiri et le côté Est de la préfecture de **Mandiana**. Quant à la préfecture de **Kérouané**, elle relève principalement de la GN10, zone de pré-forêt où les ménages s'adonnent à la culture du riz, du manioc et à l'élevage.

A Kankan, l'insécurité alimentaire est relativement faible puisque 14% des ménages présentent une insécurité alimentaire principalement de type modéré. Si les populations des préfectures de **Kankan** connaissent une bonne situation de sécurité alimentaire (52% sont en sécurité alimentaire), 75% des ménages de **Kouroussa** et 49% des ménages de **Siguiri** sont

en sécurité alimentaire limite. La situation présente également un autre visage dans la préfecture de **Kérouané** : plus d'un ménage sur deux (52%) y est en insécurité alimentaire et 10% en insécurité alimentaire sévère.

La région fait face à l'exode de ses forces de productions qui se dirigent vers les zones minières notamment la préfecture de Siguiri. Cette zone aurifère attire les jeunes d'autres préfectures ou régions (comme Mamou ou Conakry) mais également les ressortissants d'autres pays africains. A travers l'activité d'orpaillage ces jeunes cherchent à gagner de l'argent pour ensuite poursuivre leur exode vers l'Europe via le Mali, le Niger ou le Maghreb²⁶.

²⁶ OIM, 2017 : Evaluation des mouvements migratoires (Phase I).

Disponibilité

Dans la région de Kankan, 60% des ménages pratiquent l'agriculture et cultivent du riz, du maïs, du manioc et du fonio. Les superficies emblavées sont relativement grandes puisque 75% des agriculteurs travaillent des parcelles supérieures à 2 ha.

Le maraîchage est pratiqué tout au long de l'année par 30% des ménages, en particulier des groupements de femmes. Les préfectures de **Kankan**, **Mandiana** et **Kouroussa** sont des zones où cette activité prédomine avec des taux de pratique de respectivement 46%, 43% et 40%.

Les préfectures de **Siguiri** et de **Mandiana** sont des zones de vergers où la mangue est cultivée. On trouve également la culture de rente de l'anacarde qui procure des revenus aux catégories les plus riches et des opportunités d'emploi de main d'œuvre aux autres.

La région de Kankan est une zone d'élevage et l'on trouve de grands cheptels de bovins dans les préfectures de **Kankan** (54% des ménages sont des éleveurs), **Kouroussa**, **Kérouané** et **Mandiana**.

La pêche pluviale est également pratiquée, ainsi que la pisciculture par 4% des ménages notamment à Kankan et le long des fleuves de la zone.

Le problème de mise en valeur des terres est récurrent dans la zone de Kankan et en particulier à Kérouané, où celui-ci est exacerbé par les petites superficies emblavées.

L'accès des agriculteurs aux intrants semble cependant plus facile dans cette région que dans n'importe quelle autre en Guinée. En effet, 76% des agriculteurs utilisent des herbicides, 54% des engrais chimiques, 49% des engrais organiques et 30% des insecticides ou fongicides.

Accès

Les revenus des ménages sont tirés de l'activité agricole (59% des ménages) suivi des mines et du travail journalier. L'autoconsommation est importante pour les spéculations comme le manioc (79% des quantités récoltées sont consommées), le maïs (58%) ou le fonio (45%). Le riz récolté est plutôt vendu pour les catégories les plus pauvres à cause de son potentiel rémunérateur dû à son prix élevé. Ainsi, sur la dernière campagne, on estime que 85% des quantités récoltées ont été vendues.

Au niveau régional, les ménages sont moyennement dépendants du marché puisque 50% dépensent plus de 65% de leurs revenus en alimentation. La situation est cependant différente pour **Kouroussa** et **Kérouané** : dans ces préfectures, 71% et 69% des ménages affichent des dépenses alimentaires comptant pour plus de 65% du revenu du ménage. Pour la préfecture de **Kérouané**, la dépendance au marché est un facteur explicatif de l'insécurité alimentaire de la zone.

Près d'un ménage sur deux (51%) de la préfecture de Kérouané s'est endetté sur les 12 derniers mois, principalement pour acheter des aliments (90% des cas). A **Mandiana**, le taux d'endettement est de l'ordre de 42%, principalement pour acheter des aliments (39%), payer les soins de santé (37%) et pour acheter des intrants agricoles (18%). A **Kankan** et **Siguiri**, les taux d'endettement s'affichent dans la moyenne nationale (respectivement 34% et 31%).

Utilisation

Dans cette région, les scores de consommation alimentaire apparaissent limite ou pauvre pour 18% des ménages seulement. Au moment de l'enquête, leur régime alimentaire typique se résumait à la consommation de céréales (principalement du riz) 6 à 7 fois par semaine, d'huiles et de matières grasses ainsi que de fruits environ 5 fois par semaine. Les protéines animales et les légumes étaient consommées environ 4 fois et les légumineuses 2 fois par semaine. Il s'agit d'un régime alimentaire varié.

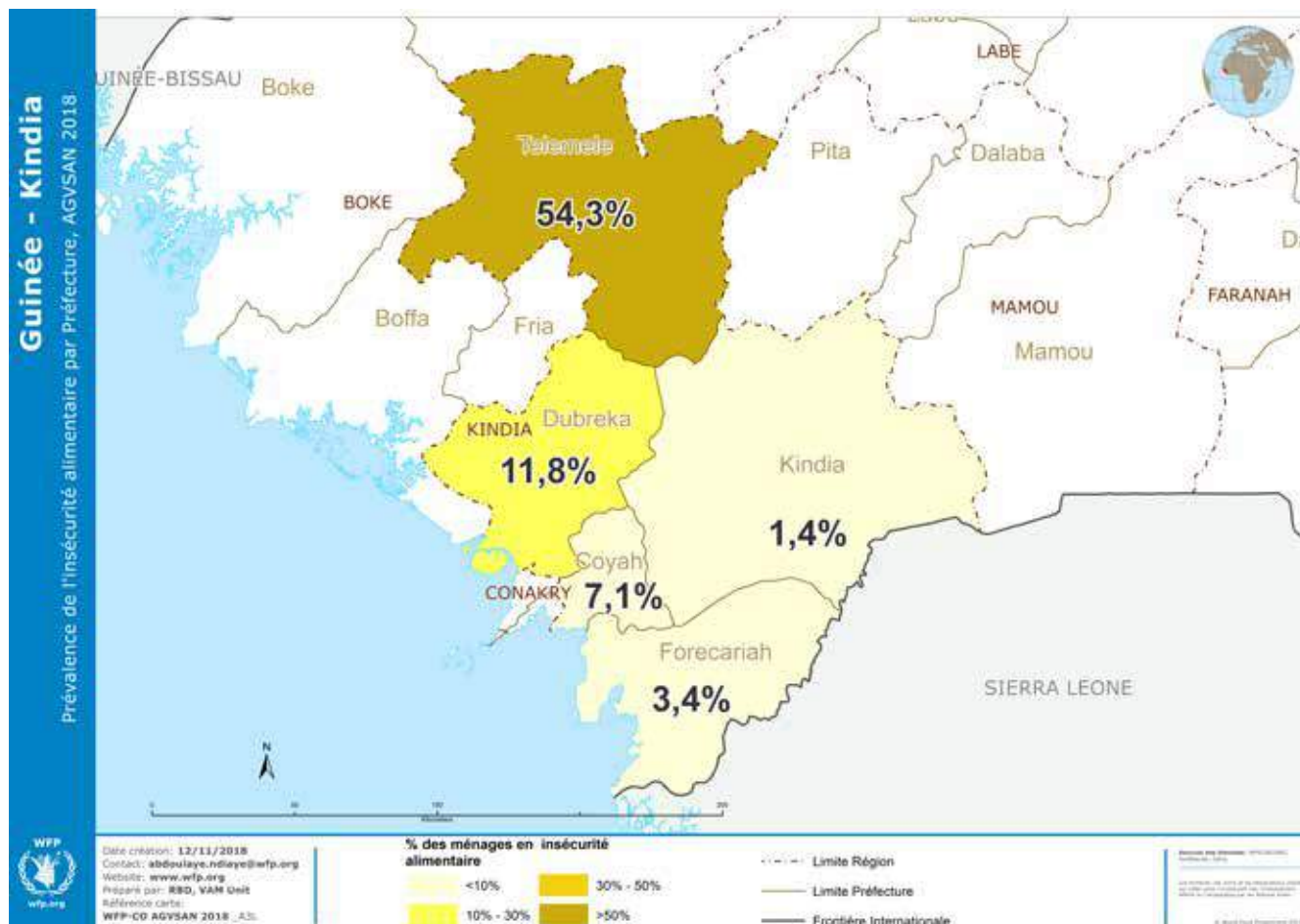
Ceci est cependant à nuancer pour la préfecture de Kérouané, où 54% des ménages affichent une consommation qui n'est pas adéquate. Ce facteur ainsi que la forte dépendance des ménages au marché expliquent le niveau d'insécurité alimentaire de la zone.

Chocs et stratégies d'adaptation

En matière de chocs, 37% des ménages interrogés vivant dans la région de Kankan déclarent avoir connu sur les 12 derniers mois un choc lié à l'environnement, plus particulièrement l'arrivée tardive des pluies. Cette tendance est particulièrement forte dans les préfectures de **Mandiana** (76% de mentions) et **Kouroussa** (53%).

4.4.7 Région de Kindia

	Coyah	Dubrêka	Forécariah	Kindia	Télimélé
Kindia	2018	2018	2018	2018	2018
IA SEVERE	-	0,3%	0,4%	-	8,3%
IA MODEREE	7,1%	11,5%	3,1%	1,4%	45,9%
SECURITE ALIMENTAIRE	92,9%	88,2%	96,5%	98,6%	45,8%



Située en Basse Guinée, la région de Kindia est traversée par la ZME GN 02-Piémont (riz, arachide, horticulture) et par la GN 01 (riz pêche, huile de palme) dans sa partie Ouest, le long du littoral. La GN01 couvre les préfectures de **Forécariah**, **Coyah** et **Dubrêka**. La préfecture de Télimélé se situe principalement dans la GN03-Plateau central (horticulture, fonio, élevage).

La région est dotée d'un bon potentiel agricole de plaines, de mangroves, de bas-fonds et de coteaux soutenus par des cours d'eaux à régime régulier. La présence de centres de recherche agronomique disponibilisant des semences dans la zone est également un avantage.

Certaines sociétés minières exploitent également les gisements de bauxite dans les préfectures de **Kindia** et de **Dubrêka**, reversant des redevances aux collectivités locales pour la réalisation des infrastructures communautaires de base.

Avec un taux de 1,4%, la région de Kindia apparaît comme une région généralement épargnée par l'insécurité alimentaire. Dans les préfectures de **Kindia** et **Forécariah**, 98,6% et 96,5% des ménages sont en situation de sécurité alimentaire. A **Coyah** et **Dubrêka**, ces taux atteignent 92,9% et 88,2%. La situation est cependant très différente à **Télimélé**, où 45,8% des ménages de cette zone sont en insécurité alimentaire dont 8,3% des ménages en phase sévère.

Disponibilité

Au niveau régional, 57% des ménages pratiquent l'agriculture vivrière, produisant notamment du riz et, dans une moindre mesure, de l'arachide. Dans la préfecture de **Télimélé**, 80% des ménages cultivent la terre, principalement sur des petites parcelles de moins d'1ha de même que 71% dans la préfecture de **Forécariah**.

Ces deux préfectures sont également des zones de production maraîchère qui approvisionnent, entre autres, la ville de Conakry. A **Télimélé**, le taux de pratique s'élève à 38% contre 37% à **Forécariah** (taux national 26%).

L'élevage est principalement pratiqué dans la préfecture de **Télimélé** par 59% des ménages, qui possèdent des troupeaux de bovins, de caprins ovins ainsi que des volailles.

2% des ménages ont déclaré pratiquer la pêche également comme activité de subsistance, répartis dans les préfectures de **Coyah**, **Dubrêka** et **Forécariah**.

Accès

Les ménages de la région de Kindia reportent en moyenne une seule source de revenus, principalement la production agricole qui est majoritairement pratiquée par les groupes de richesse des très pauvres, des pauvres et des moyens, tandis que le groupe des riches pratique plutôt le commerce.

Les ménages de la région sont dépendants du marché puisque pour 45% des ménages, les dépenses alimentaires représentent plus de 75% du revenu total. Ce taux masque cependant des réalités différentes : dans la préfecture de **Kindia**, ce taux s'élève à 74% démontrant une forte dépendance des ménages au marché. Dans une moindre mesure, 51% des ménages de **Télimélé** ont des dépenses alimentaires qui comptent pour 75% de leur revenu. Dans les autres préfectures, les ménages affichent une faible dépendance. Ainsi, à **Dubrêka** ce taux s'élève à 31%, suivi de **Forécariah** (23%) puis de **Coyah** (19%).

Utilisation

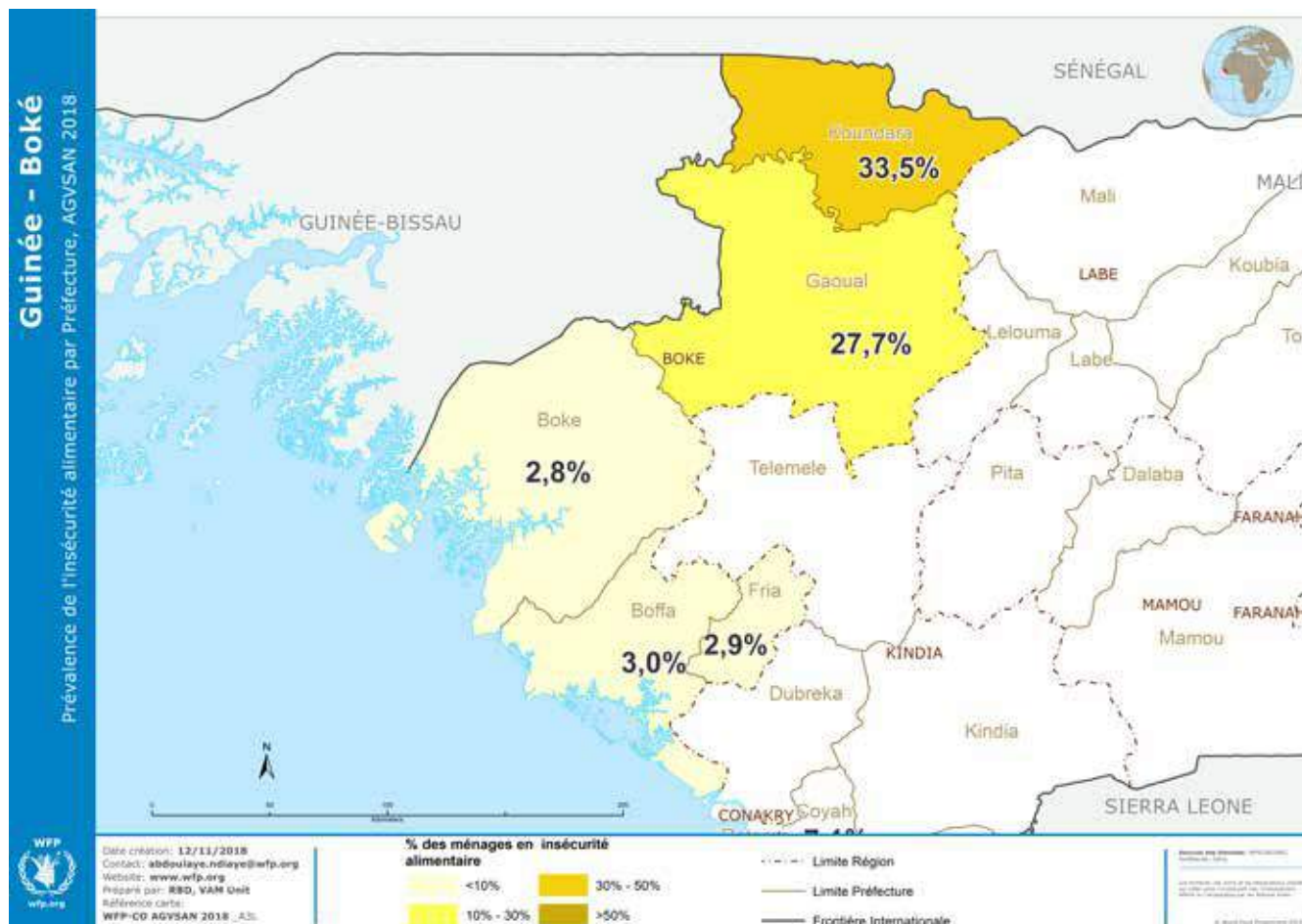
Pour 84% des ménages de la région, le score de consommation est acceptable. Seule la préfecture de **Télimélé** apparaît en difficulté puisque 62% des ménages présentent une consommation faible ou limite. Leur régime alimentaire se résume à de la consommation de céréales presque une fois par jour, suivi des fruits (en moyenne 3,5 par semaine), de l'huile et des matières grasses (1,9), de la viande et du poisson (1,8) et du sucre (1,7). La consommation de légumes est marginale avec moins d'une fois par semaine.

Chocs et stratégies d'adaptations

Dans la région de Kindia, 63% des ménages déclarent ne pas avoir subi de chocs sur les 12 derniers mois. Le détail des résultats par préfecture révèle cependant que les préfectures de **Dubrêka** et de **Forécariah** ont été affectées, puisque seulement 22% et 23% des ménages déclarent ne pas avoir rencontré de chocs. La préfecture de **Forécariah** a surtout été confrontée à des retards de pluies (30% de mentions) tandis qu'à **Coyah** les chocs sont plus liés à un accident ou au décès d'un des membres du ménage (28%).

4.4.8 Région de Boké

	Boffa	Boké	Fria	Gaoual	Koundara
Boké	2018	2018	2018	2018	2018
IA SEVERE	0,6%	-	0,1%	3,6%	8,5%
IA MODEREE	2,4%	2,8%	2,8%	24,1%	25,0%
SECURITE ALIMENTAIRE	97%	97,2%	97,1%	72,3%	66,5%



Région frontalière avec la Guinée-Bissau et dans sa partie Nord-Est avec le Sénégal, Boké est traversée par 5 zones de moyens d'existence : la GN 01 est une zone où les ménages vivent principalement de la culture du riz, de l'huile de palme et de l'activité de la pêche. Dans la GN 02, zone du Piémont, le riz, l'arachide et l'horticulture sont les principales activités des ménages. La GN02 inclut une partie des préfectures de Boffa et Boké. La GN05 est une zone de montagne, où les ménages pratiquent la riziculture, l'élevage et cultivent le fonio. Cette ZME couvre une partie de la préfecture de Gaoual. La GN06-Plateau du Nord (riz, arachide, élevage) touche également la partie Nord de la région, incluant Gaoual et Koundara. Dans cette zone les principaux moyens d'existence des populations tournent autour de la culture du riz, de l'arachide et l'élevage. Enfin, le Nord de la préfecture de Fria est également inclus dans la GN 03-Plateau central. Dans cette zone, les ménages pratiquent l'horticulture, l'élevage et cultivent également le fonio. La région possède également un gisement de bauxite dans la préfecture de Boké, dans sa partie Nord-Ouest.

La région de Boké prise dans son ensemble ne connaît quasiment pas l'insécurité alimentaire : dans les préfectures de **Boffa**, **Boké** et **Fria**, 97%, 97,1% et 97,2% des populations sont en sécurité alimentaire. **Gaoual** et **Koundara** dans la partie Nord affichent respectivement 27,7% et 33,5% de ménages en insécurité alimentaire majoritairement une insécurité alimentaire modérée. Il faut toutefois noter que dans la préfecture de Koundara, 8,5% des ménages sont en insécurité alimentaire sévère, touchant environ 12 490 personnes. Cette tendance est similaire aux résultats de l'enquête réalisée par le PAM et ses partenaires en 2012.

Disponibilité

En matière de disponibilité alimentaire, la zone offre une variété de produits basée sur différentes activités des ménages. Grosse zone productrice de riz, l'agriculture vivrière est pratiquée par 57% des ménages sur l'ensemble de la région. Dans les préfectures de Gaoual et de Koundara, ce sont respectivement 85% et 76% des ménages qui cultivent

du riz et de l'arachide sur des superficies moyennes de 2 ha. Ces deux préfectures sont également des zones d'élevage où 56% (à Koundara) et 68% (à Gaoual) des ménages possèdent de grands troupeaux de bovins, de caprins et de la volaille, en plus de quelques ânes.

A Boké puis dans une moindre mesure dans les préfectures de Gaoual (24%) et Boffa (22%), les ménages pratiquent également la culture du café ; des palmiers à huile, de l'anacarde et des fruitiers ces dernières étant des cultures de rente qui procurent des revenus aux ménages.

Des activités de maraîchage sont également développées à Boffa et à Fria par respectivement 22% et 21% des ménages, un peu en deçà de la moyenne nationale (26%).

La pêche est également une activité de subsistance développée le long de la bande littorale, dans les préfectures de Boffa et de Boké, mais qui reste cependant principalement artisanale par manque de moyens financiers. Les données portant sur la pêche ne sont cependant pas suffisamment statistiquement robustes pour pouvoir communiquer le détail des taux de pratique de la pêche par préfecture.

Accès à la nourriture

Dans cette région, les sources de revenus des ménages s'articulent autour de la production agricole (40%), des activités de commerce (que ce soit le gros commerce ou le petit commerce pratiqué par les populations les plus pauvres), puis du bétail (20%). Le commerce est une source de revenus particulièrement importante dans la préfecture de Koundara. Les mines en revanche ressortent peu comme une source de revenus importante pour le ménage.

A certaines périodes de l'année (en général vers les mois d'avril et mai), les ménages doivent recourir au marché pour satisfaire leurs besoins alimentaires. A **Boké**, les ménages affichent une forte dépendance au marché puisque pour 40% des ménages, les dépenses alimentaires comptent pour plus de 75% des revenus du ménage. Cette dépendance apparaît très forte dans la préfecture de **Gaoual** où le taux s'affiche à 75% (montant moyen dépensé sur le dernier mois de l'enquête : 299 341 GNF). Les ménages les plus pauvres sont donc vulnérables à la variation des prix du marché.

Plus de la moitié des ménages des préfectures de **Koundara** et de **Gaoual** ont mis en place des stratégies de stress au cours du mois précédant l'enquête. Pour une grande partie, il s'agit d'un recours au crédit pour pouvoir acheter de la nourriture. Le niveau d'endettement semble chronique dans cette zone pour les populations les plus pauvres.

Utilisation

La consommation alimentaire apparaît adéquate dans l'ensemble de la région à l'exception de la préfecture de **Gaoual** où 29% des ménages affichent une consommation pauvre ou limite.

Chocs et stratégies d'adaptations

Les chocs subis par les ménages de la zone sur les 12 derniers mois concernent principalement le décès d'un membre de la famille (24% des ménages), suivi de la sécheresse et du retard de l'arrivée des pluies dans la zone. Par ailleurs, 32% des ménages déclarent n'avoir rencontré aucun choc sur l'année écoulée.



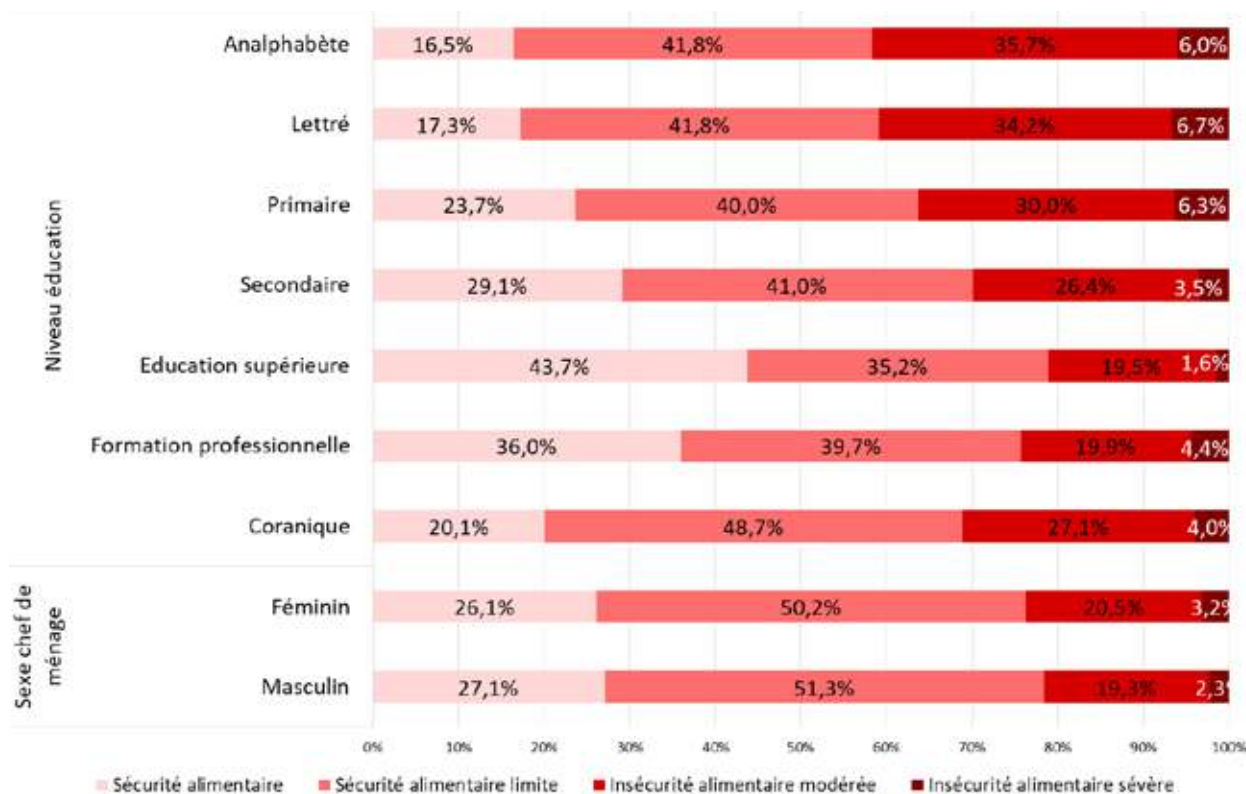
4.5 Profil des populations en insécurité alimentaire

Les ménages en insécurité alimentaire appartiennent aux quartiles de richesse les plus pauvres. En effet, 76,8% des ménages en insécurité alimentaire sévère relèvent du groupe de richesse des très pauvres (42,3%) et des pauvres (34,5%)²⁷. Quant aux ménages en insécurité alimentaire modérée, 59,4% d'entre eux sont classés parmi les groupes des très pauvres (33%) et des pauvres (26,3%).

Les ménages en insécurité alimentaire ont également tendance à avoir à leur tête une personne avec un faible niveau d'éducation. Comme le montre le graphique 4.2 ci-dessous, 41,7% des ménages avec à leur tête un chef de famille analphabète sont en insécurité alimentaire, contre 29,9% des ménages ayant un chef avec un niveau secondaire et 21,1% lorsque celui-ci a un niveau d'éducation supérieur. À l'inverse, la sécurité alimentaire du ménage tend à augmenter plus le niveau d'éducation progresse et pour les ménages ayant à leur tête un chef de famille avec un niveau d'éducation supérieur, 43,7% sont en sécurité alimentaire et 35,2% en sécurité alimentaire limite. Les résultats de l'enquête ne montrent cependant pas de relation nette entre le sexe du chef de ménage et le niveau d'insécurité alimentaire.

Concernant les sources de revenus, les ménages présentant des revenus stables émanant de fonctionnaires, salariés du secteur privé ou de pensions de retraite ou d'invalidité ont tendance à être plus en sécurité alimentaire que les autres ménages (taux de sécurité alimentaire de 48,4% et 34,2% contre 27% au niveau national). Également, les ménages exerçant des activités de pêche présentent une meilleure situation puisque 35% et 56,2% sont en situation de sécurité alimentaire ou de sécurité alimentaire limite. En revanche, les ménages travaillant dans l'orpaillage ou vendant leur main d'œuvre de façon journalière apparaissent plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Pour ces catégories, les taux d'insécurité alimentaire sévère sont de l'ordre de 6,7% et 5,7% contre 2,4% au niveau national. Les familles dont les principaux revenus dépendent de l'aide, des dons ou encore des crédits et emprunts sont également fortement exposés à l'insécurité alimentaire sévère avec des taux respectifs de 6,0% et 10,9%. L'insécurité alimentaire modérée a par ailleurs tendance à être plus élevée pour les familles dont la principale source de revenus dépend des travailleurs migrants et des transferts d'argent (taux de 40,7% contre 19,4% au niveau national).

Graphique 4.2 : Taux de sécurité alimentaire selon le niveau d'éducation et le sexe du chef de ménage



²⁷ Se référer à la section 6.5 pour la définition de l'indicateur de bien-être économique.

Enfin, les ménages exposés à des chocs récurrents sont plus en insécurité alimentaire. Ainsi, les ménages exposés au cours des 12 derniers mois à 3 chocs affichent des taux de 37,3% (dont 5,8% d'insécurité alimentaire sévère) contre 20,5% pour les ménages n'ayant subi aucun choc au cours de l'année et 23,1% pour ceux ayant connu un choc.

4.6 Consommation et diversité alimentaire

Les indicateurs de consommation alimentaire sont utilisés comme des indicateurs proxy permettant de renseigner le statut actuel de consommation des ménages et leur accès à la nourriture.

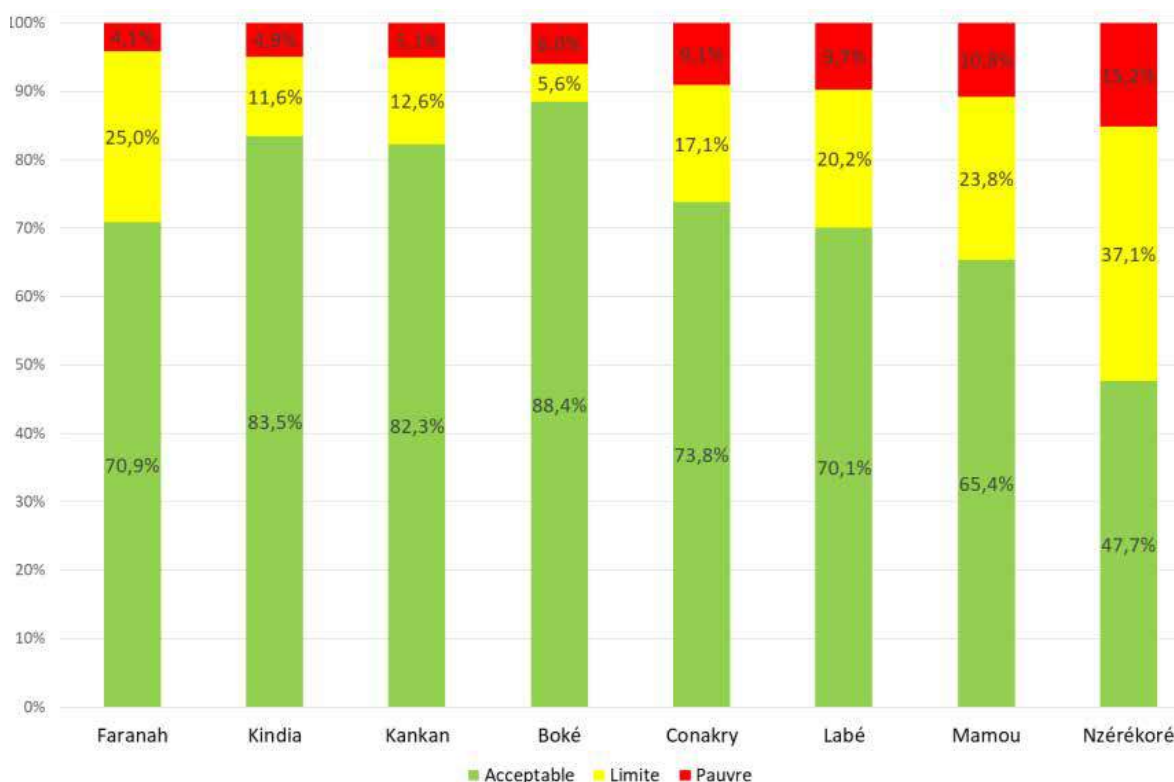
4.6.1 Score de consommation alimentaire (SCA)

Le score de consommation alimentaire (SCA) est un indicateur qui mesure la fréquence et la diversité de consommation alimentaire des ménages de plusieurs groupes d'aliments (céréales, légumineuses, légumes, fruits, huile et matière grasse, lait et produit laitiers, protéines animales) sur les 7 derniers jours précédant l'enquête. Cet indicateur permet de classer les ménages en 3 catégories : si le SCA est inférieur à 21 alors la consommation du ménage est jugée pauvre. S'il est compris entre 21.5 et 31.5 celle-ci est estimée limite et adéquate si le score est supérieur à 35. Les résultats sont indicatifs de la consommation des ménages au moment de l'enquête, dans ce cas précis en avril 2018.

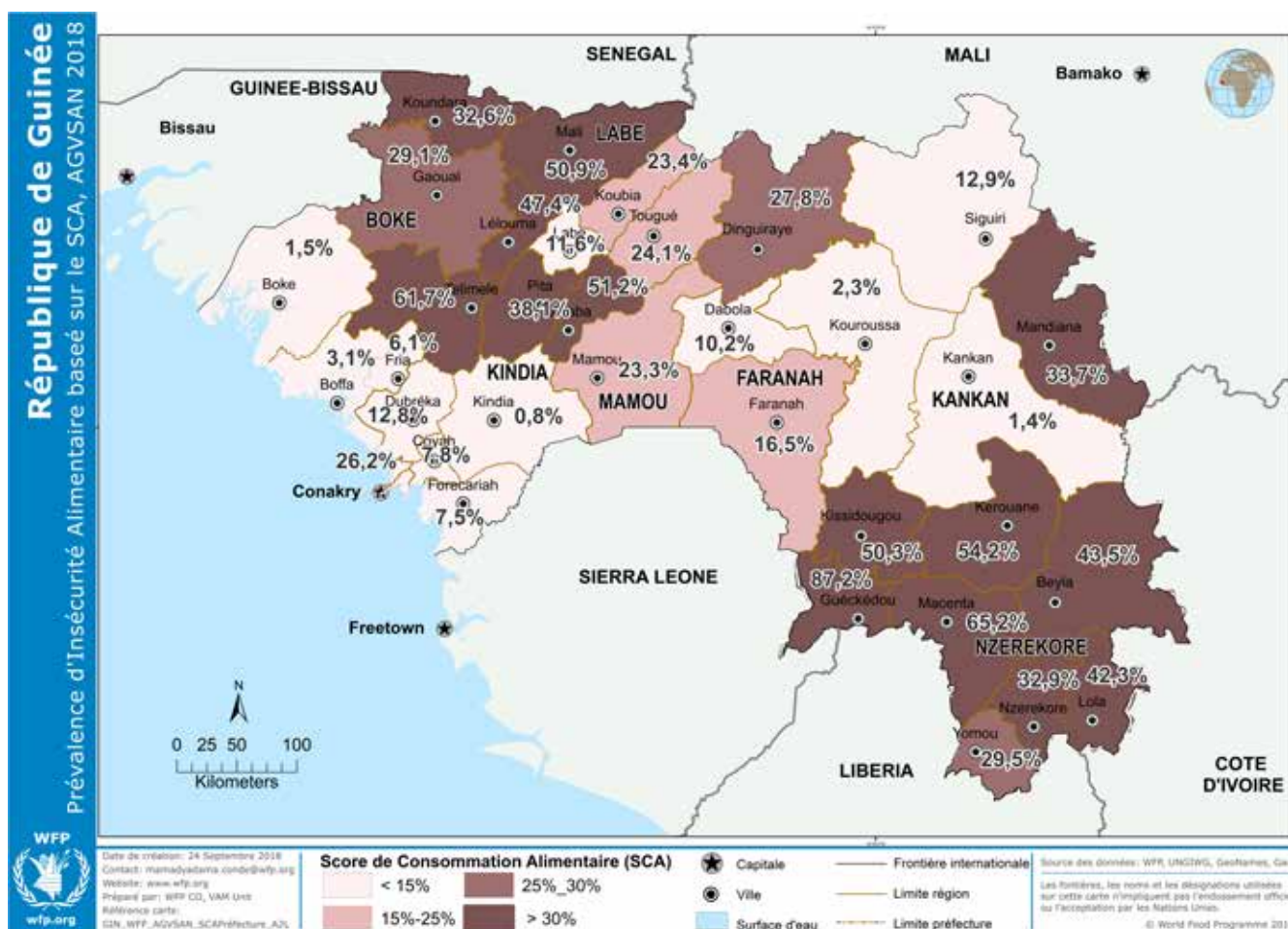
Au niveau national, 27% des ménages guinéens présentent une consommation alimentaire limite voire pauvre. Les ménages résidant en zone urbaine ont une consommation alimentaire plus adéquate que ceux vivant en zone rurale puisque 81% présentent un score acceptable contre 67% pour les ménages vivant dans les rurales. Il est à noter que les scores de consommation acceptables dans les zones urbaines de Boké et de Kindia sont particulièrement élevés avec des taux respectifs de 96%.

Dans la région de Boké, la consommation apparaît la meilleure puisque 12% des ménages présentent un score de consommation limite ou pauvre, suivie des régions de Kindia et de Kankan (respectivement 17% et 18%). Comparée aux résultats de la dernière Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité publiée en 2014 mais portant sur des données de 2012, la consommation alimentaire des ménages de ces trois régions s'est améliorée depuis 2012. A l'inverse, en Guinée Forestière, plus d'un ménage sur deux de la région de Nzérékoré (52%) ne présente pas une consommation alimentaire adéquate et pour 15% d'entre eux le régime alimentaire est pauvre. La région de Mamou affiche également une consommation alimentaire plus mauvaise que la moyenne nationale puisque plus d'un tiers des ménages (35%) a des scores limite voire pauvre ainsi que, dans une moindre mesure, les régions de Labé et de Faranah (respectivement 30% et 29%). Pour ces 4 régions, la consommation alimentaire des ménages s'est dégradée depuis 2012. Pour la ville de Conakry la consommation alimentaire s'inscrit dans la tendance nationale puisque 26% des ménages présentent une consommation limite ou pauvre.

Graphique 4.3 : Score de consommation alimentaire par région



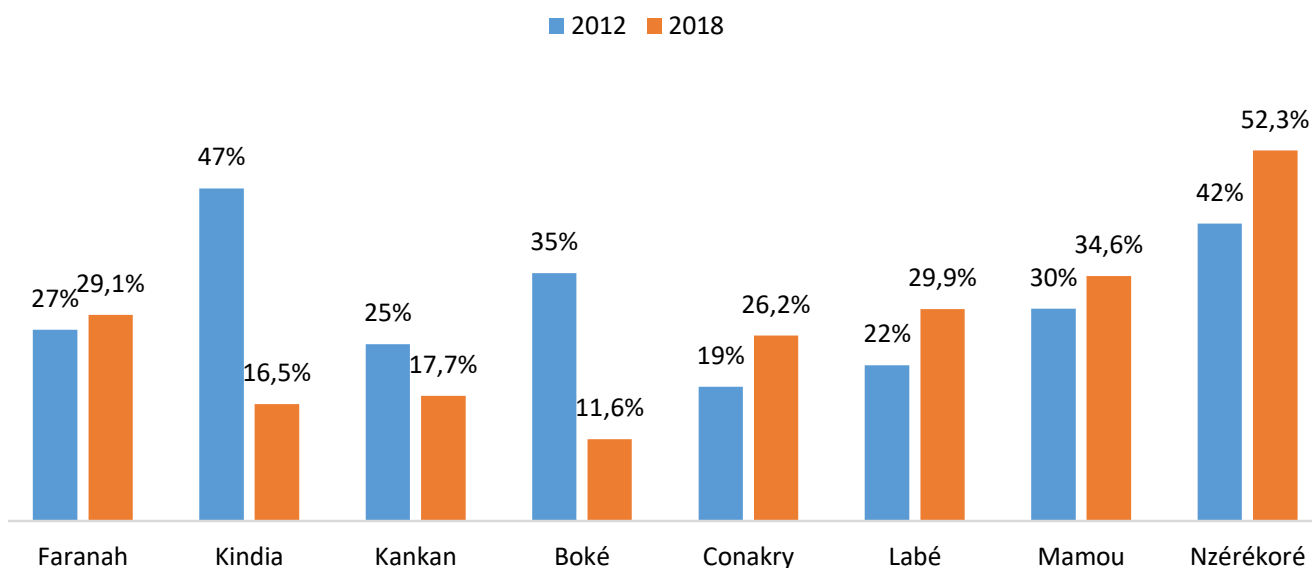
Carte 4.4 : Score de consommation alimentaire par préfecture



La lecture des résultats par préfecture montre que Guéckédou et Macenta (région de Nzérékoré) présentent les plus mauvais scores de consommation alimentaire. A Guéckédou, 87% des ménages ont un régime alimentaire qui n'est pas adéquat et qui se révèle pour plus d'un tiers pauvre. A Macenta, le score de consommation non adéquat touche presque les deux tiers des ménages (65%). Si la préfecture de Télimélé, dans la région de Kindia, affiche des taux similaires (62% de consommation limite ou pauvre), la consommation des ménages est plus pauvre dans cette préfecture : 23% de score de consommation pauvre contre 10% seulement à Macenta. Dans la préfecture de Kankan, la proportion de ménages avec un score de consommation pauvre est supérieure à celle ayant un score limite : respectivement 28% contre 27%, soit 55% des ménages avec une consommation déficiente. Dans les préfectures de Dalaba (Mamou), de Mali (Labé) et de Kissidougou (Faranah), entre 51% et 50% des ménages affichent un score de consommation limite ou pauvre. La proportion de ménages avec un score de consommation pauvre est cependant plus importante à Mali avec 19%, contre 8% et 5% à Kissidougou et Dalaba.



Graphique 4.4 : Evolution de la prévalence de la consommation alimentaire non adéquate (2012–2018) par région



Comme le montre le tableau en annexe 4.2a, le score de consommation alimentaire est acceptable pour 90,9% des ménages pratiquant la pêche comme activité principale. Ceci est imputable à leur propre pêche que ces ménages consomment presque 5,8 fois par semaine (contre 3,6 pour la fréquence nationale). Pour les éleveurs, le régime alimentaire est pauvre pour 20,2% des ménages et il s'agit du taux le plus élevé comparé aux autres activités. Il faut mentionner que pour les éleveurs, le bétail est considéré comme une source d'épargne et la consommation d'une ou deux têtes est réservée aux grandes occasions. Les agriculteurs ont un SCA en ligne avec la moyenne nationale.

4.6.2 Diversité alimentaire

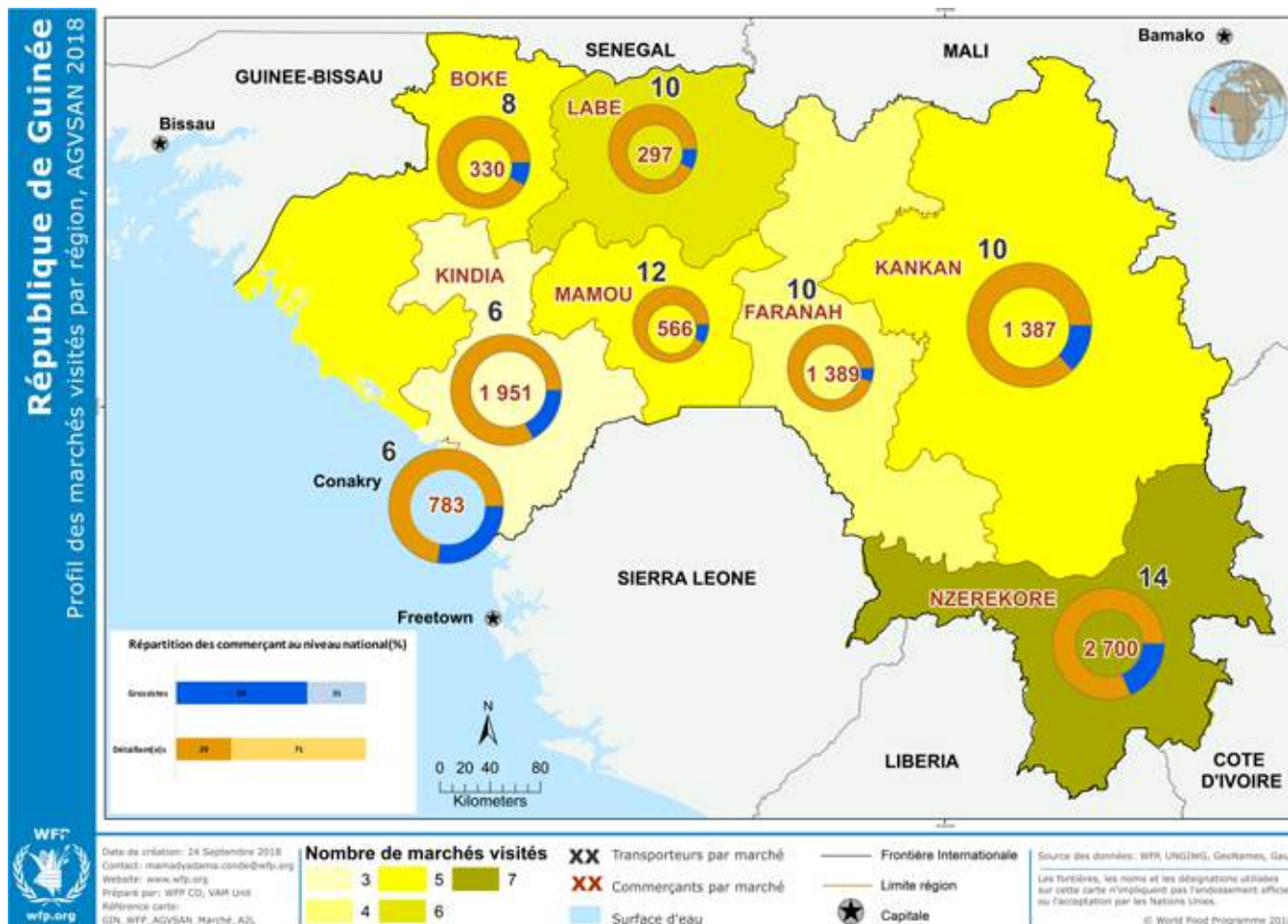
Les céréales et plus particulièrement le riz constituent la base de l'alimentation guinéenne. Quelle que soit la région, les ménages en consomment presque tous les jours puis, dans une moindre mesure, de l'huile et autres matières grasses.

Dans les régions de Kindia, Boké et Kankan, les ménages ont une alimentation plus variée que sur le reste du territoire. A la période de l'enquête, en avril-mai 2018, la consommation de riz est souvent agrémentée de viande ou de poisson (4 à 5 fois par semaine). Dans les zones de maraîchage, les ménages consomment également des fruits (4 à 5 fois par semaine) et des légumes (3 à 4 fois par semaine).

Dans la région de Nzérékoré, le régime alimentaire des ménages est principalement axé sur les céréales et l'huile ou d'autres matières grasses qu'ils se procurent, à cette période de l'année, sur les marchés.



Graphique 4.5 : Fréquence de consommation des aliments (par semaine) par région



La consommation au niveau urbain est plus diversifiée qu'en milieu rural en partie grâce à une plus grande disponibilité des aliments sur les marchés. Les céréales restent cependant l'aliment de base et la différence se fait sur les aliments qui vont être consommés en association avec ces céréales.

Ainsi, en milieu urbain, les ménages ont consommé sur une semaine de 7 jours plus de viande ou de poisson (4,6 contre 3,2), plus de légumes (3,3 contre 2,9 en rural), plus d'huile et de matières grasses (5,3 contre 5,0) et plus de sucre que les ménages des zones rurales (3,6 contre 2,8). A noter que la consommation de sucre est importante, à fréquence égale avec les fruits (respectivement 3,6 contre 3,5) et les légumes (respectivement 3,6 contre 3,3).

Graphique 4.6 : Fréquence de consommation des aliments (par semaine) par lieu de résidence



Comme mentionné dans la section précédente, les pêcheurs consomment principalement leur propre production (5,8 fois par semaine contre 3,6 au niveau national) à l'inverse des éleveurs ou des ménages pratiquant l'agriculture.

4.7 Marchés alimentaires

Les marchés locaux, préfectoraux, régionaux et nationaux consistent des espaces privilégiés qui jouent un rôle central dans la disponibilité de la nourriture et conditionnent l'accès des ménages aux différents produits tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines et périurbaines.

4.7.1 Approvisionnement en nourriture au niveau macro

La principale céréale de base qui est le riz provient essentiellement de trois sources : les importations ayant pour origine l'Europe, l'Asie et l'Amérique et la production nationale issue de la Guinée Forestière et la Basse Guinée.

Parmi les acteurs qui contribuent à l'approvisionnement du marché, on trouve :

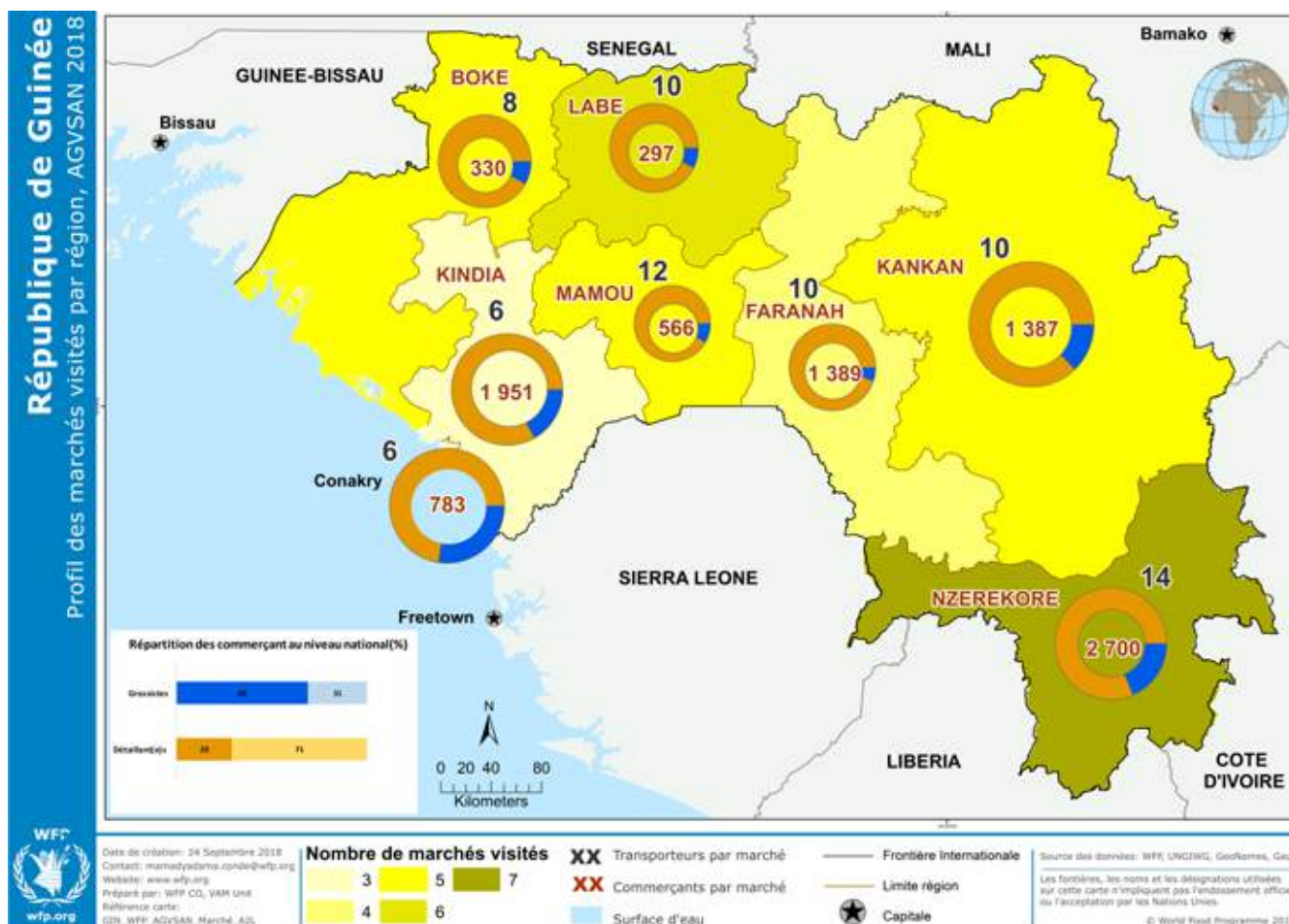
- Les producteurs ou agriculteurs qui, à la base, produisent pour satisfaire leurs besoins de consommation. Cependant, une bonne partie de la récolte se retrouve sur le marché et est estimée à 64% contre 24% dédiée à l'autoconsommation et 11% aux exportations pour tous les produits confondus selon une étude de l'ACA ;
- Les commerçants collecteurs ou commerçants ruraux qui sont majoritairement des femmes achètent du riz paddy en période de récolte pour les revendre après dans d'autres zones démographiquement plus importantes ou pendant des marchés hebdomadaires. Ces commerçants vendent soit aux consommateurs ou aux grossistes venant des villes et disposent d'un faible capital à cause d'un manque accès au crédit ;
- Les commerçants des centres urbains s'approvisionnent auprès des collecteurs dans les marchés hebdomadaires ruraux et viennent revendre aux consommateurs et grossistes de la ville ;
- Les détaillants qui sont dans les centres urbains et vendent des produits de façon limitée et en petites quantités aux consommateurs finaux ;
- Les grossistes qui sont dans les grands centres urbains et qui approvisionnent le marché national. Pour les produits importés, ces grossistes se retrouvent dans la ville de Conakry et sont organisés par filière tandis que les grossistes de produits locaux se retrouvent essentiellement dans les grandes villes et chef-lieux de région comme Nzérékoré et Boké.

4.7.2 Disponibilité alimentaire sur les marchés

Pour mesurer cette disponibilité et analyser tous les autres aspects liés au fonctionnement des marchés agricoles en République de Guinée, l'AGVSAN a couvert 455 acteurs répartis sur 38 marchés identifiés au niveau national dans les zones rurales, urbaines et la capitale Conakry. Comme développé dans la section 3.2, ces acteurs sont répartis entre les administrateurs de marché (38 interrogés), les commerçants (303), les transporteurs (76) et les producteurs (38). La carte 4.5 suivante présente le profil des principaux marchés identifiés au niveau de chaque région.



Carte 4.5 : Principaux marchés régionaux en Guinée



Trois types de marchés ont été identifiés : les marchés hebdomadaires situés dans certaines sous-préfectures qui dépendent des marchés de collecte, les marchés urbains ou marchés de consommation qui sont dans les chefs-lieux de préfectures ou régions et, les marchés nationaux localisés dans la ville de Conakry. Les données collectées couplées aux données secondaires recueillies auprès de certaines structures et informateurs clés, ont permis d'analyser les tendances des prix des denrées alimentaires. Les données secondaires utilisées proviennent essentiellement des structures comme le Système d'Information des Prix Agricole en Guinée (SIPAG), le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Famine Early Warning Systems Network (FEWS NET) et la Maison Guinéenne de l'Entrepreneur (MGE).

4.7.3 Flux alimentaires et performance des marchés alimentaires

Selon le service Import-Export du Port Autonome de Conakry, 639 555 tonnes de céréales ont été importées en 2017 contre 1 445 tonnes exportées²⁸. Parmi les céréales importées, le riz occupe 68,4% avec 437 701 tonnes, le blé 31% avec 200 298 tonnes et le maïs 0,24% avec 1 556 tonnes.

28 Direction Générale de la Douane Guinéenne, 2017.

Les résultats des données collectées au niveau des différents marchés d'avril à mai 2018 témoignent d'une disponibilité des vivres en quantité suffisante sur le marché guinéen.

Ainsi, selon les commerçants rencontrés, comparé à la même période de l'année précédente, le riz local tout comme pour le riz importé ne font pas défaut actuellement sur le marché. Concernant le riz importé, le détail des résultats par région montre que 100% des commerçants dans les régions de Kankan et Kindia et, 75% à Conakry pensent que la situation est identique à la même période de l'année précédente. Par ailleurs, 50% des commerçants de Mamou et Nzérékoré estiment que l'offre a augmenté contre seulement 25% pour qui la disponibilité a baissé. Il en est de même pour le riz local : à l'unanimité, c'est-à-dire 100% des commerçants de Faranah, Kankan et Mamou disent que la situation est identique à celle de l'année dernière. Les commerçants des régions de Conakry, Kindia et Nzérékoré estiment que la disponibilité a augmenté tandis que ceux des régions de Labé (100%) et de Boké (50%) pensent que l'offre a diminué comparativement à l'année passée.

Sur le marché intérieur guinéen il existe deux circuits de commercialisation dont : (i) un circuit pour les produits importés qui part de Conakry vers les autres

villes de l'intérieur (ii) un circuit pour les produits locaux qui part des zones de production vers les zones consommation. Par exemple, le riz local étant essentiellement produit en Guinée Forestière part pour Conakry, Kankan, Siguiri et Labé et, le riz produit en Guinée Maritime part à Conakry.

Les autres produits agricoles, comme les légumes, sont produits en Moyenne Guinée et une partie en Guinée Maritime (Kindia) où la nature des terres s'y prête : ces zones servent de sources d'approvisionnement pour les autres parties du pays et surtout pour la capitale Conakry. Parlant du bétail, il provient en grande partie de la Moyenne Guinée (Dalaba et Gaoual), d'une partie de la Guinée Forestière (Beyla) et de la Haute Guinée (Kouroussa et Dabola) où l'élevage est propice.

Malgré quelques menaces de hausse des prix constatées sur le marché pour les mois de mars avril 2018, on note une relative stabilité de l'indice harmonisé des prix à la consommation.

En avril 2018, à l'image des résultats de l'enquête FEWS NET menée l'année précédente, la disponibilité des céréales et des autres produits vendus sur le marché permettent de couvrir les besoins alimentaires des ménages même si les prix semblent menacés par l'instabilité du prix du baril sur le marché international.

Au cours de l'année écoulée, le bilan céréalier au niveau national a permis de couvrir les besoins alimentaires. Contrairement aux produits importés, il est difficile d'estimer les quantités de produits céréaliers locaux vendus sur les marchés guinéens.

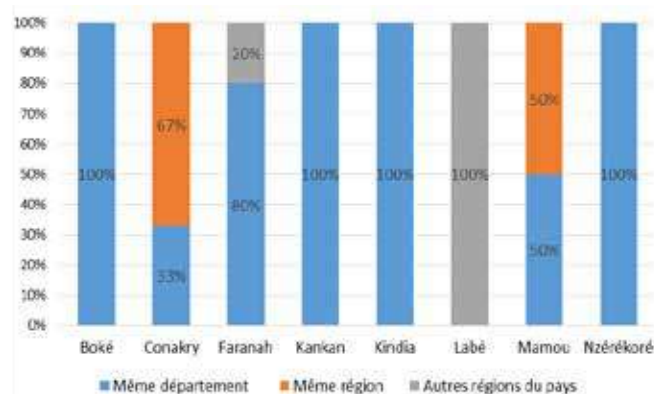
Malgré le renforcement du circuit de commercialisation des productions locales en 1994 qui a permis une amélioration des quantités de céréales vendues et le nombre d'opérateurs, la quantité des produits locaux reste également difficile à estimer au niveau national. En plus des céréales, les importations concernent certains produits comme les racines et tubercules dont la patate douce avec 30 056 tonnes et la pomme de terre 32 820 tonnes.

4.7.4 Compétition, intégration et capacités de réponse du marché

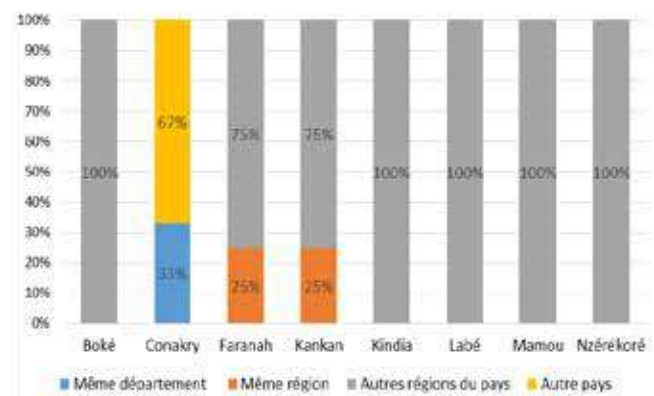
Sur le marché agricole guinéen, le riz local et les autres produits vivriers font face à une rude compétition vis-à-vis des produits importés car, les prix des uns sont largement influencés par les autres. En termes d'intégration, il est à noter que le marché de Conakry joue un rôle très important dans le cadre de la sécurité alimentaire en République de Guinée. Grâce au système d'importation mis en place, le marché de gros de Conakry ajuste l'offre à la demande provoquant ainsi une stabilisation des prix sur une certaine période malgré quelques fluctuations constatées. De même, grâce au marché de Conakry, les producteurs des bassins de production de Nzérékoré et Boké écoulent

facilement leurs produits pour se procurer d'autres biens et services favorables au développement de l'agriculture. Au cours de l'AGVSAN, il a été largement prouvé que les produits vendus sur les marchés proviennent soit du même département, de la même région ou d'autres régions du pays. Pour le riz local, 100% des stocks vendus proviennent du même département dans les régions de Boké, Kankan, Kindia et Nzérékoré. Contrairement au riz local, le riz importé vendu sur les marchés provient d'autres régions à l'exception de la capitale Conakry où le riz provient de l'étranger ou du même département.

Graphique 4.7 : Provenance du riz local vendu

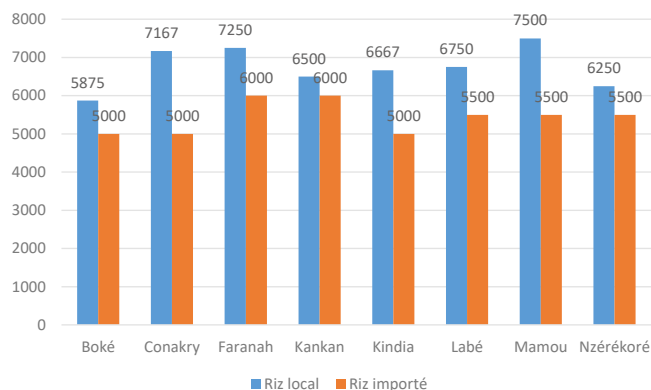


Graphique 4.8 : Provenance du riz importé sur le marché



En conséquence, les prix fixés par les commerçants sur le marché de consommation sont étroitement liés aux prix d'achat chez le producteur ou l'importateur. Les prix pratiqués à Conakry pour la vente du riz local sont étroitement dépendants du prix auquel il est vendu dans la zone de production. Mieux, certains marchés fixent le prix des denrées alimentaires en se référant à d'autres marchés. Comme illustré dans le graphique 5.6 suivant, le prix à la consommation du riz local est légèrement plus élevé dans toutes les régions et atteint un niveau important dans les régions de Mamou (7 500 GNF), Faranah (7 250 GNF) et Conakry (7 167 GNF). En revanche, il coûte moins cher dans les régions de Boké (5 875 GNF) et Nzérékoré (6 250 GNF). Cela s'explique par le fait que ces deux régions sont des zones productives de cette denrée.

Graphique 4.9 : Prix de vente du riz local et importé en 2018 sur les différents marchés régionaux

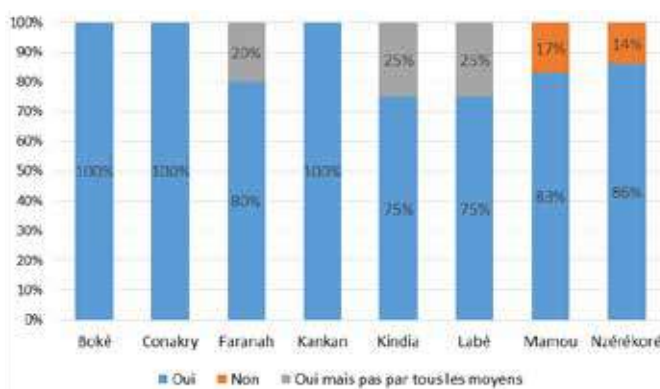


Au cours de l'AGVSAN, les commerçants rencontrés ont majoritairement déclaré avoir la capacité de répondre à une éventuelle hausse de la demande en moins d'une semaine. Les plus grandes proportions de ces commerçants se retrouvent dans les régions de Nzérékoré et Conakry avec 80% et 79% environ contre 53% à Boké où la proportion est plus faible.

4.7.5 Accès physique au marché opérationnel par les ménages

Globalement, les ménages ont un accès physique assuré aux marchés toute l'année même s'il existe des contraintes dans certaines zones. Selon les administrateurs des marchés visités, la majorité dans les huit régions sont accessibles toute l'année à l'exception de certaines zones comme Mamou et Nzérékoré où les administrateurs affirment que certains marchés restent inaccessibles à un certain moment de l'année. De même, dans les régions de Kindia, Labé et Faranah l'accès est possible toute l'année mais pas par tous les moyens de locomotion.

Graphique 4.10 : Voies d'accès aux marchés tout au long de l'année



L'accessibilité des marchés se fait soit par une route bitumée, une piste aménagée ou une piste non aménagée. Ainsi, la voie d'accès la plus pratiquée dans les marchés visités est la route bitumée avec 67 % des marchés, contre 23% de pistes aménagées et 10% de pistes non aménagées.

L'accès physique est satisfaisant pour la majorité des marchés visités car, la principale voie d'accès est la route bitumée. Ces tendances confirment celles de l'étude EFSVA 2015 qui déclarent satisfaisant l'accès aux marchés tout au long de l'année avec une moyenne d'accès de 11 mois sur 12. Toutefois, dans certaines régions comme Labé, Kankan, Mamou, Boké et Faranah, les pistes non aménagées occupent une place importante. Il en est de même pour la région de Nzérékoré où l'accès au marché de Yomou est un calvaire en saison hivernale.

4.7.6 Contraintes du commerce alimentaire

Plusieurs contraintes ont été signalées par les commerçants rencontrés au cours de cette enquête. Les principales sont le manque de capital propre pointé du doigt par la majorité des commerçants : Nzérékoré (73%), Faranah et Kankan (70%), Conakry (63%), Kindia (57%), Boké (56%). Labé qui a la plus faible proportion dans ce domaine est à 33%. Le manque de transport est la seconde contrainte car soulevée dans cinq régions sur huit visitées même si les proportions sont faibles : 8% à Faranah contre 3% à Boké. La troisième contrainte citée est le mauvais état des routes dans les régions de Labé (13%) contre 2% à Mamou. Les mêmes contraintes sont signalées par les transporteurs qui dénoncent en grande majorité le mauvais état des routes.

Ces résultats s'apparentent à ceux des études du profil des marchés alimentaires réalisées par le PAM en 2009 qui ont identifié l'accès au crédit comme une des contraintes des commerçants détaillants qui manquent de capital propre. Le transport constitue aussi une des contraintes majeures que corrobore l'AGVSAN. En effet, 30% des détaillants et 34 % des grossistes ont mentionné la vétusté du parc automobile, l'inefficacité du service des transports et le mauvais état des routes comme contrainte majeure à l'achat des produits locaux au cours de l'enquête 2009.

4.7.7 Echanges commerciaux de produits alimentaires

Au titre des échanges commerciaux des produits alimentaires entre la Guinée et les pays voisins, il existe des pratiques formelles et informelles liées à l'importation et à l'exportation des produits alimentaires.

Sur le plan formel, les produits agricoles exportés sont essentiellement le café, le cacao, les fruits et légumes, et l'huile de palme. Les principaux pays de destination de ces produits de rente sont l'Europe (France, Belgique, Allemagne, Angleterre), les pays du Maghreb et l'Amérique du Nord. Selon le Port Autonome de Conakry, les produits exportés en 2017 par la Guinée sont l'huile de palme (374 013 t), le café (9 333 t), le cacao (2 970 t), le lait (16 409 t), la viande (3 640 t : bœuf (488 t), volaille (2 704 t) et autres viandes (51 tonnes). Ces produits seraient exportés en petites quantités juste pour les besoins de consommation familiale, sauf dans le cas de l'huile de palme qui est exportée en grande quantité vers l'extérieur par la SOGUIPAH.

Sur le plan informel, il a été montré depuis les années 2000 par le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASAL) qu'il existe des flux transfrontaliers réguliers entre la Guinée et les autres pays voisins. Des quantités importantes de produits vivriers non maîtrisées par les services douaniers sortent des frontières du pays en direction du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée-Bissau. Cela serait dû aux avantages comparatifs que la faiblesse du Franc Guinéen confère aux prix de ces produits quand ils sont vendus dans les pays qui utilisent le FCFA. Au cours de l'AGVSAN, 57% des commerçants de la région Nzérékoré affirment que la hausse de la demande des produits dans les pays voisins constitue l'une des causes de l'augmentation des volumes de vente. Il en est de même pour les régions de Kankan et de Faranah où les commerçants à hauteur de 22% et 5% disent la même chose. En plus de certains produits exportés vers les pays limitrophes, il faut noter que des quantités importantes de produits vivriers quittent la Guinée pour d'autres pays continentaux de la sous-région comme le Niger et le Burkina Faso.

La Guinée importe certains produits de ces pays voisins qui participent à la consommation des ménages. Parmi ces produits nous avons : le maïs, l'arachide, le riz et la volaille provenant essentiellement de la Côte d'Ivoire ; l'huile de palme, le riz parfumé, le gari (manioc) et la cola provenant du Libéria ; l'oignon, l'arachide, le haricot sec, le mil, le tourteau, les caprins, les bovins, le sésame, le piment, le beurre de Karité, les dattes, le tamarin, le maïs et le bissap venant du Niger et du Burkina Faso ; le poisson frais, sec et salé, le sel, la pâte d'arachide et les grains d'arachide venant du Sénégal.

4.8 Dépenses alimentaires et vulnérabilité économique

4.8.1 Dépenses des ménages

Au cours du mois précédant l'enquête (avril), les ménages ont, en moyenne, dépensé 345 106 GNF pour l'alimentation. Pour presque un tiers des ménages (32,5%), les dépenses alimentaires représentent plus de 75% de leur revenu total et pour la moitié de la population ces dépenses occupent au minimum les deux tiers de leur budget.

La situation s'avère différente selon le contexte dans lequel vit le ménage, en partie à cause de la différence de niveau de vie. En zone rurale, les ménages consacrent en moyenne 65% de leur revenu en alimentation et pour 39,0% d'entre eux ces dépenses comptent pour plus de 75% de leur revenu total. En zone urbaine, pour 47,1% (soit presque un ménage sur deux) les dépenses en alimentation représentent moins de 50% de leur revenu et les dépenses alimentaires moyennes comptent pour 50% du revenu total des ménages. En comparant ces données à celles de 2012, il semble que la part des dépenses alimentaires dans le revenu global du ménage a évolué dans les zones rurales passant de 53% à 61%. Pour les zones urbaines ce taux est resté stable.

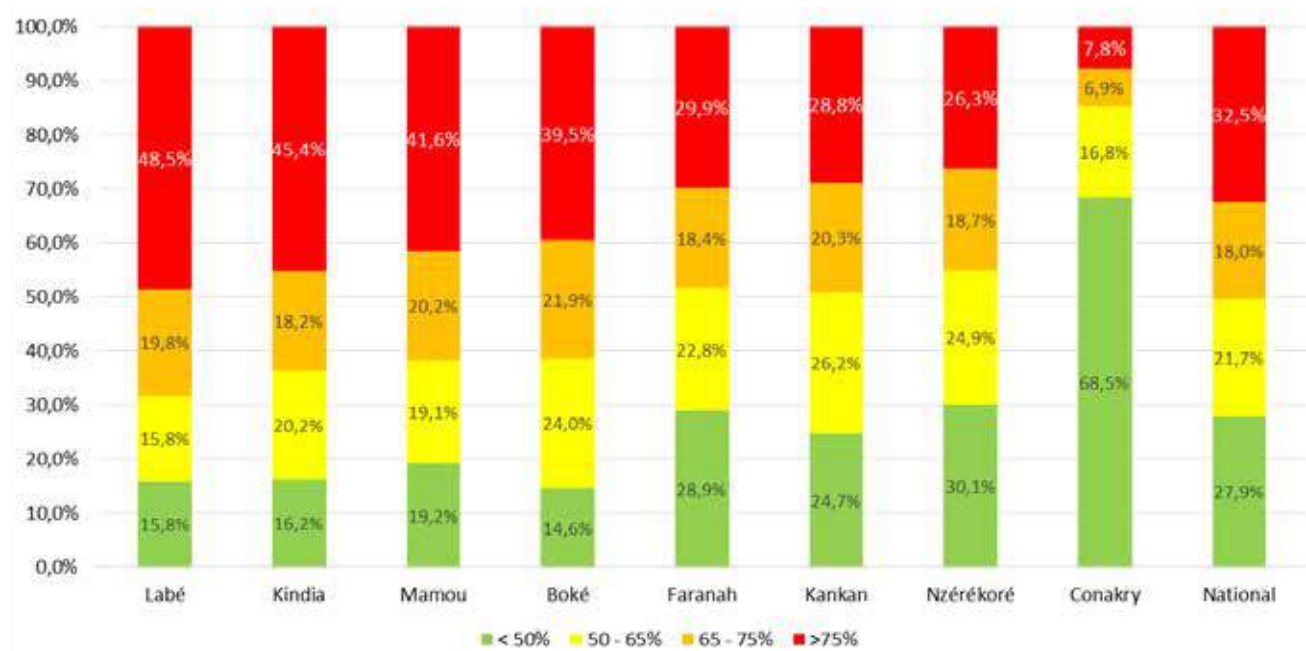
La part des dépenses alimentaires diminue avec la richesse du ménage : pour 41,7% des ménages très pauvres, l'alimentation compte pour plus de 75% de leur budget contre 22,1% pour les plus riches. Cependant, les céréales représentent le premier poste de dépenses et ce quels que soient le milieu de vie, le sexe du chef de ménage, le groupe de richesse ou encore la région.

D'un point de vue régional, près de la moitié des ménages (48,5%) de la région de Labé dépensent au moins 75% de leurs revenus en alimentation. Pour Kindia, Mamou et Boké, cette proportion, bien que moindre, touche entre 41,6% et 45,4% des ménages. Dans les régions de Faranah, Kankan et Nzérékoré, les ménages apparaissent un peu moins dépendants au marché. En effet, pour presque la moitié des ménages de ces zones (respectivement 48,3%, 49,1% et 45%) les dépenses alimentaires représentent plus de 65% des revenus du ménage.

Graphique 4.11 : Part des dépenses alimentaires dans le revenu total des ménages par groupe de richesse, sexe du chef de ménage et milieu de vie



Graphique 4.12 : Part des dépenses alimentaires dans le revenu total des ménages par région



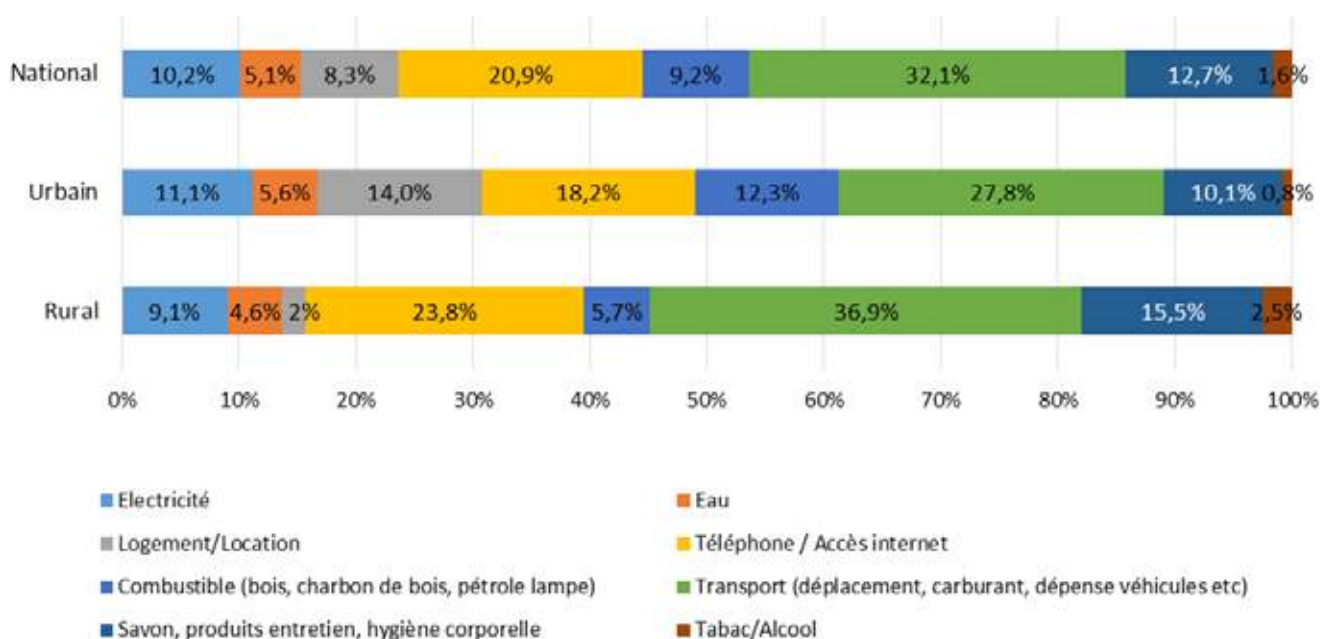


Au niveau préfectoral (cf. annexe 4.4a), dans la préfecture de Kindia, la très grande majorité des ménages s’approvisionne principalement sur les marchés et pour 88,8% d’entre eux l’alimentation compte pour plus de 65% de leur revenu. A Koubia et Gaoual, ce sont respectivement 80,4% et 76,1% des ménages qui ont dépensé plus de 65% de leurs revenus en nourriture, soit en moyenne 247 433 et 299 341 GNF. Les proportions restent également élevées dans les préfectures de Tougué, Kouroussa et Kérouané où plus de 65% des revenus sont dédiés à l’alimentation pour respectivement 74,1%, 70,7% et 69,3% des ménages.

Concernant la structure des dépenses non alimentaires sur le mois précédant l’enquête, les frais de transport représentaient 32,1% des dépenses du ménage, suivis des frais de téléphone et d’internet (20,9% des dépenses du ménage) puis dans une moindre mesure des produits d’entretiens et d’hygiène corporelle (12,7%) et de l’électricité (10,2%). En milieu rural, les coûts de transports sont plus élevés, représentant 36,9% des dépenses du ménage, de même que les frais de téléphone.

En milieu urbain, les coûts du logement sont plus élevés (14% contre 0,2% des dépenses du ménage en zone rurale) de même que l’électricité (11,1% contre 9,1%) et l’eau (5,6% contre 4,6%).

Graphique 4.13 : Part des dépenses non-alimentaires dans le revenu du ménage





5

NUTRITION

Les indices nutritionnels ont été calculés sur la base de la population de référence de l'OMS 2006, en utilisant le logiciel ENA version juillet 2015. La qualité des données a été appréciée à l'aide du rapport de plausibilité produit par ce logiciel.

Les analyses complémentaires ont été faites en utilisant le logiciel SPSS for Windows, version 22. Celui-ci permet d'appliquer les coefficients de pondération et de calculer les prévalences et les intervalles de confiance en tenant compte du plan d'échantillonnage.

5.1 Définition des concepts

5.1.1 Calcul des Indicateurs et seuils utilisés

Pour les enfants, les pourcentages de malnutrition aiguë sont estimés à partir des valeurs de l'indice Poids pour Taille (P/T), combinées avec la présence d'œdèmes. L'indice P/T compare le poids de l'enfant mesuré au poids médian d'une population de référence pour la même taille. La malnutrition chronique qui se manifeste par un déficit de la taille pour l'âge se traduit par un retard de croissance. L'indice Taille pour Age (T/A), qui rend compte de la taille d'un enfant par rapport à son âge est donc une mesure des effets à long terme de la malnutrition. Cet indice compare la taille de l'enfant à la taille moyenne d'une population de référence pour l'âge.

L'indice Poids pour Age (P/A) compare le poids de l'enfant au poids médian d'une population de référence pour l'âge. L'indice Poids pour Age permet de déterminer l'existence d'une insuffisance pondérale pour un âge donné. Il est révélateur à la fois d'une malnutrition chronique et d'une malnutrition aiguë. En effet, on peut estimer que l'indicateur Poids pour Age est une mesure composite de l'indice Poids pour Taille et de l'indice Taille pour Age. Les valeurs de la population de référence utilisées sont celles de l'OMS 2006 (tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Valeurs seuils de l'indice Poids pour Taille (P/T), Taille pour Age (T/A) et Poids pour Age (P/A) selon les normes OMS 2006, en z-score

	Malnutrition aiguë (P/T)	Malnutrition chronique (T/A)	Insuffisance pondérale (P/A)
Globale	< -2 z-score et/ou œdèmes	< -2 z-score	< -2 z-score
Modérée	< -2 z-score et ≥ -3 z-score	< -2 z-score et ≥ -3 z-score	< -2 z-score et ≥ -3 z-score
Sévère	< -3 z-score et/ou œdèmes	< -3 z-score	< -3 z-score

5.1.2 Périmètre brachial

Le périmètre brachial (PB) est utilisé lors d'un dépistage rapide des enfants et mesure le risque de mortalité. C'est aussi un indicateur de malnutrition aiguë de façon secondaire. Cette propriété semble être liée à l'association entre le PB et la masse musculaire. La mesure du PB varie peu chez les enfants âgés de 6 à 59 mois et peut, à ce titre, être utilisée indépendamment de l'âge. Les valeurs seuils du PB sont présentées au tableau 5.2 ci-dessous.

Tableau 5.2 : Valeurs seuils de la mesure anthropométrique périmètre brachial définissant la malnutrition aiguë modérée et sévère

Niveau de sévérité	Périmètre brachial (PB) en mm
Risque de mortalité	PB < 115 pour les enfants et < 210 pour les femmes
Malnutrition Aiguë Modérée	PB < 125 pour les enfants et PB < 230 pour les femmes

5.1.3 Diversification alimentaire minimale

Les 7 groupes d'aliments utilisés pour la tabulation de cet indicateur étaient les suivants : i) céréales, racines et tubercules, ii) légumineuses et noix, iii) produits laitiers (lait, yaourt, fromage), iv) produits carnés (viande, volaille, abats) et poissons, v) œufs, vi) fruits et légumes riches en vitamine A, vii) autres fruits et légumes. Chaque groupe d'aliment était noté 1 s'il avait été consommé durant les 24 heures précédant l'enquête ou 0 s'il n'avait pas été consommé. L'indice de diversité alimentaire a été obtenu en additionnant les notes des 7 groupes d'aliments. Le domaine de variation possible de cet indice était donc de 0 à 7. Le seuil d'au moins 4 des 7 groupes d'aliments a été utilisé pour définir la diversification alimentaire minimale (UNICEF/OMS, 2009).

5.1.4 Nombre minimum de repas et alimentation minimale acceptable

Les enfants ayant un nombre minimal de repas étaient ceux, allaités ou non, qui avaient reçu des aliments solides, semi-solides ou mous. Le nombre minimal de repas recommandé a été défini à 2 repas pour les enfants allaités au sein âgés de 6 à 8 mois, à 3 repas pour les enfants allaités au sein âgés de 9 à 23 mois, et à 4 repas pour les enfants non-allaités au sein âgés de 6 à 23 mois durant les 24 heures précédant l'enquête.

Les enfants ayant un apport alimentaire minimum acceptable étaient ceux qui avaient eu au moins la diversité alimentaire minimum et le nombre minimum de repas durant les 24 heures précédant l'enquête. Pour la diversité alimentaire, une classification des enfants a été faite conformément au nombre de catégories d'aliments consommés pendant la journée précédant l'arrivée des enquêteurs. Ainsi sont considérés comme ayant un score de consommation :

- Faible : Les enfants ayant consommé au plus trois (3) aliments sur 7 groupes prévus ;
- Moyen : Les enfants ayant consommé entre 4 et 5 aliments ;
- Elevé : Les enfants ayant consommé plus de 6 aliments.

5.1.5 Le niveau de sévérité selon l'OMS

La situation nutritionnelle des strates est appréciée du point de vue santé publique selon une échelle de classification établie par l'OMS afin de mieux décrire la situation nutritionnelle des différentes zones d'enquête, indépendamment de la méthodologie et de la période d'enquête. Cette classification permet de classer les strates en quatre catégories comme mentionné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5.3 : Niveau de sévérité de la malnutrition chez les enfants de 6 à 59 mois

Indicateurs			Niveau de la prévalence	Classification de la situation
Malnutrition aiguë Globale (P/T < - 2ZS et/ou œdèmes)	Malnutrition chronique (T/A < - 2 ZS)	Insuffisance Pondérale (P/A < - 2 ZS)		
< 5	< 20	< 10	Faible	Acceptable
≥ 5-10	≥ 20-30	≥ 10-20	Modérée	Précaire
≥ 10-15	≥ 30-40	≥ 20-30	Elevée	Sérieuse
≥ 15	≥ 40	≥ 30	Très élevée	Critique

Source : OMS, 1996

5.2 Evaluation de la qualité des données nutritionnelles

L'évaluation de la qualité des données nutritionnelles à l'aide du logiciel ENA for SMART se fait généralement à travers le rapport de plausibilité. A celui-ci peuvent s'ajouter les scores de préférences du poids, de la taille et du PB. Le tableau suivant permet d'évaluer la qualité des données par strate (les préfectures et la région administrative spéciale de Conakry).

Pour le rapport de plausibilité, les interprétations des valeurs sont :

- De 0 à 9, la qualité des données est jugée « Excellente » ;
- De 10 à 14 la qualité des données est jugée « Bonne » ;
- De 15 à 24 la qualité des données est « Acceptable » ;
- Et à partir de 25, la qualité des données est jugée « Problématique ».

Pour le poids, la taille et le Périmètre brachial, les intervalles sont les suivants :

- De 0 à 7, le score est « Excellent » ;
- De 8 à 12, le score est « Bon » ;
- De 13 à 20, le score est « Acceptable » et ;
- Plus de 20, il est jugé « Problématique ».

Ainsi, selon le rapport de plausibilité qui juge la qualité globale, la qualité des données est jugée satisfaisante dans toutes les strates et peuvent donc être analysées pour le calcul des indices nutritionnels.

Tableau 5.4 : Evaluation de la qualité des données selon le rapport de plausibilité et les scores de préférence du poids, la taille et le MUAC

Région	Préfecture	Rapport de Plausibilité	POIDS	TAILLE	MUAC
Boké	Boffa	18	3	7	13
	Boké	21	5	6	12
	Fria	22	7	13	6
	Gaoual	21	7	9	20
	Koundara	18	4	5	6
	Dinguiraye	11	6	2	7
Faranah	Dabola	5	4	11	6
	Faranah	7	7	7	5
	Kissidougou	5	3	3	14
	Kankan	17	7	5	16
	Kérouané	17	7	5	16
Kankan	Kouroussa	14	6	6	11
	Mandiana	24	4	6	6
	Siguiri	18	5	5	13
	Coyah	14	6	4	25
	Dubrêka	9	8	4	11
Kindia	Forécariah	18	6	8	7
	Kindia	18	7	7	21
	Télimélé	24	4	6	5
	Koubia	16	5	6	18
	Labé	24	5	6	5
Labé	Lélouma	19	7	4	13
	Mali	19	5	7	23
	Tougué	11	7	10	10
	Dalaba	23	5	5	7
Mamou	Mamou	12	6	9	15
	Pita	19	5	8	12
	Beyla	15	5	2	14
	Guéckédou	5	4	6	7
Nzérékoré	Lola	18	8	11	9
	Macenta	12	3	5	7
	Nzérékoré	11	6	4	9
	Yomou	17	6	4	4
Conakry		23	6	5	30

5.3 Description de l'échantillon

La description de l'échantillon permet de connaître la population enquêtée. C'est pourquoi, une répartition des enfants de moins de 5 ans par sexe et classe d'âge a été effectuée. Ces classes d'âge ont été choisies conformément aux cibles des programmes d'intervention.

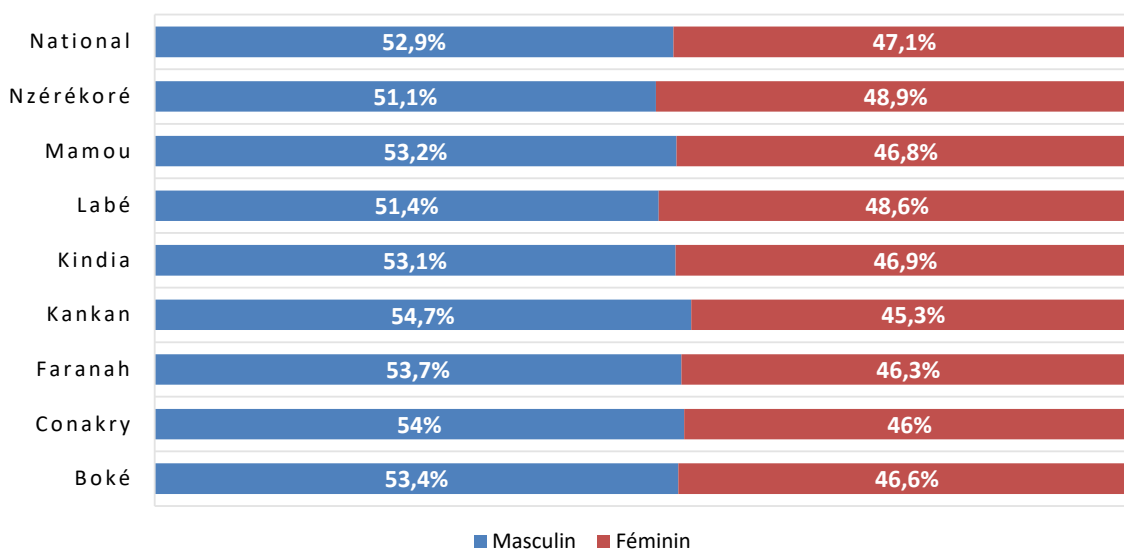
Ainsi, selon les résultats du tableau 5.1a en annexe, nous constatons une prédominance des enfants de sexe masculin dans l'échantillon au niveau national (près de 52,9% de garçons contre 47,1% de filles). Cette tendance a été observée dans toutes les régions comme le montre le graphique 5.1 ci-dessous.

Par ailleurs, une analyse au niveau des préfectures montre que c'est seulement dans les préfectures de Boffa, Tougué et Lola que la proportion des filles est plus élevée que celle des garçons (voir tableau 5.1a en annexe).

Une analyse par classe d'âge des enfants a également été effectuée. Selon les résultats de cette analyse au niveau national, les enfants de moins de 6 mois représentent environ 10% de l'échantillon total. Dans les régions de Faranah et de Conakry, leur proportion dépasse le niveau national (13,8% pour Faranah et 12,6% pour Conakry).

Les proportions des enfants de 6 -11 mois, 12-23 mois et 48-59 mois sont respectivement de 8%, 18% et 21%. La proportion la plus élevée est celle des enfants de 24-47 mois, qui représentent près de 43%. Cette proportion élevée d'enfants de 24-47 mois au niveau national est constatée dans toutes les régions administratives.

Graphique 5.1 : Proportion (%) des enfants de moins de 5 ans par sexe et par région



Graphique 5.2 : Proportion (%) des enfants de moins de 5 ans par classe d'âge et par région

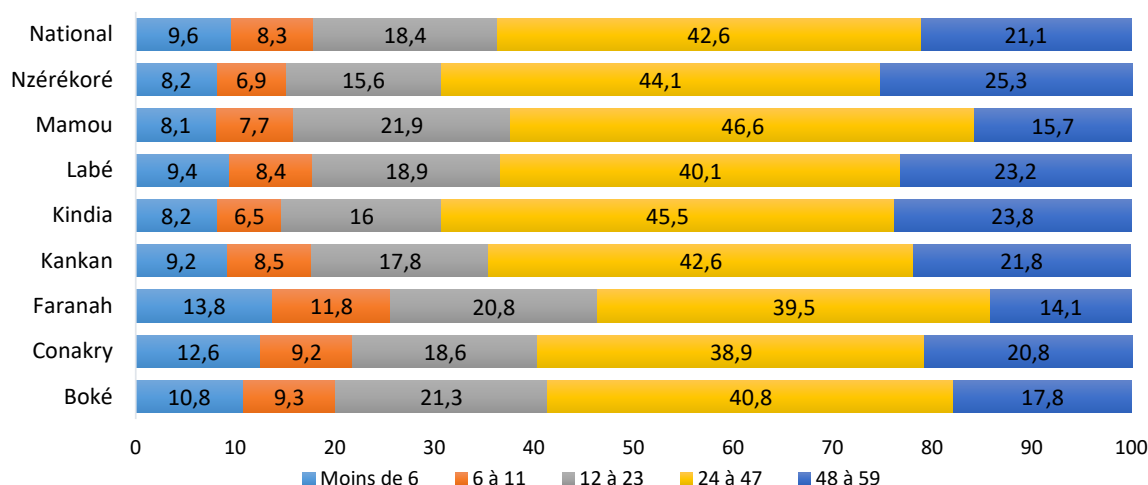


Tableau 5.5 : Répartition (%) des enfants de moins de 5 ans selon la classe d'âge en mois par caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques sociodémographiques		Nombre d'enfants de 0-59 mois		Classe d'âge en mois								
		Moins de 6		6 à 11		12 à 23		24 à 47		48 à 59		
		n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	
Préfecture	Boffa	581	62	10,7	42	7,2	100	17,2	242	41,7	135	23,2
	Boké	609	63	10,3	46	7,6	84	13,8	263	43,2	153	25,1
	Fria	654	75	11,5	55	8,4	123	18,8	291	44,5	110	16,8
	Gaoual	422	47	11,1	52	12,3	136	32,2	146	34,6	41	9,7
	Koundara	612	63	10,3	72	11,8	170	27,8	233	38,1	74	12,1
	Conakry	808	102	12,6	74	9,2	150	18,6	314	38,9	168	20,8
	Dabola	668	81	12,1	64	9,6	113	16,9	296	44,3	114	17,1
	Dinguiraye	642	81	12,6	64	10,0	163	25,4	266	41,4	68	10,6
	Faranah	1045	170	16,3	156	14,9	209	20,0	381	36,5	129	12,3
	Kissidougou	609	76	12,5	67	11,0	131	21,5	229	37,6	106	17,4
	Kankan	1112	114	10,3	91	8,2	186	16,7	461	41,5	260	23,4
	Kérouané	699	85	12,2	63	9,0	144	20,6	284	40,6	123	17,6
	Kouroussa	566	68	12,0	63	11,1	103	18,2	239	42,2	93	16,4
	Mandiana	933	60	6,4	75	8,0	158	16,9	426	45,7	214	22,9
	Siguiri	796	50	6,3	59	7,4	141	17,7	339	42,6	207	26,0
	Coyah	764	77	10,1	61	8,0	132	17,3	343	44,9	151	19,8
	Dubrêka	604	51	8,4	63	10,4	103	17,1	273	45,2	114	18,9
	Forécariah	1006	74	7,4	44	4,4	140	13,9	459	45,6	289	28,7
	Kindia	534	64	12,0	32	6,0	93	17,4	227	42,5	118	22,1
	Télimélé	1049	57	5,4	58	5,5	166	15,8	498	47,5	270	25,7
	Koubia	720	46	6,4	27	3,8	97	13,5	289	40,1	261	36,3
	Labé	484	64	13,2	63	13,0	120	24,8	173	35,7	64	13,2
	Lélouma	746	89	11,9	82	11,0	144	19,3	285	38,2	146	19,6
	Mali	728	70	9,6	66	9,1	155	21,3	317	43,5	120	16,5
	Tougué	704	50	7,1	47	6,7	124	17,6	291	41,3	192	27,3
	Dalaba	552	10	1,8	7	1,3	57	10,3	344	62,3	134	24,3
	Mamou	581	62	10,7	50	8,6	149	25,6	240	41,3	80	13,8
	Pita	708	77	10,9	85	12,0	198	28,0	273	38,6	75	10,6
	Beyla	635	35	5,5	30	4,7	109	17,2	298	46,9	163	25,7
	Guéckédou	928	78	8,4	79	8,5	141	15,2	444	47,8	186	20,0
Lola	829	96	11,6	57	6,9	144	17,4	336	40,5	196	23,6	
Macenta	735	75	10,2	62	8,4	135	18,4	316	43,0	147	20,0	
Nzérékoré	670	53	7,9	41	6,1	83	12,4	289	43,1	204	30,4	
Yomou	801	40	5,0	47	5,9	106	13,2	343	42,8	265	33,1	
Milieu de résidence	Rurale	19344	1835	9,5	1567	8,1	3539	18,3	8278	42,8	4125	21,3
	Urbaine	5190	530	10,2	477	9,2	968	18,7	2170	41,8	1045	20,1
Sexe du CM	Masculin	21842	2100	9,6	1836	8,4	4019	18,4	9292	42,5	4595	21,0
	Féminin	2692	265	9,8	208	7,7	488	18,1	1156	42,9	575	21,4
National		24534	2365	9,6	2044	8,3	4507	18,4	10448	42,6	5170	21,1

5.4 Etat nutritionnel des enfants²⁹

L'état nutritionnel des enfants est à la fois un indicateur de l'état de santé et du niveau socio-économique et sanitaire de la population. L'appréciation de la croissance et le développement de l'enfant se fait d'une façon générale à travers l'évaluation de son état nutritionnel qui résulte de l'équilibre entre l'ingestion des aliments et leur utilisation par l'organisme (Susanne, 2005). Dans les pays en voie de développement, la sous-alimentation a toujours été un fardeau suscitant l'intervention de l'Etat (OMS, 2002)³⁰.

Les indices nutritionnels ont été exprimés par rapport à la population de référence de l'OMS 2006, chez les enfants de 0 à 59 mois pour la malnutrition aiguë, l'insuffisance pondérale et le retard de croissance. Ils sont présentés en utilisant les flags OMS pour tous les indices nutritionnels.

Bien que pour la malnutrition aiguë, les enfants de moins de 6 mois ne soient pas visés par les programmes d'intervention, leur prise en compte dans les analyses permet de s'inscrire dans la logique des enquêtes SMART réalisées en Guinée depuis 2012. Pour des besoins spécifiques, d'autres analyses complémentaires peuvent être effectuées en prenant les flags SMART et en excluant les enfants de moins de 6 mois pour la malnutrition aiguë.

5.4.1 Malnutrition aiguë (poids/taille)

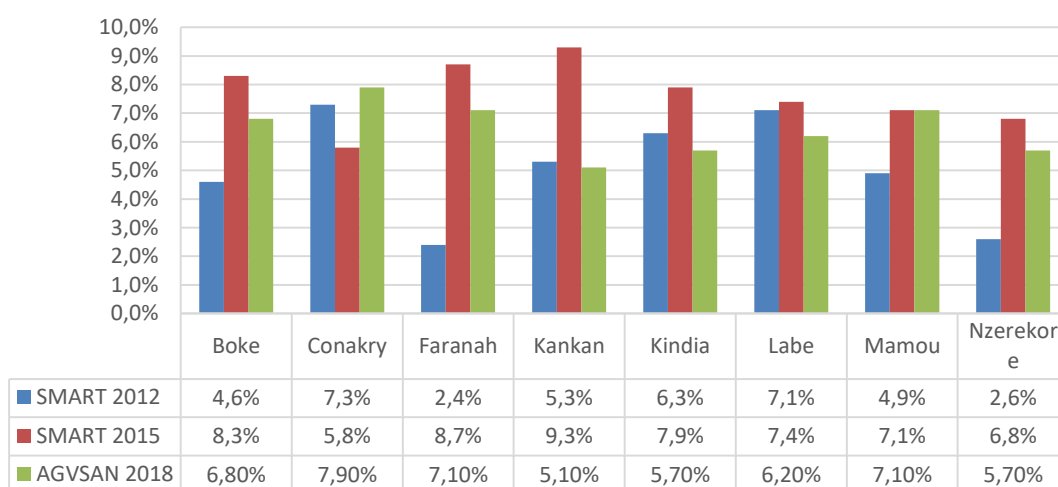
La malnutrition aiguë, ou émaciation, indiquée par l'indice poids pour taille (P/T), se présente comme étant le poids d'un enfant par rapport à sa taille. La malnutrition aiguë globale (MAG) représente la prévalence de la malnutrition aiguë modérée (MAM) et de la malnutrition aiguë sévère (MAS) dans une population donnée.

Un faible poids pour taille permet de classer les enfants souffrant du déficit nutritionnel actuel ou aigu. Cet indice est lié à la qualité des mesures anthropométriques et est indépendant de l'âge de l'enfant et sensible à la conjoncture. Il s'agit, par exemple, de la période de l'enquête, des changements saisonniers, du manque de nourriture ou des cas de maladies (diarrhée, rougeole, etc.). Ainsi, il permet d'examiner les effets à court terme.

Selon les résultats de l'enquête, au niveau national, **6,1% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë globale, dont 1,7% dans sa forme sévère**. Ce taux a connu une baisse par rapport à l'enquête SMART de 2015 passant ainsi de 8,0% à 6,1%. Malgré cette baisse de prévalence, la situation nutrition reste précaire comme le montre la carte 5.1 suivante.

La prévalence nationale pourrait cacher les disparités qui existent entre les régions administratives. Au niveau régional, la prévalence la plus faible a été observée à Kankan avec 5,1% et la prévalence la plus élevée dans la région spéciale de Conakry qui est de 7,9%.

Graphique 5.3 : Evolution de la MAG selon les enquêtes SMART



29 Les tests de khi-deux sont ici significatifs au seuil de 5%.

30 Baali et Al., 2017.

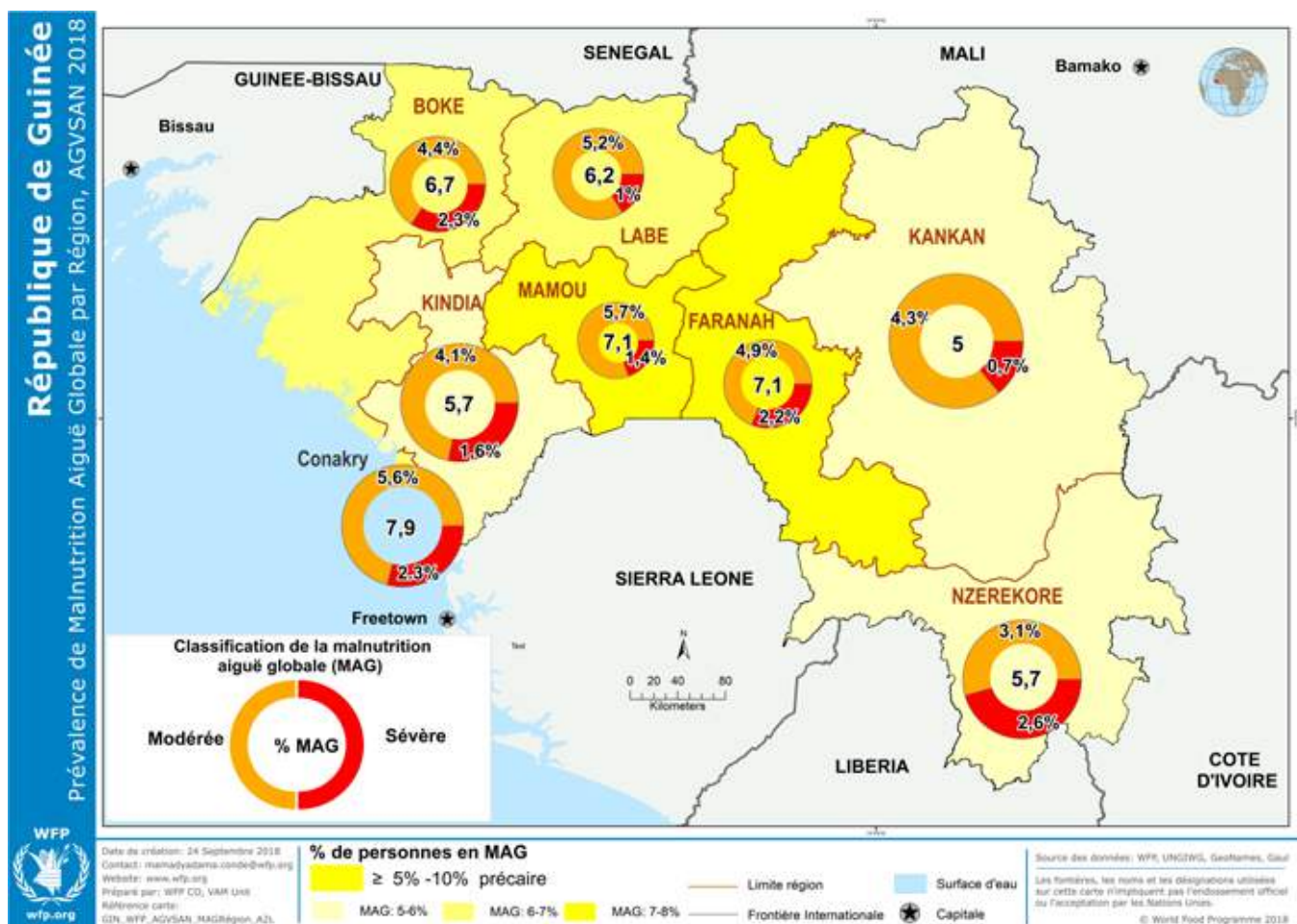
Les résultats détaillés au niveau préfecture montrent une disparité significative non seulement entre les préfectures de la même région administrative, mais entre les préfectures de façon générale, comme le montre le test de Khi-deux, seuil de 5% (P=0.000%).

Selon le tableau 5.2a en annexe, la préfecture de Dinguiraye est celle ayant enregistré la prévalence la plus élevée d'enfants souffrant de malnutrition aiguë, avec 10,4% dont 2,3% de cas sévères. Selon la classification des niveaux de prévalence, seule la préfecture de Dinguiraye est dans une situation « sérieuse ». Cependant, plusieurs préfectures ayant une prévalence comprise entre 5% et 10% pourraient également être en situation précaire.

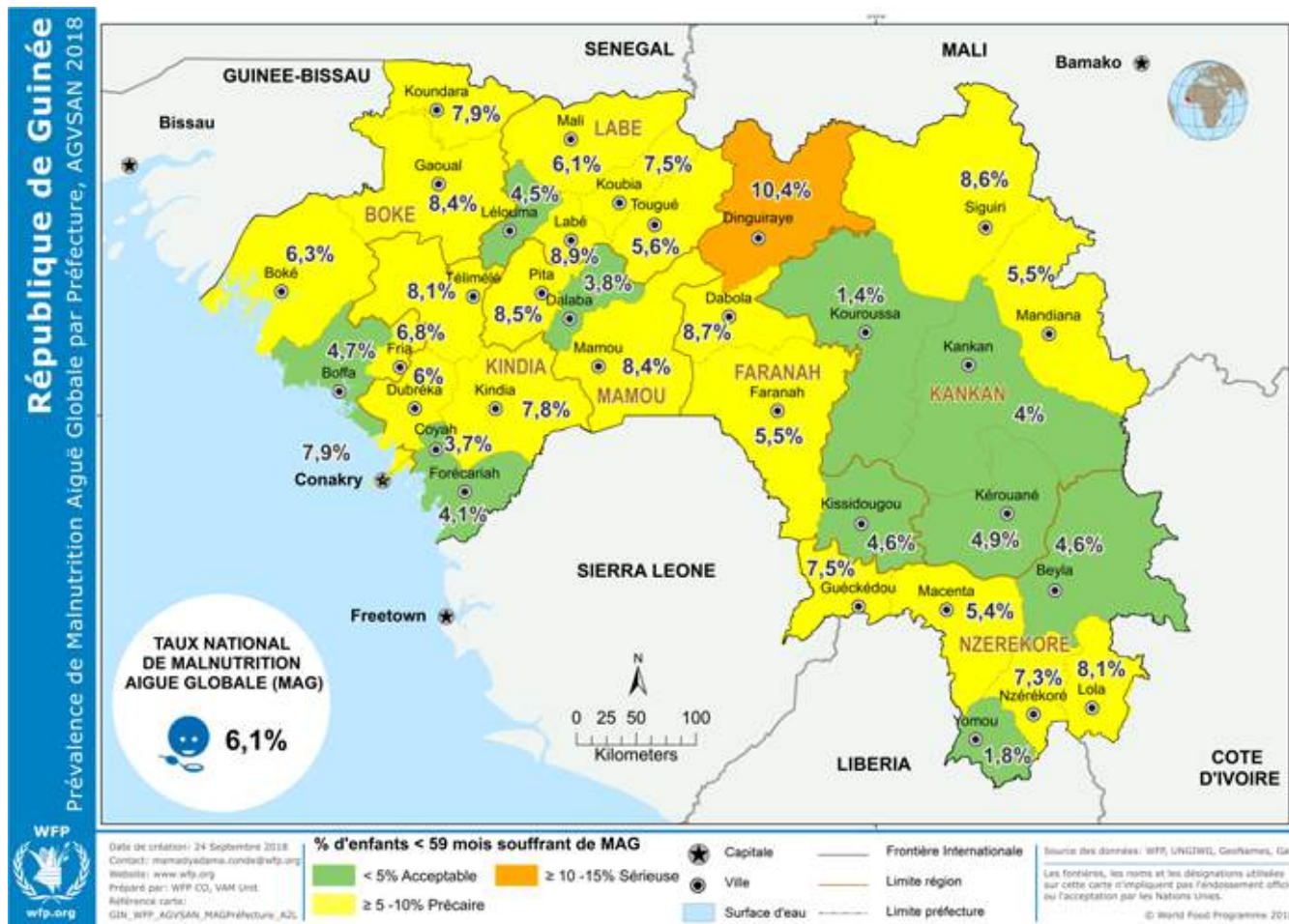
Quant aux prévalences globales de la malnutrition aiguë, les plus faibles ont été enregistrées dans les préfectures de Kouroussa et de Yomou (1,4% et 1,8% respectivement). Les préfectures de Kouroussa, Yomou, Coyah, Dalaba, Kankan, Forécariah, Lélouma, Kissidougou, Beyla, Boffa et Kérouané sont dans une situation de malnutrition acceptable (voir carte 5.2).

Par milieu de résidence, les analyses ont révélé que les enfants vivant dans le milieu rural sont plus exposés à la malnutrition aiguë que ceux en milieu urbain. En effet, la prévalence de la malnutrition aiguë en milieu rural est de 6,2%, contre 6,0% en milieu urbain. Le test de Khi-deux effectué a montré que la différence de prévalence entre ces milieux n'est cependant pas significative (P=0,225).

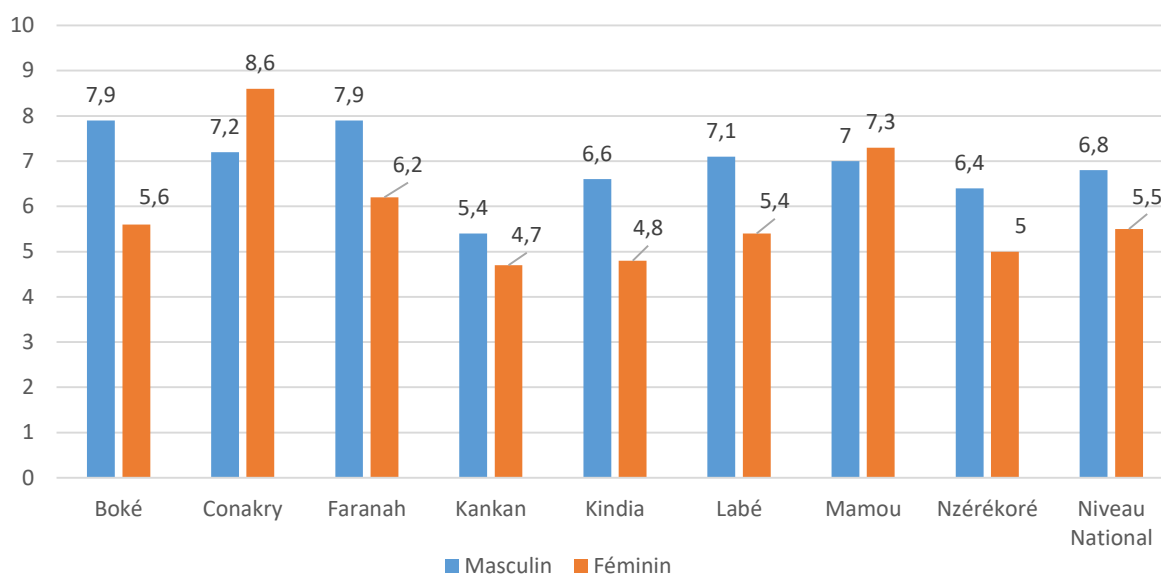
Carte 5.1 : Prévalence de la malnutrition aiguë (z-scores poids-pour-taille et/ ou œdème) par région



Carte 5.2 : Prévalence de la malnutrition aiguë (z-scores poids-pour-taille et/ ou œdème) par préfecture



Graphique 5.4 : Prévalence de la malnutrition aiguë globale, basée sur les z-scores Poids-pour-Taille et/ ou œdème par région selon le sexe



Selon le sexe, la malnutrition aiguë affecte beaucoup plus les garçons que les filles, sauf pour les régions de Conakry et Mamou. En effet, on observe chez les garçons une prévalence de 6,8% contre 5,5% chez les filles (voir graphique 5.4).

Si au niveau régional, les garçons sont plus affectés par la malnutrition aiguë, les résultats sont mitigés par préfecture et pourraient bien révéler des situations exceptionnelles en termes de niveau d'exposition selon la classification de l'OMS.

Les prévalences par régions pourraient en effet cacher des disparités qui existent entre différentes préfectures, avec parfois des degrés d'exposition entre les filles et les garçons significativement différents. C'est le cas de la préfecture de Tougué, où les jeunes garçons sont significativement plus exposés que les jeunes filles ($P=0,005$).

Contrairement à la tendance observée au niveau régional, dans les préfectures comme Dalaba, Labé, Koubia, Sigui, Dabola, Boké, la proportion de filles touchées par la malnutrition est plus élevée que celle des garçons, mais il est important de mentionner que cette différence observée entre les deux sexes n'est pas significative.

Une analyse menée par milieu de résidence montre qu'aussi bien en milieu urbain que rural, les garçons sont plus affectés par la malnutrition aiguë que les filles comme le montre le graphique 4.3a en annexe. En milieu rural, la malnutrition toucherait 7,1% des garçons contre 5,3% des filles. Pour ce qui est du milieu urbain, la prévalence de la MAG chez les garçons est de 6,1% contre 5,8% chez les filles, mais c'est seulement en zone rurale que la différence d'exposition entre les filles et les garçons est significative ($P=0,001$).

Par ailleurs, la même analyse a été effectuée selon le sexe des enfants comme le montre le tableau 5.4a en annexe. Selon ce tableau, la situation des enfants varie en fonction de leur classe d'âge. Elle varie également d'une région à l'autre et d'une préfecture à l'autre.

Dans les régions administratives de Kankan, Mamou et de Nzérékoré, les enfants de moins de 6 mois restent les plus affectés par la MAG (10,7% à Kankan, 16,1% à Nzérékoré et 25% à Mamou).

Par rapport aux enfants de 6 à 59 mois qui sont généralement pris en charge par les programmes de lutte contre la malnutrition (sous-nutrition), les enfants de moins de 2 ans sont plus affectés que ceux de 24 à 59 mois, sauf dans la région spéciale de Conakry, où ces derniers sont plus affectés. Il est à noter que, dans la région de Conakry, la malnutrition aiguë touche 12,8% des enfants de 24 à 59 mois contre 8,1% pour les enfants de moins de 24 mois.

Par préfecture, nous constatons également que les enfants de 6 à 23 mois sont les plus exposés, sauf dans les préfectures de Koundara, Labé, Lélouma, Mali, Dalaba, Mamou et Nzérékoré. Dans ces préfectures, les enfants de 24 à 59 mois sont les plus touchés par la MAG.

Selon le milieu de résidence, les enfants de 6 à 23 mois sont les plus affectés aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain par exemple, 12,6% des enfants de 6-23 mois sont touchés par la MAG, contre 8,8% chez les enfants de 24-59 mois. En milieu rural, 12,1% des enfants de 6-23 mois sont touchés par la MAG contre 7,4% chez les enfants de 24-59 mois (voir tableau 5.4a en annexe).

5.4.2 Malnutrition aiguë selon périmètre brachial (PB)

L'une des méthodes utilisées pour évaluer l'état nutritionnel des enfants de 6 à 59 mois est la mesure du Périmètre Brachial (PB). Le périmètre brachial est utilisé lors d'un dépistage rapide de la malnutrition aiguë et mesure le risque de mortalité. C'est aussi un indicateur de malnutrition aiguë de façon secondaire.

Pendant la prise du PB, un constat était aussi effectué sur la présence des œdèmes bilatéraux. Ainsi les enfants ayant des œdèmes bilatéraux ou un PB inférieur à 115 mm étaient directement classés sous la forme sévère de malnutrition aiguë et étaient référés dans la structure sanitaire la plus proche de la localité.

Au niveau national, la prévalence de la malnutrition aiguë globale est de 4% dont sa forme sévère est de 1,5%. Pour le PB, la prévalence la plus élevée a été trouvée dans la région administrative de Conakry, et est de 5,2% dont la forme sévère est de 2,9%. La prévalence la plus faible a été enregistrée dans la région de Boké, avec 3,4% dont 1,3% sous la forme sévère. Ces prévalences pourraient être significativement différentes d'une région à l'autre, selon le test de khi-deux ($P=0,000$).

Tout comme au niveau régional, la différence observée entre les préfectures varie d'une préfecture à l'autre ($P=0,000$). Selon les résultats des analyses, les enfants vivant dans la préfecture de Yomou, sont les moins affectés par la malnutrition aiguë globale (0,9%). En revanche, ceux des préfectures de Beyla, Guéckédou et Nzérékoré sont les plus affectés. Dans ces préfectures, respectivement 8,4%, 7,8% et 6,5% des enfants de 6-59 mois souffrent de la malnutrition aiguë. Il est important de mentionner que ces préfectures, qui ont les prévalences les plus élevées, appartiennent toutes à la région administrative de Nzérékoré. Pourtant l'analyse au niveau des régions a montré que la région de Conakry était la plus touchée, ce qui montre que le niveau régional cache des disparités entre préfectures.

Par milieu de résidence, les analyses à partir du PB ont également révélé que les enfants du milieu rural sont significativement plus affectés que ceux du milieu urbain ($P=0,029$). En zone rurale, 4,1% des enfants de 6-59 ans souffrent de MAG, contre 3,7% en zone urbaine (cf. tableau 5.5a en annexe).

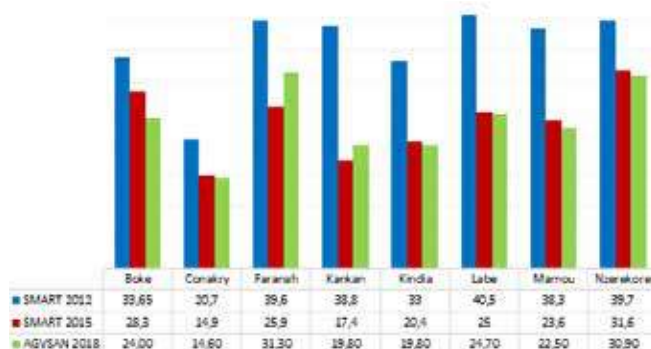
Les analyses effectuées à partir du PB pour la malnutrition aigüe donnent un classement différent des préfectures que l'analyse menée à partir du poids pour taille (P/T). Cette différence peut être due à la méthode de calcul de l'indice poids pour taille (P/T) et aux seuils de classification des enfants. En effet, bien que l'indice poids pour taille (P/T) et le PB soient indépendants de l'âge de l'enfant, le premier évalue la taille des enfants par rapport à leur poids pour les classer selon les normes de l'OMS en fonction de leur sexe, alors que le second semble être lié à la masse musculaire seulement et les enfants sont classés sans tenir compte de leur sexe.

5.4.3 Malnutrition chronique (Taille/Âge)

Le retard de croissance, ou malnutrition chronique, est caractérisé par l'indice taille/âge. Cet indice permet d'apprécier l'inadéquation de la longueur ou de la taille par rapport à l'âge des enfants, sans tenir compte de la présence des œdèmes bilatéraux.

Le graphique 5.5 décrit l'évolution de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans depuis 2012. En 2012, exception faite de la région spéciale de Conakry, toutes les autres régions avaient une prévalence supérieure à 30%, ce qui les plaçait dans une situation sérieuse ou critique en termes de malnutrition chronique. Selon les résultats de l'enquête AGVSAN 2018, seulement les régions de Nzérékoré et Faranah sont dans une situation sérieuse.

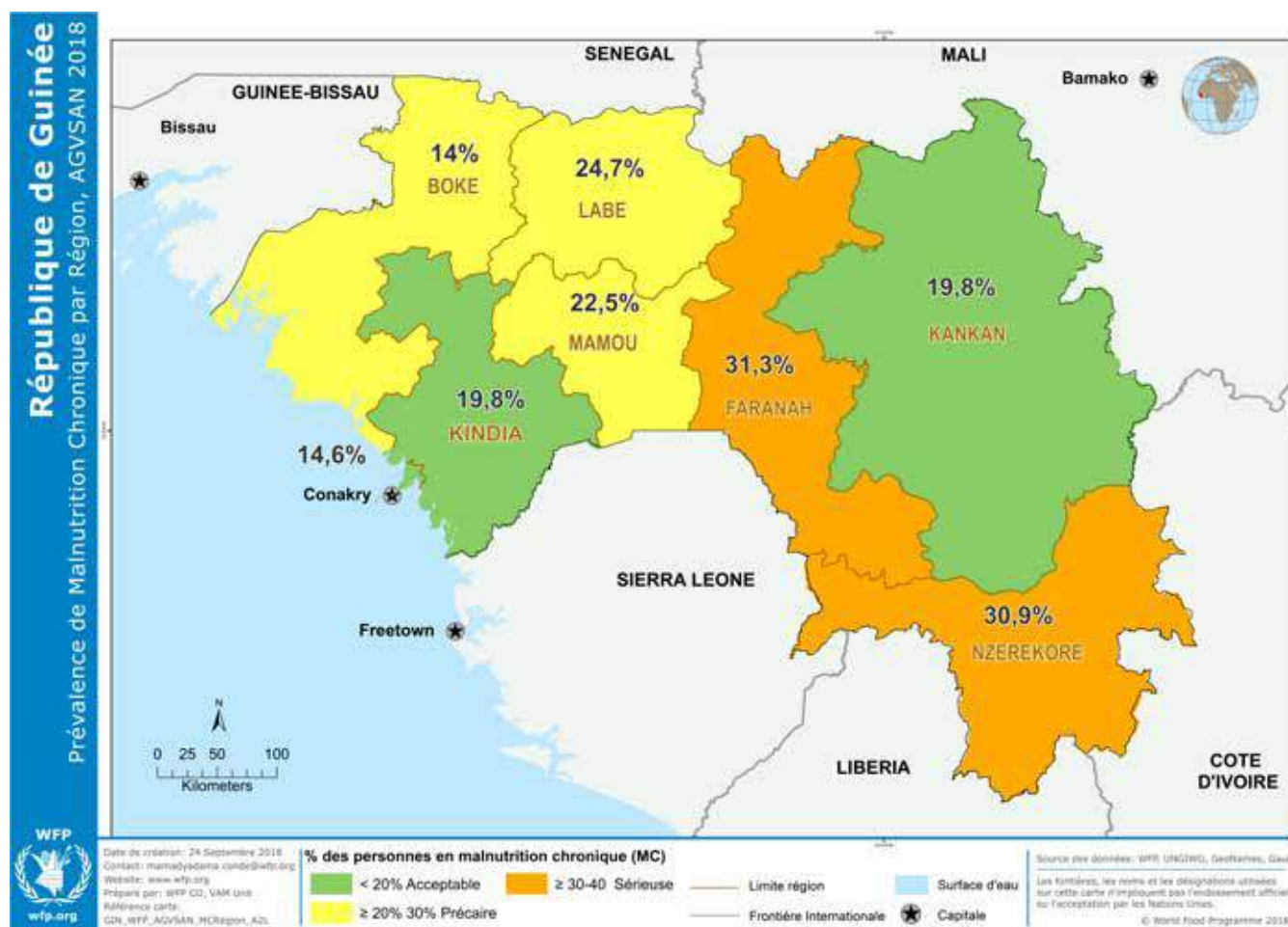
Graphique 5.5 : Evolution de la malnutrition chronique basée sur les z-scores Taille-pour-Âge de 2012 à 2018 selon les enquêtes SMART



Les résultats présentés sur la carte 5.3 montrent que les régions de Faranah et de Nzérékoré ont les prévalences les plus élevées. En effet, elles sont respectivement de 31,3% et 30,9%, alors que le niveau national est de 24,4%. En revanche, pour cette forme de malnutrition, les enfants de Conakry sont les moins touchés. Cette prévalence élevée dans la région de Nzérékoré pourrait être due à la situation qui prévaut dans les préfectures de Guékédou, Lola et Beyla. Quant à celle de la région de Faranah, elle pourrait être due à la situation enregistrée dans les préfectures de Dinguiraye et de Faranah.

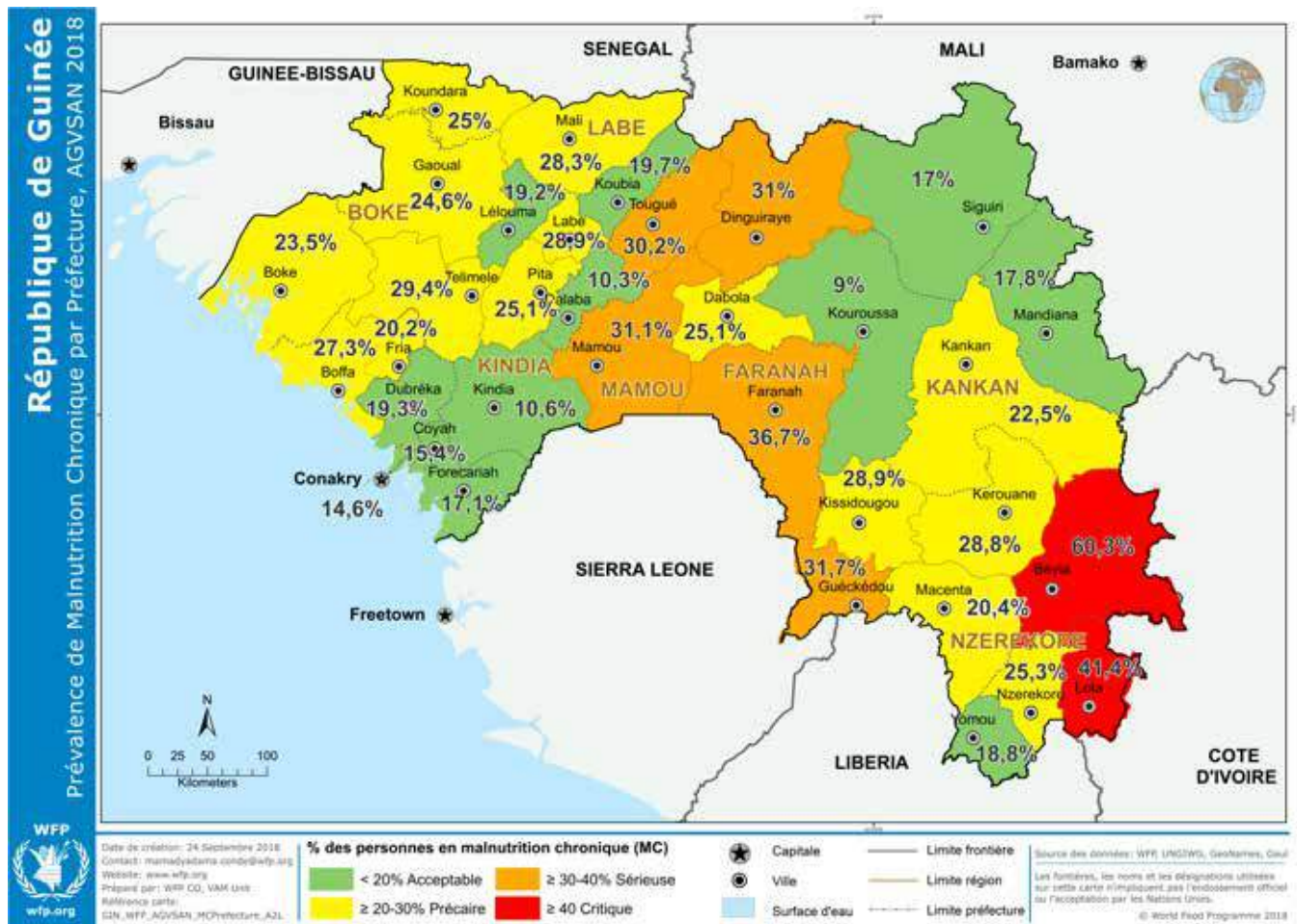


Carte 5.3 : Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de 0 à 59 mois (z-scores Taille-pour-Age) par région



Une analyse détaillée par préfecture montre que Kouroussa a le niveau de malnutrition chronique le plus faible de 9%. Selon la classification de niveau de prévalence par l'OMS, les préfectures de Tougué, Dinguiraye, Mamou, Guéckédou et Faranah sont dans une situation sérieuse, car elles ont toutes une prévalence supérieure à 30%. Quant aux préfectures de Lola et Beyla, elles ont les prévalences les plus élevées, ce qui les place dans une situation critique (voir la carte 5.4 et tableau 5.6a en annexe).

Carte 5.4 : Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de 0 à 59 mois (z-scores Taille-pour-Age) par préfecture

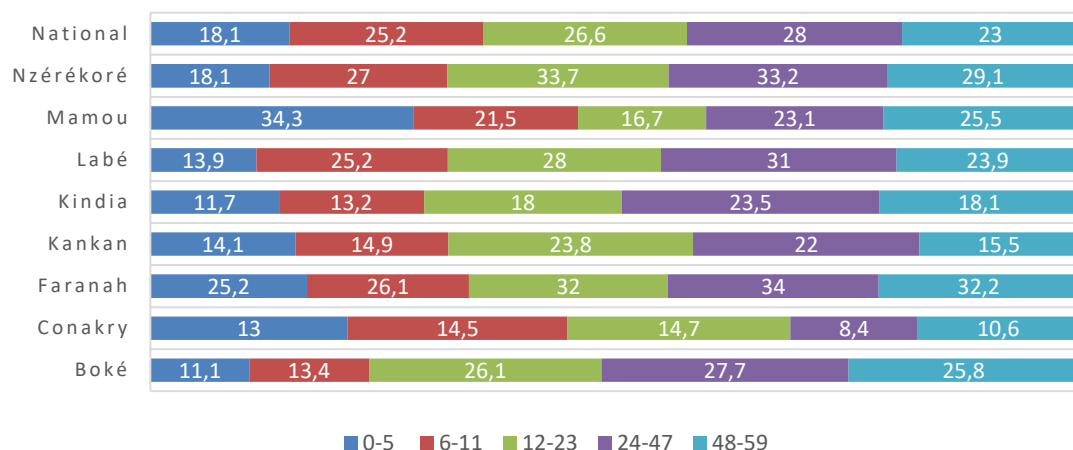


L'analyse de la malnutrition chronique par sexe montre que les garçons sont plus affectés que les filles (taux respectifs de 26,9% et 21,9%), sauf dans les préfectures de Dinguiraye, Coyah et Labé. Dans ces préfectures, les analyses ont révélé que les filles sont globalement plus exposées que les garçons, comme le montre le tableau 5.7a en annexe.

Ainsi, selon les résultats du graphique 5.6, au niveau national, les enfants âgés de 6 mois ou plus sont les plus affectés par la malnutrition chronique. Ils sont dans une situation de malnutrition chronique précaire. Si au niveau national, les enfants de 6 mois ou plus sont les plus affectés, ce n'est pas la tendance observée dans la région de Mamou. Dans cette région, les enfants de moins de 6 mois sont plus touchés par la malnutrition chronique. Leur prévalence est de 34,3%. Après la région de Mamou, la région de Faranah est celle ayant le plus d'enfants de moins de 6 mois exposés à la malnutrition chronique. Dans cette région, un enfant sur quatre souffre de la malnutrition chronique. Le tableau 5.7a en annexe donne les prévalences de malnutrition chronique par classe d'âge des enfants selon les préfectures.



Graphique 5.6 : Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de 0 à 59 mois basée sur les z-scores, Taille-pour-Age par classe d'âge

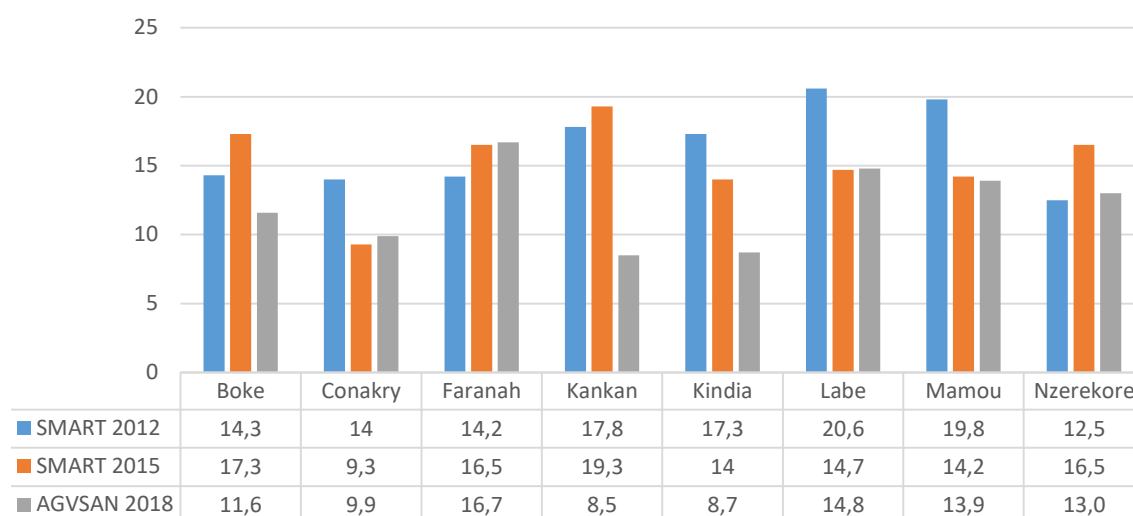


5.4.4 Insuffisance pondérale³¹

Cet indicateur étant calculé selon l'indice Poids-pour-Age (P/A), il comprend les enfants « maigres » ayant un petit poids pour la taille, les enfants en retard de croissance ayant une petite taille pour leur âge et les enfants qui souffrent des deux types de malnutrition (aiguë et chronique). En général, environ 80% de la variation du P/A est liée au retard de croissance et environ 20% à l'émaciation³². Cet indice est influencé par l'âge si ce dernier n'est pas correctement déclaré.

En suivant son évolution dans le temps et dans l'espace, nous constatons une variation en dents de scie de façon générale. Spécifiquement, elle n'a pas cessé de décroître depuis 2012 dans les régions administratives de Kindia et de Mamou et d'augmenter dans la région de Faranah comme le montre le graphique 5.7.

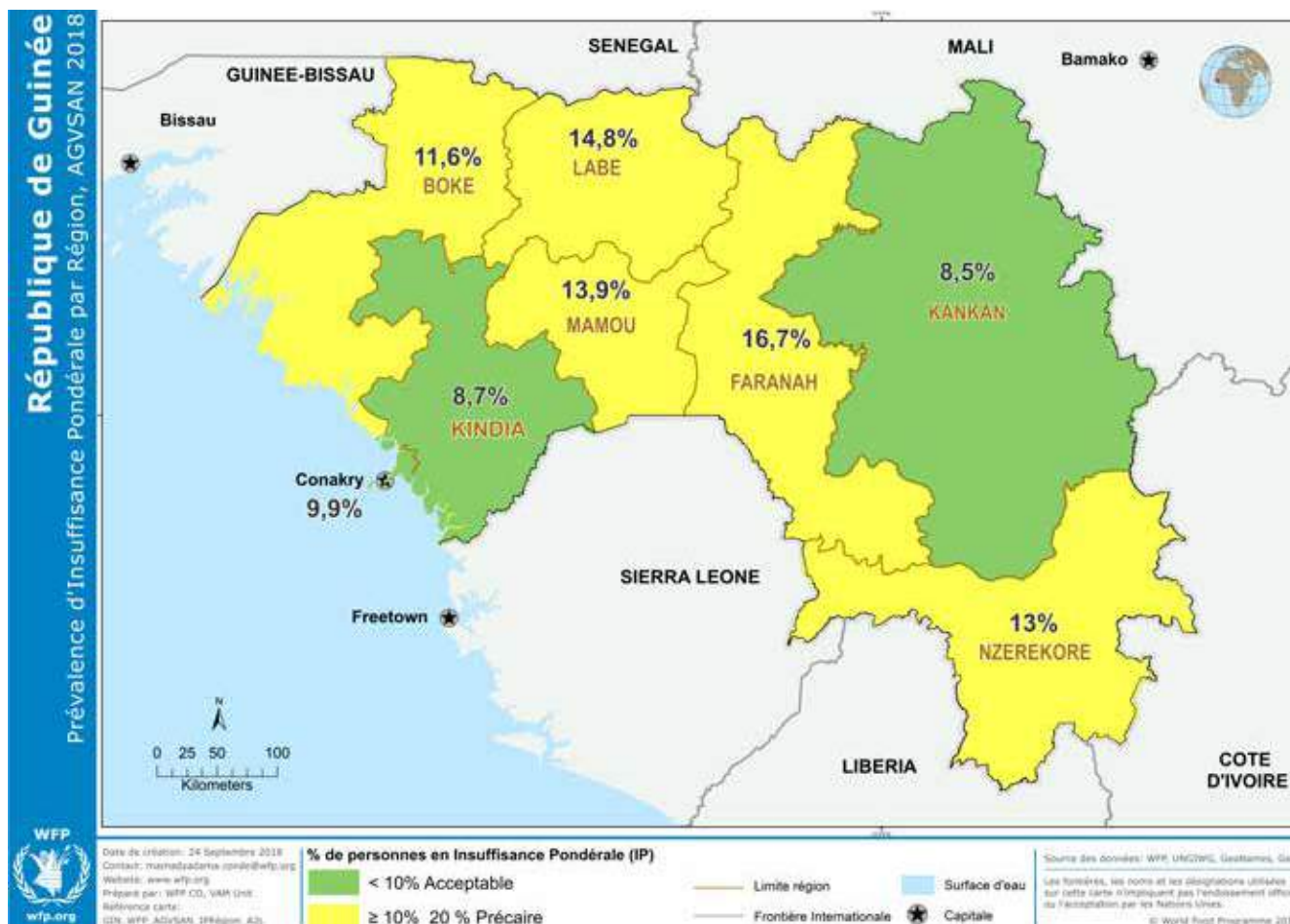
Graphique 5.7 : Evolution de la prévalence de l'insuffisance pondérale basée sur les z-scores Poids-pour-Age de 2012 à 2018 selon les enquêtes SMART



31 Les analyses ont été effectuées selon les normes de l'OMS 2006 et en tenant compte des Flags OMS.

32 Ministère de la Santé du Togo, 2014 : Enquête Nutritionnelle utilisant la Méthodologie SMART.

Carte 5.5 : Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de 0 à 59 mois (z-scores Poids-pour-Age) par région

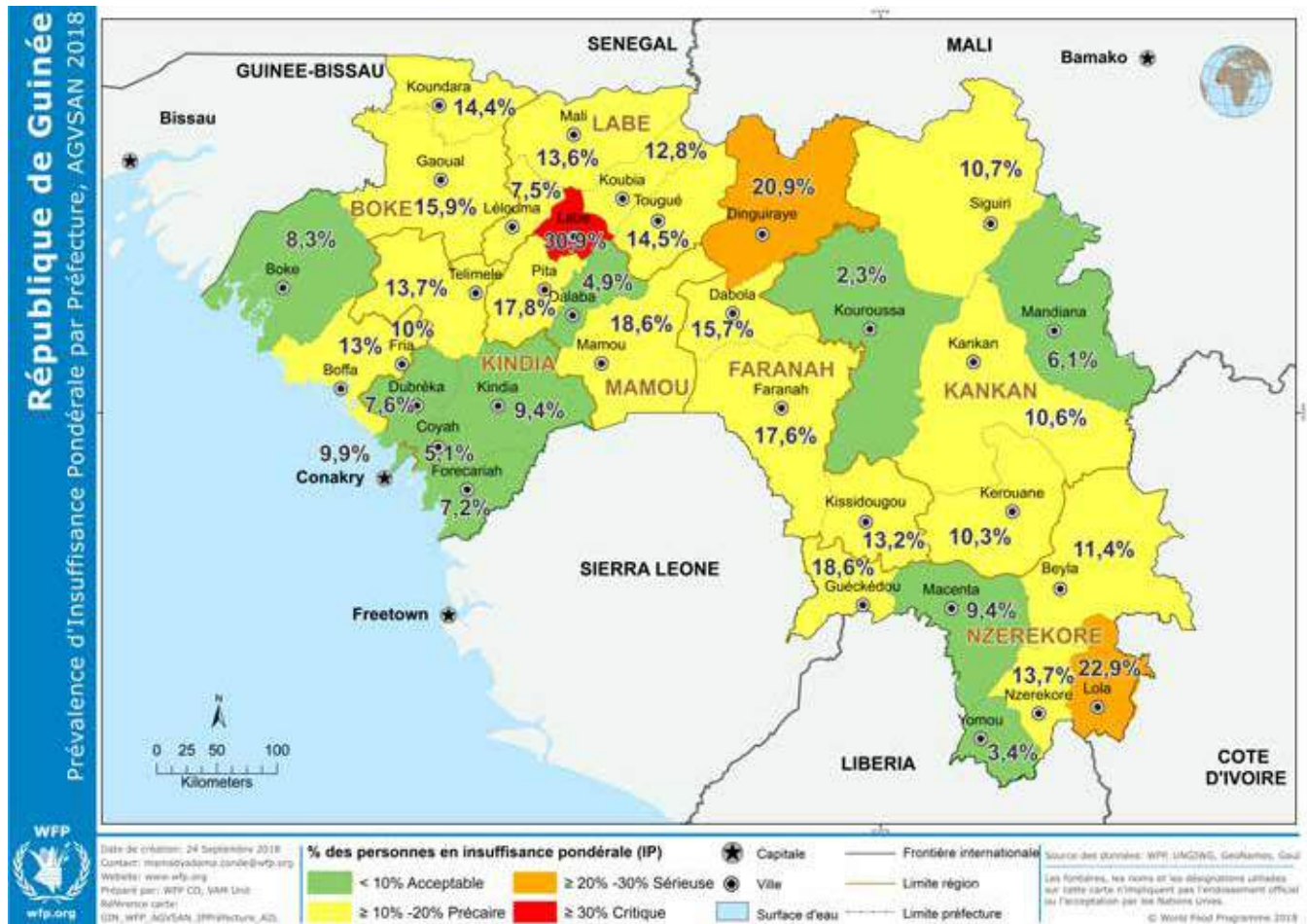


Selon cet indice, environ 12% des enfants de moins de 5 ans, seraient affectés par l'insuffisance pondérale globale, dont 2,3% sous sa forme sévère. Comme le montre la carte 5.5, les régions administratives peuvent être subdivisées en deux groupes : Celles ayant un niveau de prévalence inférieure à celui du niveau national – il s'agit des régions de Kankon, Kindia et Conakry qui ont respectivement 8,5%, 8,7% et 9,9% – et les autres régions ayant une prévalence de l'insuffisance pondérale supérieure à la prévalence nationale et qui sont dans une situation de précarité (pour plus de détails, voir tableau 5.9a en annexe).

Selon la carte 5.6, l'analyse détaillée par préfecture révèle que certaines préfectures ont une prévalence élevée d'insuffisance pondérale, qualifiant ainsi leur situation de « sérieuse ». C'est le cas des préfectures de Dinguiraye dans la région de Faranah et de Lola dans la région de Nzérékoré, qui ont des prévalences respectivement égales à 20,9% et 22,9%. Quant à la préfecture de Labé, elle a la prévalence de l'insuffisance pondérale la plus élevée de la Guinée avec 30,9% (voir tableau 5.9a en annexe pour plus de détails).



Carte 5.6 : Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de 0 à 59 mois (z-scores Poids-pour-Âge) par préfecture



Selon les résultats de l'analyse par milieu de résidence, qui pourra également aider les partenaires à orienter leurs interventions selon les priorités, les enfants du milieu rural sont plus exposés que ceux du milieu urbain, avec une prévalence de l'insuffisance pondérale égale à 12,5% en zone rurale, contre 10,7% en zone urbaine.

Comme pour la malnutrition chronique, les prévalences d'insuffisance pondérale ont été observées au niveau régional, préfectoral et par milieu de résidence. Là aussi des différences sont observées entre différentes régions et préfectures selon le test de significativité au seuil de 5% (P=0,000).

Tout comme les autres formes de malnutrition, l'insuffisance pondérale touche plus de garçons que les filles. Selon les résultats du tableau 5.10a en annexe, au niveau national près de 14% des enfants de moins de 5 ans de sexe masculin sont affectés par l'insuffisance pondérale, contre 10,6% chez les filles de la même classe d'âge. Cette tendance a été observée dans toutes les régions administratives sauf à Conakry, où les filles sont plus affectées (10,1%) que les garçons (9,7%).

Parmi les enfants de sexe masculin, la prévalence la plus élevée a été enregistrée dans la région de Faranah, avec 18,4%, suivie par la région de Labé (16,8%) et de Nzérékoré (14,8%). Chez les filles, la prévalence la plus élevée a également été enregistrée dans la région administrative de Faranah. Dans cette région, environ 15% des filles de moins de 5 ans sont affectées par l'insuffisance pondérale, suivie par la région de Mamou avec 13,7%.

Au niveau préfectoral, il a été révélé un effet contraire dans les préfectures de Koundara, Dinguiraye, Coyah, Lélouma et Mamou. Dans ces préfectures, les filles sont en effet plus affectées que les garçons. Dans toutes les autres préfectures, la proportion des garçons touchés par l'insuffisance pondérale est plus élevée que celle des filles.

Par rapport à l'âge, les enfants ayant un petit poids à la naissance ont souvent plus de risque d'être affectés par l'insuffisance pondérale. Selon les résultats du tableau 5.10a (voir en annexe) au niveau national, les enfants de moins de 6 mois sont plus touchés par l'insuffisance pondérale. Il est important de remarquer que le degré

d'exposition diminue avec l'âge des enfants. Il passe en effet de 17,9% chez les enfants de moins de 6 mois à 10,2% chez les enfants de 48-59 mois.

Parmi les enfants de moins de 6 mois, qui sont les plus exposés à l'insuffisance pondérale, les prévalences les plus élevées ont été enregistrées dans les régions de Mamou (59%), Nzérékoré (33,6%), Kindia (22,5%) et Faranah (24,5%). En revanche la plus faible prévalence a été trouvée dans la région de Boké avec 10,1%. Quant aux enfants de 6-11 mois, ils sont les plus exposés, après ceux de 0-5 mois, et la prévalence la plus élevée a été enregistrée dans les régions de Faranah (19,6%) et de Nzérékoré (18,9%).

5.5 Allaitement, aliments de complément et santé des enfants

5.5.1 Allaitement³³

L'allaitement maternel pendant les premières années de la vie protège les enfants contre les infections. Cependant, de nombreuses mères ne commencent pas à allaiter suffisamment tôt, n'allaitent pas exclusivement pendant les 6 premiers mois comme recommandé par l'OMS, ou arrêtent l'allaitement trop tôt. Certaines pressions de la vie sociale incitent les mères à passer aux préparations de lait maternisé pour nourrissons, ce qui pourrait contribuer au retard de croissance et à la malnutrition en micronutriments, et être dangereuses si les conditions d'hygiène, y compris l'eau potable, ne sont pas facilement disponibles.

Des études ont montré qu'en plus de la poursuite de l'allaitement maternel, la consommation d'aliments solides, semi-solides et mous appropriés, adéquats et sans risque à partir de l'âge de 6 mois entraîne de meilleurs résultats en matière de santé et de croissance de l'enfant. Les recommandations de l'UNICEF et de l'OMS pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant sont les suivantes :

- L'allaitement précoce de l'enfant dans l'heure suivant la naissance ;
- L'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois de la vie ;
- La poursuite de l'allaitement jusqu'à 2 ans ou plus.

Ainsi, les questions liées à l'allaitement maternel, au temps de mise au sein, à la durée de l'allaitement et l'allaitement maternel exclusif³⁴ ont été posées aux mères ou aux gardiennes en charge des enfants.

33 INS, 2017 : Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS, 2016), Rapport final, Guinée.

34 Les données sur l'allaitement maternel ont été considérées comme manquantes. Voir la section 5.5.1.

5.5.1.1 Pratique d'allaitement

Par rapport à l'allaitement maternel, les spécialistes en nutrition et l'OMS sont unanimes pour reconnaître que le lait maternel est l'aliment le plus complet pour l'alimentation de l'enfant pendant les six premiers mois qui suivent la naissance. En effet, le lait maternel est stérile et permet la transmission des anticorps de la mère à l'enfant, ce qui limite la prévalence de la diarrhée et d'autres maladies³⁵.

Avec les programmes de sensibilisation sur l'allaitement maternel et l'habitude culturelle des femmes à allaiter leurs enfants, la plupart des enfants sont aujourd'hui allaités après la naissance. Selon le tableau ci-dessous, près de 9 enfants sur 10 de moins de 2 ans ont été allaités au niveau national, soit 91,6%. Malgré ce taux national élevé, certaines régions enregistrent des taux inférieurs. C'est le cas des régions de Conakry (88,1%) et de Kankan (90,1%).

Au niveau préfectoral, les prévalences les plus faibles ont été enregistrées dans les préfectures de Macenta (67,1%) et Lola (75,8%). En revanche, la préfecture de Coyah a la proportion la plus importante d'enfants de moins de 2 ans ayant été allaités après la naissance, avec 99,2% des enfants (voir tableau 5.11a).

L'un des facteurs significativement associés à la MAG pourrait être la pratique de l'allaitement. Dans de nombreuses préfectures comme Gaoual, Koundara, Conakry, Faranah, Kissidougou, Kankan, Kérouané, Mandiana, Siguiri, Forécariah, Téliélé, Labé, Mamou, Pita, Lola, Macenta et Nzérékoré, la pratique de l'allaitement semble en effet être significativement associée à la MAG au seuil de 5%.

5.5.1.2 Délai d'initiation de l'allaitement

Il est recommandé de mettre au sein l'enfant dans l'heure suivant la naissance. Il s'agit donc de l'allaitement précoce. C'est pourquoi, le temps de mise au sein des enfants après la naissance est un facteur important dans sa protection contre les maladies. En tenant compte des résultats des analyses du tableau 5.11a en annexe, près de 48% des enfants allaités ont été immédiatement mis au sein après la naissance et 37% ont été mis au sein moins d'une heure après la naissance.

Dans la préfecture de Tougué, seulement 2,5% des enfants de moins de 2 ans ont été immédiatement mis au sein après la naissance et près de 37% ont été mis au sein avant la fin de l'heure au cours de laquelle ils sont nés. D'une manière générale, seulement 39,4% des enfants sont précocement mis au sein dans la préfecture de Tougué. Dans les préfectures de Dabola et de Boffa, des efforts restent encore à fournir, même si par ailleurs plus de la moitié des enfants sont mis au sein avant la fin de l'heure au cours de laquelle ils sont nés.

35 INS, 2012 : EDS-MICS Guinée.

5.5.1.3 Allaitement exclusif

De la naissance jusqu'à l'âge de 6 mois, le lait maternel seul suffit pour couvrir les besoins nutritionnels du nourrisson. À cet effet, l'OMS, l'UNICEF et le Ministère de la Santé recommandent que les enfants soient exclusivement nourris au sein jusqu'à 6 mois. L'introduction trop précoce d'aliments de complément est déconseillée car elle expose les enfants aux agents pathogènes et augmente ainsi le risque de contracter des maladies infectieuses, en particulier la diarrhée. De plus, elle diminue la prise de lait par l'enfant et donc la succion, ce qui réduit la production de lait. Par contre, à partir de 6 mois, le lait maternel seul ne suffit plus pour couvrir les besoins nutritionnels de l'enfant. L'OMS, l'UNICEF et le Ministère de la Santé recommandent donc que l'allaitement de l'enfant au sein soit poursuivi jusqu'à l'âge de deux ans, mais qu'à partir du 6ème mois il soit complété par l'introduction d'aliments appropriés pour satisfaire les besoins alimentaires indispensables à la croissance de l'enfant.

Pour cette étude, la question portant sur l'allaitement maternel exclusif a été posée uniquement aux mères ou gardiennes ayant des enfants de moins de 6 mois. Le choix exclusif de ces enfants et la façon de poser cette question ont introduit un biais important lié au comportement des femmes par rapport à la poursuite de l'allaitement exclusif jusqu'à 6 mois comme recommandé. Afin d'évaluer la qualité de cette question, d'autres questions de contrôle devraient non seulement être posées, mais elle devrait aussi être étendue aux enfants de plus de 6 mois. Ainsi, en tenant compte de ces limites et malgré l'importance de cette question, elle n'a pas fait l'objet d'une analyse plus poussée.

5.5.1.4 Poursuite de l'allaitement (durée de l'allaitement)

Comme recommandé par l'UNICEF et l'OMS concernant l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, l'allaitement maternel doit se poursuivre jusqu'à 2 ans ou plus. Pendant cette enquête, la question sur la durée de l'allaitement a été posée aux mères ou gardiennes des enfants de moins de 24 mois qui ont été allaités après la naissance.

Selon les résultats de l'AGVSAN portant sur la durée de l'allaitement, au niveau national celle-ci est de 9,77 mois. Cet indicateur pourrait être influencé par la prédominance des enfants de moins de 12 mois. La durée varie d'une région à l'autre, et est plus élevée dans les régions de Boké, Kindia et Labé avec près de 11 mois.

Les analyses détaillées par préfectures ont montré que la durée atteint environ un an à Forécariah, Beyla, Tougué et Koubia. Les durées les plus faibles au niveau préfectoral ont été enregistrées à Faranah avec 5,38 mois, Pita (7,51 mois), Kindia (7,64 mois) et Kouroussa (7,83 mois) (voir détail au tableau 5.11a en annexe).



5.5.2 Aliments de complément

Une bonne alimentation des nourrissons et des jeunes enfants peut augmenter leurs chances de survie. Elle peut également favoriser une croissance harmonieuse et un développement optimal, en particulier dans l'intervalle critique allant de la naissance à l'âge de 2 ans. Afin de s'assurer que les besoins en nutriments des jeunes enfants sont satisfaits et pour atteindre un état de santé optimal, les pratiques alimentaires appropriées doivent reposer sur la diversification de l'alimentation. Ainsi des fruits et légumes riches en vitamine A devraient être consommés quotidiennement. De même, la consommation de viande, volaille, poisson ou d'œufs devrait être quotidienne ou aussi fréquente que possible. Les corps gras jouent également un rôle important dans l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.

L'introduction à partir du sixième mois d'aliments de complément (solides, semi-solides et mous) sains, adaptés à l'âge et dans le respect des principes relatifs à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant de 6-23 mois en termes de fréquence et de diversité alimentaire sont déterminants dans la croissance des enfants. Concernant les aliments de complément consommés au cours des dernières 24 heures avant l'arrivée des enquêteurs, les analyses ont révélé qu'ils sont introduits à partir de 6 mois d'une manière globale.

Par région, les aliments de complément sont introduits à partir de 5 mois dans la région de Labé, ce qui est précoce par rapport aux recommandations de l'OMS et du Ministère de la Santé. En revanche, le nombre de mois moyen à partir duquel les aliments sont introduits est de 7,3 mois dans la région de Boké.

Dans les préfectures de Mali, Lola, Faranah, Kankan, Koubia, Yomou, Lélouma les aliments solides, semi-solides ou mous sont précocement introduits dans l'alimentation des enfants. Le nombre de mois moyen à partir duquel les aliments sont introduits dans ces préfectures est respectivement de 2,3 mois, 5,5 mois, 5,5 mois, 5,7 mois, 5,9 mois, 5,9 mois et 5,9 mois. En revanche, dans les préfectures de Beyla, Kissidougou, Boké, Koundara, Fria, Siguiri, Dinguiraye, Dalaba, et Forécariah, les aliments sont tardivement introduits après en moyenne 7 mois. Cette introduction tardive peut aussi avoir un inconvénient sur quantité de micronutriments que l'enfant doit recevoir pour sa croissance. En tenant compte du temps médian, il est de 6 mois presque dans toutes les préfectures, exception faite de Mali, Dabola, Fria, Siguiri et de Forécariah comme le montre le tableau 5.13a en annexe.

5.5.3 Consommation des aliments

Dans cette section, nous traiterons la fréquence de consommation des repas, l'apport alimentaire minimum acceptable, et la diversité minimum alimentaire. A cause des faibles effectifs par région administrative et par préfecture, ces indicateurs sont calculés pour le niveau national seulement. Il est recommandé de ventiler les résultats en fonction des tranches d'âges suivantes : 6 à 11 mois, 12 à 17 mois et 18 à 23 mois.

5.5.3.1 Fréquence de consommation des repas

La fréquence des repas sert d'indicateur de l'apport énergétique. A cet effet, les enfants doivent au cours des dernières 24 heures recevoir les rations alimentaires suivantes :

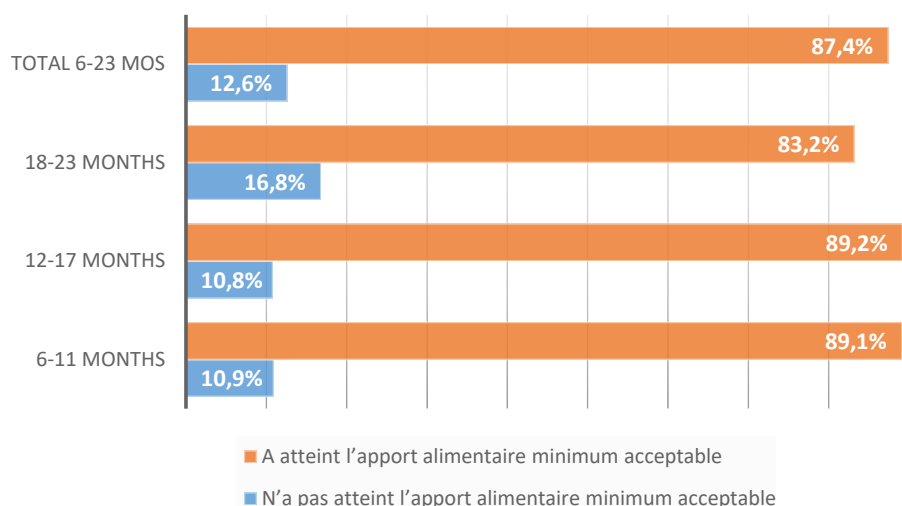
- Au moins 2 repas/collations pour les enfants âgés de 6-8 mois ;
- Au moins 3 repas/collations pour les enfants âgés de 9-23 mois.

Ceci montre que la fréquence de consommation des aliments est liée à l'âge de l'enfant. En analysant la question sur la fréquence de consommation des aliments, les résultats du tableau 5.14a en annexe ont montré qu'au niveau national, près de 68,9% des enfants de 6 à 23 mois consomment au moins trois fois les aliments par jour, près de 21,7% les consomment deux fois par jour et 9,4% n'en avaient consommé qu'une seule fois par jour.

Ces proportions varient d'une région à l'autre. Ainsi, selon les résultats du tableau 5.14a en annexe, c'est dans la région de Nzérékoré que la proportion des enfants qui ont consommé trois ou plus aliments solides, semi-solides ou mous est la plus faible (45% environ). A l'inverse, la proportion la plus élevée a été constatée dans la région de Kindia avec 78,7%.

Par ailleurs, selon les résultats du graphique suivant 87,4% des enfants de 6-23 mois ont atteint la fréquence alimentaire minimum au niveau national. Ces proportions sont plus élevées chez les enfants de 12-17 mois et chez ceux de 6-11 mois, avec respectivement 89,2% et 89,1%. Elles sont en revanche plus faibles chez les enfants de 18-23 mois avec 83,2%.

Graphique 5.8 : Fréquence Alimentaire Minimum par classe d'âge au niveau national



5.5.3.2 Apport alimentaire minimum acceptable

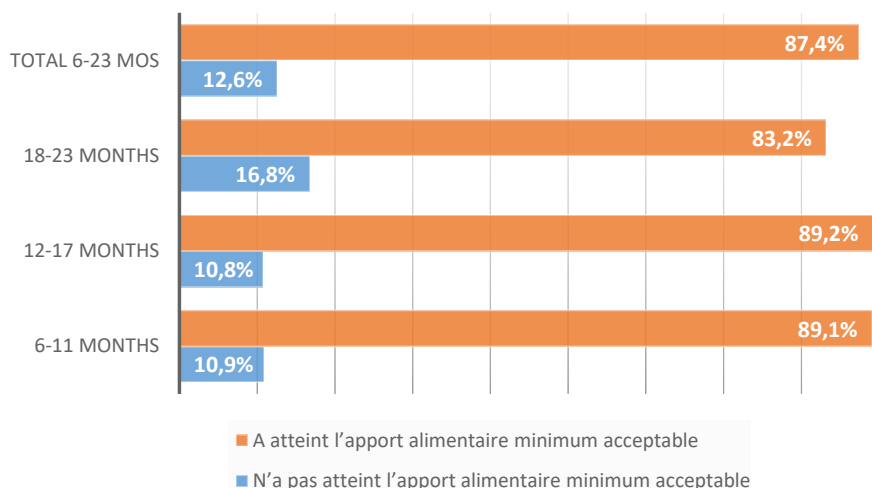
Le seuil a été fixé à au moins 4 des 7 groupes d'aliments car il s'associe à un meilleur régime alimentaire, que l'enfant soit allaité au sein ou pas. Dans la plupart des populations, la consommation d'aliments appartenant à au moins 4 groupes le jour précédant signifie que l'enfant a eu une grande probabilité de manger au moins un aliment d'origine animale et un fruit ou légume ce jour-là, en plus d'un aliment de base (céréales, racines ou tubercules)³⁶, ce qui a permis de classer les enfants en deux catégories : Ceux qui ont atteint l'apport alimentaire minimum acceptable et ceux qui ne l'ont pas atteint.

Ainsi, le graphique suivant montre que, sur l'ensemble des enfants de 6 à 23 mois, seuls 27,3% ont atteint l'apport alimentaire minimum acceptable contre 72,7% qui ne l'ont pas atteint. L'analyse par classe d'âge a montré que c'est parmi les enfants de 18 à 23 mois que la proportion des enfants ayant atteint l'apport minimum acceptable est la plus élevée, avec 33,6%. Elle est de 31,1% pour les enfants de 12 à 17 mois et de 16,7% pour ceux de 6 à 11 mois.



³⁶ Indicateurs pour évaluer les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Conclusions d'une réunion de consensus du 6 au 8 novembre 2007, Washington, D.C., USA.

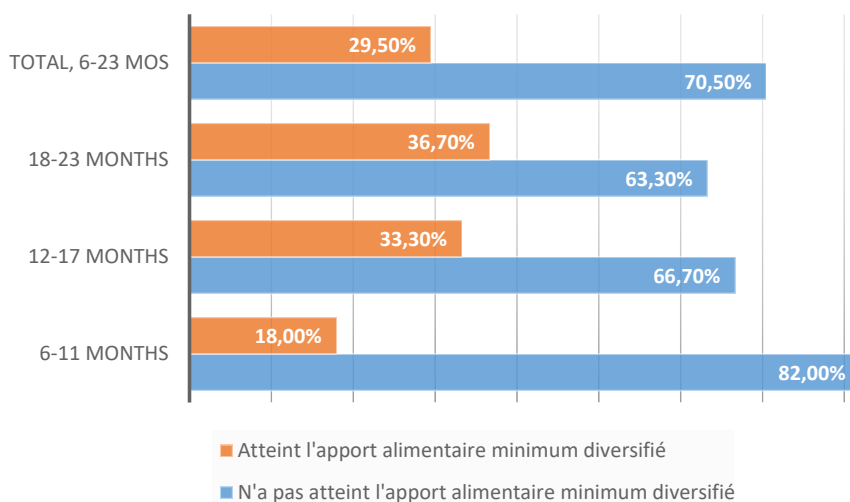
Graphique 5.9 : Apport alimentaire minimum acceptable au niveau national par classe d'âge



5.5.3.3 Diversification Alimentaire Minimum

Le régime alimentaire minimum d'un enfant est donc considéré comme diversifié s'il a consommé au moins 4 aliments différents la veille du passage des enquêteurs. Ainsi, selon les résultats des analyses, pour l'ensemble des enfants de 6-23 mois, 29,5% ont consommé au moins 4 groupes d'aliments différents la veille, contre 70,5% des enfants qui ont consommé au plus 3 aliments. Une analyse par classe d'âge montre que la proportion d'enfants ayant consommé au moins 4 groupes d'aliments est plus élevée chez les enfants de 18-23 mois, avec 36,70%, alors que ces proportions sont respectivement de 33,30% et 18% chez les enfants de 12-17 ans et 6-11 ans.

Graphique 5.10 : Diversité Alimentaire Minimum au niveau national par classe d'âge



5.5.3.4 Score de diversité alimentaire

La diversité du régime alimentaire sert à déterminer l'adéquation de la teneur en éléments nutritifs de la nourriture consommée, en excluant le fer. Pour la calculer, les aliments sont classés en sept groupes selon la consommation de l'enfant au cours des 24 heures passées :

- Au plus 3 aliments : Alimentation de faible qualité ;
- Entre 4 et 5 aliments : Consommation moyenne ;
- Plus de 6 aliments : Meilleure alimentation.

Le risque pour les enfants de tomber dans la malnutrition pourrait corroborer le score de diversité alimentaire. Cet indicateur est parfois influencé par la conjoncture aussi bien économique, physique que culturelle. Lorsque la fréquence et la diversité alimentaires sont respectées, l'enfant est supposé bénéficier d'une alimentation appropriée ou d'un « régime alimentaire minimum acceptable ».

Les analyses ont révélé qu'au niveau national, environ 42% des enfants de 6-23 mois ont un score de diversité alimentaire faible, 34% un score moyen et près de 24% un score de diversité alimentaire élevé.

Dans les régions de Faranah, Labé, Mamou et Nzérékoré (cf. les tableaux 5.13b en annexe), plus de la moitié des enfants de la tranche d'âge de 6 à 23 mois ont un score de diversité alimentaire faible, c'est à dire que ces enfants ont consommé au maximum trois groupes d'aliments pendant les 24 heures passées. La zone spéciale de Conakry a la proportion la plus élevée d'enfants ayant consommé au moins 6 aliments.

Les analyses par préfecture ont montré que, dans les préfectures de Pita, Macenta et Lélouma, plus de 75% des enfants de 6 à 23 mois ont un score de diversité alimentaire faible. Dans les préfectures de Kissidougou, Dalaba, Guéckédou, Faranah, Labé et Koundara, plus de la moitié des enfants ont un score de diversité alimentaire faible. A part les préfectures sus citées, plus de la moitié des enfants vivant dans les autres préfectures ont un score de diversité alimentaire moyen ou élevé.

Selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage, les enfants vivant en milieu rural ou dans les ménages dirigés par les femmes ont un score de diversité alimentaire faible plus élevé que ceux du milieu urbain ou vivant dans les ménages dont le chef de ménage est un homme. Autrement dit, les premiers ont une alimentation moins diversifiée que les seconds (voir le tableau 5.15a en annexe).

5.5.4 Santé des enfants

Au cours de cette enquête, les informations sur l'administration de la vitamine A et le déparasitage au Mébendazole pour les enfants de 6 à 59 mois et sur la couverture vaccinale pour ceux de 12 à 59 mois ont été collectées. Les différentes couvertures calculées sur cette base permettent d'identifier les préfectures de faible couverture par rapport aux objectifs fixés par l'OMS.

5.5.4.1 Supplémentation en vitamine A

L'analyse de la question sur l'administration de la vitamine A a montré qu'à l'échelle nationale, 89,4% des enfants de 6 à 59 mois ont reçu la vitamine A. Selon les résultats de l'enquête SMART de 2015, ce taux était de 68,8% et de 85,4% selon l'enquête SMART de 2012. Cette différence pourrait se traduire par les efforts fournis par le Ministère de la Santé et ses partenaires, mais il faut rappeler que la campagne de 2015 s'est passée dans un contexte de présence de la fièvre hémorragique à virus Ebola.

En comparant les régions entre elles, nous remarquons que les régions de Boké, Kindia, Labé, Faranah et Nzérékoré ont les couvertures les plus importantes. Elles ont des taux de couverture qui dépassent le niveau national. En revanche, la couverture la plus faible a été enregistrée dans la région de Mamou, avec 80,8%.

Par préfecture, les plus faibles taux de couverture ont été enregistrés à Dalaba, Kérouané, Macenta et Kindia. Les taux de couverture y sont respectivement de 50,3%, 64,5%, 75,6% et 76,0%. Par contre, les taux de couverture les plus élevés ont été enregistrés dans les préfectures de Koubia, Mandiana, Beyla, Kissidougou et Boffa. Dans ces préfectures, 9 enfants sur 10 ont reçu de la vitamine A.

Selon le milieu de résidence, les enfants vivant en milieu urbain ont plus de chance d'avoir reçu de la vitamine A que ceux du milieu rural, comme le montre le tableau 5.16a en annexe.

Par ailleurs, un croisement a été effectué entre l'administration de la vitamine A et la malnutrition aigüe globale (MAG). Selon les résultats de ces analyses, la prise ou non de la vitamine A semble avoir une influence significative sur la MAG dans les préfectures de Boké, Gaoual, Koundara, Conakry, Dabola, Kissidougou, Faranah, Kankan, Kérouané, Dubréka, Forécariah, Kindia, Téliélé, Koubia, Lélouma, Dalaba, Mamou, Beyla, Guéckédou, Lola et Macenta (voir tableau 5.16b en annexe). Ceci signifie que, dans ces préfectures, la lutte contre la MAG pourrait passer par l'administration de la vitamine A.

5.5.4.2 Déparasitage des enfants de 12 à 59 mois

Le déparasitage systématique des enfants de 12 à 59 mois est souvent associé aux campagnes de vaccination. Il vise à débarrasser les enfants des vers intestinaux qui les exposent aux troubles digestifs et à l'anémie, et contrarie leur développement. La question sur la prise de déparasitant (Mébendazole) dans les six mois précédant l'enquête a été posée aux mères ou personne en charge de ces enfants.

Selon les résultats du tableau 9.17a en annexe, au niveau national, près de 83% des enfants de 12 à 59 mois ont été déparasités, avec des disparités constatées entre les régions et les préfectures. Par région, le taux de couverture le plus faible a été trouvé à Mamou (68,1%) et le plus élevé à Kindia (90,1%).

Comme la vitamine A, le taux de couverture le plus faible a également été trouvé dans la préfecture de Dalaba (38,7%), suivie par la préfecture de Kérouané (50,5%). Les taux de couverture les plus élevés ont été enregistrés dans les préfectures de Kouroussa (98,7%), Mandiana (97,4%) et Koubia (97,0%).

En faisant une comparaison par milieu de résidence, le taux de couverture est plus élevé en milieu urbain (84,3% contre 82,5% en milieu rural). Comme la vitamine A, le déparasitage au Mébendazole semble également être significativement lié à la MAG dans les préfectures de Boké, Gaoual, Koundara, Conakry, Dabola, Faranah, Kissidougou, Kankan, Kérouané, Mandiana, Siguiri, Dubréka, Forécariah, Fria, Kindia, Téliélé, Koubia, Lélouma, Dalaba, Pita, Beyla, Guéckédou, Lola, Macenta et Nzérékoré (voir le tableau 5.18a en annexe).

Il est important de mentionner que certaines déclarations sur la vitamine A ou le déparasitage n'ont pas pu être confirmées par un carnet de santé. Elles pourraient aussi être influencées par un défaut de mémoire dû à la référence temporelle utilisée (six derniers mois) ou l'interférence d'autres campagnes, comme les campagnes de distribution de masse effectuées dans le cadre de la lutte contre les maladies tropicales négligées.

5.5.4.3 Carnet ou carte de vaccination

L'obtention des carnets ou la carte de vaccination devient de plus en plus facile, avec les campagnes de sensibilisation sur les naissances dans les structures sanitaires ou assistées par un personnel de santé, les campagnes de vaccinations ou les vaccinations de routine. En 2012 et selon l'enquête SMART, plus de six femmes sur dix (66,7%) ont été assistées pendant leur accouchement.

Ceci pourrait se traduire par des proportions élevées d'enfants ayant des cartes de vaccination selon les résultats de l'enquête. Dans l'ensemble, la proportion d'enfants ayant un carnet de vaccination est de 85,9%.

Les proportions les plus importantes sont observées à Conakry et Kindia, avec respectivement 90,3% et 93,2%. Les régions ayant les plus faibles proportions d'enfants dotés d'un carnet de vaccination sont les régions de Boké (84,1%) et Kankan (84,6%).

Comme pour la plupart des indicateurs, la proportion d'enfants ayant un carnet de vaccination est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (92,4% contre 83,7% en milieu rural). Le tableau 5.19a en annexe donne plus de détails par préfecture, ce qui pourra permettre de formuler des recommandations spécifiques à chaque préfecture pour des actions ciblées.

5.5.5 Enregistrement des enfants après la naissance

L'enregistrement de la naissance d'un enfant à l'état civil le rend légalement membre d'une famille et d'une nation, lui confère une nationalité, ainsi que le droit d'être protégé par l'État quand la protection des parents fait défaut. L'enregistrement des enfants à l'état civil constitue également une source fiable de statistiques sociodémographiques. C'est dans cette optique qu'au cours de cette enquête a été posée une question sur l'enregistrement des enfants de moins de 5 ans après la naissance pour l'obtention d'un acte de naissance.

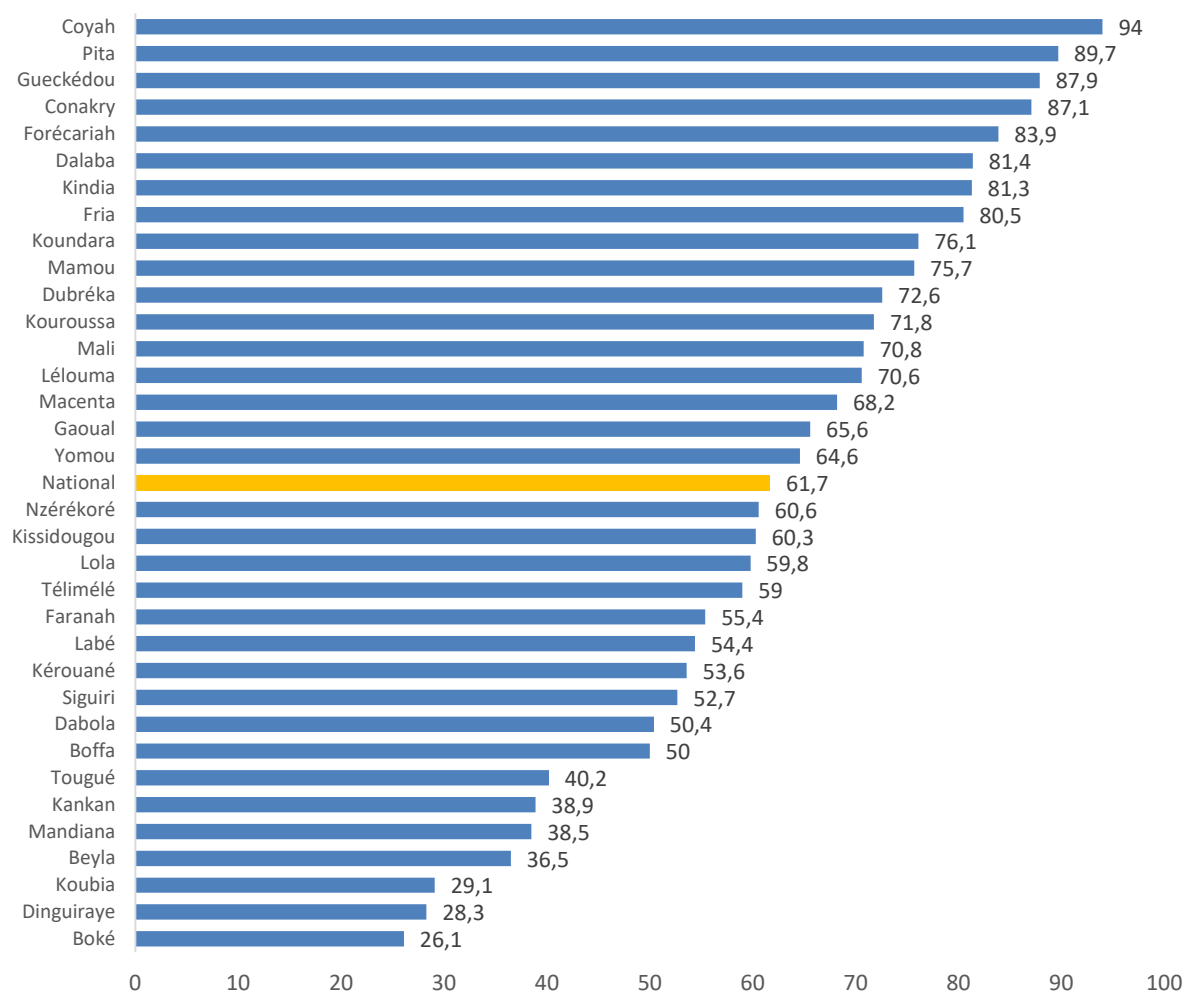
Au niveau national, près de 62% des enfants ont été déclarés après la naissance à l'état civil, avec une proportion plus élevée à Conakry (87,1%) et à Mamou (82,1%), alors que la plus faible proportion a été enregistrée à Kankan (46,8%).

Une analyse détaillée par préfecture montre une proportion des enfants déclarés à l'état civil très faible dans certaines localités de Koubia, Dinguiraye et Boké, avec respectivement 29,1%, 28,3% et 26,1%, ce qui est largement en dessous du niveau national. Par contre les préfectures de Coyah, Fria, Kindia, Dalaba, Forécariah, Conakry, Guéckédou, Pita, et Coyah ont des proportions d'enfants ayant été déclarés après leur naissance qui dépassent le niveau national, avec chacune plus de 80% d'enfants déclarés à l'état civil selon les résultats de l'enquête.

En milieu urbain, près de 80% des enfants de moins de 5 ans ont été enregistrés après leur naissance, alors qu'en milieu rural leur proportion est seulement de près de 56%. Comme beaucoup d'indicateurs, cette différence entre le milieu rural et le milieu urbain pourrait être due aux difficultés d'accès aux services sociaux de base.

Une analyse selon le sexe du chef de ménage a également été effectuée. Elle a révélé que les enfants vivant dans les ménages dirigés par les femmes ont plus de chance d'être déclarés à l'état civil après leur naissance. Ainsi, près de 71% des enfants de moins de 5 ans vivant dans les ménages dirigés par une femme ont été déclarés à l'état civil, contre 61% de ceux des ménages dirigés par un homme.

Graphique 5.11 : Déclaration des enfants de moins de 5 ans à l'état civil après leur naissance



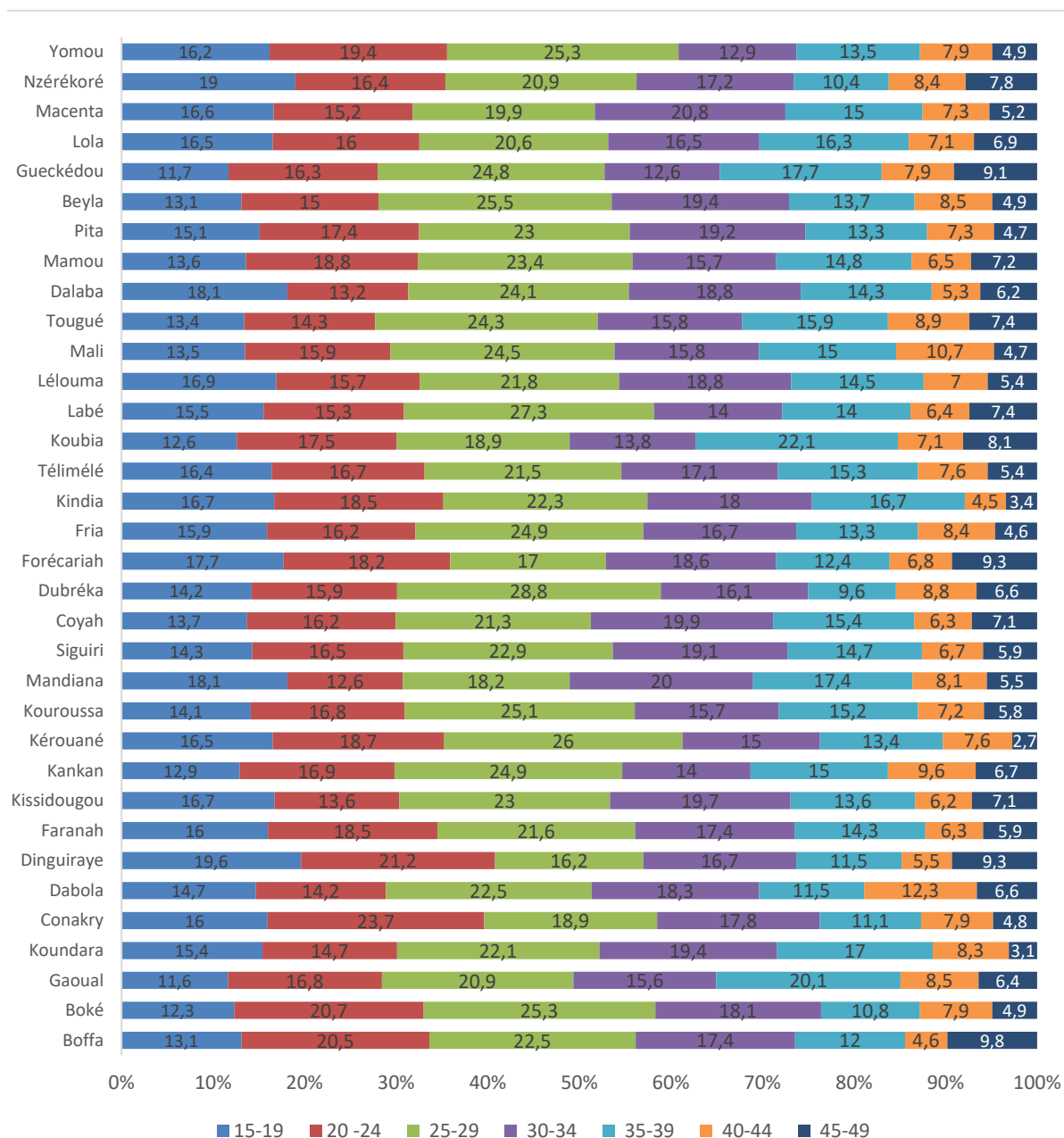
5.6 Femmes en âge de procréer

Pour cette enquête, nous nous sommes intéressés aux femmes âgées de 15 à 49 ans qui sont des femmes en âge de procréer pour évaluer leur état nutritionnel à travers le périmètre brachial.

5.6.1 Répartition des femmes en âge de procréer

La répartition des femmes en âge de procréer par classes d'âge quinquennales permet de les catégoriser, car l'âge est un facteur important et définit le temps d'exposition au phénomène étudié sur lequel il pourrait avoir une influence. L'âge moyen des femmes enquêtées est de 28,77 ans et leur âge médian est de 28 ans. Selon les résultats du tableau 5.20a en annexe, les femmes de 40 à 44 et de 45 à 49 ans sont moins représentées dans cet échantillon. Au niveau national, elles représentent respectivement 7,6% et 6,2% des femmes enquêtées. La même tendance est constatée aussi bien au niveau régional que préfectoral, comme le montre le graphique 5.12.

Graphique 5.12 : Répartition des femmes de 15-49 ans selon la classe d'âge par préfecture



5.6.2 Statut des femmes en âge de procréer

L'état physique d'une femme peut être lié à son statut nutritionnel, et le degré de vulnérabilité des femmes peut également dépendre de leur statut physique. C'est pourquoi une question sur le statut des femmes a été posée, permettant de les catégoriser en quatre classes :

- Femmes enceintes ;
- Femmes allaitantes ;
- Femmes enceintes et allaitantes ;
- Femmes non-enceintes et non-allaitantes.

L'analyse des résultats montre que 8% des femmes étaient enceintes au moment de l'enquête, avec la proportion la plus faible enregistrée à Conakry (3,7%). Par ailleurs, 32,4% d'entre elles étaient allaitantes et 58% non-enceintes et non-allaitantes. Être une femme enceinte et allaitante n'est pas une pratique répandue, surtout dans le contexte guinéen, comme l'indique le tableau 5.21a en annexe. De plus, être enceinte et allaitante présente un risque plus élevé pour les femmes d'être malnutries. Au niveau national, seulement 1,5% des femmes enquêtées étaient enceintes et allaitantes et ces proportions sont en dessous de 2% quelle que soit la région administrative considérée.

Sur le plan préfectoral, la proportion des femmes enceintes et allaitantes dépasse les 2% dans les préfectures de Boffa, Kankan, Kérouané, Siguiri, Lola et Macenta. Quant aux femmes ayant déclaré être enceintes pendant l'enquête, la proportion la plus faible a été enregistrée à Téliélé, avec près de 5,1%, suivie par Kissidougou avec 5,5%. En revanche, la proportion la plus élevée a été trouvée à Dabola. Dans cette préfecture, la proportion des femmes enceintes est de 12%.

5.6.3 Statut nutritionnel des femmes pendant l'enquête

Pendant cette enquête, le périmètre brachial a été utilisé pour évaluer le statut nutritionnel des femmes de 15 à 49 ans. L'indicateur de l'état nutritionnel de ces femmes a ainsi été calculé conformément aux seuils de l'OMS comme mentionnés dans le tableau 5.2.

Comme mentionné plus haut, les femmes enceintes et allaitantes, à cause de leur double statut physique, sont plus exposées à la malnutrition. Selon le tableau 5.6 ci-dessous, 8,2% parmi elles souffrent de malnutrition aiguë globale (MAG) alors que, parmi les autres catégories, la proportion de femmes en âge de procréer malnutries varie de 4,9% à 5,9% (les tableaux sur la malnutrition selon le statut physique de la femme par caractéristiques sociodémographiques sont disponibles en annexe).

Selon les résultats du tableau 5.20a en annexe, 4,9% des femmes en âge de procréer souffrent de MAG, dont 1,5% de sa forme sévère, au niveau national. Il est important de signaler que, pour la malnutrition des femmes, la région spéciale de Conakry a la proportion la plus élevée. Dans cette région, 8,1% des femmes souffrent de la MAG, dont 3,8% de sa forme sévère. La proportion la plus faible de femmes souffrant de la MAG a été enregistrée dans la région de Boké, avec 3,7%.

Au niveau préfectoral, il ressort que les femmes vivant à Mandiana, Fria, Mali et Boffa sont moins exposées à la MAG, comme le montre le tableau 5.21a en annexe. Dans ces préfectures, moins de 3% des femmes en âge de procréer souffrent de MAG. En revanche, dans les préfectures de Kindia, Dalaba et Faranah, plus de 7% des femmes en âge de procréer souffrent de la MAG.

Si pour la plupart des indicateurs, le milieu rural semble défavorisé, les résultats du tableau 5.7 révèlent que les femmes de 15-49 ans vivant dans le milieu urbain sont plus exposées à la MAG que leurs homologues du milieu rural. En milieu urbain, la proportion de femmes en âge de procréer souffrant de la MAG est en effet de 6,0%, contre 4,6% en milieu rural.

Tableau 5.6 : Prévalence de la malnutrition aiguë des femmes de 15 à 49 ans basée sur les seuils de MUAC par statut physique de la femme pendant l'enquête

Statut physique de la femme	Malnutrition Aiguë						Total femmes de 15-49 ans
	Sévère		Modérée		Globale		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Enceinte	259	1,4%	878	4,6%	1 136	5,9%	19 153
Allaitante	809	1,1%	2 647	3,5%	3 456	4,5%	76 425
Enceinte et allaitante	117	3,4%	170	4,9%	287	8,2%	3 481
Non enceinte et non allaitante	2 208	1,7%	4 231	3,2%	6 439	4,9%	130 736
Total	3 393	1,5%	7 926	3,4%	11 319	4,9%	229 794

Tableau 5.7 : Prévalence de la malnutrition aiguë des femmes de 15 à 49 ans, basée sur les seuils de MUAC par caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques socio-démographiques		Malnutrition aiguë								Total
		Malnutrition Sévère		Malnutrition Modérée		MAG		Normal		
		n	%	n	%	n	%	n	%	
Région administrative	Boké	107	0,6	547	3,1	654	3,7	16988	96,3	17642
	Conakry	790	3,8	884	4,3	1675	8,1	18948	91,9	20623
	Faranah	383	1,7	1123	5,0	1506	6,7	20977	93,3	22483
	Kankan	798	1,3	1586	2,5	2384	3,8	60969	96,2	63354
	Kindia	515	1,6	1346	4,1	1861	5,7	30914	94,3	32774
	Labé	164	0,9	551	2,9	715	3,8	18079	96,2	18794
	Mamou	161	1,2	483	3,5	644	4,7	13093	95,3	13737
	Nzérékoré	475	1,2	1406	3,5	1881	4,7	38508	95,3	40388
Total	3393	1,5	7926	3,4	11319	4,9	218475	95,1	229794	
Préfecture	Boffa	0	0,0	101	2,8	101	2,8	3517	97,2	3618
	Boké	49	0,7	218	3,1	266	3,8	6701	96,2	6967
	Fria	8	0,4	32	1,8	40	2,2	1753	97,8	1793
	Gaoual	17	0,8	91	4,3	108	5,1	2011	94,9	2119
	Koundara	33	1,1	104	3,3	138	4,4	3006	95,6	3144
	Conakry	790	3,8	884	4,3	1675	8,1	18948	91,9	20623
	Dabola	47	1,2	90	2,3	137	3,6	3715	96,4	3852
	Dinguiraye	54	1,2	251	5,7	306	6,9	4111	93,1	4417
	Faranah	217	2,5	632	7,3	849	9,8	7855	90,2	8703
	Kissidougou	65	1,2	149	2,7	214	3,9	5296	96,1	5511
	Kankan	256	1,5	371	2,2	627	3,7	16378	96,3	17005
	Kérouané	34	0,6	167	3,1	201	3,7	5256	96,3	5457
	Kouroussa	86	1,6	119	2,2	205	3,7	5310	96,3	5515
	Mandiana	88	0,5	294	1,7	382	2,2	17165	97,8	17547
	Siguiri	334	1,9	635	3,6	969	5,4	16861	94,6	17829
	Coyah	51	1,0	187	3,7	238	4,7	4776	95,3	5014
	Dubréka	19	0,4	139	2,7	158	3,1	5001	96,9	5159
	Forécariah	138	1,8	369	4,8	507	6,6	7168	93,4	7675
	Kindia	223	3,1	302	4,2	525	7,4	6578	92,6	7103
	Télimélé	83	1,1	350	4,5	433	5,5	7390	94,5	7823
	Koubia	29	1,2	44	1,9	74	3,1	2292	96,9	2366
	Labé	16	0,3	203	4,2	219	4,5	4639	95,5	4859
	Lélouma	92	2,2	114	2,7	206	4,9	3976	95,1	4182
	Mali	11	0,2	110	2,3	122	2,5	4695	97,5	4816
	Tougué	16	0,6	79	3,1	95	3,7	2477	96,3	2571
	Dalaba	32	1,2	171	6,3	204	7,5	2529	92,5	2732
	Mamou	96	1,8	151	2,8	247	4,6	5127	95,4	5373
	Pita	33	0,6	161	2,9	194	3,4	5437	96,6	5631
	Beyla	125	1,7	218	3,0	343	4,7	6956	95,3	7299
	Gueckédou	73	0,8	379	4,1	452	4,9	8812	95,1	9264
	Lola	37	0,7	146	2,9	183	3,6	4907	96,4	5090
	Macenta	163	2,5	155	2,4	318	4,9	6140	95,1	6458
Nzérékoré	68	0,9	295	3,9	363	4,8	7227	95,2	7590	
Yomou	9	0,2	213	4,5	221	4,7	4467	95,3	4688	
Milieu de résidence	Rurale	2124	1,2	5830	3,4	7954	4,6	165586	95,4	173540
	Urbaine	1269	2,3	2096	3,7	3365	6,0	52889	94,0	56254
Sexe du CM	Masculin	2772	1,4	7126	3,5	9898	4,8	194539	95,2	204438
	Féminin	621	2,4	800	3,2	1421	5,6	23936	94,4	25356
National		3393	1,5	7926	3,4	11319	4,9	218475	95,1	229794

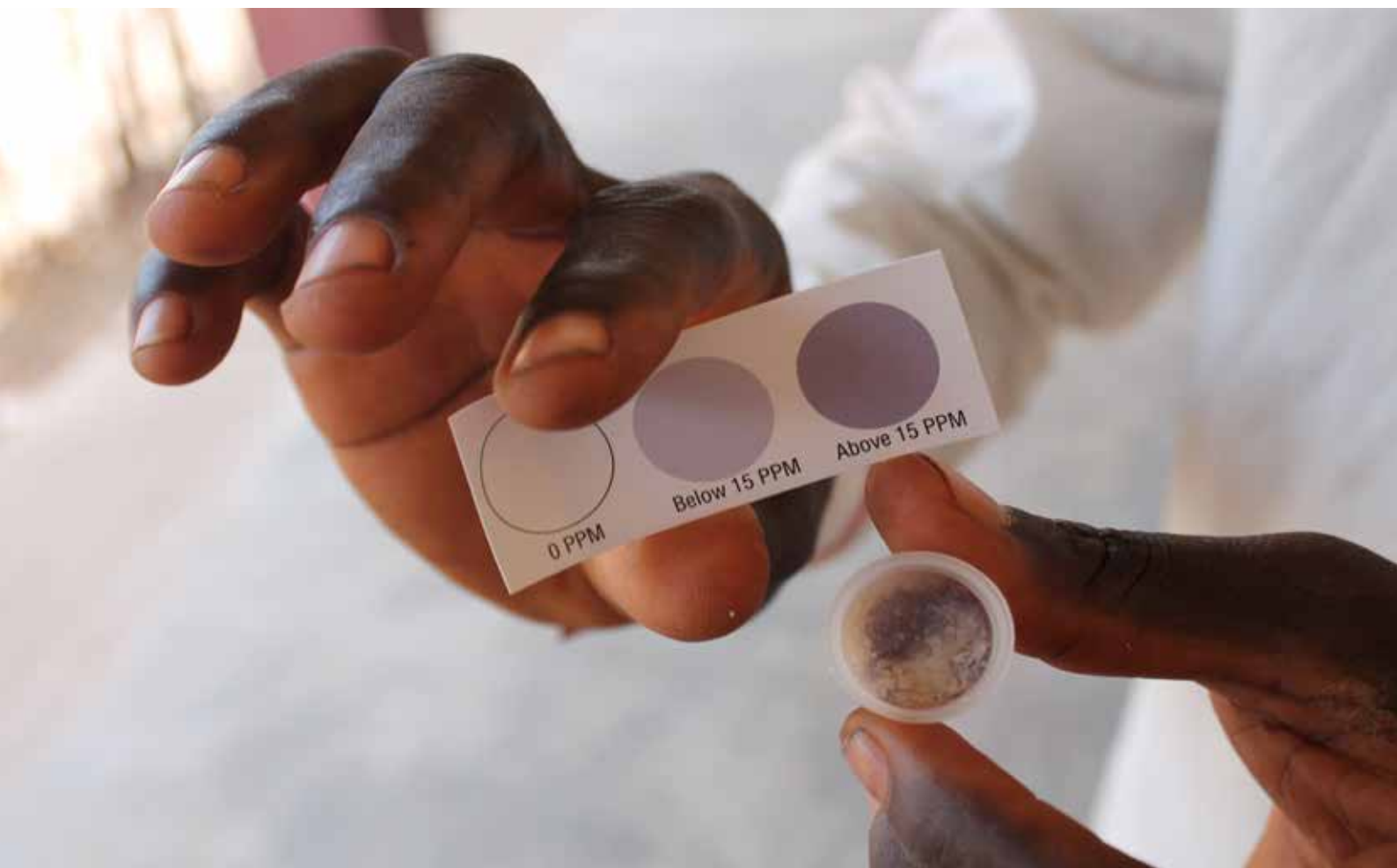
5.7 Utilisation du sel iodé

Les troubles dus à la carence en iode sont la première cause d'arriération mentale évitable et de développement psychomoteur avec des facultés affaiblies chez les jeunes enfants. Dans sa forme extrême, la carence en iode provoque le crétinisme et augmente également les risques de mortalité et de fausses couches chez les femmes enceintes. La carence en iode est le plus souvent associée au goitre et occasionne un grand nombre de victimes, affaiblissant la croissance et le développement du cerveau, ce qui contribue à son tour aux mauvais résultats scolaires, à la diminution des capacités intellectuelles et au fléchissement du rendement au travail selon la MICS 2016.

Selon les tests d'iodation qui ont été effectués, au niveau national environ 52% des ménages utilisent du sel iodé. Des disparités importantes ont été constatées entre les régions administratives, avec un niveau d'utilisation du sel iodé plus élevé dans les régions administratives de Faranah, Kankan et de Mamou, qui ont respectivement 91,3%, 71,8% et 68,0% de ménages utilisant du sel iodé. A l'inverse, ce niveau est de 28,3% à Boké et 33,6% à Conakry, qui enregistrent les taux d'utilisation les plus faibles.

Au niveau préfectoral, les analyses ont montré que, dans les préfectures de Faranah et de Guéckédou, tous les ménages utilisent du sel iodé, suivis des ménages des préfectures de Dabola, Dinguiraye, Kissidougou, Kankan, Kérouané, Siguiri, Mali, Pita, Nzérékoré et Yomou. Dans ces préfectures, plus de 80% des ménages consomment du sel iodé. Les proportions les plus faibles de consommation du sel iodé ont été constatées dans les préfectures de Kouroussa (0,4%), Fria (0,5%), Kindia (0,6%), Macenta (0,6%), Téliélé (1,2%) et Forécariah (2,2%). Le détail des résultats se trouve en annexe (Tableau 5.23) mais il faut cependant noter que dans certaines préfectures des difficultés liées à la qualité des tests ont été relevées, pouvant impliquer un biais dans les résultats.

L'analyse par milieu de résidence a révélé que les ménages vivant en zone rurale consomment plus de sel iodé que ceux de la zone urbaine (53,9% contre 46,0%). Quant au sexe du chef de ménage, il ressort de l'enquête que les ménages dirigés par des hommes ont un niveau de consommation du sel iodé plus élevé que ceux dirigés par les femmes. En effet, les proportions des ménages ayant du sel iodé sont de 52,5% pour les ménages dirigés par les hommes et 46,3% pour ceux dirigés par les femmes au niveau national.



5.8 Conclusions sur la nutrition

Cette enquête nationale, ayant un niveau de représentativité préfectorale, a permis d'évaluer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer. Elle a également permis de faire des analyses détaillées pour chacune des préfectures et pour la région spéciale de Conakry. Dans l'ensemble, une prédominance des enfants de sexe masculin est constatée. Par rapport à l'âge, la proportion des enfants de plus de 2 ans est plus élevée. D'une manière générale, la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans continue de s'améliorer depuis 2012 selon les différents rapports des enquêtes SMART réalisées. Malgré cette amélioration, quelques préfectures restent en situation de précarité, voire critique selon les catégories de malnutrition considérées.

Pour la MAG, la situation nutritionnelle des enfants vivant dans la préfecture de Dinguiraye est qualifiée de sérieuse. Quant à la malnutrition chronique, la situation est préoccupante à Dinguiraye et dans les préfectures de Tougué, Mamou, Faranah et Guéckédou. Elle est critique dans les préfectures de Beyla et de Lola en zone forestière. Pour l'insuffisance pondérale également, les préfectures de Dinguiraye et Lola sont celles ayant les proportions les plus élevées. Pour ces préfectures, une recherche plus approfondie s'avère importante, afin de pouvoir déterminer les causes de ces prévalences élevées.

Une analyse selon le sexe a montré que les enfants de sexe masculin sont en général sensiblement plus exposés à la malnutrition que les filles. De même, les enfants en milieu rural sont plus exposés que ceux du milieu urbain. D'autres analyses concernant l'allaitement, les aliments de complément et la santé des enfants ont été menées. Pour ce qui est de l'allaitement maternel, selon les résultats de ces analyses, la majorité des enfants de moins de 2 ans sont allaités après leur naissance. Le temps de mise au sein varie significativement d'une préfecture à l'autre, mais les analyses n'ont pas pu être effectuées quant à l'allaitement maternel exclusif. L'introduction des aliments de complément se fait elle en moyenne 6 mois après la naissance.

Le score de diversité alimentaire calculé pour les enfants de 6 à 23 mois reste faible dans l'ensemble. Cette monotonie dans l'alimentation n'est pas sans conséquence sur l'état nutritionnel des enfants. Pour la santé et la protection des enfants, les questions portant sur la supplémentation de la vitamine A aux enfants de 6 à 59 mois, le déparasitage des enfants de 12 à 59 mois, la possession d'un carnet de vaccination et la déclaration des enfants à l'état civil après leur naissance ont été analysées. Par ailleurs, pour l'évaluation de l'état nutritionnel des femmes en âge de procréer, le périmètre brachial a été relevé ainsi que leur état physique. Ainsi, les résultats de l'analyse montrent que les femmes enceintes et allaitantes sont plus exposées à la malnutrition que les autres catégories. En tenant compte des différentes situations entre les préfectures, des actions spécifiques pourront être prises afin de renverser ces tendances.





6

**FACTEURS INFLUENCANT
LA SECURITE ALIMENTAIRE
ET NUTRITIONNELLE**

En matière de sécurité alimentaire, les conditions de vie des populations ont un impact sur l'accès à la nourriture, sa disponibilité et surtout son utilisation au sein du ménage. Cette section aborde les conditions de vie des populations en matière d'éducation, de santé, de logement et d'énergie, d'eau et d'assainissement. Les questions liées à la migration, au genre et aux moyens de communication sont également abordées car ces thématiques impactent les conditions de vie des ménages.

6.1 Education

Cette première sous-section analyse le niveau d'instruction des chefs de ménages, le taux de scolarisation des enfants, ainsi que les taux de non scolarisation et d'abandon de l'école.

6.1.1 Niveau d'instruction des chefs de ménages

En matière d'éducation, au niveau national, il ressort des résultats de l'enquête que les chefs de ménages n'ont pas un niveau d'instruction élevé. En effet, comme mentionné dans le graphique 6.1 suivant, pour 32,7% des ménages, le chef de famille n'a pas de niveau scolaire formel c'est-à-dire qu'il est soit analphabète soit lettré mais n'a pas fréquenté une école. Par ailleurs, 30,6% des chefs de ménages ont été instruits à travers l'école coranique. Enfin, près d'un tiers des ménages (32,8%) a fréquenté le système scolaire formel et possède un niveau primaire, secondaire voire d'éducation supérieure tandis que 3,7% ont un niveau de formation professionnelle.

Les chefs de ménage en milieu rural ont un niveau plus faible que ceux des zones urbaines : 37,2% des responsables n'ont pas de niveau formel et sont soit lettrés (9,7%), soit analphabètes (23%). Seulement 26,1% sont passés par le système scolaire formel et 11,5% seulement ont un niveau primaire. En contexte urbain, 21,7% des chefs de famille n'ont pas de niveau formel c'est-à-dire qu'ils n'ont pas suivi un cursus scolaire mais sont alphabétisés ou pas. Par ailleurs, 47,7% ont fréquenté un établissement scolaire et 17,6% d'entre eux ont même un niveau d'éducation supérieur (université par exemple) contre seulement 2,8% en rural.

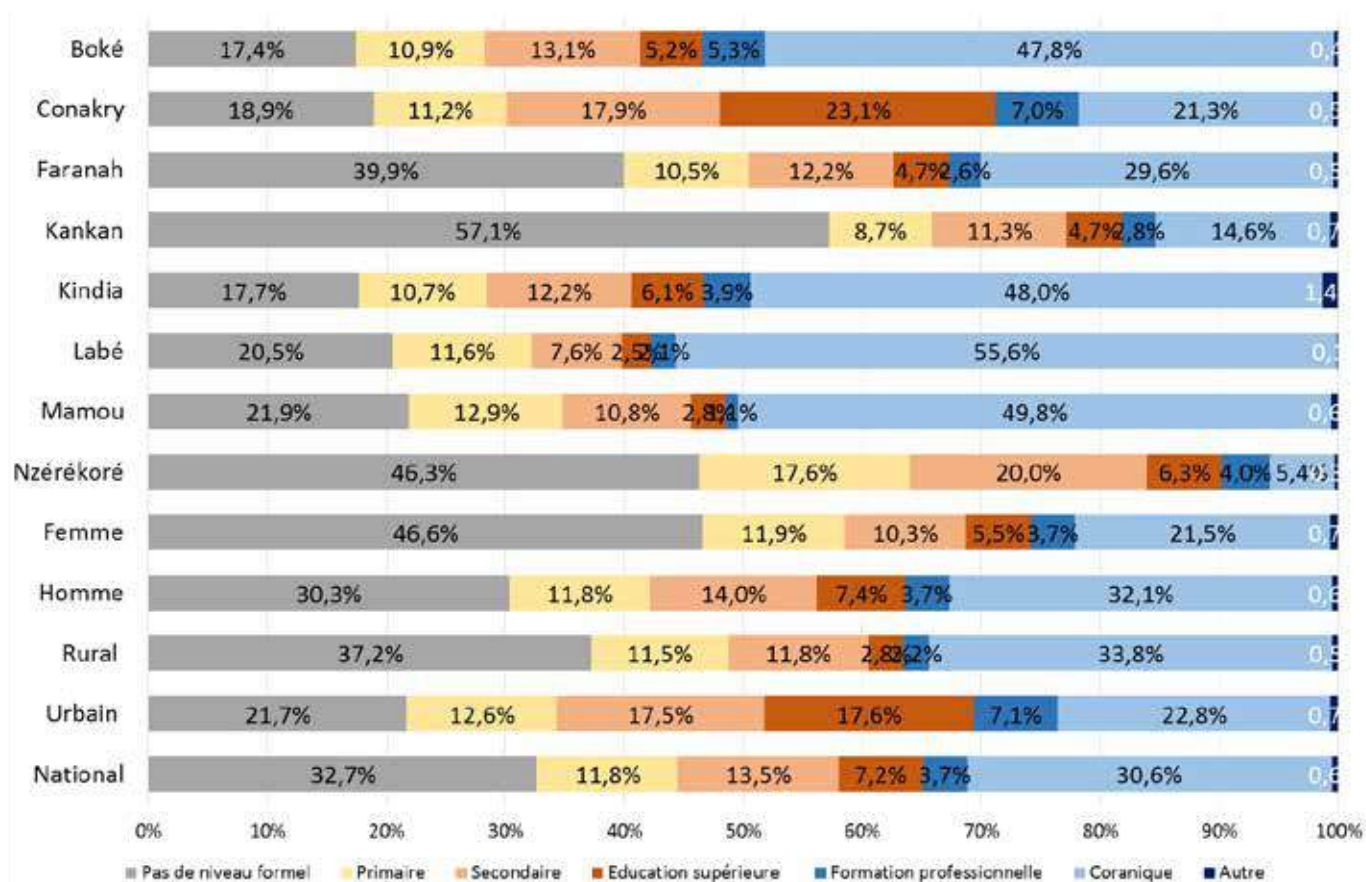
Le niveau d'instruction apparaît sensiblement différent entre les hommes et les femmes chefs de ménages. En effet, près d'une femme sur deux (46,6%) n'a pas de niveau d'instruction formelle, contre 30,3% pour les hommes. Si les niveaux d'éducation primaire sont les mêmes, les différences apparaissent dans les niveaux secondaires et supérieurs puisque 21,4% des hommes chef de ménages ont un niveau secondaire ou supérieur contre 15,8% pour les femmes seulement, ce qui les rend plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

L'analyse au sein des groupes de richesse (cf. tableau en annexe 6.1a) permet de dégager les constats suivants : 40,8% des ménages du quartile des très pauvres n'ont pas de niveau formel c'est-à-dire sont soit analphabètes, soit savent juste lire ou écrire. Pour les ménages de la catégorie de richesse des pauvres, ce taux s'élève à 37,2% contre 21,6% pour les riches. Par ailleurs, 36,5% des chefs de ménages classés dans la catégorie très pauvres ont un niveau d'école coranique, contre 27,4% pour la classe des riches. D'une façon plus générale, les résultats de l'enquête mettent en évidence le lien entre le niveau de scolarisation du chef de ménage et le niveau de vie du ménage.

Les chefs de ménages ont le niveau le plus faible dans la région de Kankan. Dans cette zone, 57,1% n'ont pas de niveau formel et 41,8% d'entre eux sont analphabètes. Seuls 24,7% des ménages ont fréquenté l'école ou les établissements de niveau supérieur. A Nzérékoré, le taux d'éducation non-formelle s'élève à 46,3%, et 30,1% des ménages ont un chef analphabète. Dans les régions de Labé, les chefs de ménage ont majoritairement fréquenté l'école coranique (55,6%). A Mamou, Kindia et Boké, ce taux concerne près d'un chef de ménage sur deux : respectivement 49,8%, 48% et 47,8%.

Dans les préfectures de Beyla et Mandiana, respectivement 69,5% et 62,5% des chefs de ménages ne sont pas alphabétisés. A Dalaba, 72,1% ont fréquenté les écoles coraniques de même que près des deux tiers des chefs de ménages des zones de Koubia. En léger retrait, 64,1% et 62,7% des ménages des préfectures de Boffa et de Dabola déclarent avoir un niveau d'école coranique (cf. tableau 6.2a en annexe)

Graphique 6.1 : Niveau d'éducation du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage, le contexte de vie et la région



6.1.2 Scolarisation des enfants du ménage

En matière de fréquentation de l'école, les taux nets de scolarisation sont plus élevés pour les garçons de 6 à 14 ans que pour les filles. Ces taux sont respectivement de 71,8% et 65,8%. Ces résultats sont cependant à nuancer avec les statistiques nationales du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation pour l'année scolaire 2015-2016, qui donnent un taux de scolarisation supérieur, de 84,5% pour les garçons et de 75,6% pour les filles. Ces tendances se confirment quel que soit le milieu de résidence même si les taux de scolarité sont plus élevés dans les villes qu'en zones rurales. En zone urbaine, le taux de scolarisation des garçons est de 84% contre 68% en zone rurale. Pour les filles, ce taux s'élève à 82,1% contre 59,8% en zone rurale.

Les ménages dirigés par une femme ont plus tendance à envoyer leurs enfants à l'école. En effet, dans ces ménages le taux de scolarisation des garçons est de 74,0% contre 71,5% pour les ménages dirigés par des hommes. Par ailleurs, le taux de scolarisation des filles est de 71,9% dans les ménages dirigés par des femmes contre 64,9% dans les ménages avec à leur tête un homme.

Comme le montre le tableau 6.1 ci-dessous, les régions de Kindia et de Conakry affichent les scores les plus élevés qui sont respectivement 83,7% et 79,6% de garçons qui vont à l'école et contre 79% et 78,8% des filles. A l'inverse, dans la région de Kankan, 60,3% des garçons ne sont pas scolarisés et moins d'une fille sur deux (48,9%). Si l'accès des enfants à l'école semble problématique à Kankan, les filles sont particulièrement concernées puisque c'est dans cette région que la différence de scolarisation entre les garçons et les filles est la plus importante.

Tableau 6.1 : Taux de scolarisation des filles et des garçons de 6 à 14 ans selon la région

Région	Taux de scolarité des garçons	Taux de scolarité des filles
Boké	73,5%	69,6%
Conakry	79,6%	78,8%
Faranah	69,7%	60,6%
Kankan	60,3%	48,9%
Kindia	83,7%	79,0%
Labé	70,1%	68,2%
Mamou	74,4%	71,3%
Nzérékoré	74,9%	69,5%
National	71,8%	65,8%

Dans les préfectures de Kindia et Dubréka, les taux de scolarisation sont les plus élevés comparés aux autres zones. En effet, dans ces préfectures, 91,9% et 89,6% pour les garçons sont scolarisés de même que 90,5% et 82,4% des filles. A l'inverse, dans la préfecture de Dinguiraye, la majorité des enfants ne fréquentent pas l'école. En effet, le taux de scolarisation des garçons n'est que de 48,5% et de 43,6% pour les filles démontrant que la majorité des enfants garçons ou filles ne sont pas scolarisés. Le niveau est également parmi les plus faibles dans la préfecture de Mandiana où 52% des garçons sont scolarisés contre 39% pour les filles, ce qui est le taux de scolarisation des filles le plus faible de toutes les préfectures.

Quant à l'accessibilité à l'école, la différence observée entre les garçons et les filles est particulièrement plus importante dans les préfectures de Kouroussa, Siguir, Beyla et Mandiana.

6.1.3 Non-scolarisation des enfants

Au niveau national, 22,9% des ménages déclarent avoir au moins un enfant, âgé de 6 à 14 ans, à la maison non scolarisé. Cette proportion est plus élevée en zone rurale, puisque 27,1% des ménages ruraux déclarent qu'au moins un de leurs enfants ne va pas à l'école contre 12,7% dans les villes.

Les filles sont sensiblement plus touchées par la non-scolarisation. En effet, 19% des filles âgées de 6 à 14 ans ne fréquentent pas l'école, contre 19% pour les garçons.

La proportion a également tendance à être plus importante dans les couches les plus pauvres. Ainsi, parmi les ménages du quartile de richesse très pauvre, 32,5% des ménages déclarent avoir au moins un enfant non scolarisé. Pour les ménages appartenant au quartile des plus riches, ce taux tombe à 12,3%.

6.1.4 Abandon scolaire

Le taux national d'abandon de l'école pour les enfants de 6 à 14 ans s'élève à 8%. Comme pour la non-scolarisation, ce taux est plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines (respectivement 9,1% contre 5,3%).

En tenant compte du sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par une femme affichent des taux d'abandon plus importants (9% contre 7,8%), ainsi que pour les ménages avec un niveau économique plus faible.

Selon les résultats des analyses du tableau 6.2, les régions de Kankan et de Mamou présentent les taux d'abandon les plus élevés du pays. Dans ces régions, 11,4% et 9,5% des ménages ont déclaré au moins un cas d'abandon d'un enfant de 6 à 14 ans. A l'inverse, les taux les plus bas sont enregistrés dans les régions de Labé (5%), Boké (5,9%) et Conakry (6,1%).

Tableau 6.2 : Taux d'abandon d'au moins un enfant du ménage par région

Région	Taux d'abandon des enfants de 6 à 14 ans
Boké	5,9%
Conakry	6,1%
Faranah	8,8%
Kankan	11,4%
Kindia	6,7%
Labé	5,0%
Mamou	9,5%
Nzérékoré	8,3%
National	8%

Une analyse plus détaillée par préfecture montre que dans la préfecture de Mandiana, presque un quart des ménages (23,7%) déclare qu'un enfant a abandonné l'école. Elle est suivie des préfectures de Kérouané, Mamou et de Kissidougou où respectivement 16%, 12,7% et 12,6% des ménages ont mentionné au moins un cas d'abandon scolaire. En revanche, les taux les plus bas ont été observés dans les préfectures de Labé (1,9%), Faranah (1,8%), Lélouma (2,3%), Koundara (4,0%), Kouroussa (4,0%) et Gaoual (4,6%) (voir tableau 6.3a en annexe).

6.2 Santé

La santé des membres du ménage a une influence sur leur sécurité alimentaire en ce sens que lorsque la santé des membres actifs du ménage est affectée, c'est le capital productif du ménage qui est touché. L'état de santé a également un lien direct avec la malnutrition. Afin de mieux appréhender la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée, les questions sur certaines maladies (chroniques ou non chroniques) subies par les membres des ménages au cours des 12 derniers mois et les moyens utilisés pour le traitement ont été posées aux chefs de ménages ou à leurs représentants.

6.2.1 Maladies chroniques

Selon les résultats du tableau 6.4a en annexe, au niveau national, 18,3% des ménages ont déclaré qu'au moins un membre a souffert de maladies chroniques ou d'un handicap sur les 12 derniers mois. Dans 44,7% des cas, cela concerne directement le chef de ménage, ce qui rend ces ménages plus vulnérables car le chef de ménage joue un rôle clé dans les sources de revenus du ménage. Une analyse comparative par milieu de résidence a montré que les ménages vivant en milieu urbain (20,0%) sont plus exposés aux maladies chroniques que ceux vivant en milieu rural (17,6%). Ce taux ne varie cependant pas selon le sexe du chef de ménage.

Les analyses par région ont montré que les régions de Conakry et Kankan affichent des proportions supérieures à celles observées dans les autres régions (respectivement 26,7% et 21,7%). A l'inverse, la prévalence est plus faible à Mamou touchant 10,9% des ménages.

Au niveau préfectoral, Mandiana affiche la plus forte prévalence de maladies chroniques avec 47,1%. En retrait, les préfectures de Kankan et Nzérékoré apparaissent avec près d'un tiers des ménages touchés par les maladies chroniques avec respectivement 33,8% et 33,2%.

La principale maladie chronique à laquelle font face les ménages est l'hyper- et l'hypotension artérielle (61,5% des ménages), suivie des maladies respiratoires chroniques (12,9%) et du diabète (11,7%). Comme le montre le tableau 6.5a en annexe, l'hyper/hypotension est légèrement plus importante en milieu rural (62,5%) qu'en milieu urbain (59,4%), de même que chez les ménages ayant à leur tête une femme (65,5% contre 60,9% pour les hommes). Pour le diabète, les taux sont bien plus élevés en milieu urbain (18,8%) comparés aux zones rurales (11,7%).

Par ailleurs, en termes de répartition géographique, l'hyper/hypotension tend à être plus présente dans les régions de Kindia (71,4%), Labé (69,0%) et Faranah (68,6%) puis à Mamou (66,9) et Kankan (65,5%). A Conakry et Mamou, même si les ménages sont en priorité touchés par l'hyper/hypotension, il faut toutefois noter que 19,1% et 15,4% des ménages déclarent des cas de cancers, représentant les taux les plus importants d'un point de vue national, mais il faut noter que ces taux sont basés sur les déclarations des ménages.

Au niveau des préfectures, à Dabola (Faranah), 86,5% des ménages se disent touchés par l'hyper/hypotension, et 84,2% et 80,4% à Forécariah et Téliélé, ce qui est très élevé. Dans les préfectures de Tougué (Labé), Kissidougou (Faranah) et Mali (Labé), presque les trois quarts des familles de la zone sont concernées par cette maladie (respectivement 77,5%, 74,5% et 74,1%).

Concernant le lieu de traitement de ces maladies, comme le montre le tableau 6.6a en annexe, les maladies sont dans leur grande majorité (87,4%) traitées dans les centres de santé et ce quelle que soit la région ou la préfecture. On notera également que dans la région de Mamou, 14,5% des ménages font appels à un guérisseur traditionnel.



6.2.2 Maladies non chroniques

En ce qui concerne les maladies non chroniques, au niveau national, 54,8% des ménages ont déclaré avoir eu un membre qui a souffert de maladies non chroniques sur les 3 derniers mois de l'enquête. Ces maladies sont plus présentes en milieu rural (56,5%) qu'en zone urbaine (50,8%), de même que chez les ménages dirigés par les hommes (55,8% contre 48,9% pour les ménages ayant à leur tête des femmes).

Au niveau régional, trois régions affichent des taux de maladies non chroniques supérieurs à la moyenne nationale : Nzérékoré (68,2%), Faranah (64,4%), et Kankan (61,8%). Les préfectures de Nzérékoré et Kissidougou comptent près des trois quarts des ménages (respectivement 76,4% et 73,9%) qui déclarent avoir eu au moins un membre souffrant d'une maladie non chronique au cours des trois derniers mois. Pour Koundara et Kankan, ces taux sont de l'ordre de 72,6% et 72,4% et de 70,6% pour Fria.

Parmi les maladies non chroniques, le paludisme est la maladie la plus importante à laquelle sont confrontés les ménages (cf. tableau 6.7a en annexe). Il touche 84,5% des ménages suivi, dans une moindre mesure, de la diarrhée (14,8%), des vers intestinaux (10,5%) et des problèmes respiratoires (8,4%). Il est à noter que ces informations ont été collectées à l'intersaison et que ces taux risquent donc d'augmenter en période de soudure.

Si les ménages ayant à leur tête un homme ou une femme sont affectés dans des proportions proches (respectivement 84,9% et 81,7%), les prévalences de paludisme tendent à être plus importantes en zone rurale qu'en milieu urbain.

Dans les régions de Kindia, Mamou et Kankan, respectivement 88,7%, 87,7% et 87,1% des ménages ont au moins un membre ayant connu une expérience de paludisme au cours de l'année écoulée.

Comme le montre le tableau en annexe 6.8a, dans les préfectures de Koundara et Témélé, c'est presque la totalité des ménages de ces zones qui ont répertorié au moins un cas de paludisme au cours des 12 derniers mois, avec des taux de 96,5% et 96,0%. De même, dans les préfectures de Forécariah (Kindia) et Macenta (Nzérékoré), 94,6% et 94,3% des ménages ont été touchés par le paludisme, et dans une moindre mesure 91,9% à Dalaba (Mamou) et 91,6% dans la préfecture de Kankan.

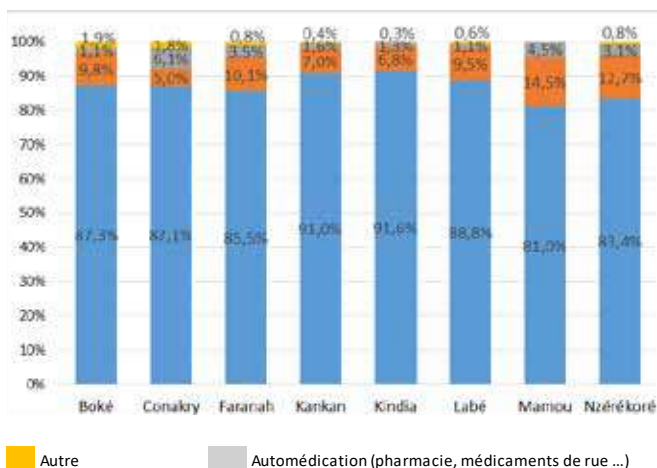
Pour ce qui est de la diarrhée, au niveau national, elle a touché 14,8% des ménages au cours des 3 derniers mois. La prévalence de la diarrhée enregistrée chez les ménages dirigés par une femme est plus élevée que celle chez les hommes (respectivement 17,9% contre 14,4%), de même qu'en zone rurale (15,4% contre 13,1%). L'examen des informations par régions indique que les taux sont les plus forts dans les régions de Mamou (22,8%) et de Faranah (18%).

Dans la préfecture de Dalaba, cette maladie touche 46,2% des ménages, suivi des préfectures de Faranah (28,9%), Gaoual (24,4%), Mali (23,0%) et Koundara (22,5%).

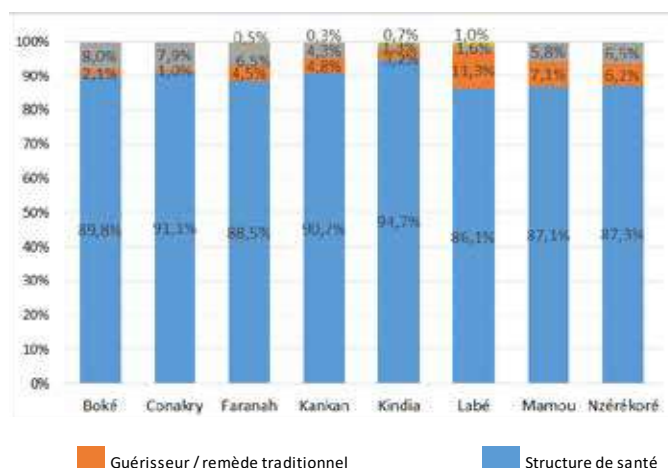
6.2.3 Traitement des maladies

Les maladies chroniques, tout comme les non chroniques, amènent les ménages à recourir aux traitements disponibles à travers différentes sources. L'analyse de la situation fait ressortir les structures de santé comme principale source vers laquelle se tournent les ménages pour être soignés. Ainsi, selon ce graphique ci-dessous, au niveau national, 87,8% des ménages se présentent dans un centre de santé pour se faire soigner pour les maladies chroniques, tandis que pour les maladies non chroniques ce taux avoisine les 89,8%.

Graphique 6.2 : Lieu de traitement des maladies chroniques



Graphique 6.3 : Lieu de traitement des maladies non chroniques



Le recours au centre de santé est prédominant quel que soit le lieu de résidence, le sexe du chef de ménage ou les régions et préfectures. Pour les ménages ne se soignant pas dans un centre de santé, il ressort que le manque de moyens financiers est la principale raison de non-traitement de la maladie, qu'elle soit chronique (70,3% de mentions) ou non chronique (77,6% de mentions).

6.3 Logement et accès à l'énergie

Cette section détaille l'accès au logement des populations et les caractéristiques de l'habitat en Guinée. L'accès et l'utilisation de l'énergie seront également présentés.

6.3.1 Logement

6.3.1.1 Accès au logement

Les résultats de l'enquête AGVSAN montrent qu'en matière de situation locative, la grande majorité des Guinéens (84,1%) est propriétaire de son logement. Le reste des ménages est soit locataire (10,9%), soit logé gratuitement (5,0%).

La situation est très différente entre le milieu urbain et rural (cf. le tableau en annexe 6.9a). Ainsi en zone rurale, 92,7% des ménages sont propriétaires de leur logement, contre 63,5% en contexte urbain. En zones urbaines, 30,3% des ménages paient un loyer, ce qui les rend plus vulnérables aux aléas financiers. Même si la tendance globale indique que la majorité de la population est propriétaire de ses concessions, les femmes chefs de ménages sont moins souvent propriétaires que les hommes (78,2% contre 85,1% pour les hommes) ce qui leur confère une moindre sécurité en matière de logement.

Les ménages appartenant au groupe de richesse de la catégorie des très pauvres ont tendance à être plus souvent propriétaire de leur logement. En effet, 94,7% des ménages classés comme très pauvres sont propriétaires contre 69,7% des ménages appartenant au quartile des plus riches qui sont eux comparativement plus souvent locataires (24,3% contre 1,9% de locataires chez les très pauvres).

Les régions de Labé, Kankan et Mamou affichent les plus hauts scores en matière de propriété puisque 93,7%, 92,7% et 91,7% des ménages sont propriétaires de leurs logements. La prévalence est particulièrement élevée dans les préfectures de Télimélé (Kindia) et Mandiana (Kankan), avec 98,1% et 97,7% de mentions pour chaque zone.

6.3.1.2 Type de logement

Au niveau national, les ménages vivent dans des logements qui comprennent en moyenne 3 chambres à coucher, et ce quel que soit le milieu de résidence ou le sexe du chef de ménage. Le nombre tend à être plus important dans les régions de Kankan et Kindia (en moyenne 4 chambres).

La composition des logements varie d'une zone à une autre. Les tableaux en annexe 6.10a à 6.12a présentent le détail des résultats pour les murs, les sols et les toits. En zone urbaine, les logements se composent avant tout de murs en briques/parpaings (69,2% des ménages), avec des toits en tôle (96,8%) et un sol en ciment (92,2%). Dans les zones rurales, les logements sont plus différenciés et influencés par le niveau économique du ménage. Ainsi, 44,2% des ménages déclarent que les murs de leurs maisons sont en briques ou parpaings tandis que pour 27,5% les murs de leur maison sont faits en terre. Les toits sont de tôle pour la grande majorité des ménages (74,4%) voire en paille pour 22,1%. Le sol est dans la majorité des cas en ciment (53,1%), mais peut également être en terre (42,0%).

Les ménages des groupes de richesse très pauvre et pauvre habitent dans des logements avec des murs en terre (53,8% des ménages) avec des toits en paille (61,1%) et un sol en terre battue (87,3%). Le groupe des riches réside dans des maisons avec des murs en briques/parpaings (97,1%), des toits en tôle (100% des ménages de la classe riche) et un sol en ciment (88,6%).

Tableau 6.3. Principaux profils des logements selon le contexte de résidence des ménages

Éléments du logement	Urbain	Rural
Mur	Brique ou parpaing (69,2%)	Brique ou parpaing (44,2%) Terre (27,5%)
Sol	Ciment (92,2%)	Ciment (53,1%) ou terre (42%)
Toit	Tôle (96,8%)	Tôle dans la grande majorité ou paille Paille (22,1%)

Dans les régions de Labé, la majorité des ménages habite dans des maisons en briques ou parpaings (58,7%), de même qu'à Kankan (56,7%) et Kindia (55,6%). A Mamou, les logements des ménages se composent de murs soit semi-dur (39,9%), soit en briques ou en parpaings (38,4%). Par ailleurs, à Faranah, 37,5% des ménages habitent des logements avec des murs en terre. Dans les régions de Nzérékoré et Kindia, les toits sont en majorité faits de tôle (93,2% chacune). Ce matériau est également le premier utilisé dans les autres régions, mais dans une moindre mesure. A Boké, le sol des maisons est pour 52,1% des ménages fait de terre battue ou de sable. Dans les autres zones, le ciment est privilégié dans des proportions différentes selon les zones. Par exemple, à Mamou, 70,2% des ménages habitent dans un logement avec un sol en ciment. A Faranah, la mention citée en premier par les répondants quant à la composition du sol de leur maison est le ciment (47,2%) même si une proportion presque similaire a des maisons avec un sol en sable ou terre battue (42,9%).

6.3.2 Energie

6.3.2.1 Eclairage

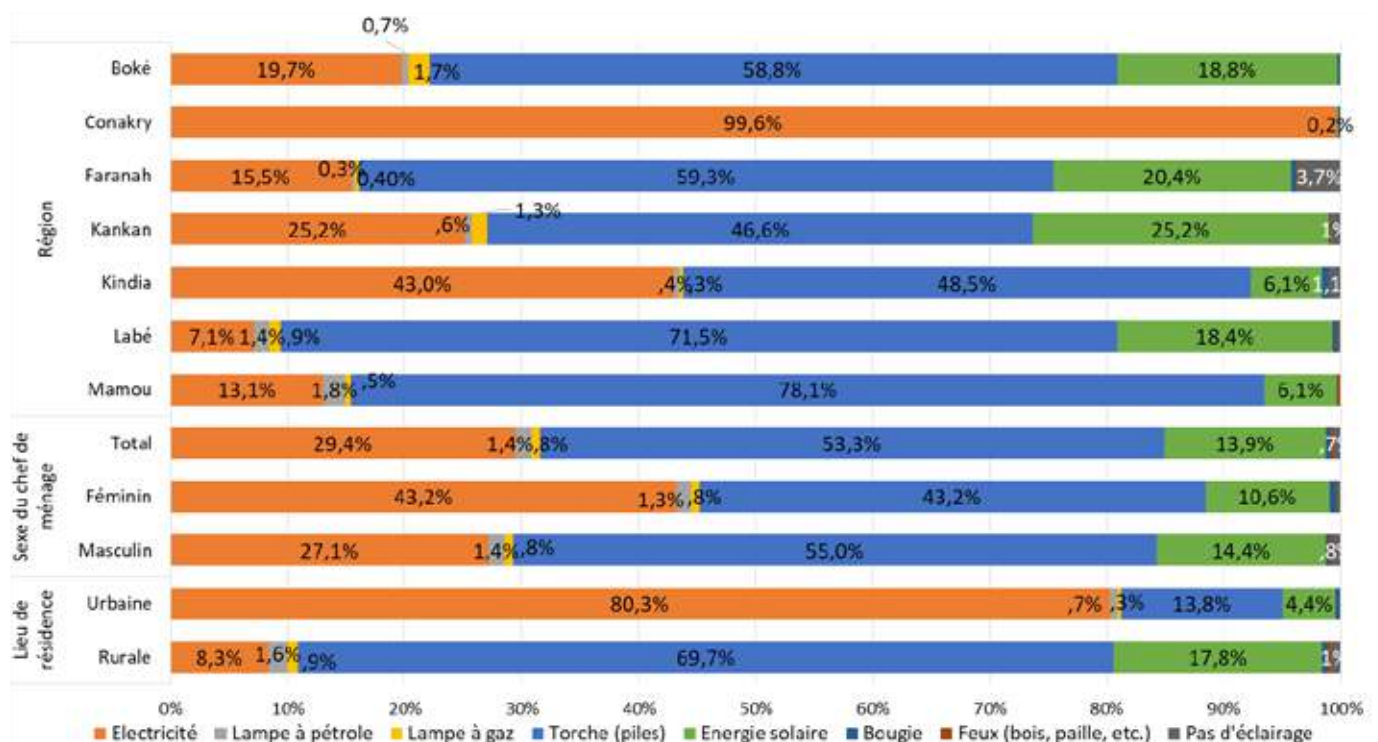
L'éclairage reste une préoccupation majeure des ménages guinéens, surtout en zone rurale. Dans leur majorité, les ménages guinéens s'éclairent avec des lampes torches à piles (53,3%), tandis que 29,4% utilisent l'électricité et 13,9% ont recours à l'énergie solaire. Cette dernière source est une énergie à l'utilisation en augmentation, notamment avec l'introduction d'ampoules et de lampes torches solaires rechargeables.

Dans les zones rurales, les ménages utilisent principalement des lampes torches (69,7%), tandis que dans les villes 80,3% des ménages ont accès à l'électricité. Les ménages dirigés par des femmes, plus présents dans les zones urbaines, ont recours en proportions égales aux torches (43,2%) et à l'électricité (43,2%), tandis que dans les ménages gérés par des hommes les torches sont plus utilisées (55,5%).

D'une manière générale, les torches à piles sont le moyen d'éclairage utilisé par les ménages des zones rurales. Dans les régions de Mamou, Nzérékoré et Labé, les taux sont plus élevés que dans les autres zones, avec respectivement 78,1%, 74,6%, 71,5%. A Kankan, 46,6% des ménages seulement utilisent cette source d'éclairage, et il faut noter que 25,2% des ménages ont recours à l'énergie solaire, soit près du double par rapport au taux national. Dans la région de Faranah, 20,2% des ménages s'éclairent également grâce aux panneaux solaires.

Au niveau préfectoral, les ménages de Lola et Guéckédou sont les plus gros utilisateurs de torches à pile respectivement 89,7% et 89,2%, suivis de Téliélé avec 86,2%. A Mandiana, l'énergie solaire est la première source d'énergie pour les ménages (54,7%), de même qu'à Dabola où le taux se situe à 42,2%.

Graphique 6.4 : Principales sources d'éclairage des ménages



Source d'énergie pour la cuisson

Concernant les sources d'énergie pour la cuisson, le bois représente la principale source utilisée par 74,0% des ménages, suivi du charbon de bois (24,7%). Comme mentionné dans le tableau 6.13a en annexe, en zones rurales, le bois est de loin la source la plus consommée par les ménages pour la cuisson des aliments (93,9%) comparativement au milieu urbain (26,0%). De même, 76,4% des ménages dirigés par des hommes ont recours au bois pour la cuisson, contre 60% chez les femmes.

Les proportions les plus élevées d'utilisation du bois pour la cuisson sont enregistrées dans les régions de Labé (91,9%), Faranah (89,8%), Mamou (89,3%), Kankan (88,6%) et Nzérékoré (87,1%). Avec la collecte du bois, ces pratiques exercent une pression sur l'environnement de ces zones.

Par ailleurs, les préfectures ayant les plus fortes prévalences d'utilisation du bois regroupent Tougué (99,1%), Koubia (99,0%), Mandiana (98,1%), Dinguiraye (98,8%), Mali (97,6%), Koundara (97,4%), Beyla (95,6%), Kouroussa (95,4%), Macenta (94,5%), Dabola (94,3%), Lola (94,3%) et Guéckédou (91%).

Le charbon de bois est plus utilisé comme source d'énergie en milieu urbain (72,4%) comparativement au milieu rural (5%). La même situation s'observe chez les ménages dirigés par les femmes (39,5%) par rapport aux ménages dirigés par les hommes (22,3%). Pour cette source d'énergie, le milieu urbain et les ménages dirigés par les femmes ont les taux les plus importants par rapport à la proportion nationale (24,7%). Au niveau région, la plus forte proportion est enregistrée à Conakry (94,8%). Quant aux préfectures, 65,6% des ménages de Coyah cuisent leurs aliments grâce au charbon de bois.

6.4 Eau et assainissement

Au niveau national, plus d'un ménage sur deux (54,7%) utilise une eau de boisson provenant essentiellement de forages ou de pompes. Ensuite et dans une moindre mesure, les ménages accèdent à l'eau potable par des robinets (16%), de l'eau de surface (11,6%) ou des puits traditionnels (11,1%).

L'accès varie selon le contexte de vie. Ainsi, en milieu urbain, les ménages utilisent des forages/pompes (43,4%) ou des robinets (42,1%). Cependant en zone rurale, l'approvisionnement se fait principalement grâce au forage ou à une pompe (59,5%). Le tableau 6.14a en annexe présente le détail des résultats.

Pour l'ensemble des zones d'étude, l'accès à l'eau est en majorité gratuit (67%). Vient ensuite l'achat en bidon, bouteille ou sachet (33%). En milieu rural, 73,4% des ménages accèdent gratuitement à l'eau contre 51,5% en milieu urbain. De plus, les ménages dirigés par les hommes (67,5%) utilisent plus le mode d'accès gratuit que leurs homologues femmes (64,0%).

En matière d'assainissement, les résultats montrent que seulement 38,5% des ménages ont recours à des latrines améliorées. La majorité des ménages (56,2%) utilise des latrines traditionnelles. Un peu plus d'un tiers (34,2%) a accès à des latrines améliorées et 5,3% de la population va dans la nature. La situation est contrastée selon le contexte de vie : en zone rurale, la très grande majorité des ménages (70,5%) utilise des latrines traditionnelles. A l'inverse, en zone urbaine, 68,1% des ménages ont recours à des latrines améliorées.

Concernant le lavage, 97,9% des personnes interrogées déclarent se laver les mains avant de manger puis 95,1% après manger (cf. tableau 6.14.2a en annexe). Un peu plus des trois quarts des répondants (77,8%) affirme se laver les mains après être allé aux toilettes et 64,2% après avoir nettoyé les selles du bébé. Enfin, seulement un répondant sur deux (respectivement 51,8% et 54,3%) affirme se laver les mains avant de préparer les repas ou de donner à manger à l'enfant.

6.5 Possessions du ménage

L'indicateur de richesse est un indicateur composite qui se base sur la possession du ménage et sur l'accès à un certain nombre de services de base. Il s'agit d'un indicateur proxy de mesure de la richesse du ménage. Plusieurs types de variables peuvent être utilisés pour définir cet indicateur. Dans le cas précis de cette enquête, les biens d'équipement possédés par les ménages (ex : la possession d'une machine à coudre, de lampe à gaz/pétrole, de voiture, télévision, etc.) de même que les caractéristiques du logement, des types de toilettes et ainsi de suite ont été utilisés. Le tableau en annexe 6.15a présente la liste détaillée des éléments considérés pour définir cet indicateur.

Après une analyse des composantes principales, les ménages ont été définis par quartiles : 4 groupes ont donc été identifiés : très pauvre, pauvre, moyen et riche. Le tableau suivant détaille les éléments contenus dans la définition de chaque sous-groupe.

Tableau 6.4 : Caractéristiques des ménages selon leur groupe de richesse

Catégorie	Définition de la catégorie
Très pauvre	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de latrine/toilettes à l'intérieur de la maison • Faible accès aux services de base (eau et électricité) • Maisons construites avec des matériaux non durables (paille, plastique, bois etc....)
Pauvre	<ul style="list-style-type: none"> • Accès limité aux services de base • Meilleurs matériaux de construction utilisés pour les maisons • Certains ménages possèdent leur téléphone mobile, un fer ou une radio
Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur accès aux services de base • Les ménages possèdent plus d'appareils comme un réfrigérateur ou une télévision
Riches	<ul style="list-style-type: none"> • Eau courante et toilettes à l'intérieur de la maison et accès aux services de base • La plupart des ménages possèdent tous les appareils cités dans la question de l'équipement • Les maisons sont construites avec des matériaux durables (ciment, carreau etc....)

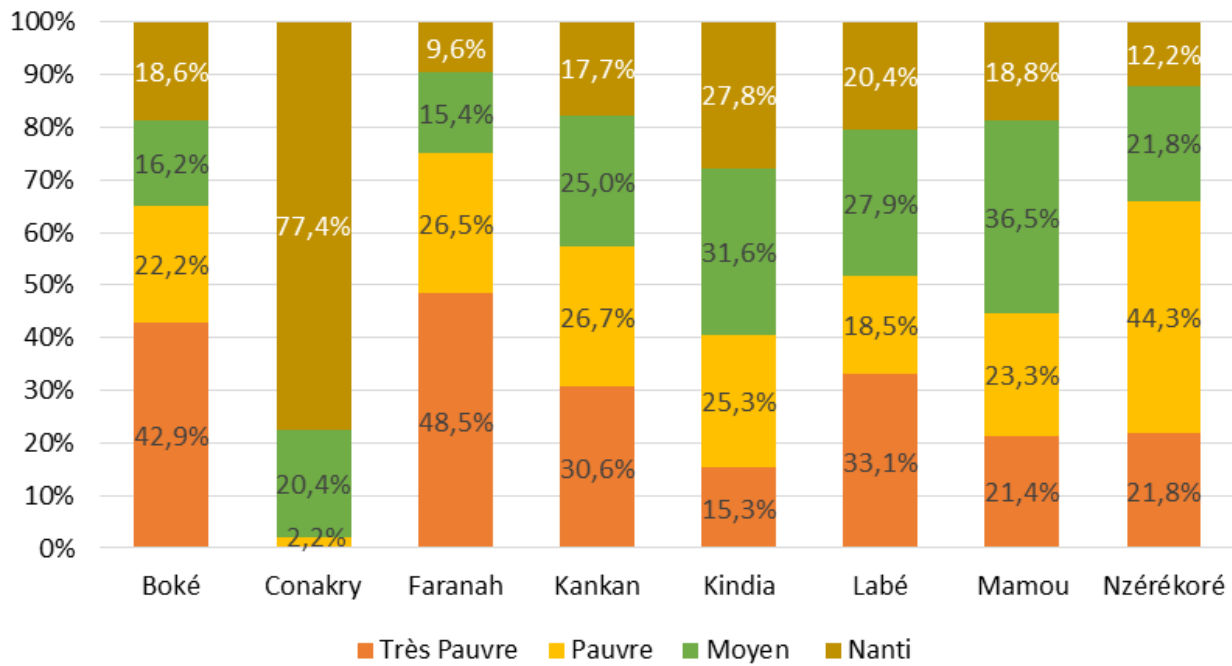
La lecture des résultats par région montre que la région de Faranah regroupe la plus grande proportion de ménages pauvres et très pauvres (75% des ménages) suivie, dans une moindre mesure, par les régions de Nzérékoré et de Boké où près des deux tiers des ménages sont classés en catégories pauvre et très pauvre. Il faut toutefois noter que pour la région de Nzérékoré, 44,3% des ménages se classent dans le quartile des pauvres (et 22,3% dans les très pauvres) tandis qu'à Boké, 42,9% des ménages relèvent des très pauvres. A Kankan et Labé, respectivement 57,3% et 51,6% des ménages relèvent du quartile de richesse pauvre et très pauvre, avec une proportion pour cette dernière catégorie de l'ordre de, respectivement, 30,6% et 33,1%. Dans les régions de Mamou et de Kindia, le groupe des moyens prédomine (31,6% et 36,5%) laissant entrevoir une situation meilleure des ménages comparativement aux autres régions. Enfin, les ménages de la capitale Conakry relèvent dans leur grande majorité du quartile des moyens (20,4%) et des riches (77,4%) : ceci est imputable au niveau de vie plus élevé dans la capitale que dans les autres régions du pays.

Dans la préfecture de Koundara presque les trois quarts des ménages sont classés dans le quartile des très pauvres (cf. tableau en annexe 6.16a). A Dinguiraye, cette proportion atteint 70,8%, suivie dans une moindre mesure par Gaoual (55,9%) et Koubia (57,1%). Dans les préfectures de Tougué, Dabola plus de la moitié de la population appartient au quartile des très pauvres (respectivement 55,4% et 55,9) de même qu'à Mali (51,7%).

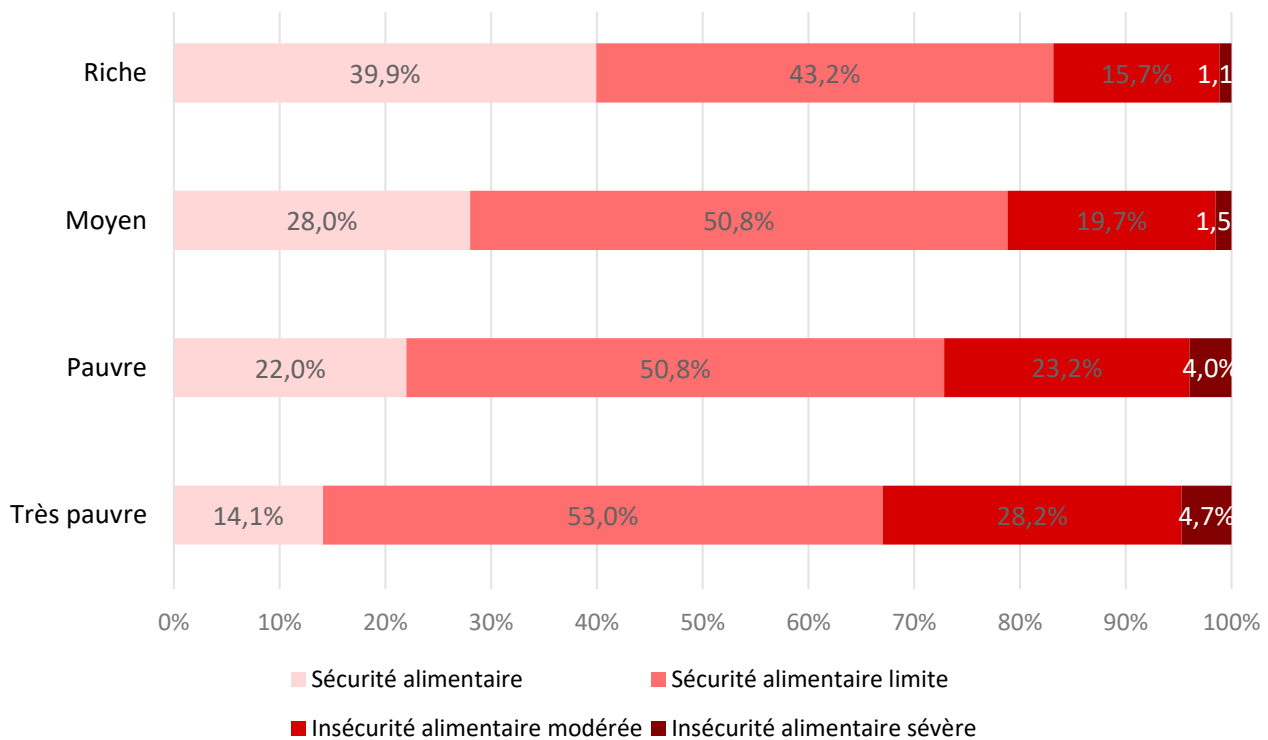
Le croisement entre le niveau de richesse et le niveau d'insécurité alimentaire montre qu'il y a une forte corrélation entre ces deux variables ; ainsi, les ménages des catégories des très pauvres sont plus en insécurité alimentaire et l'insécurité alimentaire décroît avec le niveau de richesse.



Graphique 6.5 : Répartition des groupes de richesse selon la région



Graphique 6.6 : Insécurité alimentaire selon le groupe de richesse



6.6 Migration

La Guinée figure parmi les pays avec le plus fort taux de migration clandestine : ces migrations sont en majorité le fait des jeunes qui partent vers l'Europe ou les pays frontaliers (Sénégal, Sierra Léone, Libéria), à la recherche d'une meilleure situation économique.

La Guinée ne dispose pas d'une politique migratoire et si le phénomène est connu, peu de données existent pour le renseigner. D'après l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), il semble cependant que les migrations aient pris de l'ampleur ces dernières années, notamment les départs à travers le Sahara ou la traversée de la méditerranée en vue de rejoindre l'Europe³⁷.

Des migrations internes sont également réalisées par les populations, que ce soit des migrations saisonnières ou un exode de plus long terme. Concernant ces dernières, la ville de Conakry est le pôle d'attraction par excellence, de même que les zones attenantes à la capitale.

6.6.1 Taux de migration

En matière de migration, les résultats de l'enquête montrent que 17,4% des ménages ont au moins un de leur membre qui a migré sur les 6 derniers mois.

Comme le montre le tableau en annexe 6.17a, les ménages vivant dans les zones rurales migrent plus que ceux des zones urbaines (19% contre 13,3%), de même que les ménages dirigés par un homme (17,7% contre 15,6% pour les ménages avec à leur tête une femme). Les migrations sont également plus le fait des ménages du quartile des plus pauvres puisque 20,7% et 18,2% des ménages des groupes de richesse très pauvre et pauvre déclarent avoir au moins un membre qui a migré sur les 6 derniers mois (migration de plus d'un mois). Pour les groupes de richesse des moyens et des riches, ces taux sont respectivement de 16,5% et 14%.

Au niveau régional, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, les migrations sont plus réalisées par les ménages des régions de Faranah (22,6%) suivies de Nzérékoré (20,1%) et de Kankan (19,9%). Les zones de Mamou et de Kindia affichent quant à elle les plus faibles taux de départ (respectivement 13,4% et 12,8%).

Tableau 6.5 : Taux de migration sur les 6 derniers mois par région

Région	Taux de migration
Boké	17,4%
Conakry	12,9%
Faranah	22,6%
Kankan	19,9%
Kindia	12,8%
Labé	18,9%
Mamou	13,4%
Nzérékoré	20,1%
National	17,4%

Sur le plan préfectoral, sur les 6 derniers mois, les taux de migrations sont les plus élevés dans la préfecture de Mandiana où plus d'un tiers des ménages (35,0%) déclare avoir au moins un de leurs membres qui a migré suivi de Fria (27,9%) et de Téliélé (26,9%). Selon une étude réalisée par l'OIM, les jeunes quittent la zone de Téliélé à cause de son enclavement et du manque d'opportunités économiques. Les périodes de migrations varient d'une zone à une autre. Selon les résultats de l'enquête, 49,7% des migrants partent en début de saison sèche. Pour le cas spécifique de la préfecture de Téliélé, la migration s'effectue en général de Novembre à Janvier, à la fin des travaux champêtres³⁸.

6.6.2 Profil des personnes migrantes

En moyenne, au niveau national, entre 1 et 2 personnes (1,6) par ménage ont migré sur les 6 derniers mois pour une durée d'au moins un mois. Dans 28,5% des cas, le chef de ménage faisait partie de ces migrants. Les migrants sont plutôt des hommes (73,2% des migrants) qui sont jeunes (28 ans en moyenne). Cette tendance est la même quelle que soit la zone géographique ou le contexte de résidence.

En zones rurales, plus de personnes migrent au sein d'un même ménage (en moyenne 1,7 contre 1,4 seulement en zone urbaine), de même que plus de personnes faisant partie de ménages gérés par des hommes. Ce résultat est logique puisque la taille des foyers avec à leur tête un homme est plus grande. En matière de disparités géographiques (cf. tableau 6.18a en annexe), dans la région de Labé, le nombre moyen de membres migrants est proche de 2 (1,92) et apparaît également plus élevé que la moyenne nationale à Faranah (1,7). A l'inverse, dans la zone de Boké, 1,3 membres seulement migrent ce qui constitue la moyenne nationale la plus faible.

37 OIM, 2017 : Evaluation des mouvements migratoires (Phase I).

38 OIM, 2017 : Evaluation des mouvements migratoires (Phase I).

Concernant la migration des chefs de ménage, si le taux national est de 28,5%, on note des disparités selon les sous-cibles. Ainsi, en milieu urbain, 31% des migrants sont des chefs de ménage contre 27,8% en contexte urbain (cf. tableau 6.19a en annexe). Par ailleurs, dans les régions de Mamou et de Labé, les chefs de ménages représentent 44,7% et 44% des migrants. A Boké, la migration du chef de ménage représente 36,1% des cas et 32% à Nzérékoré.

6.7 Genre

A travers une synthèse des différents résultats restitués tout au long de ce rapport, cette section explore la question du genre en matière d'accès à l'éducation, de place des femmes dans la vie active, de leur rôle dans les prises de décision au sein du foyer et de leurs besoins et priorités.

6.7.1 Accès à l'éducation

Bien que l'enseignement soit gratuit, l'accès des filles à l'éducation demeure plus faible que pour les garçons, et ce quel que soit le milieu de résidence, le sexe du chef de ménage, le niveau économique du ménage ou encore la région considérée. Pour les enfants de 6 à 14 ans, les résultats de l'enquête montrent un taux de scolarisation des garçons de 71,8% contre 65,6% pour les filles. Les filles ont plus accès à l'éducation en milieu urbain (81,2% contre 59,8% en zone rurale), de même que les taux de scolarisation sont plus élevés dans les ménages dirigés par des femmes (71,9% contre 64,9% pour les ménages avec à leur tête un homme).



Dans les régions de Kindia et Conakry, respectivement 79,0% et 78,8% des filles sont scolarisées, tandis qu'à Kankan moins d'une fille de 6 à 14 ans sur deux (48,9%) fréquente l'école.

Le détail par préfecture montre qu'à Mandiana et Dinguiraye, les taux de scolarisation des filles s'affichent à 38,8% et 43,6%, soit les taux les plus faibles au niveau national. Pour les garçons, ces taux sont également faibles (respectivement 52,2% et 48,5%) laissant penser que l'accès aux écoles est difficile dans cette région pour tous les enfants. A l'inverse, dans la préfecture de Kindia, les taux atteignent 90,5% pour les filles contre 91,9% pour les garçons. Pour les préfectures de Dubréka et Macenta ces taux sont respectivement de 81% pour Pita et Coyah.

Indépendamment des taux de scolarisation, l'inégalité d'accès à l'éducation entre les filles et les garçons apparaît plus flagrante dans les régions de Kankan et de Faranah. A Kankan, 60% des garçons de 6 à 14 ans fréquentent l'école contre 49% pour les filles, soit 11% de différence. A Faranah, le taux de scolarisation des garçons est de 70% contre 61% pour les filles. Au niveau préfectoral, les inégalités de traitement sont les plus importantes à Faranah (16% de différence entre les deux taux), ainsi qu'à Kouroussa avec un taux de scolarité de 68% pour les garçons contre 53% pour les filles. Viennent ensuite la zone minière de Siguiiri et la préfecture de Beyla, avec une différence de 14% entre les taux de scolarisation des garçons et des filles, puis Mandiana (13%).

Ces données vont dans le même sens que les résultats de l'enquête MICS 2016, qui présente des écarts importants entre les filles et les garçons. Le taux d'admission au primaire est de 45% pour les garçons contre 42% pour les filles. Pour la fréquentation du primaire, les taux sont à 63% chez les garçons contre 58% chez les filles. Les taux du secondaire pour les enfants en âge d'y aller et ceux qui fréquentent présentent aussi des disparités avec 34% chez les garçons et 25% chez les filles. En conséquence les taux d'achèvement sont plus favorables aux garçons, avec 67% pour les garçons contre 56% pour les filles au primaire, et 91% pour les garçons contre 90% pour les filles au secondaire.

Ces disparités s'expliquent par l'influence de plusieurs facteurs d'ordre politique, social, culturel et économique qui limitent les possibilités d'apprentissage chez les jeunes filles. En zone rurale, l'un des facteurs d'exclusion est la pauvreté à laquelle se couple le niveau d'instruction de la mère de la jeune fille. Enfin, il faut ajouter le phénomène de mariage précoce qui constitue une véritable menace à la scolarisation de la jeune fille, surtout quand elle atteint le niveau secondaire.

6.7.2 Place de la femme dans la vie active

Le sexe est déterminant dans la division sociale du travail en Guinée. Dans le domaine de la production, les femmes travaillent tout au long de la chaîne de valeur, que ce soit au niveau de la production, la collecte, l'étuvage, la commercialisation (gros et détail) et la consommation. En dépit de cette présence, elles comptent souvent très peu dans le processus de prise de décision.

La société Guinéenne est une société patriarcale où les terres appartiennent aux hommes de la famille et/ou du lignage selon le droit coutumier. Par exemple, en cas d'expropriation liée à une activité minière, les femmes ne reçoivent pas les sommes perçues par le ménage à titre de dédommagements. De même, en cas de décès du mari, les biens du défunt sont partagés entre les hommes de la famille et il est rare que l'épouse hérite des terres. Les femmes dont les activités dépendent du secteur agricole sont donc très vulnérables à cause d'une difficulté d'accès à la terre. Ainsi, en cas de perte de la terre soit à cause d'une expropriation ou suite au décès du mari, les femmes sont les premières à perdre leurs moyens d'existence.

Au sein des marchés couverts par l'enquête, le premier niveau de décision constitue l'administration du marché où les femmes sont faiblement représentées (11% de femmes contre 89% d'hommes). Sur le plan de la commercialisation, les principales décisions concernent le choix du produit à vendre, le prêt ou crédit commercial, l'utilisation du revenu commercial, le prix des produits, la vente à crédit, la vente au comptant, le don des produits, le lieu d'approvisionnement.

Du fait qu'elles assurent elles-mêmes le financement de leurs activités commerciales (51%), le choix des produits leur revient quasiment. Aussi, 50 % d'entre elles décident si elles veulent prendre un crédit ou pas. Cependant, dans 86% des cas, les femmes commerçantes déclarent être influencées par leur conjoint/partenaire dans la prise de décisions liées à leur activité. Par ailleurs, 82% des femmes commerçantes reconnaissent que c'est leur conjoint qui décide de l'utilisation du revenu commercial dans la nourriture familiale contre 18% pour les hommes. Egalement, les hommes ont plus tendance à être impliqués dans la fixation des prix liés à l'activité de commerce. En effet, 51% des hommes fixent eux-mêmes les prix de leurs marchandises contre 49% de femmes. Les régions de Kankan et de Faranah présentent les plus grandes proportions avec des taux respectifs de 63% et 59%.



Parlant de compte bancaire, seulement 31% des femmes commerçantes déclarent avoir leur propre compte bancaire contre 69% pour les hommes. Elles sont également 56% à ne pas avoir de compte bancaire contre 44% pour les hommes. Cette situation s'explique par le manque d'accès aux services bancaires et l'ignorance des produits offerts par les structures bancaires primaires et les institutions de microfinances.

6.7.3 Prise de décision

Selon l'article 324 du code civil, le « mari est le chef de famille » et il peut s'opposer à ce que la femme exerce la profession de son choix (art 328). En matière de prise de décision au sein du couple, comme le montre les tableaux 6.20a à 6.22a en annexe, dans 6,2% des ménages, ce sont les femmes qui décident en matière d'éducation des enfants. Pour la santé, ce taux de prise de décision passe à 10%. Quant à l'alimentation du foyer, les femmes décident dans 20,5% des ménages.

L'implication de la femme est différente selon le milieu de résidence : en zone urbaine, les femmes prennent les décisions sur l'éducation des enfants et la santé dans 8,0% (5,5% en rural) et 12,4% des cas (contre 9,0% en rural). Concernant l'alimentation, les femmes en milieu urbain gèrent les questions d'alimentation dans 23,9% des ménages, contre 19,2% en zones rurales.

Au niveau géographique, les tendances restent globalement les mêmes, quelle que soit la région considérée. On peut cependant noter une plus grande implication des femmes dans la prise de décision dans la région de Nzérékoré. Ainsi, les femmes sont seules décisionnaires dans 11,1% des ménages en matière d'éducation (contre 6,2% au niveau national). Pour la santé, ce taux s'élève à 16,7% (moyenne nationale : 10%) et à 30,5% pour toutes les décisions liées à l'alimentation.

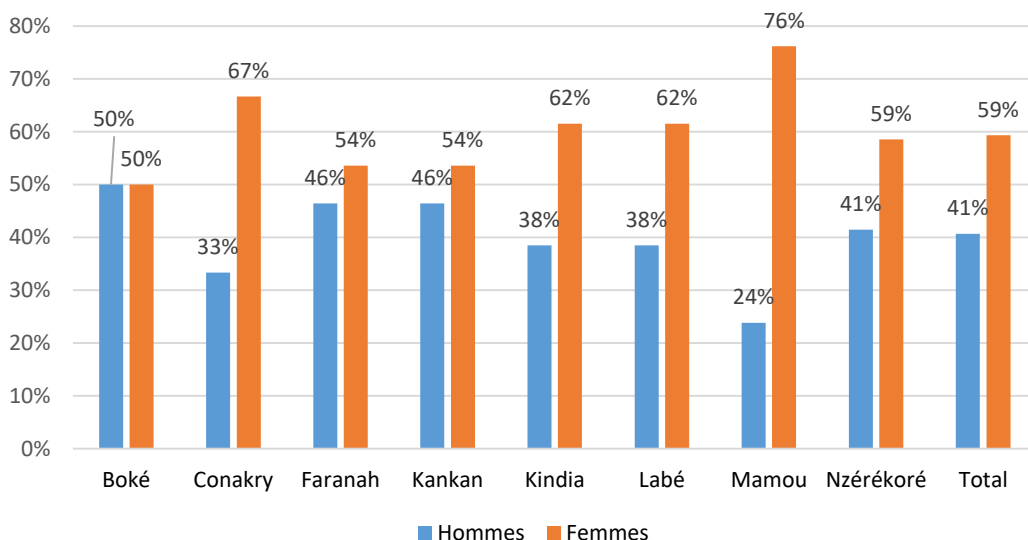
La même situation se répercute au niveau des marchés, où les administrateurs de marché sont quasiment tous des hommes, avec 89% d'hommes contre 11% de femmes, de même que les transporteurs où on ne rencontre que très rarement des femmes. Par contre, les femmes représentent la majorité (71%) des détaillants et près d'un tiers (31%) des grossistes. Cela semble être un avantage pour les femmes dans le processus de prise de décisions tant pour le choix des produits à vendre que dans certains aspects (détermination des prix, vente à crédit ou au comptant et don).

6.7.4 Besoins et priorités

Au niveau de l'enquête marché, les défis les plus importants cités par les commerçants interrogés sont le manque de capital, cité par la grande majorité des personnes interrogées. Cette contrainte est particulièrement signalée dans les régions de Nzérékoré (73%), Faranah et Kankan (70%), Conakry (63%), Kindia (57%), Boké (56%). Elle est plus faible dans les régions de Mamou (44%) et Labé (33%). Ensuite, dans une plus faible mesure, 9% des commerçants mentionnent les marges trop faibles comme une des principales contraintes. Dans la région de Kindia, ce taux monte à 17% de même qu'à Conakry (13%), à Nzérékoré (9%) et à Mamou (8%). Le manque de structures de stockage est la troisième contrainte principalement citée à Mamou (15%), Conakry (13%), Labé (8%), Nzérékoré (7%).

Parmi les défis rencontrés par les femmes commerçantes sur le marché, le manque de capital propre est cité comme la principale contrainte (cf. graphique 6.7 ci-dessous). La proportion domine chez les femmes avec 59% contre 41% chez les hommes. Les femmes des régions de Mamou (76%), Conakry (67%), Kindia et Labé (62%) sont les plus exposées à ce défi. Le second défi auquel sont exposées les femmes est le manque ou la cherté de crédit qui est ressentie par les femmes de Boké (100%), Labé et Mamou (67%).

Graphique 6.7 : Manque de capital selon le sexe du répondant et par région



La cherté du crédit influence surtout les femmes à Boké (100%), 67% à Labé et Mamou. La région de Nzérékoré quant à elle garde la moyenne avec 50% des femmes qui citent la cherté du crédit comme un défi commercial. De même, les hommes dans les régions de Kankan, Kindia et Nzérékoré sont unanimes sur ce défi.

A ceci s'ajoutent d'autres défis comme l'insécurité, le manque de moyens de transport, la mauvaise qualité et la variation dans l'offre des produits, le mauvais état des routes qui engendre le coût élevé des transports, l'irrégularité et l'insuffisance du produit, le manque de pouvoir d'achat chez les clients, les impôts ou taxes trop élevés, la concurrence trop rude et le non remboursement des dettes.

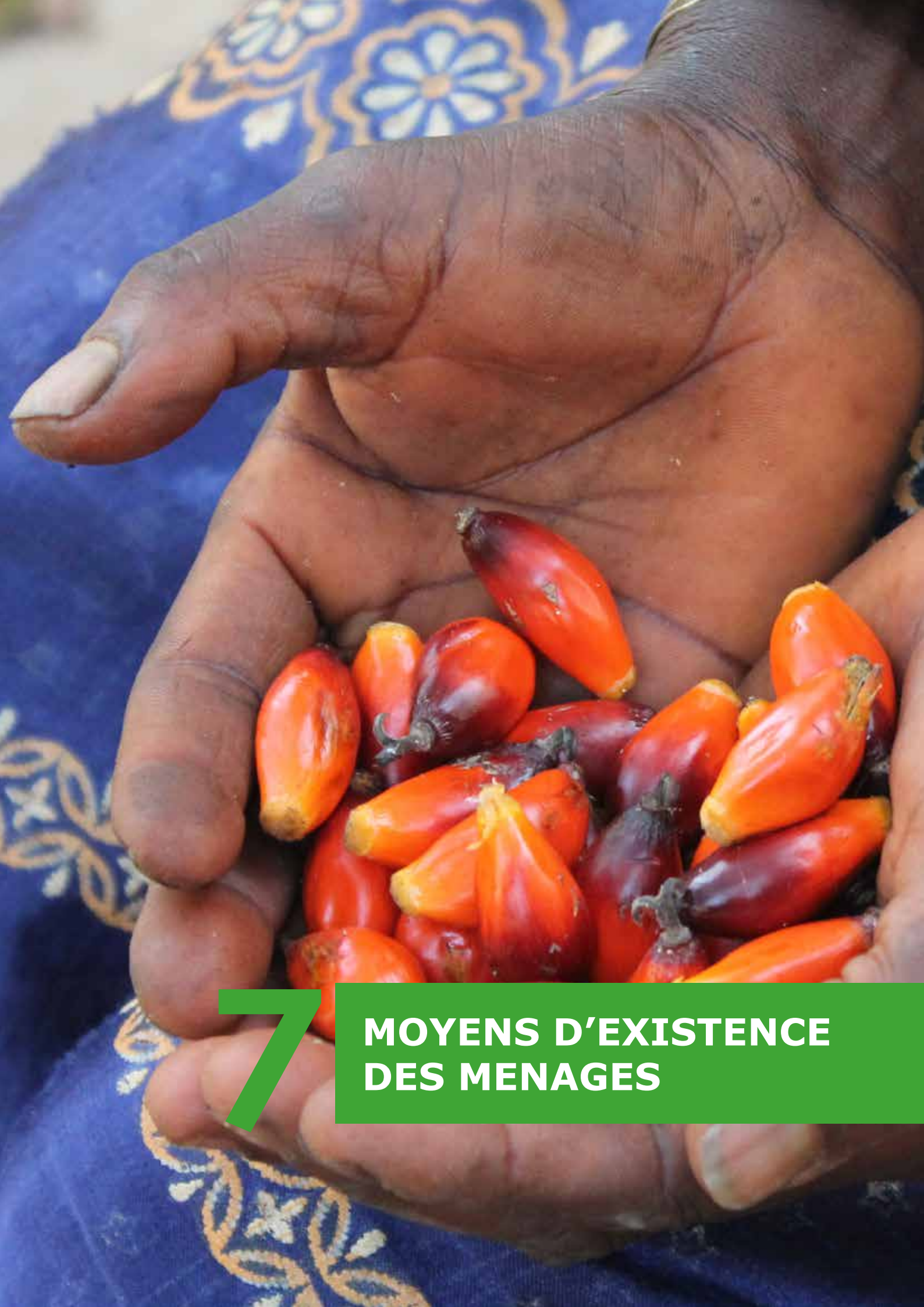
6.8 Communication

L'accès aux moyens de communication permet aux ONGs ou agences des Nations Unies de mettre en place des types d'assistances spécifiques comme les programmes de Cash Based Transfer (CBT) sur la base d'e-vouchers. Cela permet également de mettre en place des systèmes de surveillance de sécurité alimentaire sur la base d'enquêtes téléphoniques comme les mobile VAM (mVAM) lorsqu'une enquête sur le terrain n'est pas possible. Les questionnaires Ménage et Village développés dans le cadre de cette enquête contenaient plusieurs questions permettant de déterminer l'accès des populations aux moyens de communication et de paiement mobile (réseau téléphonique et points de distribution de monnaie électronique), mais aussi la motivation des ménages à ce type de programmes.

D'après les résultats du questionnaire village, la majorité des villages (environ 8 sur 10) sont couverts par les réseaux téléphoniques, principalement par le réseau Orange. Les participants aux groupes de discussion ont également cité, dans une moindre mesure toutefois, les réseaux MTN et Cellcom. A Conakry, où la couverture du réseau est beaucoup plus importante qu'en zone rurale, les ménages déclarent avoir de façon équivalente accès au réseau Orange, MTN et Cellcom. Pour les villages non couverts par le réseau, les membres des villages sont prêts à se déplacer. Dans la région de Labé, près de la moitié des personnes interrogées déclarent qu'il leur faut au moins 1 heure pour accéder à un réseau téléphonique. A Mamou, les villages enclavés nécessitent au moins 30 min à 1 heure de marche pour trouver du réseau. A l'inverse, dans la région de Kankan, les ménages déclarent qu'en 15 minutes de marche voire moins ils peuvent avoir accès au réseau.

Il ressort du questionnaire ménage que seulement 25,6% des répondants déclarent avoir un compte de transfert d'argent par téléphone (Orange money, mobile money ou autre). En milieu urbain, les ménages ayant plus recours à ce mode de paiement dans leur vie quotidienne, la proportion augmente à 38,1% contre 20,1% en zones rurales. Les femmes chef de ménage résidant plus en milieu urbain, ont tendance à avoir plus de compte de transfert d'argent que les ménages gérés par les hommes (respectivement 26,4% contre 25,5%). Enfin, à Kankan et Kindia, la proportion des ménages possédant des comptes électroniques de transfert d'argent sont au-dessus des autres régions (26% et 25,5%). La région de Labé affiche le taux le plus faible avec 18,9%.

Concernant la surveillance de la sécurité alimentaire par téléphone, 81,4% des ménages sont prêts à participer à des enquêtes téléphoniques de type mVAM. Comme le montre le tableau 6.23a en annexe, le niveau de motivation est plus important en milieu urbain qu'en zone rurale (respectivement 85,0% et 79,9%), même si les taux apparaissent dans les deux cas à des niveaux élevés. Un bon enthousiasme est également noté sur l'ensemble des régions : à Kindia et Conakry, 89,6% et 87,9% des ménages se déclarent prêts à être contactés de façon régulière pour un système de surveillance. Dans ces deux régions, les taux sont les plus élevés comparés au reste du territoire. A l'inverse, le taux le plus faible s'affiche à Boké (73,3%) même si ce niveau de participation projeté est également important. Le tableau 6.11a en annexe présente le détail de ces résultats.



7

**MOYENS D'EXISTENCE
DES MENAGES**

7.1 Principales activités des ménages

7.1.1 Agriculture

Le secteur agricole est le premier employeur du pays. L'agriculture est pratiquée sur l'ensemble du territoire à travers différents types de production comme la production vivrière, le maraîchage ou la production de rente destinée en grande partie à la vente et permettant aux ménages de générer des revenus.

7.1.1.1 Cultures vivrières

Taux de pratique et superficies emblavées

Il ressort de l'AGVSAN que 51,3% des ménages guinéens ont pratiqué l'agriculture vivrière au cours de la dernière campagne agricole. Les superficies moyennes emblavées sont de l'ordre de 2 hectares (ha) par ménage : 30,5% des ménages cultivent de petites surfaces de moins de 1ha et 26,7% des terres de 1 à 1,99 ha. A l'extrême, 16,5% des ménages déclarent avoir des superficies de plus de 4 ha, mais la structure de la question telle que posée dans le questionnaire ne permet pas de détailler la superficie moyenne emblavée par type de culture.

Comme mentionné dans le tableau en annexe 7.1a, les ménages ayant à leur tête un homme pratiquent plus l'agriculture que ceux avec une femme chef de ménage : respectivement 54,2%, contre 33,3%. Pour les femmes chefs de ménage qui pratiquent cette activité, les parcelles cultivées sont de petites tailles comparées à celles des hommes puisque pour 72,1% d'entre elles les superficies cultivées sont inférieures à 2ha contre 55,4% chez les hommes.

Par ailleurs, en regardant le taux de pratique agricole selon le groupe de richesse (annexe 7.2a), les résultats montrent que l'agriculture vivrière est une activité plus pratiquée par les quartiles de richesse relevant des catégories les plus pauvres. Ainsi, respectivement 75,7% des « très pauvres » et 64,4% des « pauvres » cultivent la terre, même si 44,0% des ménages appartenant à la classe des « moyens » exercent également une activité agricole. Chez les groupes des « riches », le taux de pratique atteint les 21,2%.

Au niveau régional, les ménages des régions de Faranah et de Nzérékoré s'adonnent plus à la production agricole que ceux des autres régions, avec respectivement 72,2% et 67,4% des ménages cultivant la terre. Les superficies emblavées dans ces zones sont comprises majoritairement entre 1 et 3 ha à Faranah, et généralement inférieures à 2 ha dans la région de Nzérékoré. Dans la région de Kankan, 61,2% des ménages cultivent la terre, et ceci sur de plus grandes superficies que dans les autres régions puisque 41,5% des ménages pratiquent l'agriculture vivrière sur des superficies supérieures à 4 ha. A Labé, où le taux de pratique est de 59,8%, les ménages cultivent de plus petites superficies (moins de 1 ha pour 71,0% des

répondants), tandis que dans la région de Boké, 57,1% des ménages exercent une activité agricole sur des superficies inférieures à 2 ha pour 65,8% des ménages (cf. annexe 7.3a).

Au niveau préfectoral, l'activité de production agricole vivrière est la principale activité économique des préfectures de Koundara, Mandiana, Dabola, Téliélé, Mali, Beyla. Dans ces zones, au minimum 80% des populations vivent de l'agriculture, et jusqu'à 84,7% et 85,2% pour respectivement Mandiana et Koundara. Si les superficies cultivées apparaissent dans les moyennes nationales, les terres cultivées dans la préfecture de Téliélé sont de petites parcelles de moins de 1ha pour les deux tiers (65,6%) des agriculteurs. A Lola, Dinguiraye, Gaoual et Guéckédou, plus des trois quarts des ménages exercent une activité agricole sur des superficies en moyenne autour de 2 ha. A Guéckédou, la taille des parcelles est comparativement plus faible puisque pour 72,9% des ménages ont des superficies de moins de 2 ha.

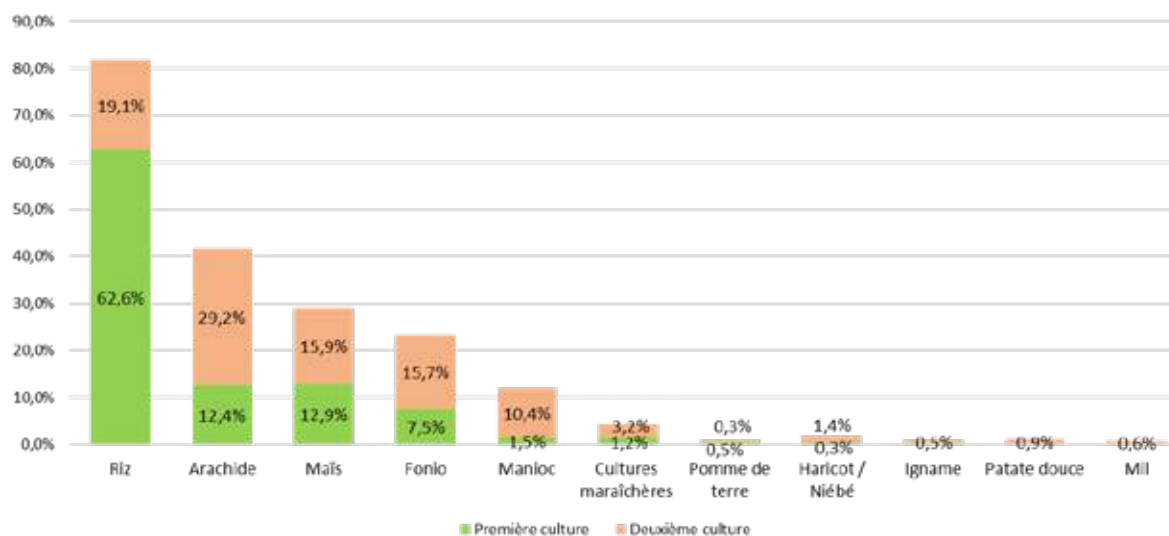
Type de cultures pratiquées

Le riz est la spéculation la plus cultivée, avec 81,7% des ménages qui pratiquent la riziculture, soit en tant que culture principale (pour 62,6% des agriculteurs) ou comme culture secondaire pour les 19,1% restants. Le riz est cultivé par tous les ménages quel que soit le groupe de richesse (très pauvre, pauvre, moyen ou riche).

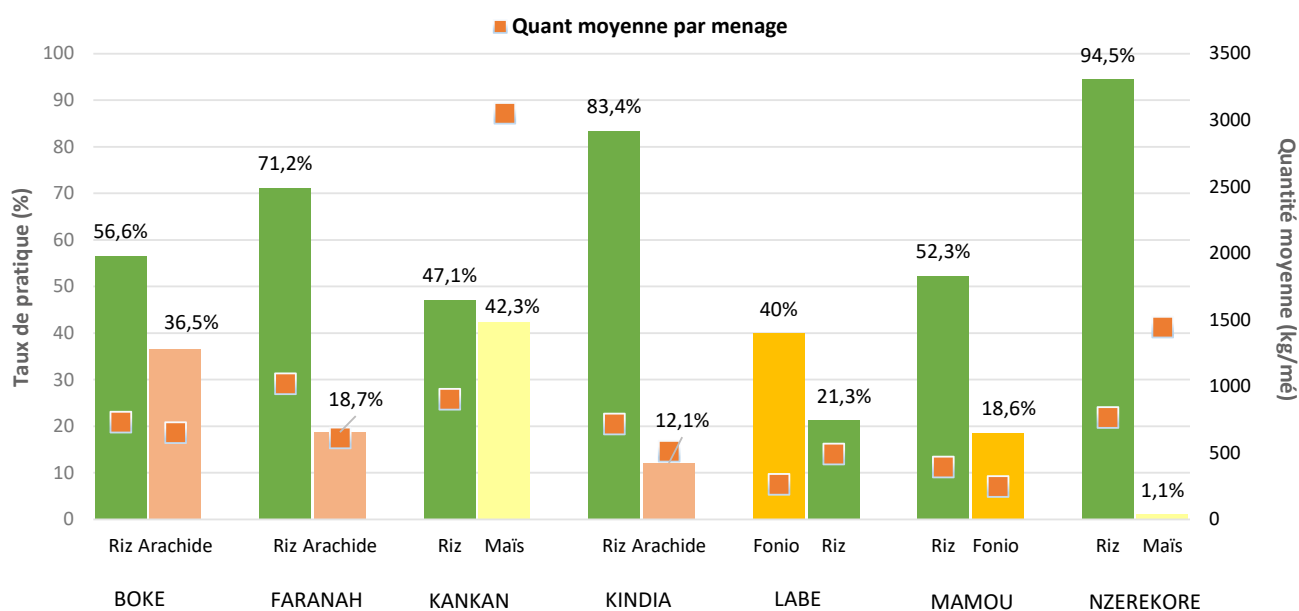
Après le riz, viennent l'arachide (41,6%) qui est plutôt cultivé en deuxième culture, le maïs (28,8%) puis dans une moindre mesure le fonio (23,2%) et le manioc (11,9%). Le reste des spéculations a été mentionné par 1% des ménages ou moins, comme la pomme de terre, la patate douce, le haricot, le niébé, le taro, l'igname.

En grande majorité, les spéculations principales (riz, arachide, maïs, fonio et manioc) sont cultivées par les populations des groupes de richesse très pauvres à pauvres. Il faut également noter que le groupe des « moyens » est impliqué dans ces productions à hauteur de 21% à 25% selon les types de cultures.

Graphique 7.1 : Type de spéculations pratiquées en première et deuxième culture



Graphique 7.2 : Taux de pratique des principales cultures par région et quantités moyennes (kg) récoltées par ménage



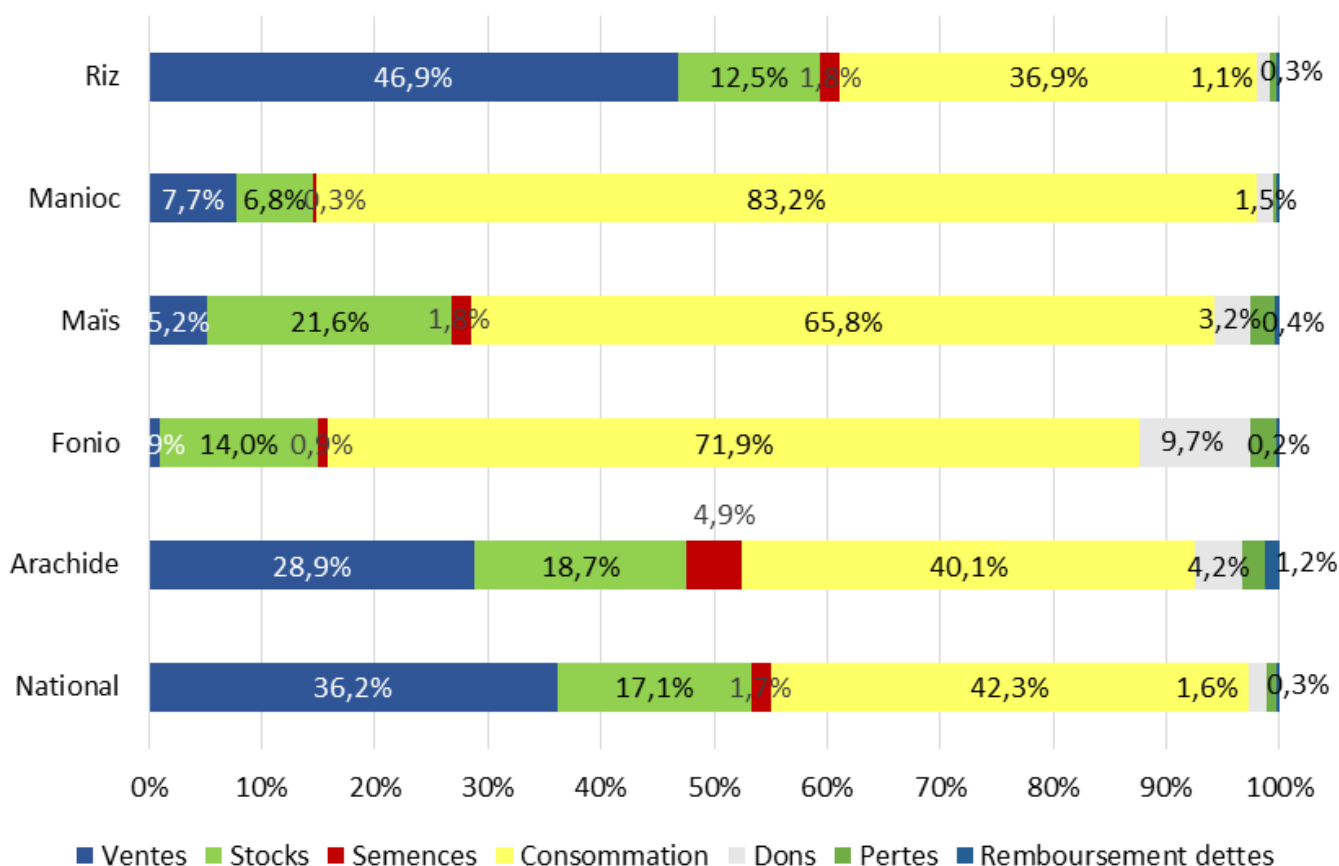
Le graphique 7.2 ci-dessus présente le détail des principales cultures par région, ainsi que les quantités moyennes produites pour chaque spéculation. Ainsi, selon les résultats de l'enquête, dans les régions de Boké, Faranah et Kindia, le riz est la première culture, suivie de l'arachide. A Kankan et à Nzérékoré, le riz est également la première culture (pratiquée respectivement par 47,1% et 94,5% des ménages), suivie par le maïs (taux de pratique 42,3% et 1,1%). Il faut cependant noter la prédominance de la production de riz à Nzérékoré, où 94,5% des agriculteurs cultivent cette spéculation. A Labé, les agriculteurs cultivent avant tout du fonio (40%) mais également du riz (21,3% des ménages).

Utilisation des récoltes et contraintes du secteur

Sur la dernière campagne agricole 2017-2018, 42,3% de la production vivrière était destinée à l'autoconsommation des ménages, tandis que 36,2% a été vendue. En particulier, le manioc et le fonio sont principalement destinés à la consommation des ménages, puisque sur la dernière campagne respectivement 83,2% et 71,9% des ménages ont autoconsommé ces cultures. Pour le riz, une bonne partie de la production a été vendue (46,9%) en plus d'être autoconsommée (36,9%). Une petite partie seulement (1,8%) a été réservée pour les semences tandis que 12,5% ont été stockés. L'arachide a été consommée (40,1%), mais une partie a également été vendue (28,9%) et 18,7% de la récolte a été stockée.

Concernant les raisons de non pratique, 34,8% des ménages interrogés déclarent ne pas pratiquer la culture vivrière par manque de terres. Ce problème est avant tout rencontré chez les femmes chefs de ménages que chez les hommes. En effet, 40,8% des femmes responsables de famille mentionnent le manque de terre comme le principal frein à la pratique de l'agriculture vivrière contre 33,3% chez les hommes. La seconde raison de non pratique est pour 30,3% des ménages le fait que les membres sont impliqués dans d'autres activités économiques : cette raison est plus importante au sein des ménages gérés par des hommes (32,3% contre 21,9% pour les ménages avec à leur tête une femme) et arrive quasiment à égalité avec le manque de terres. En retrait, 11% des ménages annoncent qu'ils manquent de ressources financières pour pratiquer cette activité. Ce taux apparaît plus élevé pour les ménages gérés par des femmes : 13% contre 10,5% pour les ménages gérés par des hommes.

Graphique 7.3 : Utilisation des récoltes pour les 5 spéculations les plus cultivées sur la dernière campagne agricole 2017-2018



7.1.1.2 Cultures maraîchères

Au cours de la dernière campagne agricole, le maraîchage a été pratiqué par 25,8% des ménages, principalement issus des catégories très pauvres (34,3%) et pauvres (29,7%) mais également appartenant à la classe de richesse des moyens (25,4%).

Au niveau régional, comme le montre le tableau en annexe 7.4a, cette activité se retrouve de façon prédominante dans les régions de Nzérékoré (37,3%), Labé (33,2% et Kindia (30%), qui sont les principales zones de ravitaillement de la capitale. A Kankan, 29,5% des ménages se sont adonnés à cette activité et 25,8% et 26,4% à Mamou et à Faranah. Au niveau préfectoral, le maraîchage a monopolisé 66,0% des ménages de la préfecture de Beyla, ce qui représente le taux le plus élevé nationalement. Il est à noter que cette pratique semble avoir un impact sur le régime alimentaire des ménages de la zone.

Les taux de pratique du maraîchage sont également élevés à Kankan (Kankan), Dalaba (Mamou), Tougué (Labé), Mali (Labé) et Mandiana (Kankan) où entre 46,3% et 43,0% des ménages déclarent pratiquer une activité de maraichage.

Concernant les raisons qui poussent les personnes à ne pas pratiquer le maraîchage, comme pour l'activité vivrière, la première raison invoquée est le manque d'accès à la terre (30,3% des ménages). Vient ensuite une autre activité économique (24,4%) et le manque de ressources économiques pour financer le démarrage de l'activité (16,2%).

7.1.1.3 Cultures de rente

Les cultures de rente occupent une place importante dans l'agriculture guinéenne, non seulement parce qu'elles procurent des revenus aux populations qui les pratiquent mais parce qu'elles fournissent également des opportunités d'emploi aux populations les plus pauvres, aux jeunes et aux femmes qui vendent leur main d'œuvre. Les marchés transfrontaliers et étrangers constituent également des débouchés importants pour ce type de produit, en plus de la capitale par laquelle ils transitent souvent.

Au cours de la dernière campagne agricole 2017-2018, on dénombre 15,3% des ménages ayant pratiqué l'agriculture de rente (cf. annexe 7.5a). Les spéculations les plus pratiquées sont les suivantes : café, cacao, hévéa, coton, fruitiers, palmier à huile, anacardier, ananas. Il faut noter que l'arachide ne ressort presque pas du fait de la structuration de la question³⁹.

Comme pour les cultures vivrières, l'agriculture de rente est plutôt pratiquée par les ménages des groupes des plus pauvres (21,9% des très pauvres et 20,8% des pauvres), ainsi que, dans une plus grande proportion, les ménages dont le chef de famille est un homme (16,1% contre 10,2% pour les ménages avec une femme à leur tête).

Le café se pratique sur de petites superficies de l'ordre de moins d'1 ha pour 38,9% des ménages et de 1 à 1,99 ha pour 33,1%. Sur la dernière campagne, 1,6 ha de café ont été emblavés en moyenne. Pour le coton pratiqué dans les régions de Kankan et de Boké (en particulier les préfectures de Gaoual et de Koundara), 1,5 ha ont en moyenne été cultivés sur la dernière campagne. Dans la région de Boké, on trouve de grands champs de coton, de 2 à 2,99 ha. Les palmiers à huile, tout comme l'hévéa, se pratiquent dans les régions de Boké et de Nzérékoré : les superficies emblavées pour la dernière campagne s'échelonnent entre 1 et 2 ha. A Boké et Kindia, l'hévéa est en expérimentation à travers l'emblavement de grandes superficies. La région de Mamou de même que les préfectures de Pita et de Dalaba sont des principales zones de production de la pomme de terre.

Tableau 7.1 : Superficie moyenne emblavée et gain moyen par type de cultures

	Superficie moyenne (ha)	Gains moyens par ménage pour chaque type de culture de rente (GNF)
Cacao	-	1 017 815
Café	1,6	1 561 323
Hévéa	1,7	983 138
Coton	1,5	546 038
Fruitiers	1,2	318 011
Huile de palme	1,4	1 596 516
Anacardier	2,9	2 825 772
Ananas	0,6	181 034

Les raisons de non pratique de l'agriculture de rente s'expliquent pour 30,0% des répondants par le manque d'accès aux terres, suivi du manque de ressources économiques pour démarrer cette activité (24,0%). Enfin, 21,4% des répondants expliquent être impliqués dans une autre activité et 5,4% déclarent ne pas avoir suffisamment de ressources humaines.

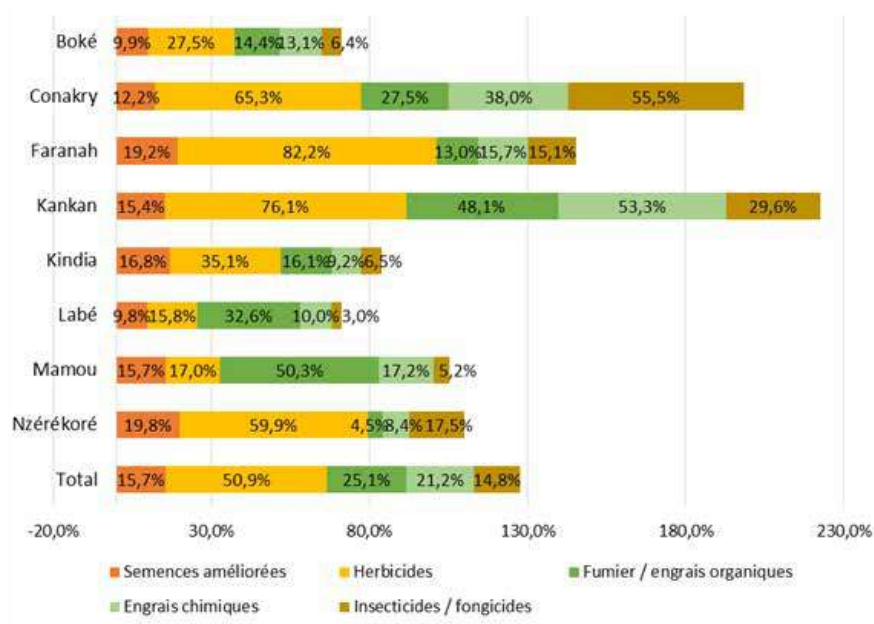
39 En effet, l'enquêteur posait une série de question par type de spéculations et l'arachide n'était pas mentionnée dans cette partie mais pouvait être ajoutée dans « autre ».

7.1.1.4 Utilisation des intrants

On constate que malgré leur disponibilité au niveau des Directions Préfectorales de l'Agriculture (DPA), l'utilisation des intrants agricoles est encore peu répandue. Les résultats nationaux montrent que 50,9% des ménages pratiquant l'agriculture ont eu recours aux herbicides au cours de la dernière campagne agricole de 2017-2018. Seulement 25,1% des ménages ont utilisé des engrais organiques, et 21,2% des engrais chimiques. L'utilisation de semences améliorées apparaît faible avec 15,7% des ménages seulement, de même que le recours aux insecticides et fongicides (14,8%).

D'une façon globale, il ressort que l'utilisation des intrants est plus répandue dans la région de Kankan : 76,1% des agriculteurs y utilisent des herbicides, 53,3% des engrais chimiques, et 29,6% des insecticides ou fongicides. Par ailleurs, 48,1% des ménages de la région de Kankan utilisent des engrais organiques. Dans la région de Faranah, le taux d'utilisation des herbicides est le plus élevé (82,2%), ce qui atteste d'un bon accès des agriculteurs à ces intrants. A Nzérékoré, le taux d'utilisation des semences améliorées n'est que de 19,8% mais ce taux s'avère cependant le plus élevé au niveau national. La région de Labé apparaît comme délaissée en matière d'intrants agricoles, avec seulement 15,8% des agriculteurs ayant recours aux herbicides (contre un taux national de 50,9%), 10% aux engrais chimiques (total national : 25,1%) et 3% aux insecticides/fongicides (taux national de 14,8%). Les agriculteurs semblent compenser cela en ayant recours aux engrais organiques, avec un taux d'utilisation de 32,6% (taux national de 25,1%).

Graphique 7.4 : Taux d'utilisation d'intrants par région



7.1.2 Elevage

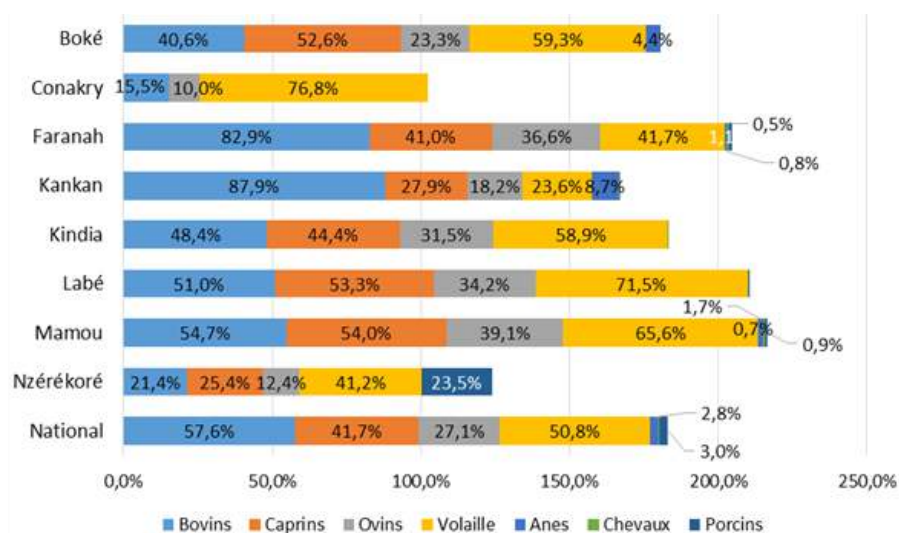
7.1.2.1 Pratique de l'élevage et type de cheptel

Au niveau national, 28,2% des ménages déclarent pratiquer l'élevage. Le gros bétail est en général possédé par les groupes les plus riches, tandis que les petits ruminants sont plutôt détenus par les catégories les plus pauvres. L'activité est répartie sur l'ensemble du territoire et beaucoup de ménages utilisent les animaux qu'ils possèdent comme une réserve ou une épargne à laquelle ils recourent en cas de besoin, de crise ou de problème. Les éleveurs peuvent également être amenés à céder une ou deux bêtes pour des cérémonies sociales, religieuses ou autres. Il faut noter la sensibilité et la réticence des éleveurs à répondre aux questions liées à la taille des troupeaux et au type de bêtes possédées.

Comme mentionné dans le tableau en annexe 7.6a, la région de Labé est celle où la pratique de l'élevage est la plus élevée avec plus de la moitié des ménages élevant du bétail (52,4%). Dans cette région à forte tradition d'élevage, 71,5% des ménages déclarent posséder des volailles et plus de la moitié des ménages (53,3%) élèvent des caprins ainsi que des bovins (51,0%). A Faranah, 40,9% des ménages pratiquent l'élevage, en majorité des bovins (87,9% des ménages) mais également des caprins (41%) et des volailles (41,7% des ménages). A Kankan, où 30,8% des ménages pratiquent l'élevage, le cheptel se caractérise principalement par des bovins (87,9%) et dans une moindre mesure des caprins (27,9%) et volailles (23,6%). A Mamou, les ménages possèdent principalement des volailles (65,6% des éleveurs), des bovins (54,7%) et des caprins (54%).

Même si le taux est plus faible que dans les autres régions, 19,3% des ménages pratiquent l'élevage dans la région Nzérékoré. Les ménages de cette zone élèvent surtout des volailles (41% des éleveurs). Une des caractéristiques de la zone est la présence d'élevage de porcins (24%) que les ménages possèdent en plus de caprins et de bovins, dans une moindre mesure toutefois pour cette dernière catégorie.

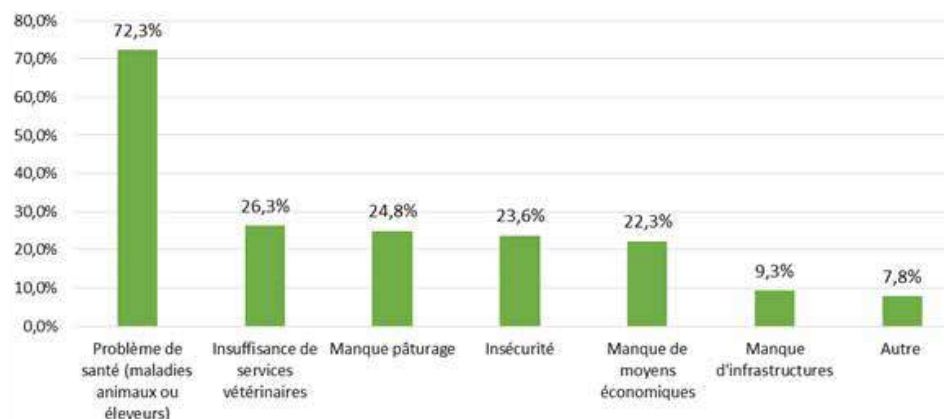
Graphique 7.5 : Proportion d'animaux possédés par les éleveurs



7.1.2.2 Contraintes du secteur

En matière de contraintes, 72,3% des ménages interrogés se disent confrontés aux problèmes de maladie des animaux ou à un éventuel risque de santé de la personne en charge du cheptel. L'insuffisance des soins vétérinaires (26,3%), de pâturage (24,8%), de l'insécurité (23,6%) et de moyens économiques (22,3%) sont les autres principales contraintes rencontrées par les ménages.

Graphique 7.6 : Contraintes du secteur de l'élevage



Comment le montre le tableau en annexe 7.6a, le problème des maladies ressort comme la mention la plus citée par les ménages de toutes les zones, à l'exception de Nzérékoré. Dans cette région, la plus grosse contrainte rencontrée par les éleveurs est le manque de moyens financiers (45,6%). Si les données concernant l'élevage ne sont pas statistiquement robustes pour faire une analyse par préfecture, la tendance reste cependant la même dans la préfecture de Guéckédou.

A Labé et Boké, respectivement 91,2% et 88,2% des ménages citent les maladies comme la plus grosse contrainte rencontrée. L'insuffisance de soins vétérinaires est également citée par les ménages interrogés à Boké (35%), Mamou (35,2%) et Kindia (34%).

En outre, la pénurie d'eau en saison sèche impacte sur la divagation des animaux à la recherche de pâturages et engendre la destruction des autres cultures, exacerbant des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ceci est particulièrement le cas pour les régions de Mamou et Labé où le vol de bétail est très répandu.

7.1.3 Pêche

7.1.3.1 Pratique de la pêche

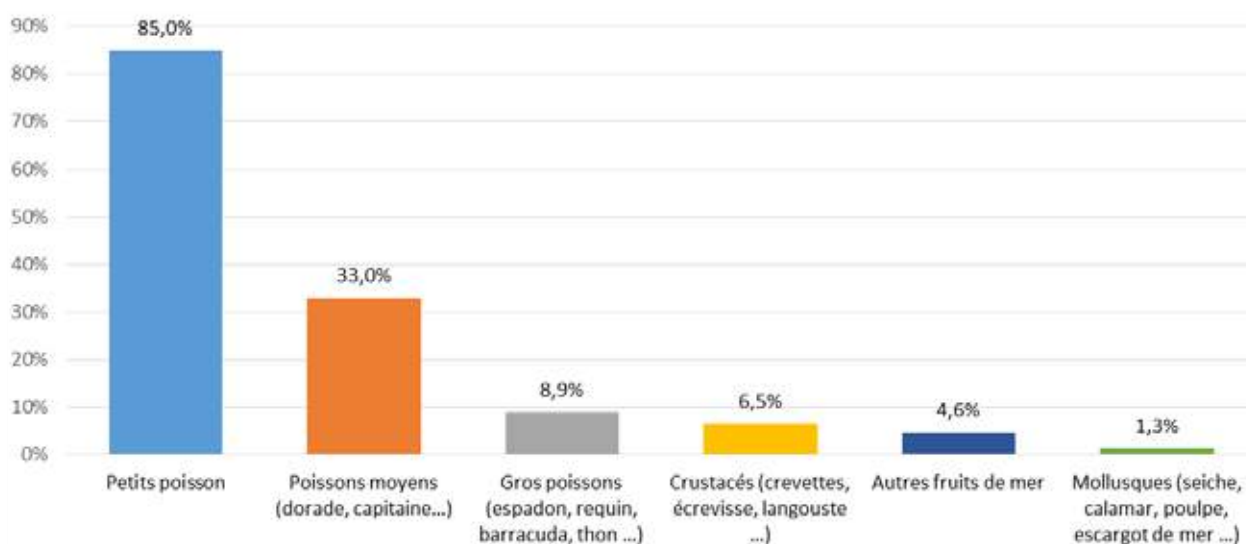
On distingue plusieurs types de pêche en Guinée : la pêche maritime, la pêche fluviale et la pisciculture. Ces types de pêches sont pratiqués de façon traditionnelle mais il existe également une pêche industrielle. D'après les résultats de l'enquête, au niveau national, 3,2% de la population guinéenne pratique la pêche (cf. tableau en annexe 7.7a) mais des biais ont été enregistrés avec certaines réponses de cette section comme expliqué ci-dessous. Cette activité est en général réalisée par le groupe de richesse des pauvres (4,6%) et des très pauvres (4,3%), de même que par les ménages ayant à leur tête un homme (3,3%, contre 2,5% pour les ménages dirigés par une femme).

Les parties littorales des régions de Boké et de Kindia sont traversées par la zone de moyen d'existence GN 01, incluant la pêche comme moyen de subsistance des populations vivant dans ces zones. Pour la région de Boké, le taux de pratique est de 6,8%. Les résultats obtenus pour les régions de Kindia, Labé ou Mamou apparaissent sous-estimés par rapport à la réalité et ne seront par conséquent pas considérés dans ce rapport. A Faranah, 5,6% des ménages pratiquent une activité de pêche, principalement la pêche fluviale. A Nzérékoré, la pisciculture est plus développée que dans les autres régions (8,4% contre 7,8% au niveau national), même si la pêche fluviale demeure le premier type de pêche pratiquée (91,6%). La pisciculture est également pratiquée par les ménages tout au long de l'année, la pêche traditionnelle s'intensifie quant à elle au cours de la saison sèche, notamment entre les mois de Novembre et d'Avril.

7.1.3.2 Type de poissons pêchés

Les types de poissons pêchés sont principalement des petits poissons (85,0%) et des poissons de taille moyenne (33,0%). Au niveau de la pêche artisanale, les gros poissons ne concernent que 8,9% des pêcheurs. Ces tendances sont observées dans les régions de Boké, Faranah et Nzérékoré. Pour les autres régions de même qu'au niveau préfectoral, les résultats ne sont pas exploitables à cause des faibles bases statistiques (cf. tableau annexe 7.8a).

Graphique 7.7 : Type de poissons pêchés



7.1.3.3 Contraintes du secteur de la pêche

En termes de contraintes, le manque de moyens financiers est mentionné comme un obstacle principal à leur activité par 60,2% des pêcheurs (cf. tableau en annexe 7.9a). Le manque de structures de conservations suit avec 27,8% des répondants, suivi des problèmes de santé pour 16,2% des pêcheurs et de la distance aux marchés jugée trop importante pour 14,6% d'entre eux.

Le manque de moyens financiers est perçu comme une contrainte en particulier pour le groupe de richesse des pauvres (70,3%), ainsi que pour les plus riches (63,8%). L'insuffisance de structures de conservation est un problème qui touche notamment les catégories de population les plus pauvres (37,0%) et moyens (29,3%). Au niveau territorial, l'insuffisance de structures de conservation est notamment signalée dans les régions de Boké (41,0%) et de Faranah (45,7%).

7.2 Sources de revenus et crédit

Nous avons vu dans la section 7.1 les principales activités auxquelles s'adonnent les populations. Cette section offre un point sur les différentes sources de revenus en Guinée et leur répartition selon les membres du ménage. Elle détaille aussi les habitudes liées aux dépenses et crédits, en tant que facteurs pouvant impacter la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

7.2.1 Sources de revenus

7.2.1.1 Sources de revenus et implication des ménages

En moyenne, les ménages affichent 1,5 sources de revenus et entre 1 et 2 personnes contribuent à ramener de l'argent dans le ménage. La taille du ménage semble avoir peu d'influence sur le nombre de personnes contribuant aux revenus du ménage. Ces données ne varient pas non plus selon le lieu de résidence. En revanche, les sources de revenus ont tendance à être plus faibles pour les ménages avec à leur tête une femme. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces ménages sont de plus petite taille (7,3 membres, contre 8,8 pour les ménages avec à leur tête un homme) mais présentent également une plus grande vulnérabilité.

Considérant le niveau de richesse, les ménages les plus riches ont moins de sources de revenus de même que moins de personnes travaillant en leur sein. Ceci est explicable par la nature même des emplois de ces personnes (plus présents dans des postes à revenus fixes dans le secteur public ou privé) et par une plus grande stabilité économique de cette catégorie.



Le détail par région montre que le nombre de sources des revenus est similaire quelle que soit la région considérée. Dans les préfectures de Dinguiraye (Faranah), Mali (Labé), Guéckédou (Nzérékoré) et de Dabola (Faranah) les ménages ont plus de sources de revenus que dans le reste du pays, avec en moyenne 1,9 sources pour Dinguiraye, 1,8 pour Mali et Guéckédou et 1,7 pour Dabola. Dans ces 4 préfectures, et contrairement à la tendance des autres préfectures, plus de la moitié des ménages exercent 2 activités, révélant une plus grande diversification des sources de revenus.

Comme le montre le tableau 7.2 ci-dessous, le chef de ménage est en règle générale impliqué dans la principale source de revenus du ménage (82,0% des cas) que le contexte soit urbain ou rural. Son implication diminue avec l'importance de la source de revenus, au profit des autres membres du ménage. Ainsi, dans 29,4% des cas, l'épouse du chef de ménage est impliquée dans la deuxième source de revenus du ménage et dans 23,1% des cas dans la troisième. Les autres adultes sont comparativement plus impliqués dans la troisième source de revenu que dans les deux premières. En effet, dans 21,3% des ménages, les autres adultes du ménage travaillent pour la troisième source de revenus du ménage, contre 11,1% pour la deuxième source de revenus.

Comme le montre les tableaux en annexe 7.10a à 7.12a, la région de Mamou montre une très forte implication des chefs de ménage dans la première et deuxième source du foyer (respectivement 91,3% et 76,5%). Les femmes sont très peu impliquées dans ces activités mais sont tendanciellement plus présentes dans les troisièmes sources de revenus des ménages, qui demeurent cependant marginales puisque seulement 1,4% des ménages exercent une troisième activité dans cette région. A l'inverse, dans la région de Nzérékoré, les chefs de ménages sont un peu moins présents dans l'activité principale (67,8% contre une moyenne nationale à 80,0%). Dans les préfectures de Beyla, Guéckédou et Nzérékoré en particulier, les femmes sont plus impliquées dans l'activité principale du ménage, comparé aux autres régions (respectivement 19,6%, 14,5% et 16,4%). Ceci peut s'expliquer par des habitudes sociales et le type de culture pratiqué, comme le fait que ces zones sont des zones de maraîchage, qui est une activité principalement réalisée par les groupements de femmes.



Tableau 7.2 : Implication des membres du ménage dans la génération des différentes sources de revenu du ménage

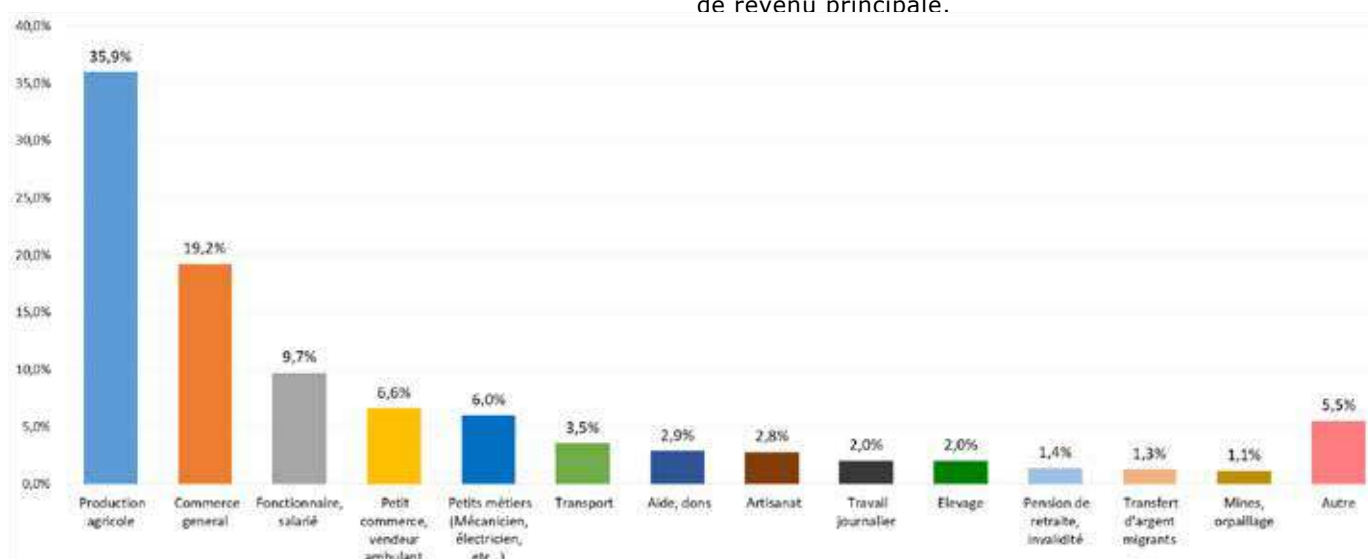
	Première source	Deuxième source	Troisième source
Chef de ménage seulement	82,0%	53,2%	46,5%
Epouse du chef de ménage seulement	5,9%	29,4%	23,1%
Autres adultes du ménage seulement	6,0%	11,1%	21,3%
Enfants seulement	0,6%	1,8%	5,4%
Adultes et enfants	0,4%	0,8%	0,8%
Tous les membres du ménages	5,1%	3,6%	2,8%

7.2.1.2 Activités des ménages

Pour 35,9% des ménages guinéens, la principale source de revenus provient de l'agriculture, suivie des activités de commerce général (19,2%). Pour seulement 9,7% des ménages, les revenus émanent d'un salaire fixe perçu par un des membres, que cette personne soit employée dans l'administration ou dans le secteur privé. Viennent ensuite le petit commerce et la vente ambulante (6,6%), puis les petits métiers (6,0%). Le transport est une source de revenus pour 3,5% des ménages, de même que l'aide et les dons pour 2,9% et l'artisanat pour 2,8% des ménages.

Le graphique 7.9 présente les principales sources de revenus des ménages en zones rurales uniquement. Ainsi, dans ces zones, 48,3% des ménages vivent de l'agriculture, tandis que 23,5% des ménages pratiquent une activité de commerce que ce soit du commerce général ou de la vente ambulante de produits (petit commerce).

Graphique 7.8 : Principales sources de revenus des ménages



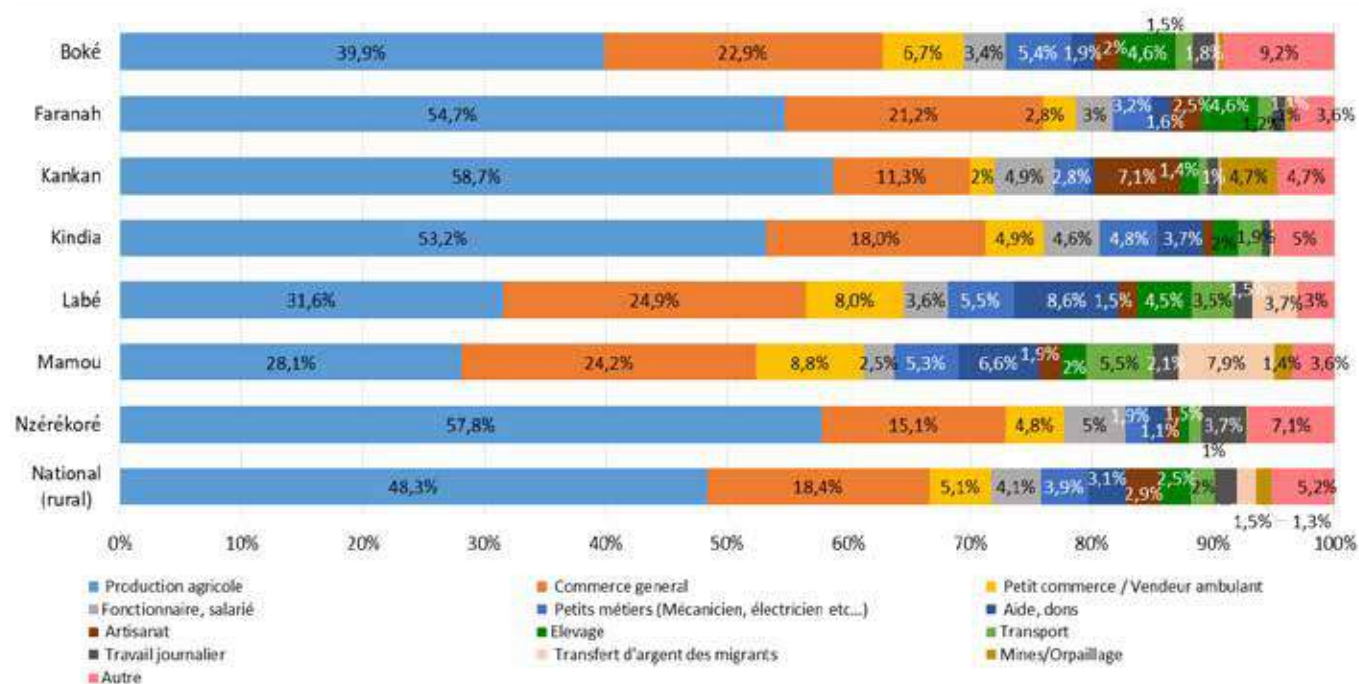
Le détail des résultats par région montre que la production agricole est la principale source de revenus pour plus d'un ménage sur deux résidant dans les régions de Kankan (58,7%), Nzérékoré (57,8%) et de Faranah (54,7%). A Kankan, l'activité agricole est aussi bien pratiquée par les groupes de ménages appartenant à la catégorie des plus riches comme par les pauvres⁴⁰, tandis que les « riches » possèdent les plus grandes exploitations.

Il est à noter que dans cette région, 7,1% des ménages ont comme source principale de revenus l'artisanat et pour 4,7% les mines sont le premier poste générateur de revenus. Ceci s'explique par le fait que l'orpaillage est pratiqué dans certaines préfectures de la région, comme par exemple Siguiri. A Nzérékoré, le commerce est également la principale source de revenu pour 15,1% des ménages.

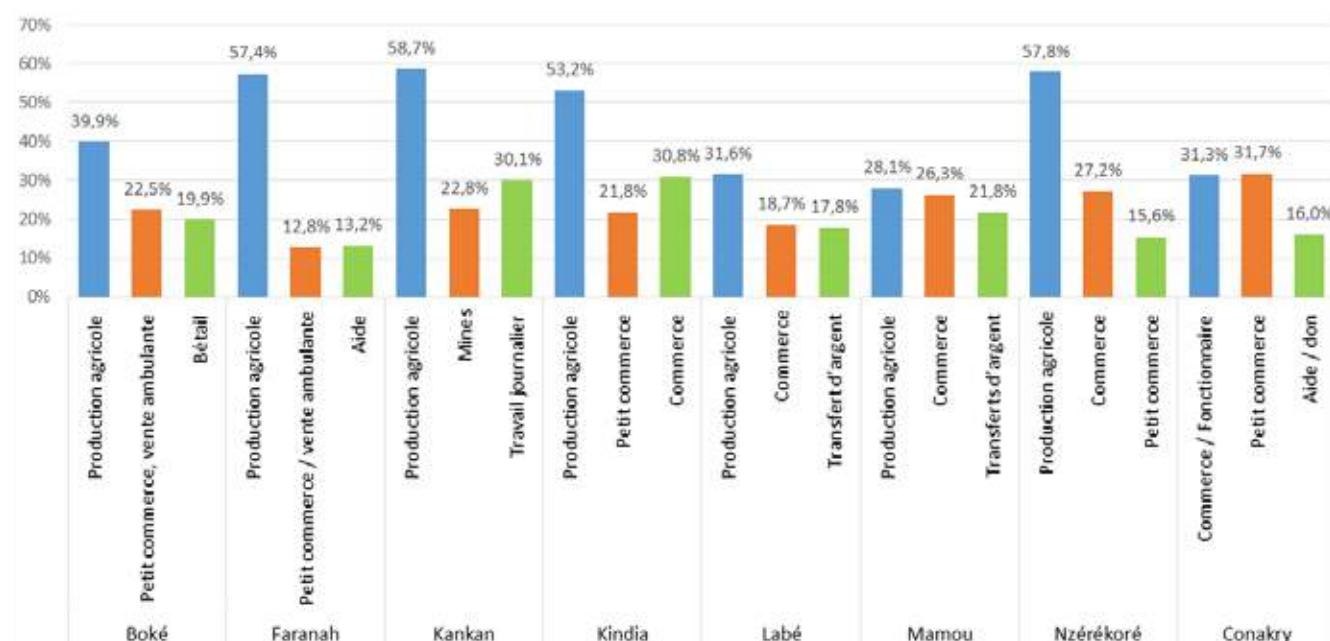
Pour l'ensemble de ces ménages (au niveau national donc), la principale source de revenu contribue généralement à hauteur de 64,9% du revenu global du ménage. La deuxième source compte pour 18% tandis que la troisième représente 17% du revenu du ménage. Les ménages s'exposent donc à une grande vulnérabilité en cas de perte de leur source de revenu principale.

Le graphique 7.10 ci-dessus résume les 3 principales sources de revenus par région pour les ménages habitant en zone rurale. Si l'agriculture prédomine dans chaque région, le commerce est également une activité de subsistance importante pour les ménages des régions de Boké, Kindia, Mamou, Labé et Nzérékoré où elle constitue une deuxième source de revenus des ménages. Dans la région de Kankan, l'activité des mines est la deuxième source de revenus pour 22,8% des ménages.

Graphique 7.9 : Principales sources de revenus des ménages en zones rurales par région



Graphique 7.10 : Typologie des activités des ménages (première, deuxième et troisième) vivant en zones rurales selon les régions



Une fois ces revenus gagnés, ceux-ci doivent être gérés au sein du ménage. Les informations recueillies dans le cadre de l'enquête montrent que d'une façon générale, les personnes qui gagnent les revenus (que ce soit la première, deuxième ou troisième source de revenus) gèrent l'utilisation de ces revenus. Ainsi, le chef de ménage est omniprésent dans la gestion de l'argent, en particulier lorsqu'il s'agit de la première source de revenus, puisque 89,0% des chefs de ménages prennent en charge la gestion des revenus gagnés. En comparaison, les épouses, plus impliquées dans les deuxièmes sources de revenus, gèrent plus la deuxième source de revenus, tandis que les autres adultes du ménage ont une place plus importante lorsqu'il s'agit de la troisième source.

7.2.2 Accès au crédit et endettement des ménages

Au niveau national, 34,3% des ménages ont eu recours au crédit sur les 12 derniers mois précédant l'enquête. Pour la majorité des ménages ayant contracté un crédit, celui-ci s'est fait à la période de soudure (69,7%), et pour 62,0% de ces ménages cet endettement avait pour objectif principal d'acheter des aliments pour nourrir la famille.

Le recours au crédit est plus systématique en milieu rural (38,1%) qu'en milieu urbain (25,0%). Pour les ménages ayant à leur tête une femme, le taux atteint est de 29,8% contre 35,0% pour les autres ménages.

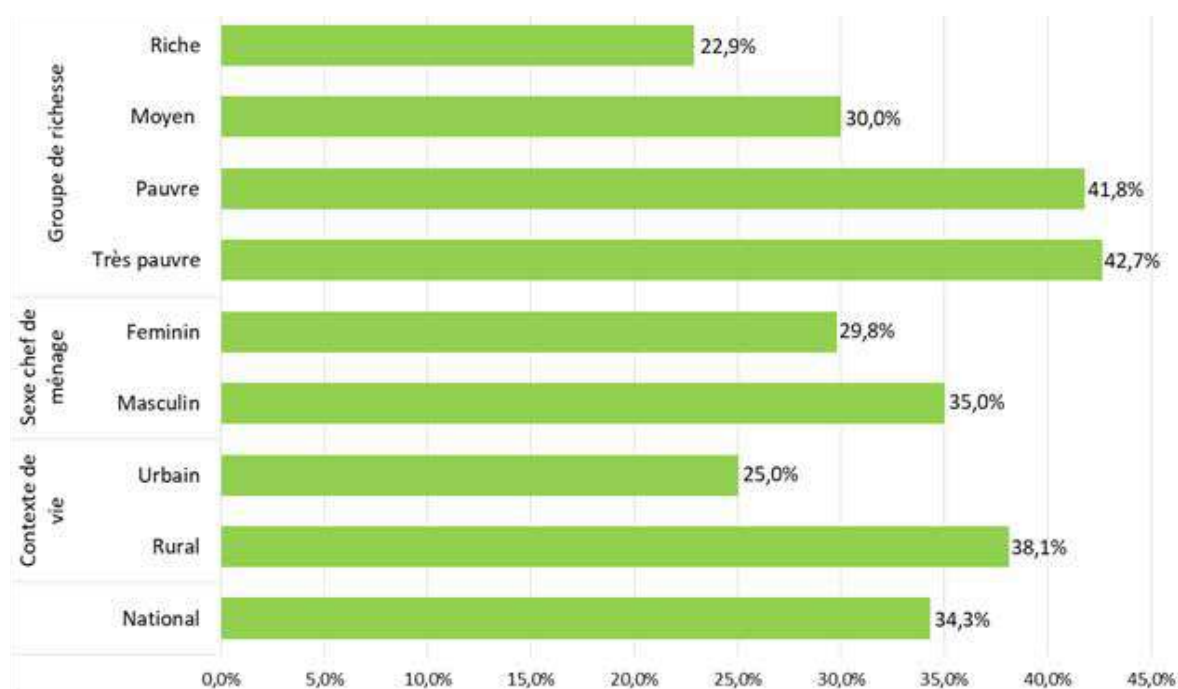
Par ailleurs, comme le montre le graphique ci-dessous, les ménages les plus riches ont systématiquement moins recours au crédit (22,9%) que les couches les plus pauvres de la population (42,7% pour les ménages très pauvres et 41,8% pour les ménages pauvres).

Selon la région considérée, le taux de crédit montre des disparités. Ainsi, à Nzérékoré, région regroupant la plus grande proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté ⁴¹, 61,9% des ménages ont eu recours au crédit sur les 12 derniers mois. Dans cette région, les taux d'endettement des catégories très pauvres et pauvres atteignent des proportions de 68% et 65% soit les taux les plus élevés au niveau national.

Tableau 7.3 : Taux de recours au crédit selon les régions

Région	Taux de crédit
Boké	35,3%
Conakry	21,1%
Faranah	32,0%
Kankan	34,3%
Kindia	29,9%
Labé	29,3%
Mamou	17,1%
Nzérékoré	61,9%
National	34,3%

Graphique 7.11 : Taux de recours au crédit selon le groupe de richesse, le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence des ménages



41 INS, 2012 : ELEP.

Quelle que soit la région, le recours le plus important au crédit se fait à la période de soudure (69,7%) et dans un deuxième temps au moment des cérémonies (10,8%). Ces crédits sont en général contractés pour pouvoir nourrir la famille. Le ménage achète donc au moment où les prix sont les plus élevés. Pour les fêtes et cérémonies les emprunts peuvent être contractés pour l'achat de nourriture ou autres.

Les parents et amis sont pour 77,8% des ménages la principale source de crédit, suivis des tontines (13,4%). Si ces taux varient peu entre le milieu urbain et le rural, les femmes chef de ménages ont plus tendance à recourir aux tontines (17,1% contre 13,1% pour les ménages avec à leur tête un homme). En matière de source de crédit, la région de Nzérékoré présente encore une fois un profil atypique : si 60,4% des ménages ont recours aux parents ou aux amis pour faire un crédit, 33,2% se tournent également vers les tontines, preuve d'un accès des ménages à ce type de structures mais également du niveau de pauvreté des populations de cette zone.

Comme le montre le graphique ci-dessous, dans 62,0% des cas, le crédit est utilisé pour acheter de la nourriture puis, dans une moindre mesure, pour payer les frais de santé (14,3%) et acheter des intrants agricoles (8,1%). Dans l'ensemble, l'utilisation des crédits est homogène selon le milieu d'habitation du ménage ou selon le sexe du chef de ménage.

En revanche, dans les régions de Kankan et de Nzérékoré, les ménages s'endettent plus que dans les autres régions pour payer les soins de santé (respectivement 21,3% et 17,8%, contre 14,3% au niveau national) et pour acheter des intrants pour l'agriculture, la pêche ou l'élevage (12,0% et 12,5% contre 8,1% au niveau national).

En ce qui concerne le remboursement des dettes, les ménages envisagent de mettre en place plusieurs stratégies : près de 7 ménages sur 10 (68,7%) prévoient de vendre leur main d'œuvre, que ce soit en contrepartie d'un paiement en argent (52,1%) ou en nature (16,6%). Pour 29,2% des ménages, les remboursements se feront grâce à la production agricole tout du moins dans les zones rurales. Les modalités de remboursement évoluent peu selon le sexe du chef de ménage, mais on note que les femmes responsables du ménage ont plus tendance à recourir au travail journalier d'un côté (57% contre 52% pour les ménages avec à leur tête un homme), aux dons et à la solidarité des amis et des parents de l'autre (15% contre 8% pour les hommes).

Dans la région de Nzérékoré, les ménages prévoient de développer plus de stratégies pour rembourser leur crédit que dans les autres régions : 1,6 en moyenne contre 1,2 à 1,4 dans toutes les autres régions. L'éventail d'activités mises en place pour rembourser le crédit reste, comme dans les autres régions, principalement axé sur la vente de main d'œuvre. Au niveau national, les délais de remboursement sont pour 44% des ménages estimés de 2 à 6 mois et pour 18% de 6 mois à un an.

Graphique 7.12 : Utilisation du crédit selon les régions

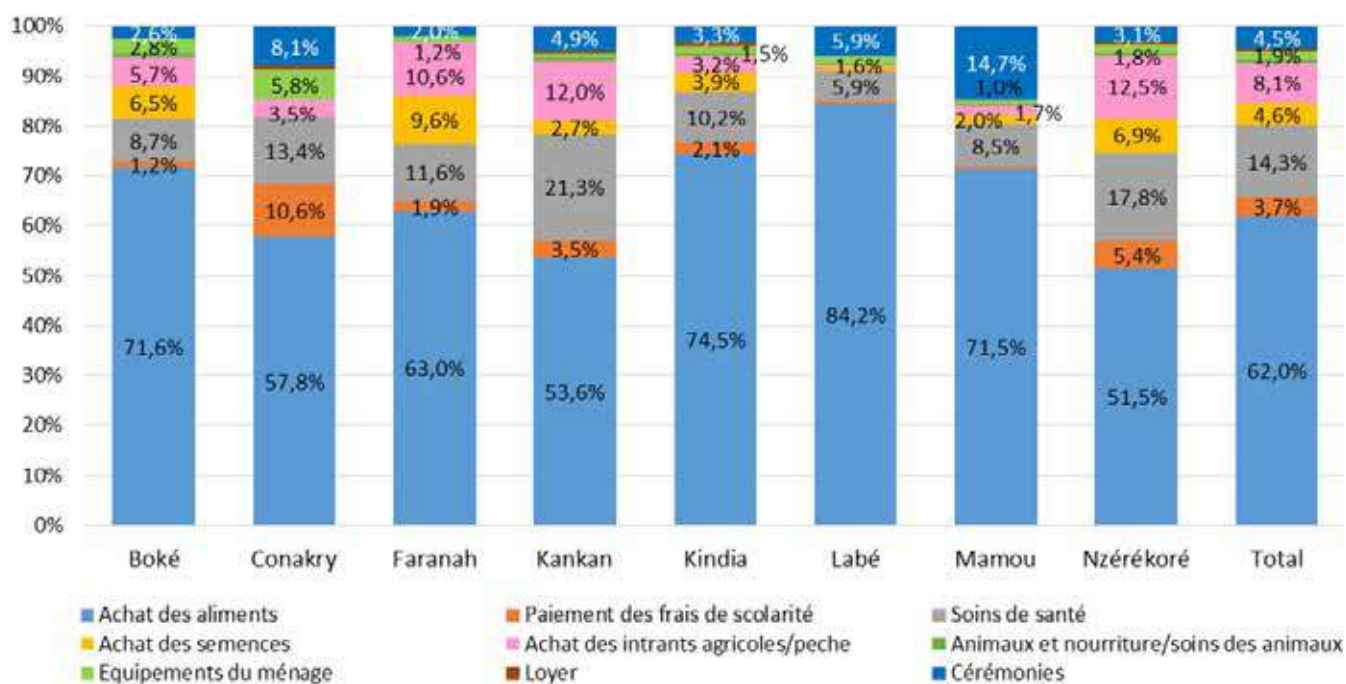
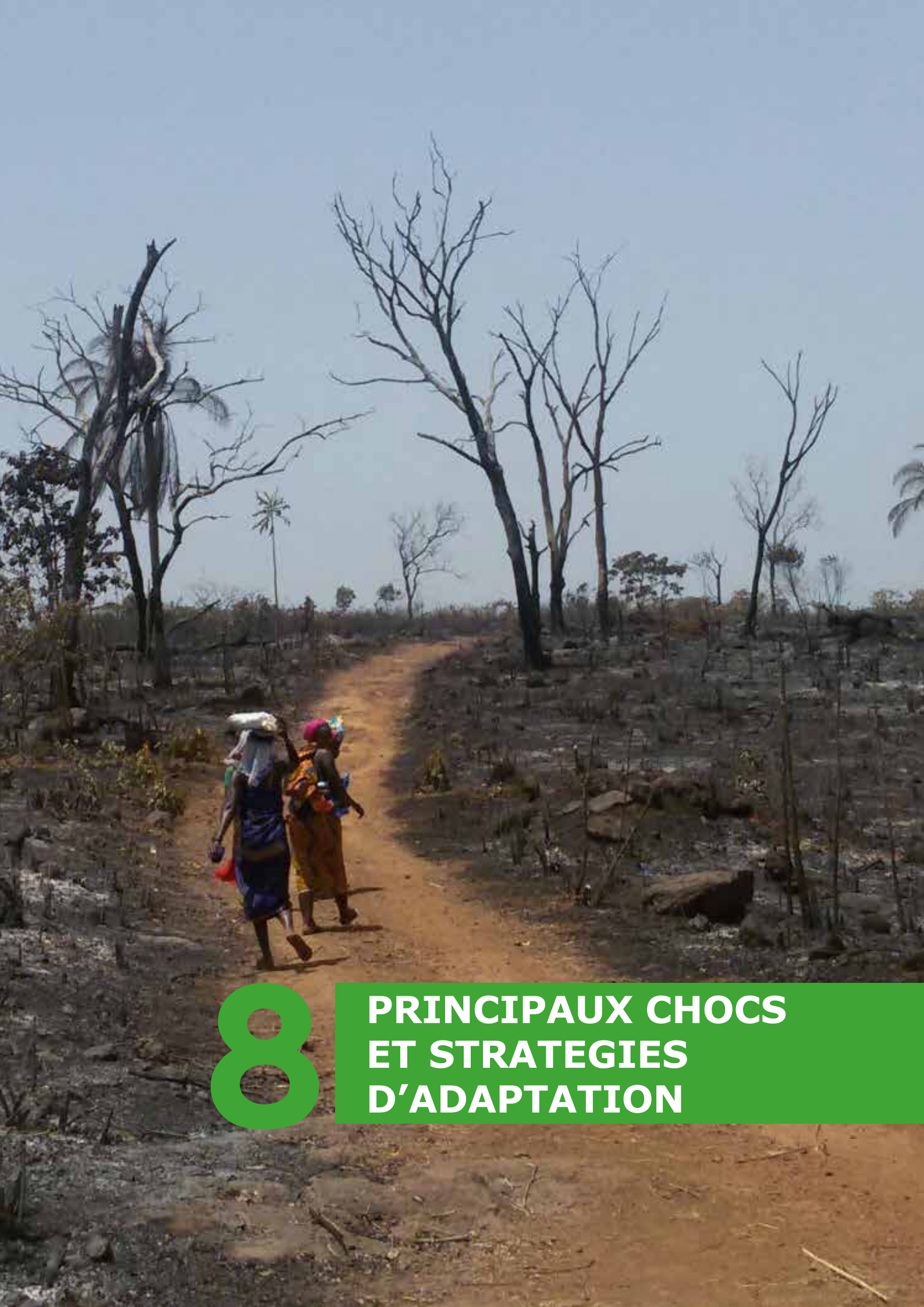


Tableau 7.4 : Méthode de remboursement des crédits selon les régions

	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	Nzérékoré	National
Travail journalier	56,0%	61,5%	37,6%	56,0%	48,2%	53,1%	45,0%	52,3%	52,1%
Production agricole	23,6%	0,0%	33,9%	32,5%	34,9%	16,8%	14,2%	31,6%	29,2%
Travail contre vivre	9,7%	7,5%	13,8%	12,2%	15,0%	11,5%	20,4%	26,7%	16,6%
Vente d'outils agricole/animaux domestiques	6,1%	3,8%	32,1%	8,1%	5,0%	17,1%	6,6%	15,5%	12,1%
Dons/Solidarité/Aide parents/amis	10,1%	12,3%	6,3%	6,3%	9,3%	22,6%	20,5%	4,4%	9,1%
Augmentation des sources de revenus	14,1%	7,7%	4,9%	12,0%	4,3%	3,2%	6,3%	5,4%	7,4%
Emprunt	4,4%	8,9%	3,1%	3,8%	6,1%	6,9%	6,7%	8,0%	6,1%
Crédit	2,0%	5,3%	6,3%	2,2%	3,5%	3,7%	6,2%	9,8%	5,4%
Diminution de la nourriture	1,8%	4,0%	,4%	1,2%	,6%	1,8%	2,7%	,2%	1,2%
Déscolarisation des enfants	0,0%	3,4%	0,2%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,1%	0,4%
Appui d'institutions/ONGs/ONU	0,5%	0,4%	0,1%	0,5%	0,3%	0,3%	0,9%	0,1%	0,3%
Autre	12,2%	6,8%	6,5%	6,2%	8,6%	8,4%	9,7%	13,9%	9,8%





8

PRINCIPAUX CHOCS ET STRATEGIES D'ADAPTATION

Les chocs se définissent comme des évènements ayant des conséquences négatives sur les individus, les ménages ou les communautés. Ils peuvent être naturels, économiques, politiques ou sociaux. Leur nature, leur intensité ainsi que leur fréquence impactent les ménages et définissent ainsi la vulnérabilité de ces ménages.

8.1 Chocs

On distingue habituellement les chocs covariants des chocs idiosyncratiques. Les covariants réfèrent aux chocs qui affectent un groupe de ménages, une communauté ou sont géographiquement localisés, comme les désastres naturels, les pandémies ou l'insécurité civile. Les chocs idiosyncratiques affectent les membres des ménages comme la perte d'un emploi, la maladie ou le décès d'un membre du ménage.

La Guinée a, ces dernières années, été en proie à différents types de risques, que ce soit des risques récurrents comme les sécheresses, les inondations, l'arrêt précoce des pluies, la dégradation des sols et l'ensablement, les déficits pluviométriques ou des risques plus conjoncturels comme l'épidémie de MVE, les risques politiques ou la hausse des prix.



8.1.1 Contexte et types de chocs

8.1.1.1 Prévalence des chocs

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 55% des ménages ont subi au moins un choc. Parmi ces ménages, 50,8% ont connu plus d'un choc sur l'année écoulée. Les zones urbaines sont plus épargnées que les zones rurales puisque 44,1% des ménages vivant en ville déclarent avoir subi au moins un choc, contre 59,6% pour les zones rurales. L'exposition est également différente : dans les zones rurales, les ménages ont en majorité subi deux ou trois chocs (53% des ménages), tandis que les ménages urbains ont été pour 55% exposés à un seul choc sur les 12 derniers mois. Par ailleurs, au cours de l'année écoulée, 55,7% des ménages avec à leur tête un homme a subi un choc contre 50,8% pour les ménages dirigés par une femme, ce qui peut partiellement s'expliquer par le fait que ces derniers sont plus présents en zone urbaine.

Avec un taux de 74%, la région de Nzérékoré apparaît comme ayant la prévalence la plus importante, suivie de Boké et de Kankan où respectivement 68,5% et 63,9% des ménages déclarent avoir subi un choc au cours des 12 derniers mois. A l'inverse, la région de Kindia affiche le taux le plus faible (36,8%). Les chiffres affichés pour la région de Labé sont de 49% mais ceci est à nuancer au regard du contexte de cette zone, qui subit de façon chronique des chocs liés à l'environnement comme une chute constante des précipitations ou un ensablement des cours d'eau. Par ailleurs, les informations via le questionnaire village font apparaître Labé comme une zone touchée sur les 12 derniers mois par des chocs tels que la sécheresse et les ruptures de pluies.

Tableau 8.1 : Prévalence des chocs par région

	Aucun choc	1 choc	2 à 3 chocs
Boké	31,5%	32,9%	35,6%
Conakry	63,9%	15,8%	20,3%
Faranah	42,5%	27,0%	30,5%
Kankan	36,1%	27,6%	36,3%
Kindia	63,2%	25,9%	10,9%
Labé	51,1%	23,7%	25,2%
Mamou	53,6%	21,7%	24,7%
Nzérékoré	26,0%	37,8%	36,1%
National	45,0%	27,1%	28,0%

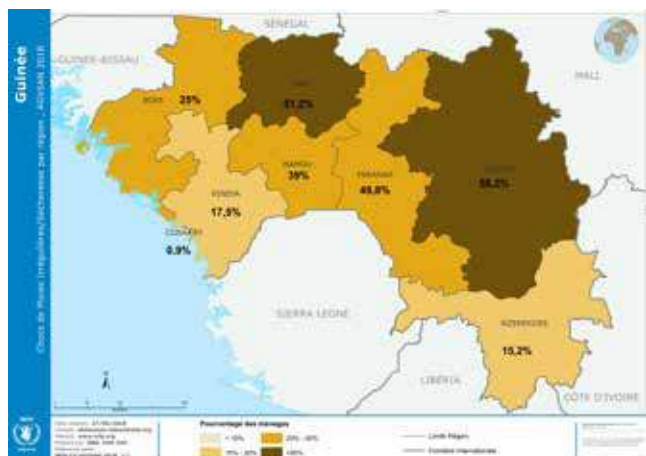
Au niveau des préfectures, les ménages de Mandiana (Kankan) et de Gaoual (Boké) sont les plus exposés, avec respectivement 97,7% et 92,6% des ménages déclarant avoir subi au moins un choc sur les 12 derniers mois. Ces zones semblent touchées par l'impact cumulatif de plusieurs problèmes, puisque 84% des ménages de ces zones déclarent avoir subi 2 ou 3 chocs. La très grande majorité des ménages des préfectures de Dabola (Faranah) (88,1%), de Koubia (Labé) (87,9%), de Beyla (Nzérékoré) (84,4%) et de Mali (Labé) (80%) a également été exposée à au moins un choc. Il faut mentionner qu'à l'inverse, la préfecture de Kindia semble épargnée, puisque 2,3% des ménages seulement déclarent avoir subi un choc sur l'année écoulée. Au regard des informations collectées dans le questionnaire village, ce taux semble un peu faible. En effet, il ressort des discussions avec les informateurs clés des villages que même si la région de Kindia est épargnée par les chocs comparativement aux autres régions, un peu plus d'un tiers des villages de la zone a connu sur les douze derniers mois au moins un choc.

8.1.1.2 Types de chocs

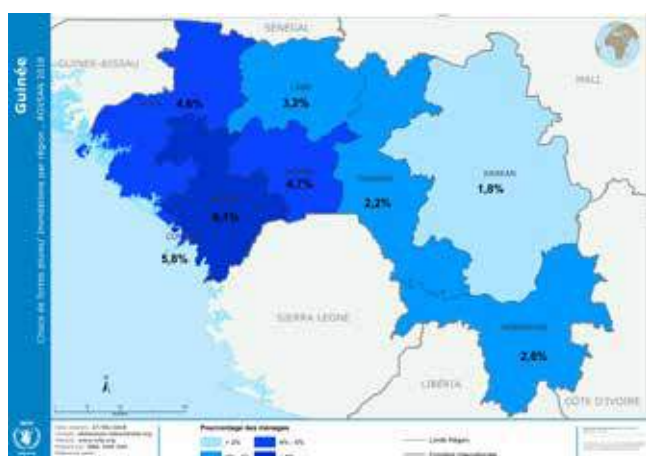
Les chocs les plus répandus parmi les ménages sont liés à l'environnement. En effet, 36,8% des ménages déclarent avoir subi au cours des 12 derniers mois l'arrivée tardive des pluies, des inondations, l'érosion de sols ou les feux de brousse. C'est toutefois l'arrivée des pluies tardives et la sécheresse qui ressort pour 31,3% des ménages. Le choc idiosyncratique apparaît comme le choc principal pour 29,2% des ménages, en particulier le décès d'un membre du ménage. Vient ensuite la hausse des prix à hauteur de 11,8% pour les ménages interrogés.

Cartes 8.1 : Principaux types de chocs subis par les ménages selon les régions

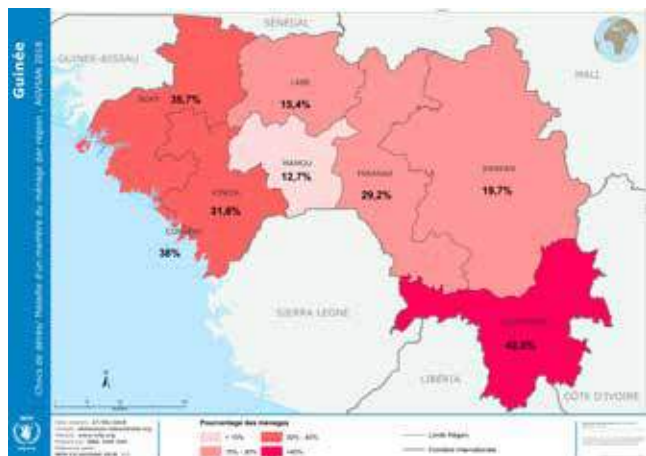
Pluies irrégulières/sécheresse



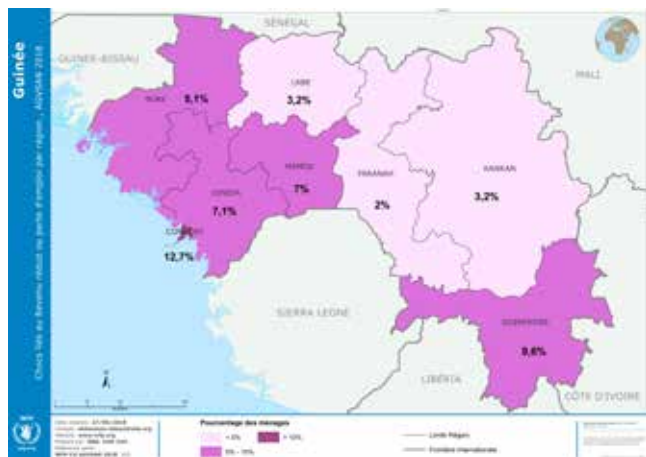
Pluies/inondations



Décès/maladies d'un membre du ménage



Revenu réduit/perte d'emploi



Le type de choc expérimenté est différent selon le milieu de résidence : en zone rurale, où les ménages dépendent principalement de l'agriculture, le choc le plus important pour 45,1% des ménages est l'arrivée tardive ou le déficit des pluies, la sécheresse et les inondations, des chocs liés à l'environnement donc. En milieu urbain, où les ménages sont plus dépendants du marché du travail, la perte d'un membre actif du ménage est pour 43,2% le choc principal ayant affecté le ménage sur l'année écoulée.

Les régions les plus affectées par les chocs environnementaux, et notamment par le déficit pluviométrique ou la sécheresse sont Kankan (58,2% des mentions), Labé (51,2%) et Faranah (49,8%). A Nzérékoré, le principal choc subi par les ménages est le décès d'un membre actif du ménage (42,6%). Les chocs idiosyncratiques (décès d'un membre du ménage dans ce cas précis) sont également les chocs principaux pour les ménages de Boké (35,7%) et Kindia (31,6%).

Dans les préfectures de Mandiana, Dabola et Kouroussa plus de 80% des ménages déclarent avoir subi un retard des pluies ou une sécheresse comme choc principal sur les 12 derniers mois (respectivement 84,9%, 82,7% et 82,4%). A Boffa, Kissidougou, Nzérékoré et Lola, c'est le décès d'un membre du ménage qui a le plus impacté les ménages (respectivement 73,2%, 62,7%, 62,4% et 62%).

Enfin, un lien très clair apparaît entre les perturbations pluviométriques et climatiques et l'insécurité alimentaire : les ménages en insécurité alimentaire sévère et modérée sont plus exposés aux problèmes du retard ou d'arrêt précoce des pluies et de la sécheresse que les autres catégories avec respectivement 40% des ménages en insécurité alimentaire sévère et 35,9% en modérée déclarant le retard des pluies et la sécheresse comme choc principal sur les 12 derniers mois. La tendance est la même pour les inondations et les pluies diluviennes. Cette relation n'apparaît pas aussi

clairement pour les ménages touchés par le décès d'un membre actif du ménage : les ménages en sécurité alimentaire se montrant aussi touchés par ce type de chocs que les ménages en insécurité alimentaire modérée (9,1% contre 8,9% pour les ménages en sécurité alimentaire modérée).

8.1.2 Problématique environnementale

Bien que disposant de nombreuses ressources naturelles, que ce soit les terres arables, l'eau ou les ressources extractives (bauxite, or, fer et diamant), le pays peine à préserver et faire fructifier son capital naturel. La problématique environnementale ne touche pas uniquement les zones rurales mais également les milieux urbains. Du fait de la pression anthropique et de la baisse de la pluviométrie, le couvert végétal ainsi que le niveau des cours d'eau sont en baisse. Les mauvaises pratiques des feux de brousse appauvrissent les sols et causent des risques d'incendie. A cause de la croissance démographique et des mauvaises pratiques environnementales, les eaux sont également de plus en plus polluées et la production de déchets solides en augmentation alors que les infrastructures adaptées manquent.

Les régions naturelles du pays sont impactées de manière différente par ces facteurs environnementaux. Ainsi, la baisse de la pluviométrie et les épisodes de sécheresse ou d'inondations sont récurrents et plus marqués au Nord du pays, où la hausse des températures touche déjà les zones frontalières du Sénégal. Ces perturbations se manifestent par des tarissements des cours d'eau et l'assèchement des sols. En Guinée forestière également, on note une plus forte concentration des pluies sur une période plus courte, ce qui perturbe les travaux agricoles mais enclave aussi certaines zones de production suites aux inondations et à la dégradation des routes et des ponts. Comparativement aux autres pays de la zone, la Guinée apparaît en déficit hydrique laissant entrevoir une baisse des productions agricoles, une dégradation des aires de pâtures pour les animaux, des interruptions et coupures d'eau et une hausse des prix des denrées de base.



8.1.3 Impact des chocs sur les ménages

8.1.3.1 Impact sur l'économie des ménages

Parmi les ménages guinéens touchés par un choc au cours de l'année écoulée, un tiers (32,7%) a subi une perte de plus de 50% de son revenu. Dans une proportion plus large, 39,1% des ménages ont perdu entre 25% et 50% de leurs ressources monétaires, et près d'un quart (23,9%) a connu une faible baisse, inférieure à 25%. Les chocs affectent plus les ménages vivant en zone rurale, puisque ces derniers déclarent une perte moyenne de 39,2% de leur revenu, contre 34,2% pour les ménages en zone urbaine.

La section précédente a mis en lumière le fait que les ménages guinéens subissent avant tout des chocs liés à l'environnement, que ce soit la rupture ou l'arrivée tardive des pluies, la sécheresse ou les inondations. Si l'impact du choc sur les ménages et leurs membres varient selon son type et sa fréquence, l'intensité du choc doit également être considérée. Ainsi, sur l'année écoulée, les feux de brousse et les incendies ont provoqué une perte de plus de la moitié des revenus pour 50,6% des ménages touchés par les feux de brousse et les incendies. Les chocs comme les pluies tardives et les inondations, de même que le décès d'un membre actif du ménage ou encore la sécheresse, l'érosion des sols et les pluies tardives ont durement affecté (perte de plus de 50% du revenu) respectivement 40,2%, 39,6% et 39,2% des ménages. Ces chiffres démontrent que les chocs liés à l'environnement ont un impact important sur la réduction des niveaux de revenus. Si les bases ne sont pas suffisamment statistiquement robustes pour explorer l'impact de chaque type de choc par région, on peut toutefois noter que, dans les régions de Kankan et Labé, 58,2% et 51,2% des ménages ont été les plus touchés par l'arrivée tardive des pluies, la sécheresse et l'érosion des sols.

A Nzérékoré, où le choc principal touchant les ménages est le décès d'un membre actif de la famille, le revenu des ménages a, en moyenne, baissé de 42,3%. Il faut également noter que 38,3% des ménages ont perdu plus de 50% de leurs revenus ce qui est la proportion la plus élevée comparé aux autres régions. A Kankan et Labé, où la rupture des pluies a touché plus de la moitié des ménages (respectivement 58,2% et 51,2%), ceux-ci ont connu une baisse moyenne de 42,2% (pour Kankan) et 40,4% à Labé.

Dans la région de Faranah, les ménages, également touchés par les pluies tardives, (49,8% de mentions comme choc principal) déclarent une réduction moyenne de leurs revenus de 36,6%. Même si ce chiffre est en dessous des régions de Labé et Kankan, il faut tout de même noter que 29,4% ont perdu plus de 50% de leur revenu suite au choc principal et 39,4% entre 25% et 50% de leurs revenus.

Au niveau des régions, les ménages de Nzérékoré et Labé ayant subi au moins un choc ont été les plus impactés : sur les 12 derniers mois, leurs revenus ont, en moyenne, été imputés de 42,3% et 42,2%. A Kankan, les ménages ont connu une baisse moyenne de leur revenu de 40,4% suite à un choc. On peut également noter qu'à Mamou, l'impact sur les ménages est plus faible : perte moyenne de 32,2%.

Tableau 8.2 : Impact du choc principal sur le revenu des ménages

	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	Nzérékoré	Total
Perte de revenus très importante (plus de 50%)	18,8%	28,5%	29,4%	37,0%	37,9%	39,6%	20,0%	38,3%	32,7%
Perte de revenus élevée (entre 25% et 50%)	44,0%	23,8%	39,7%	39,4%	32,4%	41,5%	40,0%	43,0%	39,1%
Perte de revenus faible (moins de 25%)	35,8%	31,5%	26,7%	19,7%	20,1%	14,7%	38,2%	17,9%	23,9%
Aucune perte de revenus (0%)	1,4%	16,3%	4,2%	3,8%	9,6%	4,2%	1,9%	0,7%	4,3%

8.1.3.2 Résilience économique des ménages

En matière de résilience, seuls 13,4% des ménages déclarent s'être totalement remis du choc principal subi sur l'année écoulée. La grande majorité (72,2%) dit n'avoir que partiellement retrouvé son niveau d'avant et 14,4% des ménages ne s'en sont pas du tout sortis.

Les résultats selon le contexte de vie sont très différenciés : on pourra seulement retenir que les ménages des zones rurales ont, dans leur grande majorité (72,9%), partiellement recouvert du choc principal des 12 derniers mois.

A Mamou, où 39% des ménages déclarent avoir été impacté par les pluies tardives et la hausse des prix (24,2%), plus d'un quart des ménages (26,7%) annonce ne pas s'être du tout remis de la perte des revenus ou des biens. La proportion des ménages n'ayant pas surmonté le choc est également importante à Labé puisqu'un quart des ménages mentionne n'avoir pas du tout récupéré de la perte de revenus ou des biens. Ces régions apparaissent comme les plus impactées aussi parce que seulement 6,2% et 5,5% des ménages ont totalement récupéré du choc. Dans la préfecture de Koubia (Labé), la proportion de ménages ne s'étant pas remis du choc est très importante (57,5%). Pour les préfectures de Dalaba (Mamou), Labé (Labé) et Coyah (Kindia) les taux de ménages n'arrivant pas du tout à surmonter le choc sont importants : respectivement 39,6% pour Dalaba, 37,5% à Labé et 34,1% pour Coyah.

Les ménages de Nzérékoré, dont 42,6% ont subi la perte d'un membre du ménage et 15,2% des pluies tardives au cours des 12 derniers mois, ont pour les deux tiers d'entre eux (66,5%) partiellement récupéré de ces chocs. 27% des ménages déclarent avoir totalement surmonté la perte de revenus ou de biens. Cette proportion est la plus élevée de toutes les régions, et peut partiellement s'expliquer par l'aide apportée par les agences humanitaires dans cette zone.

Tableau 8.3 : Résilience des ménages aux chocs par région

	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	Nzérékoré	Total
Pas du tout	9,2%	18,6%	11,8%	14,2%	18,2%	25,0%	26,7%	6,5%	14,4%
Partiellement	81,9%	67,1%	77,2%	74,7%	73,6%	68,8%	67,8%	66,5%	72,2%
Entièrement	8,9%	14,3%	11,0%	11,0%	8,2%	6,2%	5,5%	27,0%	13,4%

8.2 Stratégies d'adaptation

En réponse aux chocs qu'ils subissent et en fonction de leurs moyens, les ménages mettent en place des stratégies d'adaptation. Cette capacité à s'adapter et à faire face aux difficultés est résumée dans l'indicateur de stratégie d'adaptation, également appelé Coping Strategy Index (CSI). L'indicateur se décline sous 2 formes :

- Un indicateur de stratégie d'adaptation basé sur l'ensemble des stratégies mises en place par les ménages
- Un indicateur de stratégie d'adaptation réduit (rCSI) uniquement axé sur les stratégies d'adaptation liées à l'alimentation mises en place par le ménage.

8.2.1 Stratégies liées à l'alimentation

L'indicateur de stratégie réduit est construit en posant la question aux ménages de la fréquence de l'application de chacune des stratégies suivantes liées à l'alimentation sur les 7 derniers jours :

- Consommer les aliments moins préférés ou moins chers ;
- Emprunter de la nourriture ou solliciter l'aide d'un ami ou d'un parent ;
- Limiter la quantité de nourriture pendant les repas ;
- Réduire les quantités consommées par les adultes / les mères au profit des enfants ;
- Diminuer le nombre de repas par jour.

Les scores sont ensuite calculés sur la base d'une moyenne pondérée. Plus le score final est élevé, plus le ménage est en situation de stress alimentaire.

Les résultats de l'enquête montrent que la stratégie d'adaptation la plus utilisée est la consommation d'aliments moins préférés ou moins chers par les membres du ménage (41,4% de mentions). A certaines périodes de l'année, les ménages se reportent donc

sur des aliments plus accessibles. Dans une moindre mesure, 21,2% ont limité les quantités consommées pendant les repas. Les autres stratégies telles que la diminution du nombre de repas (18,8%), la réduction de la nourriture des adultes au profit des enfants (18,5%) et l'emprunt de nourriture ou la sollicitation d'un membre de la famille (18,2%) sont mentionnés dans des proportions similaires par les ménages guinéens.

Les ménages en milieu rural apparaissent plus en stress alimentaire que ceux en milieu urbain (avec un score total respectivement de 4,6 contre 2,8), de même que les femmes chefs de ménages à raison d'un score de 4,23 contre 4 pour les hommes.

L'analyse des résultats par région montre que les ménages de Nzérékoré et de Labé mettent en place plus de stratégies d'adaptation liées à la nourriture (en moyenne 6,3 et 6,2 contre 4 au niveau national). A Nzérékoré, entre 29% et 36,2% des ménages ont adopté toutes les 5 stratégies, la plus utilisée étant la consommation d'aliments moins préférés ou moins chers par le ménage. A Labé, plus de la moitié des ménages (56,1%) a changé son alimentation, préférant

consommer des aliments moins préférés ou moins chers. Les autres stratégies sont adoptées par 25,8% (limiter la quantité de nourriture par repas) et 13,2% des ménages (emprunter la nourriture ou solliciter de l'aide d'un ami ou parent).

Les préfectures de Tougué et de Koubia affichent des ménages en stress alimentaire : dans ces zones, le score de stratégie réduit atteint 11 et 10. Un peu en retrait, les préfectures de Gaoual, Kérouané, Macenta et Nzérékoré révèlent des scores entre 7,8 et 7.

Carte 8.2 : Indice réduit de stratégies d'adaptations



8.2.2 Stratégies économiques

L'indicateur de stratégie de survie est calculé à partir d'une série de questions concernant l'expérience des ménages quant à un choc subi au cours des 30 derniers jours. Les stratégies sont classées en 3 groupes :

- **Stratégie de stress** : comme emprunter de l'argent ou dépenser son épargne. Ces stratégies impliquent une réduction de la capacité à faire face aux chocs dans le futur en raison d'une diminution des ressources ou une augmentation des dettes.
- **Stratégie de crise** : comme la vente de biens productifs. Ces stratégies réduisent directement la productivité future du ménage, dont la formation du capital humain.
- **Stratégie d'urgence** : comme la vente de terrain ou la mendicité. Ces stratégies affectent la productivité future et est plus difficile à inverser et plus dramatique pour les ménages⁴².

Les ménages engagés dans des activités économiques de routine et qui ne mettent pas en place ces stratégies d'adaptation sont considérés en sécurité alimentaire pour cet indicateur. Le tableau ci-dessous détaille les éléments inclus dans chacune des catégories.

Tableau 8.4 : Détail des différentes stratégies d'adaptations

Stratégie	Actions
Pas de stratégie	Les ménages n'ont adopté aucun mécanisme d'adaptation
Stress	Emprunté d'argent Dépense de l'épargne Vente de plus d'animaux (non productifs) que d'habitude Envoi des membres du ménage à manger ailleurs
Crise	Retrait des enfants de l'école Réduction des frais de santé et d'éducation Diminution des dépenses consacrées aux intrants agricole et animale Consommation des stocks de semences
Urgence	Vente de la maison ou terrain Mendicité Vente des derniers animaux femelles

Les résultats de l'enquête montrent que sur le mois précédant l'enquête, la majorité des ménages (57,9%) n'a pas mis en place des stratégies d'adaptation. Un peu plus d'un quart (26,6%) a développé des stratégies de stress en empruntant de l'argent ou de la nourriture auprès d'amis ou d'une banque (24,2%) de même qu'en puisant dans son épargne pour faire face à la situation (23,2%). Par ailleurs, 11,3% des ménages ont mis en place des stratégies de crise, et ont principalement réduit les dépenses non alimentaires du ménage sur la santé ou l'éducation. Une faible part (4,1%) a développé des stratégies d'urgence impactant sérieusement la situation des ménages puisqu'il s'agit d'une décapitalisation totale du ménage et la mise en place de stratégies destructrices. Dans ce cas spécifique, 1,8% des ménages déclarent avoir retiré les enfants de l'école tandis que 1% des ménages ont vendu leurs biens productifs et 1,1% s'adonnent à la mendicité.

En milieu rural, les ménages mettent en place plus de stratégies d'adaptation (44,7%) qu'en zones urbaines (35,8%). Les différences selon le sexe du chef de ménage ne sont pas significativement différentes.

A Nzérékoré, la situation est particulièrement tendue puisque plus des deux tiers des ménages (67,2%) ont mis en place des stratégies d'adaptation, preuve que les moyens d'existence habituels des populations ne sont pas suffisants pour absorber les chocs de la zone ou des ménages. Près d'un ménage sur deux (46,0%) a développé une stratégie d'adaptation de stress. Dans ce cas spécifique il s'agit pour 51,6% des ménages d'emprunt d'argent ou de nourriture et de recours à sa propre épargne (42,3% de mentions). Par ailleurs, 15,6% des ménages ont développé une stratégie de crise (réduction des dépenses de santé et d'éducation pour 15% des ménages et consommation des stocks de semences pour 17,9% des ménages) et 5,6% d'urgence.

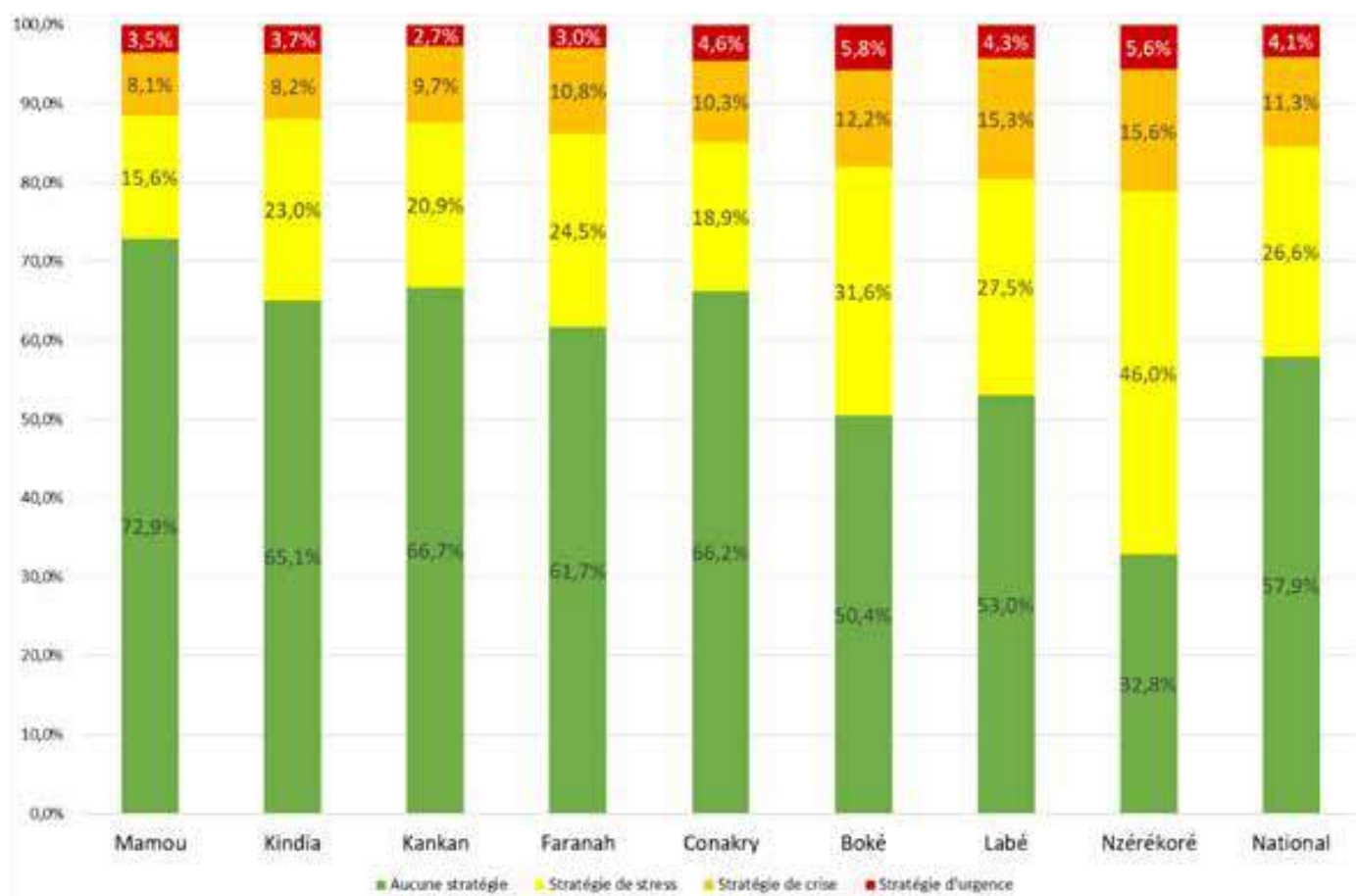
A Mamou, Kindia, Kankan et Faranah la majorité de la population (entre 72,9% et 61,7%) n'a pas mis en place de stratégie spécifique pour s'adapter à leur situation ou à celle de la zone.

A Boké, les ménages ont utilisé plus de stratégies d'urgences que dans les autres zones. En effet, 3% des ménages ont déclaré avoir vendu leurs animaux femelles alors que le taux dans les autres régions est de l'ordre de 0,4%.

Dans la préfecture de Guéckédou, 95,5% des ménages ont développé une stratégie d'adaptation. Pour 9,5% de la population il s'agit de stratégie d'adaptation de stress, ce qui signifie que les populations ont un grand besoin d'assistance dans cette zone.

42 PAM, 2009 : Comprehensive, Food Security and Vulnerability Analysis Guidelines.

Graphique 8.1 : Stratégies d'adaptation mises en place par les ménages par région





9

**ASSISTANCE AUX
POPULATIONS**

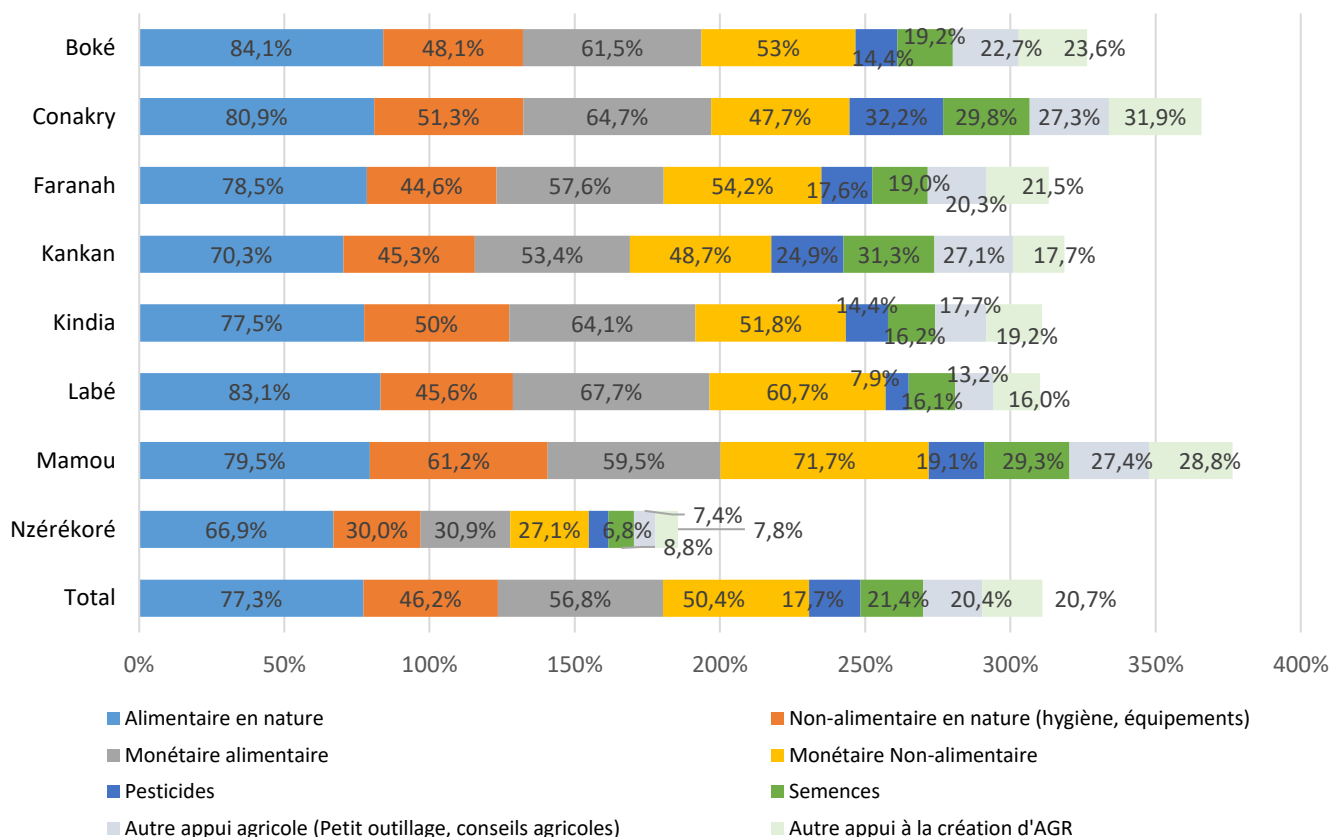
9.1 Assistance reçue par les populations

Les résultats de l'enquête montrent qu'une faible part de la population (12,6% des ménages) déclare avoir reçu une assistance alimentaire ou non-alimentaire sur les 6 derniers mois. La proportion apparaît légèrement supérieure pour les ménages vivant en zone urbaine (14,2% contre 12,0% en zone rurale), de même que pour les ménages dirigés par des femmes (16,9% contre 11,9% pour les ménages ayant à leur tête un homme). Par ailleurs, l'assistance touche toutes les catégories de la population puisque la prévalence est la même que les ménages relevant du groupe des riches (13,7%) ou des très pauvres (13%).

Les ménages des régions de Faranah et de Boké apparaissent comme les plus aidés, avec des taux s'affichant à 17,5% et 17,1%. A l'inverse, dans les régions de Kankan et de Kindia, seulement 8,9% et 9,9% des ménages ont perçu une aide sur les 6 derniers mois.

Pour la grande majorité des ménages assistés (77,3%), l'aide s'est matérialisée par une assistance alimentaire en vivres de même que par des aides monétaires, que ce soit à travers des transferts monétaires pour de l'alimentation (56,8% des ménages) ou pour des biens non alimentaires (50,4%). Par ailleurs, 46,2% des ménages déclarent avoir reçu sur les 6 derniers mois des aides non alimentaires comme des kits d'hygiène, des équipements ou des vêtements. Quel que soit le type d'assistance apportée, la majorité des ménages déclare avoir été assistée par une tierce partie, que ce soit quelqu'un de la famille, un ami ou un voisin.

Graphique 9.1 : Type d'aide reçue par les ménages au cours des 6 derniers mois par région



9.2 Impact de l'épidémie de Maladie à Virus Ebola à Virus Ebola

L'épidémie de Maladie à Virus Ebola (MVE) constitue, pour les populations guinéennes et celles des pays voisins comme le Libéria et la Sierra Leone, un triste souvenir et une première du genre que le monde ait connue. Après un premier cas détecté dès décembre 2013 et le début officiel de l'épidémie en mars 2014, le Président de la République a décrété l'urgence sanitaire le 13 août 2014. Ce décret du chef de l'Etat a permis d'établir un cordon sanitaire tenu par les agents de santé et les agents des forces de défense et de sécurité au niveau de tous les postes frontaliers du pays. Il a aussi permis de restreindre les mouvements des personnes tout en les soumettant aux mesures de contrôle sanitaire en tous lieux. Avec la mobilisation de tous les acteurs locaux (départements ministériels, secteur privé, société civile, etc.) appuyés par la communauté internationale, une surveillance à base communautaire a été instaurée et tous les cas suspects ont fait l'objet d'un prélèvement systématique suivi d'une hospitalisation jusqu'à l'obtention des résultats du laboratoire. Avant qu'elle ne soit contenue, les femmes et les personnes âgées de plus de 15 ans étaient les plus affectées par l'épidémie. Ceci a aussi eu pour effet d'isoler des villages entiers, auxquels le PAM et d'autres agences ont alors apporté une assistance humanitaire. Malgré son incidence socio-économique sur les populations guinéennes, la MVE a permis à l'Etat guinéen et aux populations de renforcer certains aspects et de développer certaines bonnes pratiques, notamment dans le domaine de la gestion des risques, des catastrophes et de la surveillance épidémiologique.

9.2.1 La crise de la MVE en Guinée

L'épidémie de MVE a dans un premier temps été confirmée dans la région de Nzérékoré pour ensuite se propager aux régions de Kankan, Faranah, Mamou puis dans celles de Boké, Conakry et Kindia. Selon l'OMS, 3 800 cas ont été reportés et 2 534 décès enregistrés au total en Guinée.

Carte 9.1 : Cas d'Ebola en Guinée entre 2014 et 2016



Source : OMS, 2016

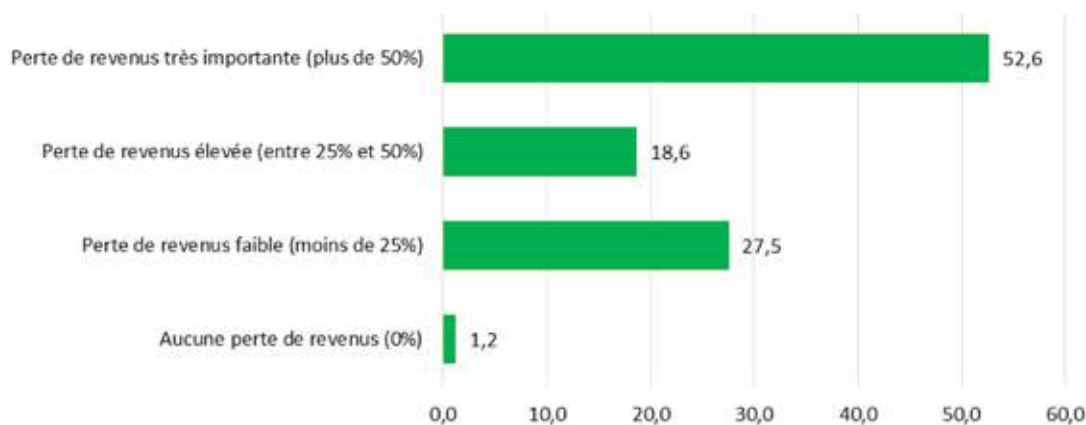
Les résultats de l'enquête Ménage au sujet de la MVE sont limités au vu de la sensibilité du sujet et du taux de non-réponse élevé sur cette section du questionnaire. Pour la période de 2014 à 2016, les résultats de l'analyse des données portant sur la prévalence de la MVE révèlent que, sur l'ensemble des ménages ayant été touchés par la MVE, 92% ont enregistré des cas de décès de 1 (54% des répondants) à 2 membres du ménage (27%). Selon 21% à 53% des ménages ayant été affectés par la MVE, les personnes décédées avaient un âge variant de 14 à 59 ans. Les personnes survivantes se dénombrent dans 27% des ménages touchés par l'épidémie de MVE. Le chef de ménage fait partie des survivants dans 88% des cas.

9.2.2 Impact sur le revenu des ménages

L'étude d'Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence (EFSA) réalisée par le PAM et ses partenaires en 2015 a montré que la MVE a impacté différemment dans le temps et dans l'espace la sécurité alimentaire des ménages vivant dans les zones affectées. Ainsi, dans les régions initialement touchées de Nzérékoré, Kankan, Faranah et Mamou, la MVE a impacté la récolte de 2014-2015 par le manque de main d'œuvre et la baisse des stocks alimentaires des ménages. La chute des revenus tirés des activités agricoles a diminué le pouvoir d'achat des ménages affectés dans un contexte de dépendance accrue aux marchés. Pour les régions de Kindia, Conakry et Boké, la propagation s'est faite après la campagne agricole de 2014-2015. Les ménages disposant de suffisamment de stocks de céréales pour satisfaire leurs besoins immédiats, l'impact était à l'époque moindre dans ces zones.

Les résultats de l'enquête de 2018 montrent que l'épidémie de MVE a eu un impact négatif sur le revenu des ménages guinéens. En effet, 52,6% des ménages ont rapporté une importante perte de plus de 50% du niveau de revenu, et pour 18,6% des ménages une perte comprise entre 25 % et 50%. Par ailleurs, un peu plus du quart des ménages (27,5%) a déclaré avoir subi une baisse de moins de 25%. Cette chute de revenu a donc impacté le pouvoir d'achat de ces ménages, ce qui a pu déboucher sur une faible capacité de résilience de ménages face aux différents chocs.

Graphique 9.2 : Impact de la MVE sur les ménages touchés



Par ailleurs, il est admis que 29% des ménages ayant enregistré la prévalence de la MVE ont fait face au problème de stigmatisation de la part de la population. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'une méfiance accrue envers les ménages (84,2%). La violence physique et verbale et la réduction de revenus sont ensuite mentionnées par 8,3% et 7,4% des ménages.

9.2.3 Impact sur la gestion des risques de catastrophes naturelles et de l'épidémiologie

Selon le Comité National de Lutte contre Ebola en Guinée, 2 427 719 personnes ont été mobilisées et sensibilisées sur les mesures préventives des maladies à potentiel épidémique (choléra, rougeole, méningite, poliomyélite, Ebola), un plan stratégique national d'assainissement et gestion des décès communautaires a été élaboré en collaboration avec le Ministère de la Santé et ses partenaires⁴³, 359 émissions radio interactives sur la maladie à virus Ebola ont été réalisées, 208 personnes formées et organisées en Equipes Régionales d'Alerte de Réponse aux Epidémies (ERARE) dans les 8 régions administratives du pays et 3 500 volontaires de la CRG ont suivi la formation sur les mesures de prévention contre les maladies à potentiel épidémiologiques, un plan de contingence choléra a été élaboré, 831 latrines et 44 centres de fumage des marchés ont été désinfectés, 750 laveurs de corps ont été formés sur les techniques de l'enterrement digne et sécurisé, 1 415 personnes ont été assistées financièrement (familles éprouvées et personnes guéries de la maladie à virus Ebola à travers le Cash Transfert) et en soutien psycho-social a été fourni.

9.2.4 Résilience des populations

Face au problème de perte de revenu occasionné par l'épidémie de MVE, les ménages ont développé des stratégies visant à augmenter leur niveau de revenu et combler le déficit. De nombreuses stratégies ont été adoptées, parmi lesquelles sont le travail journalier (21,3%), l'entraide (19,7%), le travail contre vivre (15,5%), l'appui des partenaires (11,3%), les emprunts (7,1%) et la vente de biens (5,4%). On peut remarquer que cette dernière stratégie est à coût moyen voire élevé car elle contribue à rendre plus vulnérable les ménages.

Les problèmes de stigmatisation et les impacts économiques de l'épidémie de MVE en Guinée ont conduit certains ménages (11%) à la migration. Ces migrants proviennent principalement de trois préfectures que sont Guéckédou (36%), Nzérékoré (28%) et la sous-préfecture de Fassankoni dans la préfecture de Macenta (27%). Les autres régions et préfectures constituent les centres d'accueil de ces migrants.

43 Ministère de la Santé, 2015 : Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) (2015-2024).

9.3 Priorités d'intervention et besoin des ménages

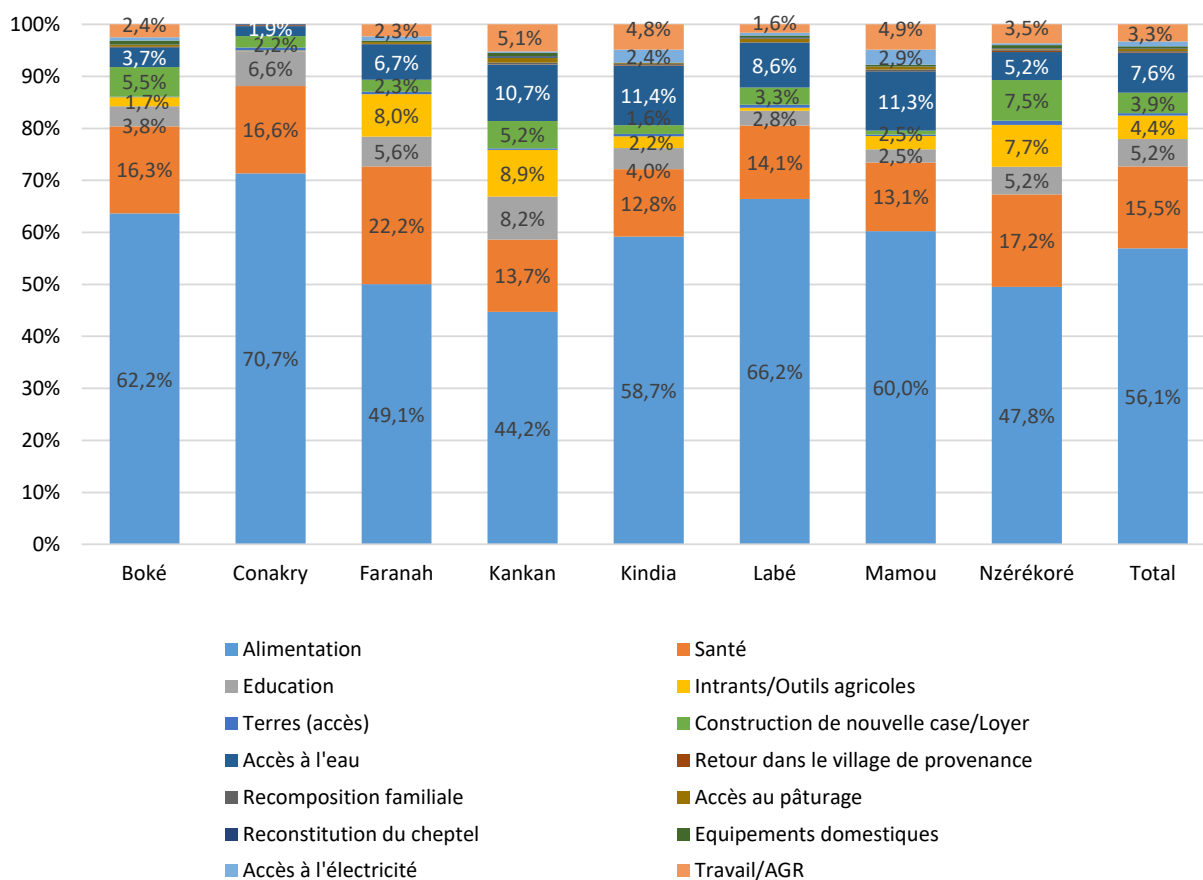
Les principaux problèmes auxquels font face les populations guinéennes sont l'alimentation, la santé, l'éducation, le logement, le manque d'emploi (sous-emploi) parmi certaines couches, les chocs (anthropiques ou naturels), l'immigration clandestine, et les conflits. Ces éléments constituent les principaux problèmes des populations et méritent donc d'être considérés en priorité par les futures interventions du Gouvernement Guinéen et de ses différents partenaires.

En particulier, selon les ménages interrogés dans le cadre de l'enquête AGSVAN, les besoins et donc les domaines d'intervention prioritaires sont l'alimentation (56,1% des ménages) suivie de la santé (15,5%), puis de l'accès à l'eau potable (7,6% de mentions). Le besoin lié à l'alimentation est la principale préoccupation des ménages, suivi de l'accès aux soins de santé, et ce quel que soit leur milieu de résidence.

On peut toutefois noter que la préoccupation pour la nourriture est plus marquée pour les ménages vivant en ville (62,9% contre 53,2% en zones rurales) signe d'une plus grande difficulté d'accès aux denrées alimentaires. Par ailleurs, les ménages urbains semblent plus préoccupés par l'éducation puisque 6,1% la mentionnent comme besoin prioritaire du ménage. Pour les ménages vivant en zone rurale, l'accès à l'eau est plus mentionné comparativement aux zones urbaines (9,3% contre 3,4%), de même que l'accès aux intrants ou aux outils agricoles (5,9% contre 0,9% en zone urbaine). Comme le montre le graphique ci-dessous, dans les régions de Faranah et de Nzérékoré, les principaux besoins déclarés par les ménages tournent autour de l'alimentation (respectivement 49,1% et 47,8%) et de la santé (22,2% et 17,2%). A Mamou, Kindia et Kankan, près de 10% des ménages mentionnent l'accès à l'eau comme besoin principal.

Concernant les modalités d'assistance, 56,2% des ménages interrogés déclarent préférer une aide en nature tandis que 42,1% des ménages préféreraient une assistance monétaire, un quart des ménages (25,1%) n'affichent pas de préférence et 9,3% opteraient pour des coupons.

Graphique 9.3 : Besoins d'assistances des populations selon les régions





10

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

10.1 Conclusion

L'enquête AGVSAN réalisée en avril-mai 2018 sur l'ensemble du territoire national par le Gouvernement Guinéen à travers l'INS, l'ANASA et la DAN et avec l'appui du PAM, de l'UNICEF, du PNUD, de l'OMS et de la FAO, et un financement du Gouvernement du Japon et du Programme Santé de la Banque Mondiale, a permis de mettre en lumière la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Guinée à l'intersaison 2018, et ceci au niveau national, mais aussi régional et surtout préfectoral. Les analyses ont été réalisées sur ces trois niveaux géographiques, à l'exception de Conakry dont les résultats sont seulement comparables au niveau régional.

Ainsi, en matière de sécurité alimentaire, 21,8% des ménages ont été identifiés comme étant en insécurité alimentaire, dont 2,4% en insécurité alimentaire sévère. En termes de population, cela représente 2 459 219 personnes, dont 272 585 sont en insécurité alimentaire sévère. Les personnes touchées vivent dans les zones rurales, principalement en Guinée Forestière, dans la région de Nzérékoré, et en Moyenne Guinée, à Mamou et Labé. Il s'agit de personnes faisant partie de groupes de richesse pauvre et très pauvre qui présentent une consommation alimentaire dégradée et une forte dépendance aux marchés. A l'approche de la période de soudure, les marchés visités dans le cadre de cette enquête semblent en mesure de répondre à la demande locale. Cependant, un certain nombre de risques fragilisent ces marchés et leur accès par les populations. Parmi ces facteurs, on peut identifier : la dégradation du réseau routier au niveau national, les tensions politiques, les conflits communautaires, la faible production nationale peinant à répondre à une demande croissante, le faible accès des commerçants au crédit et la faible couverture des institutions financières.

En matière de nutrition, d'un point de vue global, la situation des enfants de moins de 5 ans continue de s'améliorer depuis 2012, selon les différents rapports des enquêtes SMART. Cependant, en dépit de cette amélioration, quelques préfectures restent dans une situation précaire voire critique selon les différentes catégories de malnutrition considérées. Par ailleurs, d'une façon générale, les enfants de sexe masculin semblent légèrement plus exposés que les filles, en particulier les enfants vivant en milieu rural. En particulier, pour la MAG, la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans vivant dans la préfecture de Dinguiraye est qualifiée de sérieuse. Concernant la malnutrition chronique, la situation apparaît également préoccupante dans cette préfecture ainsi qu'à Tougué, Mamou, Faranah et Guéckédou. Elle peut également être qualifiée de critique dans les préfectures de Beyla et de Lola en Guinée forestière. Concernant l'insuffisance pondérale, les préfectures de Dinguiraye et Lola affichent les prévalences les plus élevées. En matière d'allaitement maternel, la majorité des enfants de moins de 2 ans sont allaités après leur naissance. Par ailleurs, l'introduction des aliments de complément pour les enfants de 6 à 23 mois se fait en moyenne 6 mois après la naissance. La diversité alimentaire reste cependant faible et cette monotonie n'est pas sans conséquence sur l'état nutritionnel des enfants.

Ces résultats captent la situation des ménages au moment de l'enquête, soit avant la période de soudure, et doivent donc être mis en perspective avec la saisonnalité du calendrier agricole. Il est attendu que la situation des populations vulnérables se dégrade en période de soudure. Pour cette période, mais également dans une perspective de plus long terme, des actions devraient donc être entreprises pour soulager les populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.



10.2 Recommandations

Au regard de ces résultats et des éléments d'analyse fournis tout au long de ce rapport, les recommandations d'interventions suivantes peuvent être formulées :

1. Production agricole et disponibilité alimentaire :

Afin d'accroître la production agricole et la disponibilité alimentaire, il est primordial d'améliorer la productivité agricole, et plus particulièrement de :

- Améliorer l'accès aux intrants agricoles dans les zones les plus vulnérables à travers des programmes de soutien agricole et par exemple la vulgarisation de semences à cycle court ;
- Renforcer les capacités des services techniques pour améliorer l'encadrement et le conseil aux petits agriculteurs afin de réduire les pertes enregistrées après les récoltes, disséminer les bonnes pratiques, mieux lutter contre les nuisibles, etc. ;
- Favoriser l'accès des populations à des sources de crédits et modalités de remboursement plus adaptés, surtout pour les petits agriculteurs, les jeunes et les femmes ;
- Développer les activités intégrées comme la riziculture et la pisciculture ;
- Appuyer la finalisation de la réforme du code foncier et veiller à sa mise en application ;
- Améliorer le désenclavement des zones de production.

Pour le secteur de l'élevage, les actions devraient se focaliser sur :

- Améliorer la bonne santé du cheptel à travers le renforcement des capacités des services vétérinaires ;
- Poursuivre l'amélioration de la production de lait et de viande pour les bovins et les petits ruminants en améliorant les races locales ;
- Développer les élevages de volailles et autres petits élevages (ex : lapin) afin de limiter les importations ;
- Appuyer l'application des codes de l'élevage et pastorale ;
- Améliorer les statistiques sur l'élevage (ex : actualisation des chiffres sur le cheptel) ;
- Améliorer le système d'alimentation du bétail (aménagement des pâturages).

2. Chaîne de valeur des filières agricoles :

- Développer les infrastructures pour améliorer le stockage, la conservation et le transport des produits agricoles, d'élevage et halieutiques ;
- Favoriser la transformation des produits agricoles, d'élevage, halieutiques et de rente ;
- Promouvoir les achats locaux et les transferts monétaires, à travers par exemple la mise à échelle des projets d'appui aux groupements maraîchers et unions de femmes étuveuses pour

l'approvisionnement des cantines scolaires ;

- Supporter la structuration des filières et de leurs acteurs (par exemple la création de fédérations et associations) ;
- Développer des labels de qualité afin de favoriser l'exportation des produits ;
- Développer des plateformes de commercialisation interne.

3. Gestion des ressources naturelles :

Intégrer la problématique environnementale de façon systématique dans des programmes dédiés et de façon transversale. Les populations vulnérables aux chocs climatiques devraient également faire l'objet de programmes spécifiques. Ces actions devraient en particulier veiller à :

- Améliorer l'utilisation rationnelle des ressources naturelles à travers :
 - Une meilleure gestion des ressources en eau dans le domaine agricole, en particulier dans les zones du Nord du pays, en favorisant la construction d'infrastructures hydrauliques ;
 - La conservation des sols et l'amélioration de la fertilité des sols de façon durable ;
 - La promotion de l'agroécologie et de l'aquaculture afin de réduire la pression sur les ressources naturelles ;
- Sensibiliser les communautés aux effets du changement climatique et les accompagner dans des initiatives de restauration du couvert végétal ;
- Promouvoir les initiatives de résilience rurale pour permettre aux petits producteurs de faire face aux chocs climatiques ;
- Favoriser les bonnes pratiques environnementales de façon systématique dans tous les programmes mis en œuvre par le Gouvernement Guinéen et ses partenaires.

4. Analyse des marchés :

- Mettre en place un système effectif de surveillance sur les prix des denrées sur les marchés, qui pourrait s'intégrer à un système plus large de surveillance et de sécurité alimentaire à l'échelle nationale (cf. partie Nutrition) ;
- Mettre en place un système de contrôle des flux commerciaux transfrontaliers en vue de cerner les conditions d'importation et d'exportation des produits de première nécessité et d'en maîtriser les différentes quantités.

5. Filets sociaux

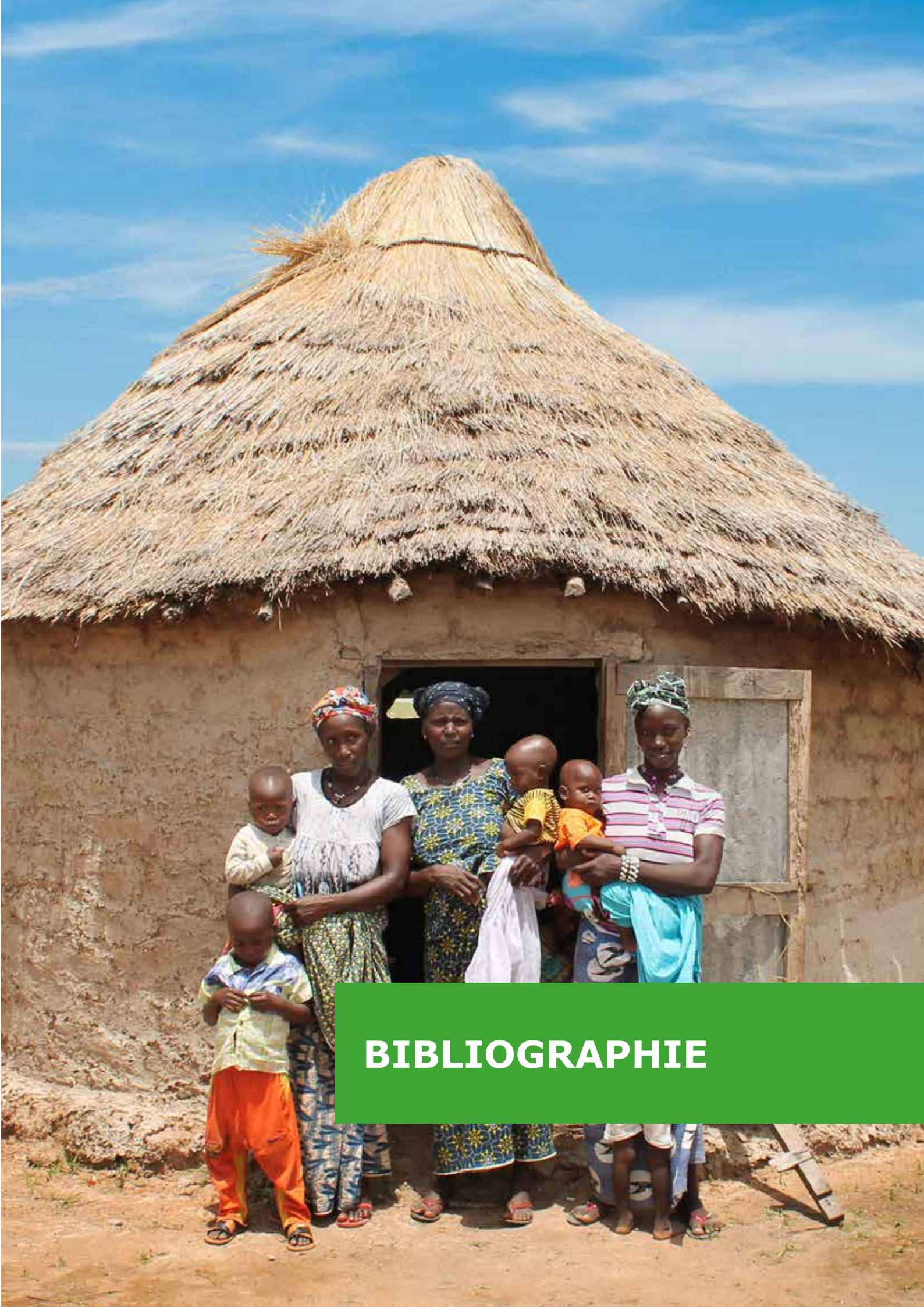
- Mettre en place un groupe de travail sur les transferts monétaires en vue de la mise en place de transferts monétaires à usage multiple pour répondre aux besoins en nourriture, santé, éducation et logement des ménages vulnérables ;
- Procéder au calcul du panier de dépenses minimum sur toute l'étendue du territoire, et en particulier dans les poches de vulnérabilité identifiées en prenant en considération les différents domaines (nourriture, éducation, santé, logement etc.) pour des transferts monétaires à usage multiple ;
- Développer des programmes de transferts monétaires à usage multiple en s'appuyant sur des technologies innovantes et en intégrant les aspects liés au genre et au conflit ;
- Renforcer les capacités des partenaires locaux dans le domaine des transferts monétaires, en intégrant les aspects liés au genre et aux conflits ;
- Renforcer l'intégration des jeunes dans les programmes de filets sociaux, à travers les activités à haute intensité de main d'œuvre par exemple ;
- La période de soudure devra faire l'objet d'une attention particulière, et des programmes devraient être mis en œuvre afin de supporter les populations les plus vulnérables pour la prochaine période de soudure.

6. Sécurité alimentaire

- Renforcer le programme des cantines scolaires à travers les achats locaux de vivres et de produits maraîchers ;
- Envisager une assistance alimentaire ciblée aux ménages en insécurité alimentaire sévère dans les zones identifiées par l'enquête ;
- Promouvoir l'extension dans les zones à forte prévalence d'insécurité alimentaire de programmes d'alimentation scolaire, en mettant l'accent sur la production locale ;
- Encourager les initiatives des banques céréales dans les villages où l'accès y est très difficile pendant la soudure ;
- Mettre en place des activités génératrices de revenus afin de diversifier les sources de revenus des ménages et de renforcer l'accès à des revenus plus stables ;
- Développer des programmes de formation ciblant en priorité les jeunes, les femmes et autres groupes vulnérables ;
- Mettre en place un système de surveillance de la sécurité alimentaire permettant le suivi de l'évolution de la situation et des interventions mieux ciblées aux besoins des populations, et collecter des informations spécifiques en fonction des zones géographiques ou des vulnérabilités de certaines populations (VAM-Urbaine, analyse des conflits, étude d'impact économique, etc.).

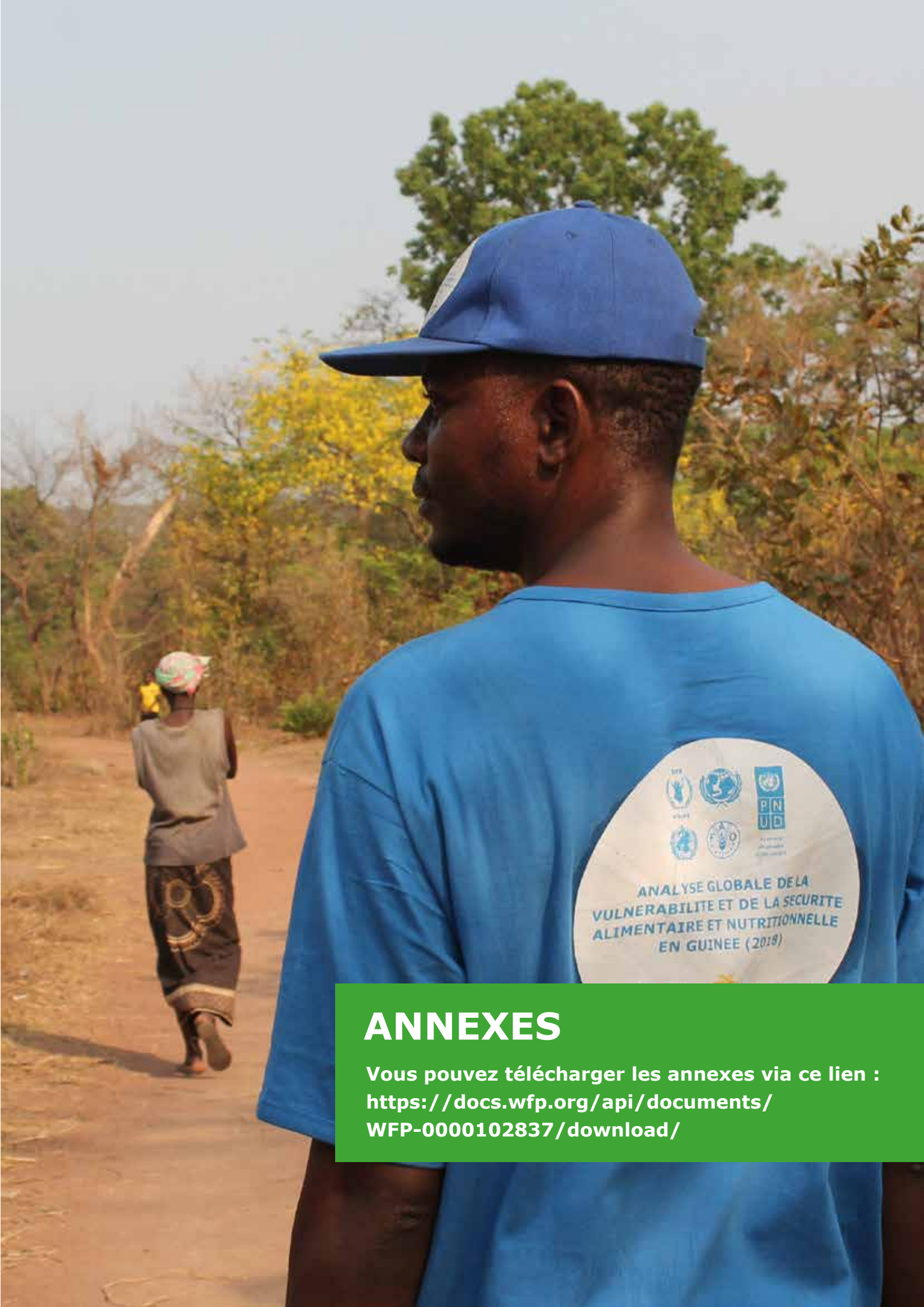
7. Nutrition, santé, eau et hygiène

- Intensifier la communication pour le changement de comportement axée sur les activités préventives, incluant la nutrition de la femme enceinte et des adolescentes, les bonnes pratiques de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (allaitement, alimentation de complément des enfants), la prévention des maladies et la consommation d'aliments de complément de qualité fortifiés et à base d'aliments locaux ;
- Promouvoir des bonnes pratiques culinaires et alimentaires en intégrant les pratiques liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans les programmes nutritionnels, notamment dans les écoles à cantines ;
- Fournir un appui spécifique aux zones de malnutrition chronique, et y favoriser la production locale de farine enrichie et la fortification des aliments destinés aux enfants des 6 à 23 mois ;
- Réaliser une étude comparative plus approfondie entre les préfectures ayant les prévalences les plus élevées et celles ayant les prévalences les plus faibles afin de permettre d'identifier les causes de la malnutrition dans ces localités ;
- Documenter les interventions ayant contribué à la réduction de la malnutrition dans les préfectures à faible prévalence afin de diffuser les bonnes pratiques ;
- Appuyer la mise en place d'un système de surveillance nutritionnelle solide avec recherche active des cas dans toutes les préfectures, et en particulier les préfectures où les enfants sont en situation nutritionnelle sérieuse ou critique ;
- Renforcer le système de surveillance nutritionnelle à travers le système d'information sanitaire, mais aussi la réalisation d'enquêtes SMART répétées pour mieux suivre l'évolution de la malnutrition à travers la collecte et le traitement standardisés des données nutritionnelles.



BIBLIOGRAPHIE

- ACF, 2008, Traitement et analyses de données enquêtes nutritionnelles et de mortalité, Logiciel SMART ENA,
- ACF, 2014, Enquête nutritionnelle anthropométrique et de mortalité rétrospective, région de Gao, Bamako, Mali.
- ACMAD, 2018, Long-Range-Forecast Bulletin for July-August-September/August-September-October.
- AGUIPEX, 2018, sites.google.com/site/mangoofguinea/la-mangue-guineenne/production-de-mangues.
- Baali, N., El Idrissi Slitin, N., Cherkaoui, M., Bouhouch, S., 2017, Etat nutritionnel des nourrissons âgés de 0 à 1 an et facteurs associés, 59–68, *Antropo* 37, Maroc. <http://www.didac.ehu.es/antropo/37/37-06/BaaliSep.pdf>
- Banque Mondiale, 2018, La Banque mondiale en Guinée, Guinée – Vue d’ensemble, www.banquemondiale.org/fr/country/guinea/overview.
- CILSS/Ecoagris, 2016, Profil de référence Household Economy Analysis (HEA), GN02 Piedmont, riz, arachide et horticulture, Conakry, Guinée.
- CILSS/Ecoagris, 2017, Profil de référence HEA, GN07 Savane arborée, riz, orpaillage et élevage, Conakry, Guinée.
- CILSS, Ecoagris, 2017, Profil de référence HEA, GN11 Forêt, riz, palmier à huile et café, CILSS, Conakry, Guinée.
- FAO, 2018, FAOSTAT – Guinea, www.fao.org/faostat/en/#country/90.
- FEWS NET, 2017, The effects of Ebola virus on household livelihoods in Guinea, Liberia and Sierra Leone, Washington DC.
- Institut National de la Statistique, 2017, Rapport d’analyse des données du RGPH-3, Thème : Situation des enfants et des jeunes, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Conakry, Guinée.
- Institut National de la Statistique, 2017, Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS, 2016), Rapport final, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Conakry, Guinée.
- Institut National de la Statistique, 2016, Annuaire Statistique, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Conakry, Guinée.
- Institut National de la Statistique, 2014, Troisième recensement général de la population et de l’habitation (RGPH-3), Bureau Central du Recensement, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Conakry, Guinée.
- Institut National de la Statistique, 2012, Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDS–MICS), Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Conakry, Guinée.
- Institut National de la Statistique, 2012, Enquête légère pour l’évaluation de la pauvreté, ELEP 2012, Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Conakry, Guinée.
- Invest in Guinea, Agriculture, <http://www.invest.gov.gn/document/note-sectorielle-agriculture>.
- Lancet, 2015, Volume 385, Issue 9980.
- Ministère de l’Agriculture, de l’Élevage, de l’Environnement et des Eaux et Forêts, 2007, Politique Nationale de Développement Agricole : Vision 2015.
- Ministère de la Santé du Togo, 2014, Enquête Nutritionnelle utilisant la Méthodologie SMART, <http://www.stat-togo.org/contenu/pdf/pb/pb-smart-sanitaire-tg-2014.pdf>.
- Ministère de la Santé, 2015, Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) (2015-2024).
- Ministère de la Santé/UNICEF, 2014, Enquête nutritionnelle utilisant la méthodologie SMART, Service de la Nutrition, Conakry, Guinée.
- OIM, 2017, Evaluation sur les mouvements migratoires (Phase I), Conakry, Guinée.
- PAM, 2018, West Africa : The 2018 Season, Bulletin #7, July, Dekad 2, VAM, Regional Bureau Dakar.
- PAM, 2015, Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d’Urgence (EFSA), Conakry, Guinée.
- PAM/Ministère de l’Agriculture, 2012, Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (ENSAV), Conakry, Guinée.
- PAM, 2009, Comprehensive, Food Security and Vulnerability Analysis guidelines, Food security analysis service, Italy. https://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/manual_guide_proced/wfp203208.pdf.
- PNUD, 2016, Rapport sur le développement humain 2016, http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016_FR_Overview_Web.pdf.
- Direction Générale de la Douane Guinéenne, 2017, Statistique du Commerce Extérieur (Importations et Exportations), Bilan 2017.
- Susanne, C., 2005, Anthropologie, environnement et santé. Actes de colloques : XXVI congrès du GALF (Groupement des anthropologues de langues françaises), Biodiversité des populations humaines méditerranéennes, Marrakech 22-25 septembre 2005.
- Tamtamguinee, 2018, www.tamtamguinee.com/fichiers/blog15.php?idc=fr_Agriculture___la_Soguipah_s___implante_en_Basse_Guin_e_4615
- UNICEF, 2013, Améliorer la nutrition de l’enfant : Un objectif impératif et réalisable pour le progrès mondial, Conakry, Guinée.
- UNICEF/OMS, 2009, Normes de croissance OMS et identification de la malnutrition aiguë sévère chez l’enfant, Déclaration commune de l’Organisation mondiale de la Santé et du Fond des Nations Unies pour l’Enfance, Genève, Suisse.



ANNEXES

Vous pouvez télécharger les annexes via ce lien :
**[https://docs.wfp.org/api/documents/
WFP-0000102837/download/](https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000102837/download/)**

Pour plus d'informations :

Bureau de Pays du PAM en Guinée
Contact : WFP.Conakry@wfp.org

Bureau Régional du PAM à Dakar
Contact : rbd.vam@wfp.org